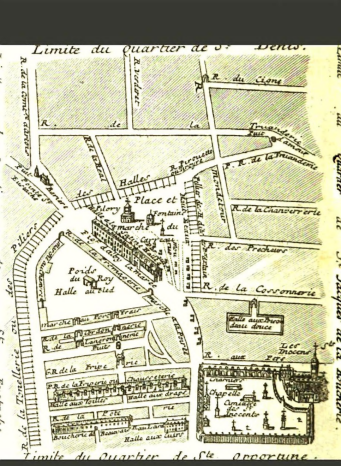

Description historique de la ville de Paris et de ses environs

Jean-Aymar Piganiol De La Force

Digitized by Google

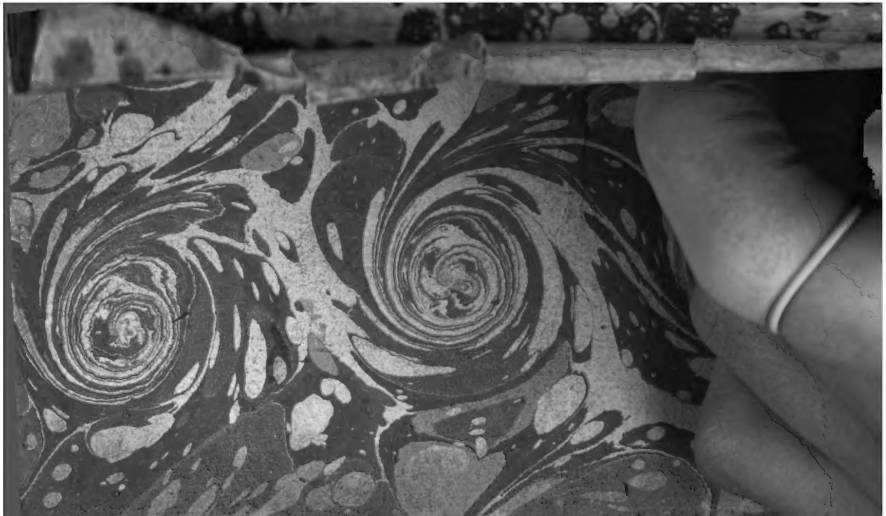

Digitized by Google

Digitized by Google

BCU - Lausanne

1094442492

Digitized by Google

DESCRIPTION
HISTORIQUE
DE LA VILLE
DE PARIS
ET DE SES ENVIRONS.

Par feu M. PIGANIOL DE LA FORCE.

NOUVELLE ÉDITION,

Revue, corrigée & considérablement augmentée.

Avec des Figures en Taille-douce.

TOME TROISIEME.

Magna ſitu, major Populis, ſed maxima Sceptro;
Lutetia eſt uno, ſcilicet, Orbe minor.

Le P. Chevalier, J. 167[illegible].

BIBLIOT. ACADEM. LAUSAN
LIBERTÉ ET PATRIE

A PARIS,

CHEZ LES LIBRAIRES ASSOC[illegible]

M. DCC. LXV.

Avec Approbation & Privilege du Roi.

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE

Des Articles contenus dans le Tome troiſieme.

SUITE DU QUARTIER DU PALAIS ROYAL.

LA Place de Louis le Grand, page 1
Les Capucins, 8
Les Filles de l'Aſſomption, 17
Les Filles de la Conception, 25
La Porte Saint-Honoré, 26
Le Fauxbourg Saint-Honoré, 27
Le Roulle, 28
La Pépiniere, 30
La Ville-l'Evêque, *ibid.*
Les Bénédictines de la Ville-l'Evêque, 32
VI. QUARTIER MONTMARTRE, 34
Les Capucines, 36
L'Hôtel de la Compagnie des Indes, 52
La Place des Victoires, 60
Le Couvent des Auguſtins-Déchauſſés, appellés Petits-Peres, 75
Filles de Saint-Thomas-d'Aquin, 127
Les Nouvelles-Catholiques, 138
Bibliotheque du Roi, 141, 147
Chapelle de Saint-Joſeph, 155
Chapelle de Notre-Dame de Lorette, 157
Abbaye de Montmartre, 160
VII. QUARTIER SAINT-EUSTACHE.
L'Egliſe Paroiſſiale de S. Euſtache, 176

Digitized by Google

L'Hôtel des Poſtes, 216
Communauté de Sainte-Agnès, 225
L'Hôtel de Soiſſons, 235
L'Hôtel des Fermes, 248
L'Hôtel de Toulouſe, 254
VIII. QUARTIER DES HALLES, 281
L'Egliſe des Saints-Innocens, 294
IX. QUARTIER SAINT-DENIS, 313
L'Hôtel de Bourgogne, *ibid.*
Hôtel des Comédiens Italiens ordinaires du Roi, 329
Saint-Jacques-de-l'Hôpital, 331
Notre-Dame de Bonne-Nouvelle, 367
Communauté des Filles de l'Union-Chrétienne, 370
L'Hôpital de la Trinité, 373
L'Egliſe Paroiſſiale de S. Sauveur, 378
Les Filles-Dieu, 393
La Porte Saint-Denis, 407
La Maiſon des Prêtres de la Miſſion de Saint-Lazare, 411
Maiſon des Filles de la Charité, ſervantes des pauvres Malades, 440
La Foire Saint-Laurent, 443
X. QUARTIER SAINT-MARTIN, 444
Saint-Méderic, 445
L'Hôtel des Conſuls, 466
Saint-Julien-des-Ménestriers, 468
Additions, 481

Fin de la Table du Tome troiſieme.

DESCRIPTION

Digitized by Google

Digitized by Google

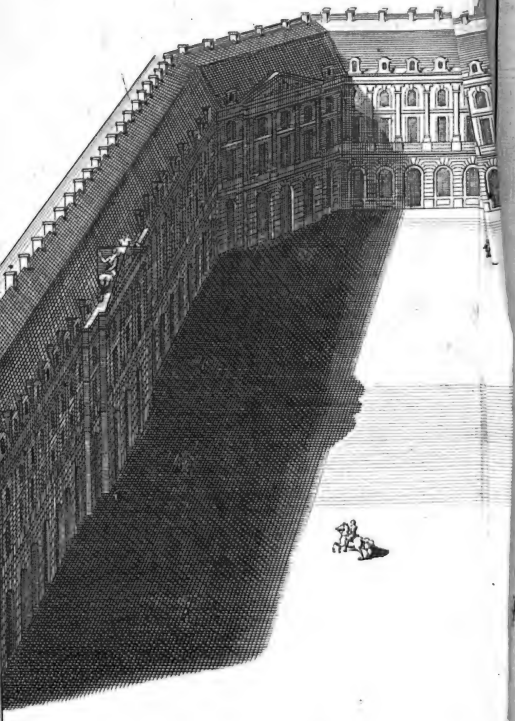

La Pla

DESCRIPTION
DE LA VILLE
DE PARIS.

Suite du Quartier du Palais Royal.

LA PLACE
DE LOUIS LE GRAND.

MOnſieur *de Louvois* voulant ſe ſignaler dans la Surintendance des Bâtimens du Roi, comme il faiſoit dans le Miniſtere de la Guerre, inſpira au Roi le deſſein de faire une grande Place dans ce quartier, afin de faciliter la communication de la rue S. Honoré, avec la rue neuve des petits-Champs. Pour l'exécution de ce projet, le Roi acheta en 1685. l'Hôtel de Vendôme, toutes les terres & places des environs, & même l'emplacement

du Couvent des Capucines, qu'il ordonna qu'on tranſportât dans la rue neuve des petits-Champs, où elles ſont à préſent. En 1687. on démolit l'Hôtel de Vendôme, & ſur cet emplacement on éleva des façades qui auroient formé une Place la plus grande & la plus magnifique qu'il y eût en Europe. Elle auroit eu quatre-vingt-ſix toiſes de longueur, ſur ſoixante-dix-huit de largeur, en trois lignes de bâtimens, car le côté de la rue S. Honoré devoit être tout ouvert, afin de lui donner plus d'air & plus d'étendue. Il y auroit eu dans cette Place un Hôtel pour la Bibliotheque du Roi, & pour toutes les Académies Royales, l'Hôtel de la Monnoie, l'Hôtel des Ambaſſadeurs Extraordinaires, &c. La mort de *M. de Louvois* arrivé en 1691. fit diſcontinuer, & même changer ce magnifique projet. On démolit les bâtimens qu'on y avoit élevés, & le Roi céda à la Ville les materiaux, & l'emplacement par ſa Déclaration du 7. Avril 1699. & par le contrat qui fut paſſé en conſéquence le 8. Mai ſuivant, la Ville s'engagea à faire bâtir dans le fauxbourg S. Antoine un Hôtel pour la ſeconde Compagnie des Mouſquetaires, & au quartier S. Honoré une Place ſur les nouveaux deſſeins qui en ſeroient donnés.

Jules-Hardouin Manſart ayant donné

les deſſeins pour bâtir la nouvelle Place, la Ville vendit les Places à pluſieurs particuliers qui, s'étant enrichis dans les affaires, ont fait bâtir ici des Hôtels ſomptueux. Cette Placequi a ſoixante-quinze toiſes de longueur, ſur ſoixante-dix de largeur, a deux avenues, l'une par la rue S. Honoré, vis-à-vis le Couvent des Feuillans, & l'autre par la rue neuve des petits-Champs, vis-à-vis le Couvent des Capucins. Elle a la figure d'un octogone imparfait, quatre faces étant plus petites que les autres. L'architecture qui regne au pourtour eſt d'ordre corinthien en pilaſtres, avec des corps avancés revêtus de colonnes, un au milieu de chaque face, qui porte des frontons, dans les timpans deſquels on a placé les Armes de France avec leurs accompagnemens. Sur les entablemens, ſont des figures aſſiſes. Sous ce grand ordre, il regne par tout un *Scylobate* ou piedeſtal continu, & orné de refans, dans lequel on a pratiqué, pour chaque maiſon, une porte en plain ceintre, & dont la clef eſt couverte par un beau maſcaron.

Les connoiſſeurs trouvent beaucoup à reprendre dans l'architecture de cette Place, mais rien n'eſt plus choquant, ni de plus mauvais goût, que d'avoir décoré les quatre angles rentrans par des avant-corps avancés revêtus de colonnes

qui portent un fronton. Je ne crois pas que jamais aucun Architecte s'aviſe d'imiter *Jules-Hardouin Manſart* dans cette maniere de diſtribuer les décorations.

Les chapitaux, les bandeaux des fenêtres, & tous les ornemens de ſculpture ont été exécutés ou conduits par *Jean-Baptiſte Pouletier*, Sculpteur de l'Académie Royale, mort le 18. Novembre 1719.

La maiſon d'*Antoine Croſat*, pour lors Receveur des Finances de la Généralité de Bourdeaux, fut la premiere achevée de cette Place, & occupée dès l'an 1702. L'année ſuivante la galerie fut peinte par *Paul de Mattei* Peintre Napolitain dont je parlerai ailleurs. En 1707. on éleva à côté un grand Hôtel que *Croſat* fit bâtir pour le *Comte d'Evreux*, ſon gendre. Ces deux maiſons ſont du deſſein de *Bulet*, & ont été bâties ſous ſa conduite.

Du même côté, c'eſt-à-dire à main gauche, en entrant par la rue S. Honoré; *Luillier*, un des Fermiers Généraux, fit élever une autre belle maiſon en 1702. laquelle en 1706. fut vendue à *Paul Poiſſon Bourvalais*. Celui-ci en a joui juſqu'en 1717. que le Roi l'ayant priſe en payement d'une partie de la taxe, à laquelle la Chambre de Juſtice avoit condamné ce Traitant, de même que la maiſon voiſine qui appartenoit à un autre

Traitant nommé *Villemarec*, de ces deux maiſons on n'en fit qu'une, ſur la porte de laquelle eſt un marbre noir, avec cette Inſcription : *Hôtel du Chancelier de France.*

Les autres maiſons ont preſque toutes été bâties dans la ſuite par des Financiers. Il reſtoit cependant encore des places vuides en 1719. mais *Law* les acheta toutes avec des billets de banque qu'il avoit introduits, & qui ont ruiné tant d'honnêtes & bonnes familles.

Au milieu de cette Place, on voit la Statue équeſtre de *Louis le Grand*, qui eſt d'un ſeul jet : cette grande figure qui a vingt pieds de hauteur fut jettée le premier jour de Décembre de l'an 1692. par *Jean-Baltazar Keller*, d'après les deſſeins, & le modele du fameux *Girardon* ; on aſſure qu'il y entra ſoixante-dix milliers de métail, & que vingt hommes aſſis le long d'une table, & rangés de deux côtés, ſeroient à laiſe dans le ventre du cheval. Ce monument fut érigé le 13. Août 1699. avec beaucoup de ſolemnité. Le piédeſtal eſt de marbre blanc, & a trente pieds de haut, vingt-quatre de long, ſur treize de large. Les faces en ſont ornées par des Inſcriptions latines, de la compoſition de l'Académie Royale des Inſcriptions & Belles-Lettres, & qui font connoître ce que ce Grand Roi

a fait pour l'Egliſe, pour la France en général, & pour la Ville de Paris en particulier.

Juſqu'en 1730. le piédeſtal de cette Statue équeſtre n'a été orné que d'Inſcriptions, mais cette année-là on l'enrichit de cartels, & de trophées de bronze doré qui ont été ſculptés par *Couſtou* le jeune; & on y a ajouté des Inſcriptions que je vais tranſcrire.

Dans le cartel qui eſt du côté de la Chancellerie, on lit :

LUDOVICUS XV.
Franciæ & Navarræ Rex optimus,
Magni Pronepos,
Europæ Arbiter, ſuſcepto
è Maria Polona Delphino,
à Præfecto & Ædilibus, proavo
Monumentum abſolvi ſivit
anno 1730.

Ce cartel eſt tenu par deux enfans qui ont pour ſymbole les attributs de Minerve, tels que le Hibou, la branche d'Olivier, le Serpent, un Livre, &c. Sous la corniche, & ſous l'Inſcription, paroiſſent des fragmens de trophées convenables aux Sciences, & aux Arts.

Sur le pilaſtre qui eſt à droite de l'Inſcription, eſt un trophée qui repréſente l'Afrique; & ſur le pilaſtre qui eſt à gauche, eſt un autre trophée repréſentant l'Amérique.

A gauche de la Statue, & à l'oppoſite de la Chancellerie, eſt un autre cartel, avec cette Inſcription :

Cippum cui Equeſtris
LUDOVICI MAGNI
Statua impoſita eſt,
ſplendidis ordine uno latè ſeptum
Ædibus,
reſtitui, & ornari curarunt
Præfectus & Ædiles. anno 1730.

Cette Inſcription, de même que la premiere, eſt tenue par deux enfans ou génies, dont l'un tient des couronnes de chêne & de laurier ; & l'autre des pommes du jardin des Heſpérides. Sous la corniche, & à côté de l'Inſcription, paroiſſent des fragmens de trophées, compoſés de maſſues, de carquois, de fleches, & de couronnes paliſſadées, qui ſont les récompenſes des belles actions Militaires.

Sur les piédeſtaux qui ſont à droite, & à gauche de cette Inſcription, ſont des trophées qui repréſentent l'Aſie & l'Europe.

A la tête du piédeſtal, vis-à-vis le Couvent des Feuillans, ſont les Armes de France, ornées de palmes & de lauriers.

De l'autre côté, & vis-à-vis l'Egliſe des Capucines, ſont les Armes de la Ville

de Paris, dont le vaiſſeau eſt poſé ſur la tête d'un fleuve accompagné de roſeaux, d'armes, du livre, du caducée, & de la bourſe de Mercure, & couronné par ſon chapeau, attributs qui déſignent le commerce.

Dans les pilaſtres qui ſont aux angles, ſont des agraphes où tiennent des chûtes de feſtons de chêne & de laurier, qui tombent le long deſdits pilaſtres, & qui ſont des ſymboles de la Force & de la Victoire.

Après avoir vû cette Place, & être rentré dans la rue S. Honoré, en deſcendant vers le fauxbourg du même nom, on voit une fontaine qui fut rebâtie en 1718. ſur laquelle ſont gravés ces vers de Santeul, qui font alluſion à ſa ſituation auprès de quatre Monaſteres :

Tot Loca Sacra inter, pura eſt, quæ labitur unda;
Hanc non impuro, quiſquis es, ore bibas.

LES CAPUCINS.

Ce Couvent eſt regardé comme le plus ancien, & le plus conſidérable que les Capucins ayent en France. Le Cardinal *Charles de Lorraine*, ayant connu quelques-uns de ces Religieux pendant qu'il étoit au Concile de Trente, en amena quatre à Paris, & les établit dans le parc de ſon Château de Meudon, mais ce

Cardinal étant mort en 1564. ces quatre Religieux Italiens s'en retournerent dans leur Patrie. *Pierre Deſchamps*, Cordelier natif d'Amiens, ayant quitté les Cordeliers, pour prendre la Réforme des Capucins en 1572. fut le premier Capucin François : il établit un petit Couvent de Capucins à Picquepuce en 1574. avec la permiſſion du Roi Charles IX. & du Pape Grégoire XIII. Peu de tems après vint à Paris le P. *Pacifique de Veniſe* en qualité de Commiſſaire Général de ſon Ordre en France, avec douze de ſes confreres Prêtres, & deux Freres Laics, qui allerent deſcendre, en arrivant, au Couvent de Piquepuce, d'où la Reine *Catherine de Medicis* les tira tous, pour les établir dans le fauxbourg S. Honoré, au même lieu où ils ſont aujourd'hui. Comme le Couvent que ces Religieux ont à Meudon ne fut fondé par le *Cardinal de Guiſe*, neveu du Cardinal de Lorraine, qu'en 1576. celui de la rue S. Honoré eſt regardé, par les Capucins, comme étant le plus ancien qu'ils ayent en France, & celui de Meudon vient immédiatement après.

Le Couvent eſt fort ſpacieux, pour être aujourd'hui dans la Ville, car lorſqu'il fut bâti, ce quartier n'étoit qu'un fauxbourg. Les bâtimens réguliers ſont moins ſimples que les autres Couvens de

Capucins; ils ſont d'ailleurs ſi vaſtes, qu'ils peuvent contenir une Communauté d'environ cent cinquante Religieux. En 1731. ils ont fait rebâtir le portail & le mur de clôture qui ſont ſur la rue ſaint Honoré, & en 1735. ils ont fait rebâtir le chœur de leur Egliſe. On peut dire que dans ce morceau d'architecture, ainſi que dans la conſtruction du portail, qui eſt ſur la rue S. Honoré, ces Peres ſont ſortis de l'uniformité qui regne ordinairement dans les bâtimens des Couvens de leur Ordre.

Leur Egliſe fut dédiée ſous le titre de l'Aſſomption de la ſainte Vierge, le jour de la Touſſaints de l'an 1610. par le Cardinal de Joyeuſe. Le tableau du Maître-Autel eſt de *le Brun*, & repréſente l'Aſſomption. La figure de la Vierge eſt ſi legere, qu'elle ſemble voler. Sa draperie eſt noble & élégante, & les têtes des Apôtres ſont d'une grande beauté; celle de S. Pierre, ſur-tout, eſt parfaite.

La *Préſentation* par le même Peintre, eſt auſſi un beau tableau. L'architecture en eſt grande & réguliere; la Vierge a un viſage ſi pur, ſi beau, & ſi humilié, qu'on ne peut ſe laſſer de l'admirer. La tête du vieillard eſt admirable.

Les Religieux de ce Couvent expoſerent dans cette Egliſe le 24. de Décembre 1730. un grand tableau qui repréſen-

te le martyre de *S. Fidelle de Simeringue*, Religieux de leur Ordre. Ce tableau eſt de *Robert*, Peintre du feu le Cardinal de Rohan.

Dans la nef, eſt la tombe du P. *Ange de Joyeuſe*. Il ſe nommoit Henry de Joyeuſe, & porta, en entrant dans le monde, le nom de *Marquis d'Arques*, qu'il quitta pour prendre celui de *Comte du Bouchage*. Il ſervit avec diſtinction, juſqu'au mois de Septembre de l'an 1587. que ſa femme *Catherine de la Valette*, ſœur de Jean-Louis de la Valette, Duc d'Eſpernon, mourut à vingt-un ans, pour avoir fait trop d'auſtérités : ce Seigneur déſolé, & ne trouvant plus rien qui le pût retenir dans le monde, le quitta le 4. de ce mois, vingt-ſix jours après la mort de ſa femme, ſe fit Capucin, & fut nommé le *P. Ange*. Anne Duc de Joyeuſe, & Claude, Seigneur de ſaint Sauveur, deux de ſes freres, ayant été tués à la bataille de Coutras, & *Antoine Scipion de Joyeuſe*, Grand Prieur de Toulouſe, qui étoit le troiſieme, & qui commandoit pour la Ligue en Languedoc, s'étant noyé, dans le Tarn, à *Villemur*, les habitans de Toulouſe, & la nobleſſe des environs ſollicitérent le P. Ange à ſortir du cloître, & à venir ſe mettre à la tête des troupes révoltées, qu'ils mirent ſur pied. Ils en obtinrent pour lui la

diſpenſe du Pape, & pour lors le P. Ange quitta le froc, pour reprendre le caſque. Il ſoûtint la révolte dans cette Province en grand politique, & en grand homme de guerre, mais le Roi Henri le grand, s'étant fait Catholique, & ayant obtenu du Pape ſon abſolution, le Duc de Joyeuſe commença à capituler avec le Roi ſon Maître, & en obtint le bâton de Maréchal de France en 1596. Il maria une fille unique qu'il avoit à Henri de Bourbon, Duc de Montpenſier l'an 1599. Pour lors preſſé par ſa conſcience, & par les ſollicitations de ſa mere, qui étoit très-dévote, & piqué auſſi par les railleries du Roi, qui s'égayoit quelquefois aux dépens du Capucin-Maréchal de France, il reprit bruſquement l'habit & la vie de Capucin le 15. Mars de cette même année. Dans la ſuite, revenant de Rome en vrai Capucin, c'eſt-à-dire, à pied, & les pieds nuds, il lui prit une fievre violente, dont il mourut à *Rivoli*, près de Turin le 27. Septembre de l'an 1608. âgé de 41. ans. Son corps fut apporté à Paris, & fut inhumé avec pompe dans le Sanctuaire, devant le Maître-Autel de l'Egliſe de ce Couvent, ſous une tombe couverte d'une table de marbre noir. Mais comme en 1734. & 1735. les Capucins ont agrandi leur Egliſe, & ont fait bâtir un nouveau chœur, les

tombes du P. Ange de Joyeuſe, & du P. Joſeph, dont on va parler, ſe trouvent aujourd'hui dans la nef. Sur celle du P. Ange, eſt cette Epitaphe :

Hoc Tumulo condita ſunt Oſſa
Reverendi Patris Angeli
DE JOYEUSE,
olim Ducis, Paris, ac Mareſcalli
Franciæ :
& in provincia Auxitana Proregis ;
qui in ipſo ætatis flore,
ut totum ſe Chriſto addiceret,
tot honores, tot opes abjecit,
& Ordinem Capucinorum ingreſſus ;
in illo reliquum vitæ tranſegit,
ſingulari pietatis & humilitatis exemplo
in quo tandem obiit,
cum pro ſecunda vice eſſet Provincialis
Provinciæ Franciæ, & Definitor
Capituli Generalis ; anno Chriſti 1608.
Henricia Catharina,
Henrici Montiſpenſerii Ducis vidua,
Patri chariſſimo mœrens poſuit.

Auprès de cette tombe, eſt celle du P. *Joſeph le Clerc* autre Capucin célebre. Il étoit fils aîné de *Jean le Clerc* du Tremblay, Ambaſſadeur à Veniſe, Chancelier du Duc d'Alençon, Préſident aux Requêtes du Parlement de Paris, & de *Marie de la Fayette*, petite niece de Gilbert de la Fayette Maréchal de France.

Il nâquit à Paris le 4. de Novembre de l'an 1577. & fut nommé au Baptême *François* par le Duc d'Alençon, frere des Rois François II. Charles IX. & Henri III. Le 2. Février 1599. Il entra au Noviciat que les Capucins avoient pour lors à Orléans, & il quitta le nom de *François*, pour prendre celui de *Joseph*. Un an après il vint à Paris, pour sa profession qu'il fit dans ce Couvent le 3. de Février 1600. entre les mains du P. Ange de Joyeuse. Ses talens & surtout son esprit d'intrigue, l'introduisirent auprès du Cardinal de Richelieu, & le lui rendirent même nécessaire. Il en devint le confident, & le principal Ministre. Il fut nommé par le Roi au Cardinalat, mais sa mort arrivée à Ruel le 18. Décembre de l'an 1638. l'empêcha de recevoir du Pape cette éminente dignité. Son corps fut porté & inhumé avec beaucoup de pompe dans l'Eglise de ce Couvent, auprès de celui du P. Ange de Joyeuse : le Cardinal de Richelieu fit mettre sur sa tombe une pierre de marbre, avec cette Epitaphe :

D. O. M.

ÆTERNÆ MEMORIÆ

R. P. JOSEPHI LE CLERC *Capucini*,

Hîc jacet cujus virtus nunquam jacebit,
qui ut jugum Domini ab adolescentia
portaret,

nobilis proſapiæ titulos & opes,
invitis parentibus reliquit.
In pauperrimo Ordine,
pauperrimus ſemper extitit;
Eccleſiam Scriptis & Concionibus
illuſtravit.
Provincialis Officio in Ordine
tam ſanctè quam prudenter functus,
ad publica Negotia,
ſic ita diſponente Deo,
à Chriſtianiſſimo LUDOVICO
verè juſto vocatur:
quo munere Deo, Regi, & Patriæ
feliciter inſerviens,
ſummi ingenii prudentiam & curam,
cum Seraphica devotione,
& mira ſpiritûs tranquillitate
compoſuit, integram
promiſſæ Regulæ obſervantiam
à tribus licet Pontificibus
pro totius Eccleſiæ bono
legitimè diſpenſatus,
ad ultimum vitæ retinuit.
Hæreſim conſiliis & miſſionibus
in Gallia & Anglia oppugnavit.
Orientis Chriſtianos erexit.
Inter curiæ delicias & opes
auſterus & pauper vixit & mortuus eſt
Cardinalis deſignatus XIV. *Kal. Jan.*
anno Dom. M. DC. XXXVIII.

Il a paru au commencement de ce ſiecle deux vies du P. Joſeph, dont l'une eſt de l'Abbé Richard, Chanoine de ſainte Oportune; & l'autre eſt anonyme, mais on ſoupçonne, avec raiſon, qu'elle eſt auſſi du même Auteur. La premiere repréſente le P. *Joſeph* tel qu'il auroit dû être, & l'autre tel qu'il étoit.

Outre ces deux hommes illuſtres, les Capucins en ont eu pluſieurs autres qui leur ont fait honneur dans Paris, parmi leſquels on compte le P. *Athanaſe Molé*, frere de Mathieu Molé, Premier Préſident du Parlement de Paris, & Garde des Sceaux; le P. *Jean-Baptiſte Brûlard*, frere du Chancelier de ce nom, & Commiſſaire Général des Capucins en France; le P. *Michel de Marillac*, fils du Garde des Sceaux de ce nom, nommé à l'Evêché de S. Malo, & mort le 29. Juillet 1631. le P. *Bernardin de Crevecœur*, de la famille des Gouffier, de la branche de Thois, Chevalier de S. Jean de Jéruſalem, Abbé de Valloires, puis Capucin, qui préféra les auſtérités de la profeſſion qu'il avoit embraſſée, à l'Evêché d'Amiens auquel il fut nommé. Le P. *Seraphin de Paris*, l'un des Prédicateurs ordinaires du Roi Louis XIV. & celui qu'un des fameux critiques * des mœurs du dernier ſiecle, attendoit impatiemment, & qu'il ne daignoit pas eſpé-

* La Bruyere.

rer de ſon ſiecle, mais qui cependant parut, & l'on vit alors, dit-il, *un Prédicateur qui, avec un ſtile nourri des ſaintes Ecritures, expliquoit la parole divine unîment & familierement.* La plûpart des Homélies de ce Prédicateur Evangélique ont été imprimées. Il mourut dans ce Couvent le 10. de Septembre 1713. âgé d'environ 77. ans.

Depuis quelques années pluſieurs jeunes Religieux de cet Ordre ſe ſont addonnés à l'étude des langues ſavantes, & y ont fait des progrès admirables, au moyen des ſecours qu'ils ont trouvés dans la charité de quelques ſavans qui ont bien voulu les aider de leurs lumieres. La langue grecque leur eſt devenue familiere: ils ont ſurtout fait beaucoup de progrès dans la langue hébraïque ſi néceſſaire pour l'intelligence des SS. Ecritures. M. l'Abbé de *Villefroi*, Abbé de Blaſimont, Lecteur & Profeſſeur en hebreu au College Royal, s'eſt fait un devoir en particulier de les inſtruire. Il s'eſt même donné la peine de ſe tranſporter chez eux pour leur donner ſes leçons.

LES FILLES DE L'ASSOMPTION.

Au-deſſous du Couvent des Capucins, en allant vers le fauxbourg S. Honoré, eſt celui des Filles de l'Aſſomption, fondé en 1622. par l'union que fit *le Cardinal*

de la Rochefoucaud des biens de l'Hôpital des Haudrietres à cette maiſon, où il mit des Religieuſes qui ſuivent la Regle de S. Auguſtin, & qui ſont ſoumiſes à la Juriſdiction du Grand-Aumônier de France. Je parlerai de la fondation de l'Hôpital des *Haudriettes*, en décrivant le quartier de la Greve, & je ne dirai ici que ce qui eſt abſolument néceſſaire pour faire connoître l'origine du Couvent de l'Aſſomption. Il eſt bâti en partie ſur l'emplacement d'un Hôtel que le Cardinal de *la Rochefoucaud* avoit en cet endroit. On prétend que, voulant vendre ſon Hôtel, il conçut le deſſein d'établir ici un Couvent de Filles, auquel il tranſporteroit & uniroit tous les biens de l'Hôpital des *Haudriettes*, ſur lequel il avoit Juriſdiction en qualité de Grand-Aumônier de France. De quarante Religieuſes Hoſpitalieres qu'il y avoit pour lors dans l'Hôpital des *Haudriettes*, il n'y en eut que ſix qui entrerent dans les vûes du Cardinal *de la Rochefoucaud*, & qui préſenterent une Requête à cette Eminence au nom de toute la Communauté, le 20. Juillet 1622. dans laquelle, pour pluſieurs raiſons qui y étoient déduites, elles la ſupplioient de les tranſférer ailleurs, & dans un lieu où elles puſſent avoir les commodités néceſſaires pour l'établiſſement & l'obſervation,

tant de la clôture, que des autres réglemens qu'elle leur avoit dreſſés. Dès le lendemain, le Cardinal vint viſiter leur *Hôpital*, où il remarqua toutes les incommodités portées par la Requête, en dreſſa Procès Verbal, & ſur le champ il ajouta ſon ordonnance. Auſſi-tôt *Berger*, Conſeiller au Parlement, & *Hinſelin*, Correcteur en la Chambre des Comptes, ſe chargerent de la commiſſion de chercher un endroit propre à loger cette Communauté, & peu de jours après ils rapporterent qu'ils n'avoient point trouvé de lieu qui convint mieux, que l'Hôtel, de ce Cardinal, où il avoit jetté les fondemens du Couvent des Filles de l'Aſſomption. Le 4. de Septembre ſuivant, le Cardinal commit ces deux mêmes Officiers pour y faire conduire au plutôt ces Hoſpitalieres, & en effet, ces Commiſſaires aſſiſtés de quelques Dames diſtinguées par leur rang, & par leur piété, transférerent le 6. de ce même mois quinze *Haudriettes* au Couvent de l'Aſſomption. Cette Tranſlation fut autoriſée par Sentence de ce Cardinal du vingt de Novembre ſuivant, & cette même Sentence ſupprime l'Hôpital d'*Eſtienne Haudri*, & en attribue les revenus au Couvent de l'Aſſomption. Le Pape Grégoire XV. & le Roi approuverent la Tranſlation des Haudriettes, & la ſup-

preſſion de leur Hôpital ; mais celles des *Haudriettes* qui n'avoient pas voulu être transférées au Couvent de l'Aſſomption avec les autres, ſe pourvurent au Grand-Conſeil, & formerent oppoſition à l'enregiſtrement tant des Bulles du Pape, que des Lettres-Patentes du Roi, ſur quoi intervint un Arrêt du 13. Décembre 1624. qui ordonna que ces Filles ſeroient rétablies dans leur Hôpital, & rentreroient en poſſeſſion de tous leurs biens & revenus. Le Cardinal par ſon crédit fit évoquer l'affaire au Conſeil Privé qui non-ſeulement défendit pour lors aux *Haudriettes* de paſſer outre, mais qui le 11. Juillet de l'an 1625. caſſa l'Arrêt du Grand-Conſeil du 13. Décembre 1624.

Dès que le Cardinal *de la Rochefoucaud* fut mort, les *Haudriettes* firent intervenir *Adam Haudri*, l'un des deſcendans de leur fondateur, & préſenterent leur Requête au Parlement le 16. Juin 1645. ſuppliant la Cour d'empêcher que la mémoire, & les monumens de la charité de leur fondateur fuſſent abolis, & de vouloir bien rétablir dans ſon Hôpital les veuves qu'il y avoit fondées. Le 16. Mars de l'an 1646. elles préſenterent une autre Requête au Grand-Conſeil, pour l'engager à maintenir ſon Arrêt du 13. Décembre 1624. & en conſéquence de leur faire rendre leur Hôpital, & leurs

biens. En 1649. elles firent intervenir *Alphonſe du Pleſſis*, Cardinal, & Grand-Aumônier de France; & le 9. Août 1651. elles obtinrent un Arrêt qui condamnoit les Filles de l'Aſſomption à rapporter les titres & papiers, en vertu deſquels elles jouiſſoient des biens & revenus de l'Hôpital des *Haudriettes*, mais les Filles de l'Aſſomption ſe pourvurent par Requête Civile, & même obtinrent des Lettres-Patentes du Roi qui autoriſoient leur procédé, & celui du Cardinal de la Rochefoucaud; & depuis, par Arrêt du 11. Décembre, les Parties furent appointées. Enfin le 15. du mois de Juin de l'an 1659. les Aminiſtrateurs de l'Hôpital Général intervinrent au Procès, & remontrerent que le Roi, par ſes Lettres du mois de Décembre 1657. leur avoit accordé toutes les Maiſons, Hôpitaux, revenus, & tous les autres biens des Pauvres de la Prevôté de Paris, ſoit abandonnés, uſurpés, ou employés à d'autres uſages qu'à celui de leur fondation, mais le grand crédit des Filles de l'Aſſomption leur impoſa ſilence, & ils ſe laiſſerent débouter de leur demande.

Les Filles de l'Aſſomption n'eurent qu'une petite Chapelle juſqu'en l'an 1670. que dans l'Octave de l'Aſſomption de la Vierge, elles mirent la premiere pierre de l'Egliſe qu'on y voit aujour-

d'hui, & dont le deſſein fut donné par *Charles Erard*, ancien Directeur de l'Académie Royale de Peinture de Paris, & mort Directeur de celle que le Roi entretient à Rome, le 25. Mai de l'an 1689. âgé de quatre-vingt-trois ans. Cette Egliſe fut achevée en 1676. & le Mardi 14. d'Août de cette année-là, M. *Poncet*, Archevêque de Bourges, y dit la premiere Meſſe, & y officia pontificalement le lendemain jour de l'Aſſomption de la Vierge.

Cette Egliſe ne conſiſte qu'en un dôme qui a dix toiſes & deux pieds de diamêtre dans œuvre, c'eſt-à-dire, ſoixante & deux pieds. Le comble de ce dôme eſt terminé par un lanternin ſoutenu par des conſoles. Les connoiſſeurs, & ceux qui ne le ſont pas, condamnent également les proportions, & l'ordonnance de cet édifice.

Le portique qui conduit dans l'Egliſe eſt ſoutenu de huit colonnes Corinthiennes élevées ſur huit degrés. Leur profil eſt aſſez correct, mais l'entablement, & le fronton de ce portique, ne répondent nullement aux modules des colonnes qui le ſoutiennent. On trouve auſſi que la corniche n'a pas toute la ſaillie qu'elle devroit avoir, car les corniches ayant été inventées pour garantir les bâtimens de la pluie, & des autres injures de l'air,

celles des dehors doivent avoir plus de ſaillie que celles des dedans qui ne ſont que pour l'ornement.

Le dedans de cette Egliſe eſt de figure ronde, & décoré de quatre arcs, entre leſquels ſont des pilaſtres corinthiens couplés qui ſoutiennent la grande corniche qui regne au pourtour. Tous les Architectes, ſont choqués de ce que les modillons de la corniche ne ſont point à plomb ſur les roſes des chapiteaux des pilaſtres, ni ſur les clefs des arcs. Ils trouvent encore mauvais que les maſſifs qui ſont entre les fenêtres de l'attique, ne répondent point aux pilaſtres, ni aux montans qui les ſoutiennent.

La voûte de cette coupe eſt ornée d'un grand morceau de Peinture à freſque, qui repréſente l'*Aſſomption de la Sainte Vierge* : il eſt de *la Foſſe*. Il eſt accompagné de roſes de couleur d'or, renfermées dans des octogones enrichis d'oves.

Le Maître-Autel eſt de menuiſerie feinte de marbre de différentes couleurs. Le beau tableau qui eſt au milieu repréſente la Nativité; il a été peint par *Houaſſe*.

Le grand Crucifix qui eſt vis-à-vis de la porte, eſt de *Noël Coypel* : ce qu'on y trouve le plus à reprendre, c'eſt que la ſainte Vierge, qui eſt au pied de la croix, paroît de beaucoup plus jeune que Jeſus-Chriſt ſon fils.

Au-deſſus de la porte, eſt un morceau de peinture d'*Antoine Coypel*, fils de Noël, & mort premier Peintre du Roi en 1722.

Dans une des quatre petites Chapelles qu'on a ménagées entre les pilaſtres, eſt un excellent tableau de *la Foſſe*, qui repréſente S. Pierre en priſon, & conſolé par un Ange.

Les tableaux qui ſont dans l'attique, entre les vitreaux qui éclairent ce dôme, repréſentent des ſujets pris de la vie de *la Vierge*. Celui du mariage de *la Vierge* avec *S. Joſeph* eſt de *Bon Boullongne* : il eſt fort eſtimé. Celui de l'Annonciation, eſt de *Stella*. Celui de la Viſitation, eſt d'*Antoine Coypel*, de même que celui de la Purification, &c.

Le plafond du chœur des Religieuſes a ſoixante pieds de longueur, & a été peint par *la Foſſe*.

De l'autre côté de la rue, étoit l'*Hôtel de Luxembourg* qui avoit appartenu à *François-Henry de Montmorency*, *Duc de Piney Luxembourg*, Pair, & Maréchal de France, mort le 4. de Janvier 1695. & enſuite à ſon fils *François-Frederic*, *Duc de Piney Luxembourg*, Pair de France, qui au mois d'Avril 1719. le vendit à des Entrepreneurs, qui ont percé une rue à qui ils ont donné le nom de *rue neuve de Luxembourg* : elle communique

munique de la rue S. Honoré à un des bouts de la rue neuve des Capucines, & au Boulevart. Ils ont élevé dans cette rue pluſieurs belles maiſons qui embelliſſent ce quartier.

Après la rue neuve de Luxembourg, vis-à-vis le Couvent de l'Aſſomption, eſt celui des Filles de la Conception.

LES FILLES DE LA CONCEPTION.

Ces Filles ſont du tiers Ordre de ſaint François : leur Couvent fut bâti en 1635. Les dépenſes qu'occaſionnerent ces bâtimens, cauſerent un tel dérangement dans leur temporel qu'elles furent obligées, pendant les guerres de Paris, d'abandonner leur Maiſon. Elles y revinrent peu de tems après, par le moyen des ſecours que leur donnerent pluſieurs perſonnes de piété. Leur état a été néanmoins fort chancelant juſqu'aux dernieres années du Regne de Louis XIV. Ce Prince connoiſſant leurs beſoins, leur accorda par Arrêt de ſon Conſeil du 29. Mars 1713. une Loterie, qui fut ouverte le 25. Juin 1714. cloſe le 15. Septembre de la même année, montant à la ſomme d'un million quatre-vingt mille livres de principal; laquelle a produit à ces Religieuſes, à raiſon de quinze pour cent de bénéfice, une ſomme très-conſidérable.

Ce Couvent n'a d'ailleurs rien de remarquable.

LA PORTE SAINT HONORÉ.

Cette porte, telle qu'elle étoit lorſqu'elle a été démolie, le 15. Juin 1733. fut commencée en 1631. puis diſcontinuée, enſuite repriſe en 1633. & enfin conduite en l'état où nous l'avons vûe. Elle étoit bâtie de pierres de taille en forme de pavillon couvert d'ardoiſes, c'eſt-à-dire, dans le même goût que celle de la Conférence qui a été détruite en 1730. L'architecture en étoit lourde, & peu agréable, & c'étoit la ſeule des anciennes portes de Paris, qui, ſous les regnes de Louis XIV. & de Louis XV. fut reſtée ſur pied; mais le 15. Juin de l'an 1733. on commença à la démolir, & on ne diſcontinua point qu'elle ne fût entierement raſée.

On ne peut que blâmer la démolition de ces portes qui faiſoient un eſpece d'ornement dans la Ville, & terminoient la vue par un objet. On auroit dû en élever de plus belles, & en arc de triomphe comme la porte S. Denis. S'il y a un emplacement qui l'exige, c'eſt celui-ci. Quoi de plus néceſſaire que de préſenter un beau monument à l'aſpect des Etrangers qui arrivent par ce côté, qui doit leur annoncer, avant d'y entrer, la ville la plus belle & la plus célebre de

l'univers, & le quartier le plus beau, & le mieux bâti de cette Ville ? Mais loin de remplacer cette porte, on a laiſſé élever en cet endroit des maiſons dont les façades ſont d'un goût miſérable.

Le Fauxbourg S. Honoré étoit autrefois peu habité, & peu conſidérable ; les maiſons même qui y étoient, n'avoient aucune beauté, mais il y a 50. ou 60. ans que l'on a commencé a y bâtir les Hôtels les plus magnifiques, en ſorte que c'eſt aujourd'hui un des beaux fauxbourgs de Paris.

La grande-rue de ce fauxbourg a d'un côté une ſuite d'Hôtels, qui ont des jardins & des vûes ſur les champs éliſées, ſur le cours, & ſur la riviere, tels ſont les Hôtels de *Montbazon* de la *Trimouille*, de *Goesbriant*, de *Charoſt*, d'*Evreux* & de *Duras*, le plus remarquable eſt l'Hôtel d'*Evreux* bâti en 1718. ſur les deſſeins & ſous la conduite de *Molet*, Controleur Général des bâtimens du Roi, & Architecte, pour Henri-Louis de la Tour d'Auvergne, Comte d'*Evreux*: cet Hôtel eſt un de ceux qui méritent le plus d'être vûs, pour le goût & la richeſſe des meubles. Mais les proportions de l'architecture ſont mauvaiſes en tout & ſurtout celle des croiſées. Le jardin eſt ſpacieux & propre, & va ſe terminer aux champs-éliſées. Cet Hôtel appar-

tient aujourd'hui à Madame la Marquiſe de *Pompadour* qui en a aggrandi conſidérablement les jardins, tant par le terrein qu'elle a acheté, qu'en prolongeant le ſien dans les champs-éliſées : le tout eſt environné de foſſés revêtus de la plus belle maçonnerie & bordés d'une barriere d'une longueur immenſe, peinte en verd.

En continuant à parcourir la même rue, après avoir paſſé la fauſſe porte ſaint Honoré, on ttouve un village qui eſt un des fiefs de l'Achevêché de Paris, & qui dans les anciens titres eſt nommé *Rotulus*, & en françois *le Rolle*, ou *le Roulle*. Quoiqu'il ne ſoit pas bien grand, on le diſtingue cependant en *haut & bas Roulle*.

La tradition veut que l'Egliſe de ce village, laquelle eſt ſous l'invocation de *S. Jacques* & de *S. Philippe*, ait été orinairement la Chapelle d'une maladerie fondée par les ouvriers de la monnoye du ſerment de France pour huit d'entr-eux que l'âge & les infirmités mettoient hors d'état de travailler. Un Arrêt du Parlement de Paris du 4. Juillet de l'an 1392. confirme en partie cette tradition mais il ne parle point des fondateurs, ni du tems que cette fondation fut faite. On y voit ſeulement que cette maladerie ſe nommoit pour lors l'*Hôtel du Rolle*, & que l'Evêque de Paris & les mon-

noyeurs avoient partagé la nomination des huit freres monnoyeurs qui occupoient cet Hôpital, car l'Evêque en nommoit quatre, & les monnoyeurs les quatre autres. Au reſte c'eſt à cet Arrêt que nous devons tout ce que nous ſçavons ſur cette maladerie. Cette Chapelle fut érigée en Egliſe Paroiſſiale le premier du mois de Mai de l'an 1699. pour la commodité des habitans du Roulle, & de ceux des environs, & c'eſt l'Archevêque de Paris qui en confere la cure.

Les habitans du Roulle ayant repréſenté au Roi Louis XIV. que ce ſeroit pour eux un grand ſoulagement s'ils étoient déchargés de la taille & des autres impoſitions, ainſi que du payement des droits de gros & augmentation ſur la vente des vins en gros, & des droits de huitieme ſur la vente en détail, & ayant offert en même tems de payer au Roi les droits d'entrée, pied-fourché, Domaine & barrage, & autres dépendans de la régie de la Ferme des Aides, ainſi que les habitans de Paris les payoient. Le Roi voulant les traiter favorablement, accepta leurs offres, érigea leur Paroiſſe en fauxbourg de Paris, ſous le nom de *fauxbourg du Roulle*, aux mêmes privileges que ceux des autres fauxbourgs de Paris, & les déchargea du payement de la taille, & autres impoſitions en dépendan-

tes, ſans néanmoins que leſdits habitans puiſſent être aſſujettis aux Charges & Statuts des Communautés des arts & métiers de la Ville de Paris. Les Lettres Patentes qui ordonnent cette érection, ſont du 12. de Février de l'an 1722. Par ces mêmes lettres, le Roi excepte *le Curé* du fauxbourg du Roulle du payement des droits d'entrée juſqu'à la concurrence de ſix muids de vin ſeulement par chacun an. Sa Majeſté accorda auſſi l'exemption des mêmes droits aux deux maiſons dites *de la Pepiniere*, juſqu'à la concurrence de douze muids par an.

Le nom *de la Pepiniere* fait aſſez connoître que c'eſt un lieu où l'on éleve des fleurs, des arbuſtes & des arbres pour en fournir aux Tuilleries, à Verſailles & aux autres Maiſons Royales, quand on le juge à propos. Les deux maiſons qui ſont ici, ſervent à loger ceux qui les cultivent, & de ſerre aux orangers & aux arbuſtes.

La Ville-l'Evêque, *Villa Epiſcopi*, dans les anciens titres, a pris ſon nom de ce que l'Evêque de Paris avoit ici une maiſon de plaiſance, & des granges pour ſerrer ſa recolte, les dîmes & les autres droits qu'il levoit ſur les coultures & les terres du Bourg S. Germain.

L'*Egliſe de la Madeleine* eſt la Paroiſſe du fauxbourg S. Honoré, & n'étoit

originairement qu'une Chapelle fondée par le Roi Charles VIII. laquelle a longtems ſervi d'aide à S. Germain l'Auxerrois. Ce Roi en poſa la premiere pierre, & y fit inſtituer une Confrerie, à la tête de laquelle lui & la Reine ſa femme ſe firent inſcrire. Cette Chapelle fut érigée en Paroiſſe en l'an 1639. & dès-lors on penſa à y bâtir une Egliſe qui pût en contenir les paroiſſiens. Le 8. de Juillet de l'an 1660. la premiere pierre de cette nouvelle Egliſe fut bénie par M. de *Sevin* ancien Evêque de Sarlat, & Coadjuteur de Cahors, & poſée par *Anne-Marie-Louiſe d'Orléans*, Princeſſe Souveraine de Dombes, &c. Peu de tems après il y eut un grand différend entre les Curés de la Ville l'Evêque & de S. Roch, au ſujet des bornes ou limites de ces deux Paroiſſes; mais un Arrêt du Parlement du 26. Février 1671. le termina, en ordonnant que les clôtures de la Ville ſerviroient de bornes aux deux Paroiſſes. Le Curé & les Marguilliers de S. Roch n'acquieſcerent à ce jugement qu'à condition que ces bornes ne pourroient être retirées à conſéquence contre eux, en cas que dans la ſuite la clôture de la Ville fût reculée, ou avancée.

Auprès de cette Egliſe Paroiſſiale, eſt un Prieuré de Bénédictines, nommé *le Petit Montmartre*, ou *les Bénédictines*

de la Ville l'Evêque. Ce Prieuré fut fondé ſous le titre de *Notre-Dame* de *Grace*, le 12. d'avril 1613. par Catherine & Marguerite d'Orléans Longueville, ſœurs, qui moururent ſans alliances. Elles donnerent pour cet effet deux maiſons qui étoient dans un enclos de treize arpens, & demanderent à *Marie de Beauvilliers* Abbeſſe de Montmartre des Religieuſes de ſon Monaſtere pour occuper ce Prieuré. Elle leur accorda la Mere *Marguerite de Veyni d'Arbouze*, depuis Abbeſſe & réformatrice du Val-de-Grace, & huit ou dix autres Religieuſes. Cette petite colonie encouragée par la Mere *d'Arbouze* leur Supérieure, entra dans le deſſein de mener une vie plus réformée que celle de l'Abbaye de Montmartre, ce que l'Abbeſſe, ſous la direction de laquelle elles étoient encore, ne leur accorda qu'avec peine. Son conſentement fut auſſitôt ſuivi de celui de l'Evêque de Paris; & dès le jour de Pâques 1615. elles commencerent à obſerver l'abſtinence de la chair, & les jeûnes de la Regle de S. Benoit dans toute la rigueur. Ce bel exemple fut bien-tôt imité par celles de Montmartre, & cette obſervance a toujouts continué depuis dans ces deux Monaſteres. Par acte du premier de Juin de cette même année 1615. *Suzanne Habert*, veuve de *Charles Jardins*,

valet de chambre du Roi, donna à cette maiſon pluſieurs terres & rentes, à condition qu'elle y ſeroit nourrie & entretenue ſa vie durant. Ces deux Monaſteres demeurerent unis juſqu'au 20. Mai 1647. que la déſunion s'en fit, & qu'ils paſſerent un concordat, par lequel les Religieuſes de la Ville-l'Evêque promirent de donner à l'Abbaye de Montmartre la ſomme de trente-ſix mille livres qu'elles payerent auſſi-tôt après la paſſation de cet acte; & le 7. de Septembre de cette même année, les Lettres Patentes que les Demoiſelles fondatrices avoient obtenues dès le mois d'Août 1612. pour le Monaſtere de la Ville-l'Evêque, furent enregiſtrées au Parlement. Cette même année il fut paſſé encore un concordat avec l'Archevêque de Paris pour l'élection de la Prieure, & pour celle des Superieurs. La Prieure eſt triennale, & ne peut être continuée que ſix ans. Son élection doit être confirmée par l'Archevêque, auſſi-bien que celle des Supérieurs du Monaſtere, qui eſt uniquement ſoumis à ſon obéiſſance.

Près des Bénédictines de la Ville-l'Evêque dans la rue d'Anjou, eſt une grande & belle maiſon que les plans de Paris nomment *Maiſon de Monſeigneur de Lorraine*, parce que c'étoit l'Hôtel de *François-Armand de Lorraine* Evêque de

Bayeux, mort le 9. Juin 1728. dans la 64e. année de ſon âge.

VI. *Le Quartier de Montmartre.*

LE Quartier MONTMARTRE eſt borné à l'Orient par les rues des Poiſſoniers, & de Sainte-Anne excluſivement, juſqu'à l'extrémité des fauxbourgs; au Nord, par les extrémités des fauxbourgs incluſivement, à l'Occident, par le marais des porcherons incluſivement; & au Midi, par la rue neuve des petits-Champs, place des Victoires, & les rues des Foſſés-Montmartre, & Neuve-Saint Euſtache incluſivement.

Le premier objet qui ſe préſente dans la *rue neuve des Petits-champs*, du côté des fauxbourgs, eſt le *Couvent des Capucines*. La Reine *Louiſe de Lorraine*, veuve d'Henri III. Roi de France, par ſon teſtament fait à Moulins le 28. de Janvier de l'an 1601. inſtitua ſon héritier univerſel le Prince *Philippe Emanuel de Lorraine Duc de Mercœur*, ſon frere, & le chargea d'employer la ſomme de ſoixante mille livres à la fondation d'un Couvent de Capucines dans la ville de Bourges. La Reine *Louiſe* étant morte le lendemain 29. Janvier, & le *Duc de Mercœur* ſon frere, en 1602. *Marie de Luxembourg* veuve dudit Duc de Mercœur, ſe

chargea de l'exécution du teſtament de la Reine ſa belle-ſœur, & ſuppléa à la ſomme de ſoixante mille livres, qui n'étoit pas ſuffiſante pour la fondation de ce Couvent. L'hiſtoire ne nous a point conſervé les raiſons qui empêcherent que ces Religieuſes ne fuſſent établies à Bourges, ainſi que la Reine l'avoit ordonné. Les Lettres-Patentes du Roi Henri IV. pour la conſtruction de ce Couvent dans la ville de Paris, ſont du mois d'Octobre de l'an 1602. & diſent que telle avoit été l'ordonnance de derniere volonté de ladite Reine; cependant le 8. du même mois & de la même année, Madame de *Mercœur* qui devoit être inſtruite des dernieres intentions de la Reine ſa belle-ſœur, donna ſa procuration à Maître *Céſar Martin* Prêtre, Prieur du College des Lombards, réſidant en l'Univerſité de Paris, pour & au nom de ladite Dame, ſe tranſporter en la ville de Bourges, & ſçavoir ſur ce ſujet la volonté de l'Archevêque, du Maire & des Echevins de cette Ville. Cette procuration prouve, ce me ſemble, que la Reine *Louiſe* n'avoit point changé de volonté, mais apparemment qu'il s'y rencontra quelqu'autre empêchement.

La Ducheſſe de *Mercœur* ayant tout l'empreſſement poſſible pour faire exécuter les intentions de la Reine ſa belle-

ſœur, diſpoſa toutes choſes pour fonder à Paris le Couvent des Capucines. Une des premieres difficultés qu'elle y rencontra, fut de la part des Capucins qui s'oppoſoient à Rome à cet établiſſement, ne voulant *en ſorte du monde ſe charger de confeſſer & gouverner ces Religieuſes*; mais le Pape Clément VIII. le leur ordonna par ſon bref de l'an 1603. & ces Moines s'y étant ſoumis, il n'y eut plus d'obſtacle. La Ducheſſe de *Mercœur* acheta pour lors l'Hôtel de Retz, appellé l'*Hôtel du Perron*, ſitué dans le fauxbourg S. Honoré, vis-à-vis les Capucins, & elle fit inceſſamment travailler pour en faire un Monaſtere, dont elle poſa la premiere pierre le 29. de Juin 1604. & pour ne point perdre de tems à l'établiſſement des Capucines, elle ſe retira en une grande maiſon ſituée au fauxbourg S. Antoine, nommée *la Roquette*, qui conſiſtoit en deux corps de logis, nommés *la grande & la petite Roquette*, & qui étoient accompagnés de baſſe-cour, de prés & de terres labourables. Elle ſe logea dans l'un de ces corps de logis avec ſes domeſtiques, & mit dans l'autre douze filles qui ſouhaitant d'embraſſer la regle des Capucines, en prirent l'habit de Novice le 14. Juillet de cette même année. Pendant les deux années ſuivantes, on travailla ſans relâche à bâtir l'Hô-

lel de Vendôme & le Couvent des Capucines, ſur l'emplacement de l'Hôtel du Perron. Les lieux réguliers s'étant trouvés en état de recevoir cette Communauté, & la Chapelle ayant été conſacrée le 18. Juin 1606. par *Claude Coquelay* Evêque de Digne. La Ducheſſe de *Mercœur* fit venir les Religieuſes qui la compoſoient, dans l'Hôtel de Vendôme, où ſur la fin du mois de Juillet 1606. Les Capucins au nombre de quatre-vingt, les allerent prendre en proceſſion pour les conduire en l'Egliſe de leur Couvent. Le Cardinal *Pierre de Gondi*, aſſiſté de l'Evêque de Paris ſon neveu, les y attendoit, revêtu de ſes habits pontificaux. Après quelques prieres, ce Cardinal leur mit à chacune une couronne d'épines ſur la tête, & la Duceſſe de *Mercœur* préſenta à chacune des Dames les plus qualifiées qui aſſiſtoient à cette cérémonie, une Religieuſe à conduire au nouveau Monaſtere. Les Capucins continuerent à marcher en proceſſion. Les Religieuſes les ſuivoient; & après elles marchoit le *Cardinal de Gondi*, accompagné du Provincial des Capucins, & du P. *Ange de Joyeuſe* pour lors gardien du Couvent du fauxbourg S. Honoré. Lorſqu'on fut arrivé en l'Egliſe deſtinée au Capucines, le Cardinal y célébra la Meſſe pontificalement; & après le ſer-

mon qu'y fit le P. Ange, les Religieuſes furent introduites dans leur Couvent, où elles firent profeſſion le 21. de Juillet de l'année ſuivante 1607. Leur regle eſt ſans doute la plus auſtere qu'il y ait. Elles ne vivent que d'aumônes, marchant toujours nuds pieds ſans ſocques, ni ſandales, excepté dans la cuiſine & dans le jardin, n'uſent jamais de chair, même dans les maladies mortelles, &c. Auſſi eſt-ce le ſeul Couvent de cet Ordre qu'il y ait en France. Ce ſont les Capucins qui non-ſeulement dirigent ces Religieuſes, mais qui leur fourniſſent auſſi des Freres quêteurs.

Elles demeurerent dans le Couvent que la Ducheſſe de *Mercœur* leur avoit fait bâtir, juſqu'au dix-neuf d'Avril de l'an 1688. qu'elles vinrent prendre poſſeſſion de celui où elles ſont aujourd'hui, & que Louis XIV. leur fit bâtir pour des raiſons que j'ai rapportées dans la deſcription du quartier précédent. Cette maiſon a été bâtie ſur les deſſeins, & ſous la conduite de *François d'Orbay*, Architecte. La premiere pierre en fut poſée au mois de Mai de l'an 1686. & en deux ans elle fut entierement bâtie. Toutes les cellules des Religieuſes ſont boiſées, & les cloîtres ſont vitrés par tout. Ce bâtiment a coûté au Roi près d'un million.

Le Portail de l'Egliſe, qui eſt en face

d'une des deux ouvertures de la Place de Louis le Grand, eſt orné d'un corps d'architecture d'ordre compoſite, formé par deux colonnes qui, ſous un grand arc, ſoutiennent un entablement & un fronton. Toute cette compoſition eſt d'un goût fort médiocre. La conſtruction de ce portail a été fait avec ſi peu de ſoin que l'on a déja été obligé de le reprendre trois fois ſous œuvre, & depuis les fondemens juſqu'à 8 & 10 pieds de hauteur audeſſus du palier du perron. En 1756. non-ſeulement il a fallu reprendre ce portail ; mais encore toute l'Egliſe, & démolir entierement les ſuperbes mauſolés des Chapelles. Ils ne ſauroient jamais être rétabli dans la perfection de leur premier état, quelque attention que l'on puiſſe avoir de remettre exactement chaque piece dans ſa même place, attention qui eſt toujours fort legere de la part des ouvriers à qui l'on confie ces rétabliſſemens. Leur intérêt ſeul qu'ils ont en vüe eſt infiniment oppoſé à celui des célebres Sculpteurs qui en ont imaginé la belle ordonnance.

Sur le milieu de la corniche de ce portail, eſt une croix, au pied de laquelle ſont deux Anges en adoration. Au-deſſous du ceintre, eſt un grand cartouche, dans lequel eſt écrit en lettres d'or : *Pavete ad Sanctuarium meum, ego Dominus*,

Ce cartouche eſt environné de trois Anges qui, par leur poſition, & leur attitude, ſe contraſtent d'une maniere également naturelle & agréable. L'un montre l'Inſcription, un autre qui eſt au-deſſus du cartouche, le ſoutient, & celui qui eſt au-deſſous aide auſſi à le ſoutenir. Le tout eſt environné de chérubins, & porté par des nuées. Toute cette ſculpture eſt de *Vaſſé*.

L'Egliſe n'eſt pas grande, mais elle eſt bien éclairée, & propre. Elle a même des Chapelles qui ſont d'une grande magnificence, & qui ont été enrichies des ornemens qu'on y voit par les familles de ceux qui y ont leur ſépulture. Le Maître-Autel eſt orné d'une deſcente de croix, qui eſt un tableau des plus eſtimés que Jouvenet ait peint. *Le Duc de Crequi*, qui affectionnoit ce Couvent, & qui a voulu être inhumé dans cette Egliſe, ainſi que je le remarquerai, en faiſant la deſcription des Chapelles, donna aux Capucines un corps ſaint tiré des catacombes, & honoré du nom de S. *Ovide* Martyr, dont le Pape Alexandre VII. avoit fait préſent à ce Seigneur l'an 1665. Tous les ans on fait ici la Fête de ce Saint, avec octave, pendant laquelle il vient un concours extraordinaire de peuple.

Louiſe de Lorraine, Reine de France, ayant ordonné, par ſon Teſtament,

qu'on inhumât ſon corps dans l'Egliſe des Capucines du Couvent dont elle ordonnoit l'établiſſement, ſes pieuſes intentions ont été ſuivies, & ſes cendres repoſent dans un tombeau couvert d'une ſimple tombe de marbre noir qui eſt au milieu du chœur de ces Religieuſes. L'Epitaphe qu'on lit deſſus, eſt auſſi modeſte que le tombeau.

CY GIST

Louiſe DE LORRAINE,
Reine de France & de Pologne,
qui décéda à Moulins, mil ſix cents un;
& laiſſa vingt mille écus
pour la conſtruction de ce Couvent
que Marie de Luxembourg,
Ducheſſe de Mercœur, ſa belle-ſœur,
a fait bâtir l'an mil ſix cents cinq.
Priez Dieu pour elle.

Le cœur de *Philippe Emanuel de Lorraine*, Duc de Mercœur, frere de la Reine Louiſe, fut inhumé dans l'Egliſe des Capucines, où il fut apporté de Lorraine le même jour même que ces Religieuſes furent introduites dans leur ancien Couvent.

Le corps de *Françoiſe de Lorraine*, Ducheſſe de Mercœur & de Vendôme, fut enterré dans l'Egliſe des Capucines. Elle mourut à Paris le 8. de Septembre de l'an 1669. âgée de 77. ans.

Il y a dans cette Egliſe trois Chapelles qui, par les beaux monumens qu'elles renferment, ſont dignes des regards, & même de l'attention des curieux. D'un côté, eſt celle de *S. Ovide*, laquelle renferme le tombeau de *Charles Duc de Crequi*, Pair de France, &c. qui eſt auſſi celui d'*Armande de S. Gelais-Luſignan*, ſa veuve. Le vrai ſurnom de ce Seigneur étoit *Blanchefort*, mais *Antoine de Blanchefort*, un de ſes ancêtres, ayant été inſtitué héritier de tous les biens de la branche aînée de la maiſon de *Crequi*, par le Cardinal de *Crequi* ſon oncle maternel, à condition que lui & ſes ſucceſſeurs porteroient le nom & les armes de *Crequi*, tous les Blanchefort qui ſont deſcendus dudit Antoine, les ont toujours portés depuis.

Cette Chapelle eſt d'une grande magnificence. Elle eſt toute incruſtée de marbre de différentes couleurs. L'Autel eſt décoré d'un corps d'architecture d'ordre corinthien, de marbre de Barbançon. Au milieu eſt un beau tableau où Jouvenet a repréſenté le Martyre de *S. Ovide*, dont le Duc de Crequi a donné le corps à ces Religieuſes.

Vis-à-vis cet Autel, ſous une eſpece d'arc ou de ceintre enrichi de roſons de bronze doré, & d'autres ornemens heureuſement imaginés, eſt un tombeau de

Digitized by Google

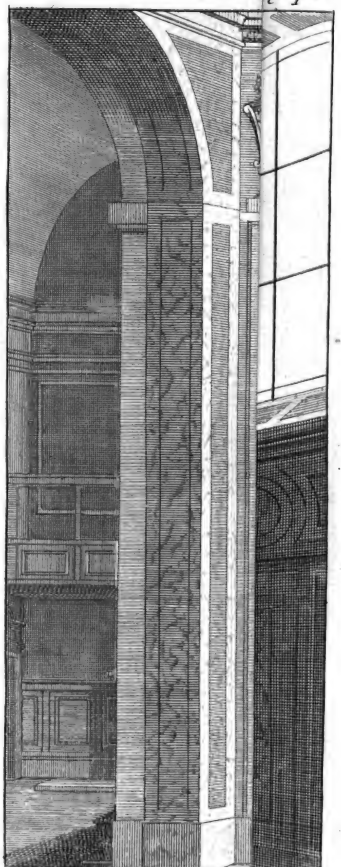

marbre noir, ſur lequel eſt une ſtatue de marbre blanc qui repréſente le Duc de Crequi en grand habit de l'Ordre du ſaint *Eſprit*, & à demi couché, ayant l'Eſpérance qui lui ſoutient la tête, & un Génie à ſes pieds qui pleure ſa mort. A chaque angle du grand ſoubaſſement, il y a une figure de marbre qui répréſente une des Vertus. Au bas ſont les armes du Duc de Crequi, & celles de la Ducheſſe ſa femme. De tous côtés on ne voit que lampes ſépulcrales, têtes de mort, aîles de chauve-ſouris, faiſceaux de plantes funébres, clepſydres, & autres ornemens ſymboliques. Toute cette ſculpture eſt de *Pierre Mazeline*, & de *Simon Hurtelle*, l'un & l'autre de l'Académie Royale de Sculpture.

Sur la baze de ce monument, eſt l'Inſcription qu'on va lire.

A LA GLOIRE DE DIEU

& pour perpétuelle mémoire à la poſtérité.

CY GIST

CHARLES *Duc de* CREQUI;

Pair de France,

Chevalier des Ordres du Roi,

Premier Gentilhomme de ſa Chambre;

& Gouverneur de Paris.

Il commença à porter les armes

dès l'âge de dix-ſept ans ſous le Regne

de Louis XIII. & après avoir paſſé

toutes les charges de la Guerre,
il fut fait Lieutenant Général des Armées
par LOUIS LE GRAND,
pour lequel il a toujours eu
un attachement, & une fidélité inviolable
durant tous le cours de sa vie.
il a été regardé de toute la Cour
comme un de ses principaux ornemens ;
& dans les grands Emplois du dehors,
en Angleterre, à Rome, & en Baviere,
il a soutenu par tout avec dignité,
la gloire de son Maître, & l'honneur
de sa Nation.
Mais dequoi sert à l'Homme
de se distinguer sur la terre,
si Dieu ne le choisit pour le Ciel ?
La Providence qui l'y destinoit,
le prépara à une mort Chrétienne
par une maladie de quinze mois,
pendant laquelle il donna de continuelles
marques d'une résignation entiere.
Enfin le 13. de Février 1687.
muni de tous les Sacremens de l'Eglise,
& plein de confiance
en la miséricorde divine,
il rendit son ame à Dieu
dans la 64e. année de son âge.
Armande de Lusignan, *Duchesse*
de Crequi, *Dame d'Honneur de la*
Reine Marie-Théreſe d'Autriche,
a fait ériger ce monument
à la mémoire de son mari,

Digitized by Google

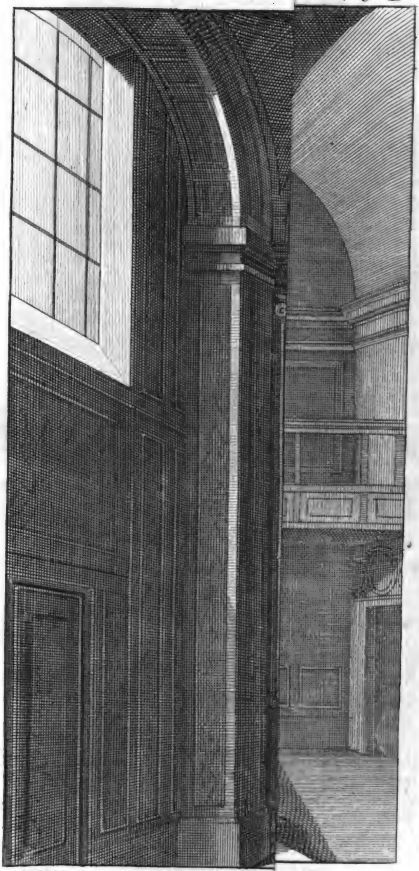

T

avec lequel elle a voulu être enterrée,
afin d'être rejointe avec lui
dans le tombeau,
en attendant qu'il plaiſe à Dieu
de les rejoindre enſemble dans le Ciel,
Elle a paſſé de cette vie en l'autre
le 11. *d'Août* 1709.
âgée de 72. *ans* 4. *mois.*

De l'autre côté, vis-à-vis la Chapelle que je viens de décrire, eſt celle de la famille des *le Tellier Louvois*. Elle ne cede point en magnificence à celle du Duc de Crequi, mais elle eſt différemment décorée.

Sur l'Autel, eſt un grand bas-relief de bronze doré d'or moulu, dans lequel on voit Jeſus-Chriſt qu'on met au tombeau. Au-deſſus eſt un tableau d'*Antoine Coypel.*

Vis-à-vis cet autel eſt le tombeau du *Marquis de Louvois*, Secretaire & Miniſtre d'Etat; ayant le département de la guerre, Surintendant des bâtimens, & jardins de Sa Majeſté, Arts, & Manufactures de France, &c. & un des plus fameux Miniſtres que la France ait eus. Ce Marquis eſt ici repréſenté par une figure de marbre, en habit d'Officier de l'Ordre du S. Eſprit, dont il étoit Chancelier, appuyée ſur le bras droit, & couchée ſur un grand *Sarcophage*, ou tom-

beau de marbre vert d'Egypte ; cette figure eſt de *Girardon*. Anne de *Souvré* de Courtenvaux, ſa femme eſt à ſes pieds, aſſiſe, déſolée, & levant les yeux au Ciel pour implorer ſon ſecours, & en obtenir la conſolation qui lui eſt néceſſaire dans la douleur & l'affliction dont elle eſt pénétrée. Cette figure eſt bien imaginée, & bien exécutée. Elle fut modelée, & preſque achevée par *Martin des Jardins* qui, étant mort avant que de l'avoir finie, on chargea le nommé *Vanclève* de ce qui reſtoit à faire. A chaque angle du grand ſocle qui ſoutient ce tombeau, eſt une Vertu de bronze, de grandeur naturelle. *Minerve* ayant le caſque en tête, & tenant ſon Egide, repréſente *la Prudence*. De l'autre côté, *la Vigilance* eſt figurée par une ſtatue qui a une grue à ſes pieds. La premiere eſt de *Girardon*, & l'autre de *des Jardins*.

Tous les ornemens qui accompagnent ce Mauſolée, & ceux qui décorent cette Chapelle ſont de l'invention de *Girardon*, & d'un goût admirable.

Sur le devant de ce tombeau, eſt gravée en lettres d'or, ſur un marbre noir l'Epitaphe qu'on va lire :

ICI REPOSE

Haut & Puiſſant Seigneur Meſſire François Michel le Tellier, Chevalier,

Marquis de Louvois & de Courtenvaux, *Conſeiller du Roi en tous ſes Conſeils, Commandeur & Chancelier de ſes Ordres, Miniſtre & Secretaire d'Etat, Général des Poſtes & Relais de France, Surintendant & Ordonnateur Général des Bâtimens & Jardins de Sa Majeſté, Arts & Manufactures de France, &c.*

Avant ſa vingtieme année LOUIS LE GRAND *lui donna la ſurvivance de la Charge de Secretaire d'Etat, avec le département de la Guerre, dont pour lors le Chancelier* le Tellier *ſon pere étoit pourvu. L'exemple & les inſtructions de ce grand homme le rendirent bientôt capable d'exercer cette importante Charge au gré du Roi, avec un génie également étendu, prudent, & ſolide, il embraſſa en peu de tems tout ce qui renferme la ſcience difficile de la guerre, & le vaſte détail des troupes. A peine avoit-il atteint la trente-unieme année de ſon âge, que devenu capable des plus grandes affaires, il fut appellé par Sa Majeſté dans ſes Conſeils les plus ſecrets, & honoré de ſa confiance. Appliqué, vigilant, infatigable, prêt en toutes les ſaiſons à exécuter les ordres du Roi, dans les entrepriſes les plus difficiles de Sa Majeſté. Juſte & heureux dans ſes meſures, il*

ſervit ſon Maître avec une ardeur toujours nouvelle juſqu'à la fin de ſa vie, qui fut terminée par une mort ſubite à Verſailles le 16. jour du mois de Juillet mil ſix cens quatre-vingt-onze.

Il a vêcu cinquante ans, ſix mois, & ſeize jours.

Dans ce même tombeau, ont été auſſi inhumés les corps de Madame de *Louvois* ſa femme, du Marquis de *Barbezieux*, & de l'Abbé *de Louvois*, leurs enfans. Il eſt à propos de faire connoître ici leurs noms, leurs qualités, & le tems de leur mort.

Feue Madame de Louvois ſe nommoit *Anne de Souvré*, & étoit fille unique, & héritiere de *Charles de Souvré*, Marquis de Courtenvaux, premier Gentilhomme de la Chambre du Roi, & de *Marguerite Barentin*. Elle avoit épouſé le Marquis de *Louvois* le 19. Mars 1662. & mourut le 2. Décembre 1715. âgée de ſoixante-neuf ans, un jour.

Louis François-Marie le Tellier, *Marquis de Barbezieux*, étoit né le 23. Juin 1668. du Marquis & de la Marquiſe de *Louvois*, dont je viens de parler. Il fut pourvu en ſurvivance de la Charge de Secretaire d'Etat le 13. Novembre 1685.

&

& de la Charge de Chancelier, Garde des Sceaux des ordres du Roi le 19 Août 1691. Il mourut le 5. Janvier 1701. âgé de 32. ans & ſix mois.

Camille le Tellier, connu ſous le nom d'*Abbé de Louvois*, étoit né en 1670. & étoit Abbé de Bourguëil, & de Vaulu-ſant, Garde de la Bibliotheque du Roi, & un des membres des Académies Françoiſe, des Sciences, & des Inſcriptions, & Belles-Lettres. Il fut nommé à l'Evêché de Clermont, par le Duc d'Orléans, Régent du Royaume, mais il ne l'accepta pas. Il mourut le 5. de Novembre 1718. âgé de quarante-quatre ans.

Dans la Chapelle ſuivante du même côté, eſt un grand cartouche de marbre blanc dans une bordure de marbre noir. On y lit l'Epitaphe de feu M. *de Saint Pouanges*, fils de Jean-Baptiſte Colbett, Seigneur de S. Pouanges & de Villacerf, & de *Claude le Tellier*, ſœur de *Michel le Tellier*, Chancelier de France. M. *de S. Pouanges* étoit couſin germain de M. de *Louvois*, dont il fut auſſi premier Commis, mais avec tant de capacité & tant de diſtinction, qu'il travailloit avec *Louis le Grand* en l'abſence de M. de *Louvois*.

ICI REPOSE

En attendant une heureuſe réſurrection, haut & puiſſant Seigneur, Meſſire

GILBERT COLBERT *Chevalier, Seigneur* de S. Pouanges, *de la Principauté de Chabanois, & autres lieux, Secretaire du Cabinet du Roi, & auparavant des Commandemens de la feue Reine Marie-Thérese d'Autriche, Conseiller d'Etat, Commandeur, & grand Trésorier des Ordres de Sa Majesté. Il fut élevé & employé dès sa premiere jeunesse aux affaires de la Guerre sous feu Monsieur le Chancelier le Tellier son oncle, alors Ministre & Secretaire d'Etat. Les instructions & l'exemple de ce grand homme seconderent en lui cet amour pour la Personne du Roi, & ce zele pour le bien de l'Etat, héréditaire dans sa famille, & qui ont toujours paru pendant quarante-quatre ans de services dans les fonctions ordinaires, & dans plusieurs emplois de confiance importans & distingués dont Sa Majesté l'a honoré. Il fut généreux, sincere, libéral, obligeant, sans ostentation, ardent pour ses amis, charitable pour les pauvres, bienfaisant pour tout le monde, ayant toujours préféré le mérite à la faveur, & l'honneur à l'intérêt. L'estime générale de la Cour & de la Ville, les regrets & les pleurs de tous les Officiers de guerre, sa réputation chez les étrangers, & la voix du Peuple font mieux son éloge que tout ce qu'on en pourroit dire. Il*

paſſa de cette vie à une meilleure le 22. d'Octobre 1706. âgé de 64. ans & ſept jours, par une mort chrétienne & édifiante, après s'être préparé à ce paſſage pendant les quatre dernieres années de ſa retraite & de ſa vie par de fréquentes méditations, ſuivies d'une pratique continuelle d'actions de piété, & de charité.

Marie-Renée de Berthemet, veuve de *Gilbert Colbert de S. Pouanges*, dont on vient de lire l'Epitaphe, mourut le 28. de Février 1732. âgée de 85. ans, ou environ, & fut inhumée dans cette Chapelle auprès de ſon mari.

L'*Hôtel de Pontchartrain* bâti ſur les deſſeins de *le Vau*, pour *Hugues de Lyonne*, Secretaire d'Etat pour les affaires étrangeres, a pris ſon nom de *Louis Phelippeaux de Pontchartrain*, Chancelier de France, qui l'acheta en 1703. Le Roi en a fait l'acquiſition pour le Miniſtre qui préſide à la finance. On a mis ſur la porte un marbre où on lit. *Hôtel du Controleur Général.*

La maiſon de feu M. *de Langlée*, qui a appartenu à Claude le Bas de Montargis, Garde du Tréſor Royal, puis au ſieur *Jean Law*, & enfin au Duc de *Mazarin*, mort en 1731. à qui il fut donné en échange du Palais Mazarin, que le Roi prit pour y mettte les différens Bureaux

de la Compagnie des Indes. Comme feu M. de Langlée avoit beaucoup de goût, & qu'il avoit fait bâtir pour lui cet Hôtel, on peut dire qu'il n'y en a pas de plus commode dans Paris. On le nomme encore à préſent l'*Hôtel Mazarin*.

Un peu plus haut, mais de l'autre côté de la rue, on remarque une maiſon décorée en dehors de grands pilaſtres d'ordre compoſite, & de quelques-autres ſculptures d'aſſez bon goût. Cette maiſon a été bâtie ſur les deſſeins de *Gittard* pour le fameux *Jean-Baptiſte de Lully*.

L'Hôtel de *S. Pouanges* eſt plus avant, & de l'autre côté de la rue. Il a appartenu d'abord au ſieur *Bechamel de Nointel*; puis à *Gilbert Colbert* de *S. Pouanges* qui le fit décorer avec magnificence & avec beaucoup de goût. Dans la cour, & dans le jardin, il y avoit deux perſpectives qui étoient de *Rouſſeau*, Peintre fameux pour cette eſpece de peinture; mais ces deux morceaux ſont preſque effacés par les injures du tems. Cet Hôtel eſt occupé actuellement par M. Bollioud de S. Jullien receveur général du Clergé de France.

L'HÔTEL DE LA COMPAGNIE DES INDES.

C'étoit auparavant *le Palais Mazarin*, & le plus grand qu'il y eût à Paris, après

les Maiſons Royales, le Palais d'Orléans, dit Luxembourg, & le Palais Cardinal, aujourd'ui le Palais Royal.

Cette maiſon fut commencée par *Charles Duret de Chevri*, Préſident en la Chambre des Compres, & n'avoit pour lors rien qui ne fût convenable à la fortune & au rang du Maître. Elle paſſa enſuite à *Jacques Tubeuf*, auſſi Préſident en la Chambre des Comptes, qui l'augmenta d'une grande maiſon voiſine qu'il y joignit. Celui-ci vendit le tout au *Cardinal Mazarin*, qui en fit un des grands Palais qu'il y eût à Paris, & le plus richement meublé qu'il y eut au monde. Il s'étendoit depuis la rue Vivienne, juſqu'à la rue de Richelieu, & renfermoit quatre grands appartemens, une infinité de petits, trois grandes galeries, une écurie la plus grande, & la plus magnifique qu'on eût encore vue, un parterre fort propre, & un jardin ſpacieux.

Les principaux appartemens étoient ſuperbement meublés, & l'on comptoit dans ce Palais plus de quatre cens têtes, buſtes, & ſtatues de marbre blanc d'Egypte, de bronze, de porphire, qui étoient des têtes de tout ce que la Gréce, & l'ancienne Rome avoient de plus rare & de plus précieux. Il y avoit environ cinq cens tableaux de cent vingt Peintres

différens, parmi leſquels il y en avoit ſept des plus beaux de *Raphaël*, trois du *Correge*, huit du *Titien*, deux *André del Sarte*, douze de *Louis Carache*, cinq de *Paul Veronéſe*, trois du *Giorgion*, ſix de *Pordenon*, vingt-un *du Guide*, trois de *Paul Brille*, vingt-huit de *Vandeick*, pluſieurs d'*André Mantegne*, de *Perrin del Vague*, &c.

La Bibliotheque étoit dans une galerie qui regne ſur la rue de Richelieu ; elle avoit été amaſſée par *Gabriel Naudé*, un des plus ſçavans bibliothécaires qu'il y ait jamais eu. Il avoit fait, par ordre du Cardinal Mazarin, des voyages en Flandres, en Hollande, en Angleterre, en Italie, & en Allemagne, pour acheter tout ce qu'il trouveroit de plus rare, & de plus curieux en fait de Livres. Elle avoit été auſſi conſidérablement enrichie par l'envie que les Princes, & les Miniſtres Etrangers avoient de faire plaiſir au Premier Miniſtre, & de ſatisfaire ſa curioſité. *Naudé* aſſuroit que cette Bibliotheque étoit compoſée de plus de quarante mille volumes, & que c'étoit la plus belle, & la plus nombreuſe qu'il y eût jamais eu. Le Cardinal avoit réſolu de la rendre publique, mais les troubles qui s'éleverent dans l'Etat contre cette Eminence, renverſerent ce deſſein, & la Bibliotheque-même. Elle auroit été vendue en

détail dès l'an 1649. ſans les lenteurs affectées de Meſſieurs de *Saintot*, *Doujat*, *Catinat*, & *de la Nauve*, Conſeillers au Parlement, & Commiſſaires en cette partie, qui en éloignerent la diſſipation juſqu'à la concluſion de l'accommodement. Le calme fut de peu de durée, & cette Bibliotheque, de même que les autres effets du Cardinal Mazarin, furent encore en danger d'être diſſipés. Ce fut pour tâcher de les mettre à couvert des accidens, que le 13. Février de l'an 1651. le Préſident *Tubeuf* fit ſaiſir le Palais Mazarin, & tous les meubles & effets qui étoient dedans, pour ſureté de la ſomme de ſix cens quatre-vingt mille livres qui lui étoit dûe par le Cardinal; apparemment que c'étoit le prix de cette maiſon que ce Préſident lui avoit vendue, & qui n'avoit pas encore été payé. Cependant le 29. de Décembre de la même année, le Parlement donna un Arrêt qui ordonnoit la vente du Palais Mazarin, & des meubles qui y étoient. On tâcha encore d'en éluder l'exécution, & de conſerver la Bibliotheque dans ſon entier, & l'on en offrit quarante-cinq mille livres ſous le nom du ſieur *Violette*, Tréſorier de France à Moulins. Le Préſident de *Bailleul*, & quelques autres appuyerent fortement ces offres comme étant très-avantageuſes; mais pour le coup leur zele & leurs

raiſons furent inutiles, la Bibliotheque fut vendue en détail, & diſſipée malheureuſement. Le Roi qui étoit pour lors à Poitiers, ayant appris que cette Bibliotheque couroit riſque d'être diſperſée, donna une Lettre de cachet, datée du premier Février 1652. portant ordre à M. *Fouquet* ſon Procureur Général de s'oppoſer à la vente de ce riche tréſor. L'oppoſition vint trop tard, les Livres les plus curieux & les plus rares étoient déja vendus, ou détournés.

L'Ecurie étoit une des plus grandes qu'on eut vûes. Elles avoit près de vingt-ſept toiſes de long, ſur quatre toiſes de large, & étoit éclairée par dix-neuf grandes croiſées. On y entroit par trois grandes portes. Les piliers, les auges & les rateliers étoient de bois de chêne tourné, & derriere les chevaux regnoit une route ſi large, que cinq ou ſix perſonnes pouvoient s'y promener ſans danger, & à leur aiſe.

Le Cardinal Mazarin maria *Hortence de Mancini*, une de ſes nieces, à *Armand-Charles de la Porte de la Meilleraye*, & les inſtitua ſes héritiers & légataires univerſels, à la charge de porter le nom & les armes de *Mazarin*, & de ſubſtitution graduelle & perpétuelle, par leur contrat de mariage du 28. Février 1661. & par ſes teſtament & codicile des 6. & 7. Mars

ſuivant, il fit des dons & des legs conſidérables à *Philippe-Jules, Marquis de Mancini*, ſon neveu; en conſéquence de ces diſpoſitions le Palais Mazarin fut partagé en deux après la mort de ce Cardinal. La plus grande partie demeura au Duc de Mazarin, & continua de porter le nom de *Palais-Mazarin* juſqu'en 1719. que le Roi en fit l'acquiſition, & le donna à la Compagnie des Indes pour y tenir ſes Bureaux. C'eſt auſſi dans l'enceinte de cet Hôtel, que par Arrêt du Conſeil d'Etat du Roi du 24. Septembre 1724. on établit une place, appellée *la Bourſe*, dont l'entrée principale eſt dans la rue Vivienne. Cette Place a été établie pour les négociations des Actions, de lettres de change, billets au porteur, & à ordre, & autres papiers commerçables, des marchandiſes & effets, & pour y traiter des affaires de commerce, tant de l'intérieur, que de l'extérieur du Royaume. La bourſe s'ouvre tous les jours, excepté les jours de Dimanches & Fêtes, depuis dix heures du matin juſqu'à une heure après midi, après laquelle heure l'entrée en eſt refuſée à ceux qui s'y préſentent, de quelqu'état & condition qu'ils ſoient.

L'autre partie du Palais Mazarin échut en partage au *Marquis de Mancini*, & Duc de *Nevers*, & on le nomma l'*Hôtel de Nevers*, nom qu'il a toujours porté

juſqu'à ce que le Roi en fit l'acquiſition ; & y établit la *Banque Royale*. Depuis que cette Banque a été ſupprimée, on a mis ici la Bibliotheque du Roi dont je parlerai, en faiſant la deſcription de la partie de la rue de Richelieu, qui eſt compriſe dans le quartier que je décris ici.

Après le Palais-Mazarin, en continuant d'aller vers la Place des Victoires, on trouve *les Ecuries de S. A. S. le Duc d'Orléans*. Cette maiſon fut bâtie pour *Guillaume de Bautru*, Seigneur du Comté de Serrant, Introducteur des Ambaſſadeurs, Ambaſſadeur lui-même vers l'Archiducheſſe en Flandres, Envoyé du Roi en Eſpagne, en Angleterre & en Savoye, & l'un des quarante de l'Académie Françoiſe. Il étoit fils de *Guillaume Bautru*, Conſeiller au Grand-Conſeil, & petit-fils de *Maurice Bautru*, Lieutenant de la Prevôté d'Angers. *Bautru* étant mort en 1665. ſa maiſon fut vendue à *Jean-Baptiſte Colbert*, Controlleur Général des Finances, Secretaire & Miniſtre d'Etat. Celui-ci pour agrandir ſa maiſon à peu de frais, ſe fit adjuger la maiſon de *Bruant des Carrieres*, premier Commis de M. Fouquet, laquelle touchoit à la ſienne, & que *Bruant des Carrieres* avoit achetée cent cinquante mille livres de *Marguerite de Ranchin*, veuve de *Claude Vanel*, ſous le nom de *Jeanne de*

Chaumont, veuve de *Claude Girardin*. Comme ce premier Commis de M. *Fouquet* ſe retira à Liege dès qu'il vit ſon Maître arrêté, & que la Chambre de Juſtice qu'on établit pour lors, avoit condamné la veuve & les héritiers *Vanel* à payer au Roi la ſomme de 350000. liv. & la ſucceſſion de *Claude Girardin* à cent-vingt mille livres, M. *Colbert* ſe fit adjuger ladite maiſon, tant ſur les héritiers *Vanel*, que ſur les héritiers *Girardin*, pour cent-vingt mille livres, en déduction des ſommes par eux dûes au Roi, & s'en fit faire enſuite une donation par Sa Majeſté. C'eſt cette maiſon qu'on nomma enſuite le *petit Hôtel-Colbert*, & dont on embellit les dedans, lorſque M. *de Seignelay*, fils aîné de M. *Colbert*, alla l'habiter. Cette maiſon a été occupée depuis par *Paulin Prondre*, Receveur Général des Finances de la Généralité de Lyon. L'*Hôtel-Colbert* fut vendu en 1713. à la Marquiſe *de la Carte*, qui en 1720. le vendit à *Philippe Duc d'Orléans* Régent du Royaume, qui y mit ſes écuries. Les connoiſſeurs eſtiment la porte de cette maiſon, qui ſeroit de très bon goût, ſi elle n'étoit trop baſſe pour ſa largeur.

Ici finit *la rue neuve des petits-Champs* par une eſpece de patte-d'oye, formée par les rues neuve des petits Peres, de la

Feuillade & de la Vrillere. La rue neuve des petits Peres s'eſt longtems nommée la rue *Vuide-gouſſet* ; nom qu'on lui avoit donné de ſa ſituation dans un quartier peu habiré, & où l'on couroit grand riſque d'être volé, lorſqu'on y paſſoit de nuit. Comme cette rue eſt le long de la grand-cour des Auguſtins Déchauſſés, dits *petits-Peres*, on lui a donné le nom de ces Religieux, & on a reſtraint celui de rue *Vuide-gouſſet* au petit bout de rue qui va du coin de celle du Mail, à la Place des Victoires. La rue de *la Feuillade* a pris ſon nom de François d'Aubuſſon, Duc de *la Feuillade*, & Maréchal de France, qui a fait faire la Place des Victoires, & ériger la Statue de Louis le Grand qu'on y voit. La rue de la Vrilliere n'étant pas de ce quartier, je réſerve d'en parler, lorſque je ferai la deſcription du Quartier de S. Euſtache.

LA PLACE DES VICTOIRES.

C'Eſt ici l'ouvrage de la reconnoiſſance de *François Vicomte d'Aubuſſon de la Feuillade*, Pair & Maréchal de France, Colonel des Gardes Françoiſes, & Gouverneur de Dauphiné, pour toutes les faveurs & toutes les graces qu'il avoit reçues de *Louis le Grand*. Jamais Parti-

P. 60.

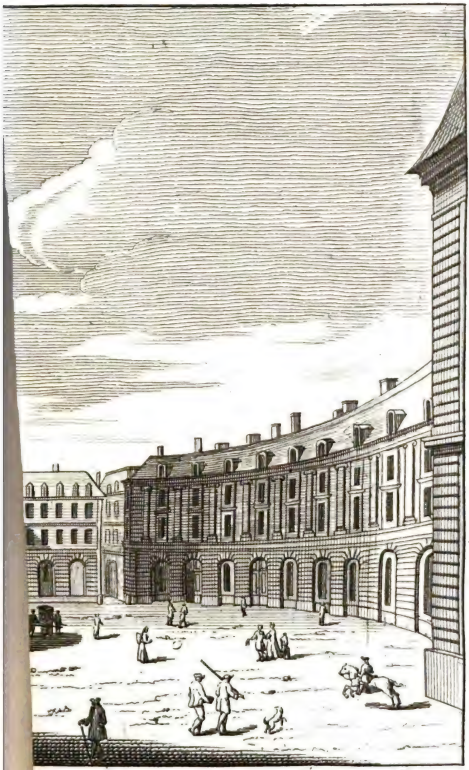

ICTOIRES.

culier n'avoit encore entrepris de conſacrer à la gloire de ſon Prince un monument auſſi magnifique, ni d'une ſi grande dépenſe. Dans cette vûe, le *Maréchal Duc de la Feuillade* acheta en 1684. l'*Hôtel de Senneterre*, & le fit abatre pour y ouvrir cette Place ; mais comme cet emplacement ne ſuffiſoit pas, il engagea le Corps de Ville à acheter l'*Hôtel d'Emery*, & pluſieurs autres maiſons qui furent toutes renverſées pour ce deſſein.

Malgré le renverſement de tant de maiſons, cette Place n'eſt pas d'une grande étendue ; mais ſix rues qui y viennent aboutir, la dégagent beaucoup, & ſemblent la rendre plus grande qu'elle n'eſt en effet. Sa figure eſt un ovale irrégulier, qui a quarante toiſes de diamêtre. Les bâtimens qui regnent au pourtour ſont d'une même ſymetrie, & ornés de pilaſtres d'ordre ionique, ſoutenus ſur des arcades chargées de refans.

Du milieu de cette Place s'éleve un monument qui a trente-cinq pieds de hauteur, vingt-deux pour le piedeſtal qui eſt de marbre blanc-veiné, & treize pour la figure de *Louis le Grand*. La Statue de ce Prince, & celle de la Victoire, ſont ici un groupe d'autant plus brillant qu'il eſt de bronze doré. La premiere eſt vêtue du grand habit dont on ſe ſert à la cérémonie du Sacre, habillement qui eſt

particulier à nos Rois, & qui les diſtingue des autres Rois. Elle foule aux pieds le chien cerbere, qui par ſes trois têtes déſigne ici la triple alliance formée pour lors par les ennemis de la France. Derriere cette Statue eſt celle de la Victoire, ayant un pied poſé ſur un globe, & le reſte du corps en l'air. Elle met d'une main une couronne de laurier ſur la tête du Roi, & de l'autre tient un faiſceau de palmes & de branches d'olivier. Sur le plinthe, & ſous les pieds du Roi, eſt cette Inſcription en lettres d'or : *viro immortali.* Derriere ces deux figures on voit un bouclier, un faiſceau d'armes, une maſſe d'Hercule, & une peau de lion. Toutes ces choſes forment un groupe de treize pieds de hauteur d'un ſeul jet, dans lequel il eſt entré environ trente milliers de métail.

Sur les quatre corps avancés du ſoubaſſement qui ſert d'empatement au piedeſtal, on a placé autant d'Eſclaves qui ſont auſſi de bronze, & ont douze pieds de proportion. Ils ſont enchaînés au piedeſtal par de groſſes chaînes; leurs vêtemens, & les diverſes eſpeces d'armes qui ſont auprès d'eux, font connoître les différentes Nations dont la France a triomphé ſous le Regne de *Louis le Grand.* Tous ces ouvrages, de même que les quatre bas reliefs qui rempliſſent les faces du

piedeſtal, & les deux qui ſont ſur les faces du grand ſoubaſſement, ſont de bronze, & deſſinés très-correctement. La corniche du piedeſtal eſt ſoutenue & ornée par huit conſoles auſſi de bronze, & a aux quatre faces les Armes de France, entourées de palmes & de lauriers. L'eſpace qui eſt au pourtour de ce monument juſqu'à neuf pieds de diſtance, eſt pavé de marbre, & entouré d'une grille de fer haute de ſix pieds.

Quatre grands fanaux ornés de ſculpture, éclairoient autrefois cette Place pendant la nuit. Ils étoient élevés chacun ſur trois colonnes doriques de marbre veiné, diſpoſées en triangles : & dont les bas-reliefs étoient chargés de pluſieurs Inſcriptions ſur les actions les plus mémorables de Louis XIV. on les a démolis en 1718.

C'eſt *Martin Vanden-Bogaer*, connu ſous le nom de *des Jardins*, Sculpteur de l'Académie Royale, qui a donné les deſſeins, & qui a conduit la fonte de ce ſuperbe monument.

Le piedeſtal eſt enrichi de bas-reliefs dont les ſujets ſont expliqués par des Inſcriptions latines & françoiſes de la compoſition de *François Séraphin Regnier des Marais* Secretaire perpétuel de l'Académie Françoiſe, on ne rapportera que celle qui ſert de dédicace & qui explique le ſujet de tout l'ouvrage.

LUDOVICO MAGNO
PATRI EXERCITUUM
ET DUCTORI
SEMPER FELICI.

DOMITIS HOSTIBUS. PROTECTIS SOCIIS. ADJECTIS IMPERIO FORTISSIMIS POPULIS. EXTRUCTIS AD TUTELAM FINIUM FIRMISSIMIS ARCIBUS. OCEANO ET MEDITERRANEO INTER SE JUNCTIS. PRÆDARI VETITIS TOTO MARI PIRATIS. EMENDATIS LEGIBUS. DELETA CALVINIANA IMPIETATE. COMPULSIS AD REVERENTIAM NOMINIS GENTIBUS REMOTISSIMIS. CUNCTISQUE SUMMA PROVIDENTIA ET VIRTUTE DOMI FORISQUE CUMPOSITIS.

FRANCISCUS VICECOMES D'AUBUSSON
Dux DE LA FEUILLADE, *ex Francia Paribus, & Tribunis equitum unus, in Allobrogibus Prorex, & Pratorianorum Peditum Præfectus.*

AD MEMORIAM POSTERITATIS
ſempiternam. P. D. C. 1686.

A LOUIS LE GRAND

LE PERE ET LE CONDUCTEUR DES ARMÉES,

TOUJOURS HEUREUX.

APRÈS AVOIR VAINCU SES ENNEMIS. PROTEGÉ SES ALLIEZ AJOUTE' DE TRES-PUISSANS PEUPLES A SON EMPIRE. ASSURE' LES FRONTIERES PAR DES PLACES IMPRENABLES. JOINT L'OCE'ANS A LA MEDITERRANE'E. CHASSE' LES PIRATES DE TOUTES LES MERS. RE'FORME' LES LOIX. DE'TRUIT L'HE'RE'SIE. PORTE' PAR LE BRUIT DE SON NOM LES NATIONS LES PLUS BARBARES A LE REVERER DES EXTREMITEZ DE LA TERRE, ET REGLE' PARFAITEMENT TOUTES CHOSES AU DEDANS ET AU DEHORS PAR LA GRANDEUR DE SON COURAGE ET DE SON GENIE.

FRANCOIS VICOMTE D'AUBUSSON
DUC DE LA FEUILLADE, Pair & Maréchal de France, Gouverneur de Dauphiné, & Colonel des Gardes Françoiſes.

POUR PERPETUELLE MEMOIRE
à la poſtérité.

La dédicace de ce riche monument ſe fit le 28. de Mars de ladite année 1686. Ce jour là le Maréchal Duc de la Feuillade, à cheval, & à la tête du Régiment des Gardes Françoiſes dont il étoit Colonel, fit trois fois le tour de cette Statue, en préſence du Gouverneur de Paris & du corps de Ville. M. *de Bullion* Prevôt de Paris prétendit devoir aſſiſter à cette cérémonie à la tête du Châtelet, & marcher à la gauche du Gouverneur; mais le Roi ayant appris qu'en 1639. lorſque la ſtatue de Louis XIII. fut élevée dans la place Royale, le Prevôt de Paris ni le Châtelet n'y avoient point aſſiſté, il décida contre eux, & ils ne s'y trouverent point.

Pour rendre ce monument auſſi durable que les ouvrages des hommes peuvent l'être, *François, Vicomte d'Aubuſſon de la Feuillade*, Duc, Pair & Maréchal de France, qui l'avoit fait ériger, *donna, céda, tranſporta & délaiſſa, hors part, & par preciput & ſans charge de rapport*, par contrat de donation du 29e. jour de Juin 1687. à Meſſire *Louis d'Aubuſſon de la Feuillade*, ſon fils unique, *la Comté de la Feuillade, la Vicomté d'Aubuſſon, la Baronie de la Borne, premiere Baronie de la Marche, la Châtellenie de Feulletin, ſcizes en la Marche, & la Baronie de Peyruſſe ſcize en Poitou,*

les Chaſtellenies d'Ahun, Chenerailles, Jarnage, & Drouilles, ſituées audit pays de la Marche : leſdites Terres, & Seigneuries, appartenances, & dépendances, valant préſentement vingt-deux mille livres de revenu, dont quatorze mille livres provenoient des biens propres dudit Seigneur donateur, & huit mille livres de ceux qu'il avoit acquis du Roi par contrat d'échange du 14. Juin 1686. le tout aux charges & conditions exprimées dans ledit acte, & dont celles que je vais tranſcrire ici ſont les principales.

1. *Que ledit donataire, ni les autres appellés après lui, ne pourront vendre, aliener, échanger ni hipothequer leſdites Terres & Seigneuries.*

2. *Que ladite donation demeurera chargée d'une ſubſtitution graduelle & perpetuelle à l'infini de mâle en mâle, gardant toujours l'ordre de primogéniture.*

3. *Seront exclus de ladite ſubſtitution ceux des mâles en quelque degré, & en quelque ligne que ce ſoit qui ſe trouveront engagés dans l'ordre de Prêtriſe, Diaconat, ou Souſdiaconat, Religieux Profès, ou Chevaliers de Malte. Et en cas que ceux qui auroient recueilli ladite ſubſtitution, fuſſent promus, après l'avoir recueillie, à l'ordre de Prêtriſe, Diaconat, & Souſdiaconat, ou qu'ils fiſſent profeſſion dans*

quelques ordres Religieux ou dans l'ordre de Malte, entend ledit Seigneur donateur que la préſente ſubſtitution ſoit déclarée ouverte au profit du degré ſuivant, du jour de ladite promotion ou profeſſion.

4. *Seront encore exclus de ladite ſubſtitution ceux deſdits ſubſtitués qui auront épouſé ou épouſeront une femme dont le pere n'auroit pas aſſez de nobleſſe pour faire ſes enfans Chevaliers de Malte, & pareillement les enfans qui en naîtront, & leurs deſcendans en quelque degré qu'ils ſoient.*

5. *Ladite ſubſtitution durera tant & ſi longuement qu'il y aura des enfans & deſcendans mâles, de mâle en mâle, tant en ligne directe que collatérale dudit Seigneur donateur, par ſubſtitution maſculine, graduelle, perpétuelle & infinie; à l'effet dequoi le Roi ſera très-humblement ſupplié d'accorder ſes Lettres de confirmation, pour déroger à toutes coutumes, loix & ordonnances à ce contraires, même par exprès aux coutumes de la Marche & de Poitou, & aux ordonnances d'Orléans & de Moulins, déclarations & arrêts intervenus ſur icelles.*

6. *Les filles tant du Seigneur donateur, que du donataire, & des ſubſtitués, & de tous leurs deſcendans tant mâles que femelles, ſoit en ligne directe ou collatérale, demeureront pareillement excluſes de*

ladite ſubſtitution, & ne pourront rien prétendre auſdites Terres & Seigneuries.

7. *Ledit Seigneur donateur voulant pourvoir à ce que la Statue qu'il a érigée au Roi dans la place des Victoires ſoit conſervée à perpetuité dans ſon entier, & dans toute ſa beauté avec tous ſes ornemens, & que les lumieres établies pour éclairer ladite Place ſoient entretenues, il veut & ordonne que ledit Louis d'Aubuſſon de la Feuillade ſon fils, & tous ceux qui étant appellés à ladite ſubſtitution jouiront après lui deſdites Terres & Seigneuries, ſoient tenus de faire redorer à leurs frais tous les vingt-cinq ans ladite Statue & les ornemens qui ſont à préſent dorés, ſi le Prevôt des Marchands & les Echevins de cette ville de Paris le jugent à propos; comme auſſi d'entretenir à leurs frais de toutes réparations groſſes & menues tous leſdits ouvrages.*

8. *Seront pareillement tenus d'entretenir à leurs frais dans les quatre fanaux des lumieres ſuffiſantes pour éclairer ladite Place des Victoires pendant la nuit, & dans toutes les ſaiſons de l'année; comme auſſi de payer les gages d'une perſonne qui ſera pour eux prépoſée pour faire allumer leſdites lumieres, faire nétoyer les fanaux, &c.*

9. *Et afin que leſdits ouvrages ſoient conſervés, & leſdites lumieres entretenues*

avec plus de ſoin, ledit Seigneur donateur deſire & demande que de cinq en cinq ans, le cinquieme du mois de Septembre, fête S. Victorin, jour de la naiſſance du Roi (Louis XIV.) *leſdits ouvrages ſoient vus & viſités par les ſieurs Prevôt des Marchands & Echevins de cette ville de Paris, & par deux Experts par eux nommés; & ſera dreſſé procès verbal de ladite viſite, & des réparations qui ſeront à faire auſdits ouvrages, dont ſera délivré une expedition audit donataire ou ſubſtitué qui jouira pour lors deſdites Terres & Seigneuries; & ſera contraint de faire faire inceſſamment leſdites réparations, & de payer les Experts qui en auront fait les devis.*

10. *A la fin de chacune deſdites viſites, ledit Seigneur donateur, le donataire, ou celui des ſubſtitués qui jouira pour lors deſdites Terres & Seigneuries, ſera tenu de faire préſenter au Prevôt des Marchands deux médailles d'argent, & à chacun des Echevins, Procureur du Roi, Greffier & Receveur de ladite Ville une médaille auſſi d'argent, repréſentant d'un côté le portrait de Louis le Grand, & au revers le groupe de la Statue que ledit ſieur Maréchal Duc de la Feuillade lui a fait ériger. Seront pareillement tenus leſdits Seigneurs donateur, donataire, & ſubſtitués, de faire faire à leurs frais ſur le*

même coin une médaille d'or qui ſera par eux préſentée, & en leur abſence par le Prevôt des Marchands le lendemain de ladite viſite ou autre jour ſuivant, au Roi & à ſes ſucceſſeurs Rois pour lors regnans.

11. *Si la ligne maſculine dudit Seigneur donateur, tant directe que collatérale, & celle* d'Aubuſſon Villac *en Perigord*, & d'Aubuſſon de Poux & de Banieux *en la Marche viennent à manquer, leſdites Terres & Seigneuries appartiendront pour toujours & en toute propriété à la ville de Paris : ledit Seigneur donateur lui en tranſportant tout droit de propriété, fonds, très-fonds, nom, raiſons, actions, ſaiſines, & autres droits généralement quelconques : ce acceptant pour ladite Ville, ſous le bon plaiſir du* Roi, *& du conſentement de Monſieur Maître* Maximilien Titon *ſon Procureur, & de ladite Ville, Meſſire* Henry de Fourcy, *Chevalier Comte de Cheſy & autres lieux, Conſeillers du Roi en ſes Conſeils, & d'honneur en ſa Cour de Parlement, Prevôt des Marchands, & nobles hommes* Mathieu-François Geofroy, *Bourgeois de Paris*, Jean-Jacques Gayot, *Conſeiller du Roi en l'Hôtel de ladite Ville, Maître* Nicolas Chuppin, *Conſeiller du Roi, Controlleur général du marc d'or des ordres de ſa Majeſté, & Monſieur Maître* Jean Sanguiniere, *Conſeiller du Roi au*

Châtelet de Paris, tous Echevins de cette ville de Paris, pour ce préſens; aux charges & conditions que ledit Seigneur donateur impoſe au Seigneur donataire & aux ſubſtitués.

Ce contrat de donation & de ſubſtitution, fut paſſé à Paris les jour & an que deſſus pardevant *Mouſle* & *Lauverdy*, Conſeillers du Roi, Notaires de Sa Majeſté au Châtelet de Paris; & fut enregiſtré au Parlement le 4. Juillet de ladite année 1687.

Le même jour & an, furent auſſi enregiſtrées au Parlement les Lettres-Patentes du Roi en forme d'Edit, *portant confirmation du contrat ci-deſſus, & dérogation à l'article 59. de l'Ordonnance d'Orléans, & à l'article 57. de l'Ordonnance de Moulins, Déclarations & Arrêts intervenus ſur icelles, & pareille dérogation aux articles 212. 215. 295. 316. de la Coutume de la Marche, qui ſont les articles 2. & 5. du titre des Teſtamens, 8. & 19. du titre des Donations de la même Coutume; & encore aux articles 215. 219. & 272. de la Coutume de Poitou, qui ſont les articles 13. & 17. du titre des Donations, & 5. du titre des Teſtamens de ladite Coutume, & à toutes autres diſpoſitions deſdites Coutumes, Loix, Ordonnances, Edits, Reglemens, Uſages, Arrêts & autres choſes contraires auſdites donation*

donation & ſubſtitution, & ſans que les préſentes dérogations puiſſent être tirées à conſéquence en aucune autre cauſe, &c.

Malgré tant de précaution, & tant de meſures priſes pour aſſurer la durée de ce monument, à peine *François d'Aubuſſon de la Feuillade*, Pair & Maréchal de France, fut-il mort, qu'on commença à donner atteinte à la fondation qu'il avoit faite. Ce Seigneur mourut la nuit du 18. au 19. de Septembre de l'an 1691. & dès le 20. Avril 1699. le Conſeil d'Etat du Roi rendit un Arrêt qui ordonna que doreſnavant il ne ſeroit plus allumé de feux dans les quatre fanaux de la Place des Victoires dont le Roi diſpenſe le *Duc de la Feuillade* & ſes ſucceſſeurs donataires du feu *Maréchal Duc de la Feuillade*. Le motif de ce changement eſt fondé ſur l'incommodité que reçoivent ceux qui habitent les maiſons de cette Place, de l'attroupement des faineans & vagabonds occaſionné par les feux de ces fanaux, particulierement pendant l'été : d'ailleurs cette lumiere ne ſervoit point au Public, ladite Place étant ſuffiſamment éclairée par les lanternes qui y ſont allumées, ainſi que dans les autres places & rues de la ville de Paris, dans les tems & ſaiſons reglées par les ordonnances de Police.

Cet Arrêt donna lieu à un autre, car ces fanaux n'étant plus allumés étoient

devenus inutiles, & même les grands ſocles qui portoient les colonnes des groupes ſur leſquels étoient poſés leſdits fanaux, étant dégradés, & le ſurplus en danger d'être volé, le *Duc de la Feuillade* repréſenta que pour cette raiſon & les autres ſuſdites, il étoit à propos de les démolir. Le Roi étant en ſon Conſeil d'Etat tenu à Paris le 23. d'Octobre 1717. permit audit ſieur *de la Feuillade* de faire démolir les quatre groupes, & de diſpoſer des matériaux démolis ainſi que bon lui ſembleroit. Cet Arrêt eut ſon exécution en 1718. & le *Duc de la Feuillade* donna ces colonnes aux P P. Théatins de Paris.

Sur cette Place eſt une grande maiſon qui a autrefois appartenu à *François de l'Hôpital du Hallier*, Maréchal de France, qui y mourut. Elle fut enſuite acquiſe par *Simon Arnaud*, Marquis de Pomponne, Sécretaire d'Etat au département des affaires étrangeres, puis Miniſtre, mort le 27. Septembre 1699. âgé de 81. ans. *Nicolas-Simon Arnaud*, Marquis de Pomponne, Brigadier des Armées du Roi, & Lieutenant général au Gouvernement de l'Iſle de France, en devint propriétaire après la mort de ſon pere, & y a demeuré juſqu'en 1714. qu'il la vendit à *Michel Bonier*, Receveur général des Etats de Languedoc, qui y dépenſa plus de deux cens mille livres ; elle

paſſa enſuite à Me. *Chaumont*. Enfin elle a été achetée par M. *de S. Albin*, Archevêque de Cambray. Elle appartient aujourd'hui à Madame *Gourdan* veuve d'un Commis de la Marine.

LE COUVENT DES AUGUSTINS DÉCHAUSSÉS, *appellés* PETITS-PERES.

Ce Couvent eſt près de la Place des Victoires, & à l'entrée de la rue de Notre-Dame des Victoires. Avant que d'en faire l'hiſtoire & la deſcription, il faut remarquer que contre le mur de la cour & dans la rue de Notre-Dame des Victoires, eſt adoſſée une fontaine publique, où ſur un marbre de Dinant, ſont gravés ces vers de *Santeul*; dont la penſée eſt ingénieuſe & morale.

Quæ dat aquas, ſaxo latet hoſpita
Nympha ſub imo:
Sic tu cum dederis, dona latere velis.

Imitation.

La Nymphe qui donne de cette eau;
Au plus creux du rocher ſe cache:
Suivez un exemple ſi beau,
Donnez, ſans vouloir qu'on le ſache.
Boſquillon.

La Réforme des Auguſtins Déchauſſés eſt née en Portugal. Le P. *Thomas de Jeſus*, Auguſtin Portugais, qui étoit de

l'illuſtre Maiſon d'*Andrada*, en fut l'Inſtituteur vers l'an 1565. Le P. *Louis de Leon*, autre Auguſtin & Profeſſeur à Salamanque, l'établit depuis en Eſpagne ; le P. *André Diez* en Italie ; & les PP. *Mathieu de ſainte Françoiſe* & *François Amet* la porterent en France. Ces deux derniers qui étoient François & Auguſtins du grand Ordre, n'eurent pas plutôt appris que cette réforme s'étoit introduite à Rome, qu'ils y accoururent pour s'y réformer. Leur eſprit, leur modeſtie & leur régularité, les fit bientôt connoître dans cette Capitale du monde chrétien ; & *Guillaume d'Avançon*, Archevêque d'Embrun, qui étoit alors Ambaſſadeur du Roi auprès du Pape, conçut tant d'eſtime pour eux, qu'il leur offrit de les établir en France. Ce Prélat étoit Prieur Commandataire de *Villars-Benoît*, Prieuré ſitué dans le Diocèſe de Grenoble, entre le Fort-Barreau & Montmeillan, & placé ſur une petite éminence, autour de laquelle regne la vallée du *Greſivaudan*. Cette Maiſon étoit poſſédée par des Chanoines Réguliers de ſaint Auguſtin; mais les Calviniſtes qui étoient puiſſans dans cette Province, avoient ravagé les poſſeſſions de ce Prieuré, & preſque détruit le Monaſtere. Ce fut ſur cette maiſon ruinée que M. *d'Avançon* jetta les yeux pour y poſer les fondemens de

la Réforme qu'il vouloit introduire en France. Il propoſa ſon deſſein au Pape Clément VIII. qui l'approuva, & fit expédier un Bref daté du 23. Novembre 1595. par lequel il permit aux Auguſtins Déchauſſés d'aller s'établir dans le Couvent de Villars-Benoît. Auſſi-tôt l'Archevêque d'Embrun paſſa une tranſaction avec le Géneral des Auguſtins le 7. Mars 1596. par laquelle il céda le Prieuré de Villars-Benoît aux Auguſtins Déchauſſés, & le Général de ſon côté s'engagea d'y envoyer le *P. Mathieu*, *le Pere François Amet* & quelques-autres Religieux, pour y établir la Réforme. Tout étant ainſi reglé, ces Religieux partirent au commencement du mois de Juin de cette année, & arriverent à Villars-Benoît à la fin du mois de Juillet ſuivant. Ils ne s'ocuperent pas tant à rétablir ce Monaſtere ruiné, qu'à combattre les nouvelles héréſies qui s'embloient s'être retranchées ſur les montagnes de Dauphiné. Le Pape ayant appris les travaux & le ſuccès de cette Colonie Religieuſe, l'en félicita par un Bref daté du 21. Décembre de l'an 1600. & leur permit par le même bref de s'étendre par toute la France, de recevoir des Novices & *des fondations*, & les mit en poſſeſſion de tous les droits que le S. Siége a accordé à tous les autres Monaſteres de l'Ordre ;

& pour comble de bonté, il pria Henri le Grand de prendre ſous ſa protection cette Réforme naiſſante.

Le nombre des Religieux s'étant augmenté en peu d'années, il falut ſonger à établir d'autres Couvens. Ils vinrent d'abord s'établir à Marſeille l'an 1605. & le *Duc de Guiſe* qui ſe déclara leur Fondateur, poſa la premiere pierre de leur Egliſe. Le P. *François Amet* étant venu à Paris pour préſenter à Henry IV. un nouveau Bref que le Pape Paul V. lui adreſſoit en faveur de la Réforme, le Roi le reçut très-favorablement, & lui donna un brevet daté du 26. Juin 1607. Ce fut dans ce tems-là que *Marguerite de France*, premiere femme du Roi Henri IV. voulant accomplir le vœu qu'elle avoit fait de fonder à Paris un Monaſtere, en actions de graces du danger évident dont elle avoit été délivrée lorſqu'elle étoit aſſiégée dans le Château d'*Uſſon* en Auvergne, & étant ſingulierement édifiée de la vie & des Sermons du P. *François Amet* qu'elle avoit choiſi pour ſon Confeſſeur, & pour ſon Prédicateur ordinaire, ſe détermina de fonder le Couvent qu'elle avoit voué, & d'y établir le P. *Amet* & les Religieux de ſon Ordre. Elle fit écrire de ſa part au P. *Mathieu de ſainte Françoiſe*, Vicaire général, occupé pour lors à Avignon, à établir

un Couvent de leur Réforme, & lui ordonna de ſe rendre inceſſamment à Paris avec quelques-uns de ſes Religeux.

Ce Pere obéit aux ordres de cette Reine, & convint avec elle ſur l'établiſſement qu'elle méditoit. Elle paſſa un contrat le 26. de Septembre de l'an 1609. pardevant *Pierre Guillard* & *Raoul Bontemps*, Notaires au Châtelet de Paris, par lequel elle *donna*, *céda*, *quitta*, *tranſporta dès-lors & à toujours*, *par donation entre-vifs & irrévocable*, *aux PP. Mathieu de ſainte Françoiſe*, & *François Amet*, *acceptans pour les Auguſtins Déchauſſés leurs Freres*, une maiſon contiguë à ſon Palais dans le fauxbourg ſaint Germain, & ſix mille livres de rente perpétuelle, & promit par le même acte de faire bâtir en cet endroit un Couvent, qu'elle vouloit qui fut nommé *le Couvent de Jacob*. Elle ſtipula dans ce même contrat qu'il y auroit dans ce Couvent vingt Religieux, au moins, dont ſix feroient Prêtres, & quatorze Freres, qui tous enſemble feroient le Service Divin, ſelon la pratique de leur Ordre, dans la grande Egliſe que cette Reine devoit leur faire bâtir, & qui devoit porter le nom de *la ſainte Trinité*, & que les quatorze Freres deux à deux, & en ſe relevant d'heure en heure, chanteroient continuellement jour & nuit, des Hymnes,

Cantiques & Actions de graces, ſur les airs qui en ſeroient faits par ordre de ladite Princeſſe.

Ce contrat de donation & de fondation fut apporté & inſinué au Greffe du Châtelet de Paris le premier de Février 1610. Ladite Reine écrivit auſſitôt au Pape Paul V. pour le prier d'approuver l'établiſſement qu'elle venoit de faire, & de le revêtir de toute ſon autorité apoſtlique, ce qu'il fit par un Bref du premier Juillet 1610. Le Roi de ſon côté par ſes Lettres-Patentes du mois de Mars de cette même année, avoit déja confirmé cette fondation, & en y ratifiant un brevet qu'il avoit accordé aux Auguſtins Déchauſſés dès le 26. de Juin de l'an 1607. leur permit d'acquérir & de poſſéder les biens qu'on pourroit leur donner dans ſon Royaume.

Les Auguſtins Déchauſſés jouiſſoient en paix du Monaſtere & des revenus que la Reine Marguerite leur avoit donnés, lorſque par l'inconſtance naturelle au ſexe, cette Reine qui étoit d'ailleurs piquée de la liberté & de la vigueur évangélique, avec leſquelles le P. *François Amet* la reprenoit de ſes fautes dans le Tribunal de la Pénitence, révoqua la donation irrévocable qu'elle avoit faite en leur faveur, les obligea en 1612. de ſortir du Couvent qu'elle leur avoit donné,

& y mit en leur place des Auguſtins Chauſſés de la Réforme du P. *Rabache*, autrement dite *de Bourges*. Le Bref du Pape Paul V. eſt manifeſtement ſubreptice; cependant comme la raiſon du plus fort eſt preſque toujours la meilleure, les Auguſtins Déchauſſés furent obligés d'abandonner ce Couvent, & proteſterent de nullité contre ce changement, le 28. de Janvier 1613. pardevant deux Notaires au Châtelet de Paris.

Dans cette triſte ſituation, les Auguſtins Déchauſſés furent contraints de s'en retourner à Avignon & à Villars-Benoît d'où ils étoient venus, mais ils conſerverent toujours le deſſein de revenir s'établir à Paris, lorſque la Providence leur en fourniroit les moyens. En effet ils y revinrent en 1619. & ſupplierent *Henry de Gondi*, Evêque de Paris, de leur permettre d'établir dans cette Ville un Couvent de leur Réforme, & ce Prélat le leur permit par Lettres du 19. de Juin de l'an 1620. Ces Religieux ayant choiſi le fauxbourg *Montmartre* comme le lieu qui convenoit le mieux à leur deſſein, ils y louerent une petite maiſon avec un jardin, ſituée auprès de l'endroit où eſt aujourd'hui *S. Joſeph*, de *Jean Charpentier*, Commiſſaire des Guerres, & il s'y accommoderent comme ils purent. Les habitans de ce fauxbourg recevant de grands

ſecours ſpirituels de ces Religieux, repréſenterent le 12. de Février 1623. à l'Archevêque de Paris qu'ils n'avoient ni Egliſe, ni Prêtres dans leur fauxbourg, & qu'auſſi-tôt que les portes de la Ville étoient fermées, les malades & les mourans étoient privés de tout ſecours ſpirituel, & le ſupplierent en même tems de vouloir bien permettre aux Auguſtins Déchauſſés de s'établir dans ce fauxbourg, ce qui leur fut accordé. Ils acheterent pour lors la maiſon où ils étoient logés, la ſomme de deux mille ſept cens livres. *Jean François de Gondi*, Archevêque de cette Ville, benit leur Chapelle, & leur accorda d'amples pouvoirs pour toutes les fonctions eccléſiaſtiques, par ſes Lettres du 18. Décembre 1624. & du dernier Janvier 1625. Ces Religieux formerent pour lors une petite Communauté, qui s'étant accrue en peu de tems, les obligea d'acheter encore une autre petite maiſon qui étoit proche la premiere, mais qui cependant en étoit ſéparée, ce qui étoit très-incommode. On croit avec beaucoup d'apparence que c'eſt de la petiteſſe & de la pauvreté de cet hoſpice, qu'on donna aux Religieux qui l'habitoient, le nom de *Petits Peres*, qu'on a toujours continué de leur donner depuis. Il y a cependant des Ecrivains qui croyent que ces Religieux ont

été ainſi nommés, de ce que le Roi Henri IV. ayant apperçu dans ſon antichambre les PP. *Mathieu de ſainte Françoiſe*, & *François Amet* qui étoient fort *petits*, il demanda qui étoient *ces petits Peres-là* ?

La Communauté groſſiſſant tous les jours, & cet hoſpice étant d'ailleurs très-incommode par le voiſinage des égoûts de la Ville, & des marais qui ſont de ce côté-là, les Auguſtins Déchauſſés acheterent au mois de Septembre de l'an 1628. un arpent & demi de terre dans un endroit appellé *les Burelles*, proche le *Palmail*, entre le fauxbourg Montmartre & le fauxbourg S. Honoré; puis pouſſant leurs acquiſitions plus loin, leur terrein étoit, avant la fin de l'année, de ſix arpens & quarante perches, qui leur coûterent, tant pour l'achat, que pour les droits de lotz & vente, la ſomme de douze mille neuf cens dix-huit livres deux ſols ſix deniers. Ce terrein dont ils vendirent dans la ſuite une très-petite partie à *Louis Barbier*, Secretaire du Roi & Maître d'Hôtel ordinaire de Sa Majeſté, eſt ſitué ſur le fief de *la Grange-Batelie-re*, qui eſt connu depuis Philippe-Auguſte. Ces Peres déſirant de faire bâtir un Couvent ſur ce nouveau terrein, réſolurent de ſupplier le Roi Louis XIII. de vouloir bien leur faire l'honneur de s'en déclarer le Fondateur. *Jean de Sou-*

vré, Marquis de Courtenvaux, Chevalier des Ordres du Roi, premier Gentilhomme de ſa Chambre, Gouverneur de Touraine, & *Guillaume de Simiane*, Marquis de Gordes, Capitaine des Gardes du Corps, demanderent cette grace au Roi, & l'obtinrent. Ce pieux Monarque reconnoiſſant de toutes les graces qu'il avoit reçues du Ciel par la protection de la ſainte Vierge, & lui rapportant toutes les victoires qu'il avoit remportées ſur les ennemis de la Religion & de l'Etat, & ſurtout celle qui venoit de lui ſoumettre la Rochelle, voulut que l'Egliſe qu'on alloit bâtir ici, fut ſous l'invocation de *Notre-Dame des Victoires*. Le 8. Décembre de l'an 1629. *François de Gondi*, premier Archevêque de Paris, accompagné des Religieux Auguſtins déchauſſés de cette Communauté, planta une grande croix de bois à l'entrée de l'emplacement où l'on a bâti ce Couvent, & le lendemain, ſecond Dimanche de l'Avent, le Roi accompagné des Princes & Seigneurs de ſa Cour, ſe tranſporta, environ ſur les dix heures du matin, en cet endroit, où le Prevôt des Marchands, les Echevins & les autres Officiers de Ville s'étoient déja rendus. Auſſi-tôt que le Roi fut arrivé, l'Archevêque fit la bénédiction de la premiere pierre & de tous les fondemens; puis le Roi deſcendit dans les fondemens, où il mit la premie-

ſe pierre qui étoit de marbre noir, & quatre médailles d'argent aux quatre coins de cette pierre.

Sur ce marbre étoit gravée en lettres d'or l'inſcription qui ſuit ;

DEO. OPT. MAX.

LUDOVICUS XIII. *Dei gratiâ Francorum & Navarræ Rex Chriſtianiſſimus, invictus, & ubique victor, tot Victoriarum cœlitus partarum, profligataque hæreſeos non immemor, in inſigne pietatis monumentum F. F. Auguſtinianis Diſcalceatis Conventûs Pariſienſis hoc Templum erexit, Deiparæque Virgini Mariæ (ſub titulo de Victoriis) dicavit anno Domini* M. DC. XXIX. *die* IX. *menſis Decembris, Regni verò* X X.

Sur la premiere des quatre médailles qui accompagnoient cette pierre de marbre, eſt l'image de *la Vierge*, aſſiſe, tenant ſon Fils Jeſus debout ſur ſes genoux, d'une main, & de l'autre mettant avec ſon Fils une couronne de laurier ſur une *L* couronnée de France, placée entre deux branches de laurier, ſoutenues par un petit Ange. Autour on lit cette inſcription :

Virgo ſolo, Cælo, ſibi, nobis laurea donat.

Sur la ſeconde eſt l'image de *S. Auguſtin*, habillé en Auguſtin Déchauſſé,

tenant de la main droite une Egliſe, & de l'autre, un cœur enflâmé, percé d'une fléche. Autour eſt cette inſcription :

Quam teneo ſacram, me ſacra hæc ſuſtinet ædes.

La troiſieme repréſente le Roi *Louis XIII.* au naturel, ayant une fraiſe autour du col ſelon la mode de ce tems-là. Autour eſt cette inſcription :

LUDOVICUS XIII. *Francorum & Navarræ Rex Chriſtian.*

Sur la quatrieme ſont les Armoiries de France & de Navarre, ſurmontées de la couronne de France, & entourées des colliers des Ordres de S. Michel & du S. Eſprit. Au-deſſus eſt une *L* couronnée, & miſe entre deux palmes. L'inſcription eſt:

Lilia non gignunt lauri, ſed lilia lauros.

Cette cérémonie étant finie, on célébra la Meſſe dans la Chapelle qui avoit été préparée ; & après l'Evangile, le Roi y reçut le ſerment de *Henri de Lorraine* qu'il avoit nommé à l'Archevêché de Reims. Après la Meſſe les Auguſtins Déchauſſés préſenterent au Roi une eſtampe de ſatin blanc, où l'on voyoit l'inſcription qui avoit été gravée ſur la pierre fondamentale, & les médailles qu'on avoit miſes aux quatre coins. Sa Majeſté

les reçut avec bonté, & leur promit ſa protection en tout & par-tout : en effet, dans le même mois il fit expédier des Lettres-Patentes par leſquelles il ſe déclara Fondateur de leur Egliſe, Couvent & Congrégation, & leur accorda les mêmes privileges, droits, franchiſes & exemptions, dont jouiſſent les autres Egliſes & Maiſons de fondation Royale.

Dès ce tems-là les Auguſtins Déchauſſés commencerent à faire bâtir ici un Couvent ſur les deſſeins que leur en donna un Ingenieur, nommé *Galopin*. Cette Maiſon a été bâtie à pluſieurs repriſes. L'Egliſe fut d'abord où eſt aujourd'hui la Sacriſtie ; mais comme ce vaiſſeau ne ſe trouva pas aſſez grand pour contenir le Peuple qui y venoit, on fut obligé d'en faire bâtir une plus grande, dont *Pierre le Muët*, Ingenieur & Architecte du Roi, donna le deſſein.

Cette Egliſe fut commencée en 1656. comme devant avoir dans œuvre vingt & une toiſes, & cinq pieds de longueur, c'eſt-à-dire, cent trente & un pieds, depuis le Maître-Autel juſqu'au Portail, ſur trente pieds de largeur dans laquelle n'eſt point compriſe celle des Chapelles. Entre les deux grandes Chapelles qui ſont aux bouts de la croiſée, on devoit conſtruire un dôme. *Liberal Bruant*, Architecte qui avoit de la réputation, con-

duiſit cet édifice juſqu'à ſix ou ſept pieds d'élevation. *Gabriel le Duc*, autre Architecte fameux, en prit la conduite après Bruant, & perfectionna le premier deſſein, en y ajoûtant les tribunes qui ſont dans les quatre gros piliers qui devoient porter le dôme, & en plaçant le Maître-Autel d'une maniere commode. L'ordre d'architecture qui regne dans ce qu'il y a de bâti, eſt l'ionique qui ſera ſurmonté d'une eſpece d'attique compoſé, qui portera des arcs doubleaux & des arriere-corps, d'où doivent partir des lunettes, avec des archivoltes qui renfermeront des vitreaux au-deſſus des ceintres des arcades des Chapelles.

Cette Egliſe qui a actuellement ſix Chapelles de chaque côté a été longtems a n'en avoir que trois d'un côté, & trois de l'autre.

La premiere des trois Chapelles qui ſont du côté du Couvent, étoit ſous l'invocation de *S. Auguſtin*. Comme ce Saint eſt le Patron principal de cet Ordre, il étoit juſte qu'il eût ici une Chapelle où l'on pût l'invoquer d'une maniere particuliere. Cependant cette Chapelle n'a ſervi à cet uſage que juſqu'en 1682. que l'on fut obligé d'y ouvrir un paſſage pour la commodité du Public, à cauſe du grand concours de peuple qui vient dans cette Egliſe; ainſi l'uſage de cette Cha-

pelle fut pour lors ſuſpendu, & n'a été rétabli que lorſque le bâtiment de cette Egliſe a été conduit à ſa perfection.

Après cette Chapelle, ou paſſage, eſt la Chapelle de *Notre-Dame des ſept Douleurs*, c'eſt la plus ancienne de toutes les dévotions à la Vierge. *Baillet* dit qu'elle commença en Orient, & qu'elle paſſa en Occident du tems des Croiſades. Elle conſiſte à honorer Marie affligée au pied de la croix. La Reine *Anne d'Autriche* qui étoit très-dévote à la Vierge, conçut le deſſein d'établir ici tout à la fois un Ordre pour les Dames de la premiere qualité, & une autre Confrerie pour les autres Fideles ſous l'invocation de *Notre Dame des ſept Douleurs*. Cette Confrerie fut approuvée par Alexandre VII. qui donna un Bref d'Indulgence le 26. Mai de l'an 1656. qui fut viſé par *Alexandre de Hodencq*, grand-Vicaire de Jean-François-Paul de Gondi, Cardinal de Retz, Archevêque de Paris, le 24. d'Octobre de la même année. Il y eut des Lettres-Patentes du 20. du mois de Décembre de cette même année en faveur de ces Confreries, dont la Reine ſe déclara *la Protectrice*, *le Chef & la Régente*; & le 24. Mars de l'année ſuivante, jour de la Fête de Notre-Dame des ſept Douleurs, elle vint dans cette Egliſe, où elle fut réçue en ces qualités. Les

Princeſſes, Ducheſſes & autres perſonnes qualifiées qui accompagnoient la Reine, ſe firent auſſi inſcrire dans cette Confrerie.

La troiſieme Chapelle qui eſt de ce côté, eſt celle de *S. Jean-Baptiſte*, dont le tableau eſt de la main de *Bon Boullongne*. On voit dans cette Chapelle le tombeau de *Jean-Baptiſte Lully*. Ce monument renferme les cendres des deux plus grands Muſiciens que la France ait eus juſqu'à préſent, c'eſt-à-dire, de *Lambert* & de *Lully*. Ce dernier avoit épouſé la fille de l'autre, & mourut le 22. Mars 1687. *Michel Lambert* étoit né à *Vivonne* petite ville de Poitou, à quatre lieues de Poitiers. Il a été le premier qui nous a fait connoître les beautés de la Muſique vocale & du chant, la juſteſſe & les graces de l'expreſſion. Il mourut au mois de Juin de l'année 1696. âgé de quatre-vingt-ſix ans. Quant à *Lully*, je remarquerai ſeulement qu'il étoit Florentin; car d'ailleurs ſes ouvrages & l'inſcription qu'on va lire, le font aſſez connoître. Son tombeau eſt d'un Sculpteur nommé *Cotton*. On y voit aux deux côtés deux pleureuſes en marbre blanc, & des trophées d'inſtrumens de muſique. Au-deſſus eſt le buſte de Lully en bronze, & accompagné de deux petits Anges de marbre blanc. Au bas eſt cette inſcription;

Ici repoſe JEAN-BAPTISTE LULLY, *Ecuyer, Conſeiller-Secretaire du Roi, Maiſon & Couronne de France & de ſes Finances, Surintendant de la Muſique de la Chambre de Sa Majeſté, célebre par le haut degré de perfection où il a porté les beaux chants & la ſymphonie, qui lui ont fait mériter la bienveillance de LOUIS LE GRAND, & les applaudiſſemens de toute l'Europe.*

Dieu qui l'avoit doué de ces talents par-deſſus tous les hommes de ſon ſiecle, lui donna pour recompenſe de ſes Cantiques inimitables compoſées à ſa louange, une patience vraiment chrétienne dans les douleurs aiguës de la maladie dont il eſt mort le 22. Mars 1687. dans la cinquante-quatrieme année de ſon âge, après avoir reçu tous ſes ſacremens avec une réſignation & une piété édifiante.

Il a fondé une Meſſe à perpétuité, qui ſe doit célébrer tous les jours à onze heures dans cette Chapelle; & pour l'exécution de cet article de ſon teſtament, MAGDELEINE LAMBERT *ſa femme en a paſſé contrat devant* Molineau & Mouffle, *Notaires à Paris, le* 28. *Mai de la même année; & depuis ayant acquis des RR. PP. Religieux de cette Maiſon par un autre contrat paſſé pardevant* Chuppin & Mouffle, *le* 5. *Mai*

1688. *cette Chapelle & la cave au-deſſous pour ſa ſépulture & celle de ſes deſcendants à perpétuité, elle a fait dreſſer ce monument à la mémoire de ſon époux, comme une marque de ſon affection & de ſa douleur.*

Priez Dieu pour le repos de leurs Ames.

La Chapelle du *S. Eſprit* eſt la premiere de celles qui ſont de l'autre côté de cette Egliſe; elle eſt vis-à-vis celle qui a été ſous l'invocation de S. Auguſtin. Elle a appartenu à *François Berthelot*, Fermier général, qui vers l'an 1675. fit faire l'Autel & le retable de menuiſerie nue. Ce retable eſt élevé juſqu'à la fenêtre du fond, & orné de chaque côté d'une colonne & d'un pilaſtre d'ordre corinthien qui ſoutiennent une corniche modillonée, au milieu de laquelle eſt une croix poſée ſur une eſpece de piédeſtal, ou petit fronton. Au milieu de ce retable eſt un tableau de ſix pieds de haut ſur quatre de large, qui repréſente la Deſcente du S. Eſprit, en forme de langues de feu, ſur la ſainte Vierge & les Apôtres. Ce tableau qui eſt dans une bordure dorée, a été copié d'après l'*Albane*, par *du Breuil*, l'un des plus habiles copiſtes de ſon tems. Aux côtés de cet Autel ſont deux niches ceintrées, qui portent un fronton couronné d'une urne flamboiante. Dans

l'une de ces niches étoit la ſtatue de ſaint François d'Aſſiſe, & dans l'autre celle de ſainte Anne. Ces deux ſtatues étoient de bois.

La Marquiſe de l'Hôpital ayant acquis cette Chapelle des Religieux de cette Maiſon, par contrat paſſé avec eux le 30. du mois de Décembre de l'année 1702. la fit dèslors décorer, ainſi qu'on la voit à préſent. Le retable fut orné de marbre & de dorures, & les niches furent auſſi dorées, après qu'on en eut ôté les deux ſtatues. Les deux entrées de cette Chapelle ſont fermées par des grilles de fer bien travaillées. Au-deſſus de la principale, il y a un fronton au milieu duquel ſont les armoiries du Marquis & de la Marquiſe de l'Hôpital. L'autre porte de cette Chapelle eſt ſous la voûte d'un des balcons vis-à-vis l'Autel, & a ſon iſſue dans la Chapelle de Notre-Dame de Savonne. Au-deſſus de cette porte eſt l'Epitaphe qui ſuit :

D. O. M.

Piis manibus nobiliſſimi viri PETRI RIOULT, *Domini* de Douilly, Eſtouy, Cohem, Lits, la Rue, S. Pierre Curzay, Forzon, Boiſmetayé, *&c.*

Cujus eximiâ in Deum pietate Templa ornata, ſolemneſque in hoc ſing. menſib. preces in honorem ſanctiſſimi Sacramenti fundatæ :

Liberalitate cujus pauperes paſſim ſublevati, beneficentiam experti omnes,
Virtutum ſplendore Avita nobilitas illuſtrata.
Hoc amoris ſui monumentum mœrens conjux erexit.
Obiit XIX. *Septembris anno ſalutis*, M. D. C. LXXXV. *Ætatis* LXII.

La Chapelle eſt revêtue d'un lambris de menuiſerie, & garnie de bancs enfermés par un grillage à pointes, d'environ cinq pieds de haut, & qui partage la Chapelle. Le tombeau du *Marquis de l'Hôpital* occupe toute l'embraſure de la fenêtre qui donne ſur la rue. Il eſt de marbre noir, & au-deſſus eſt la figure d'une femme aſſiſe, pleurante, & qui tient d'une main un mouchoir, & de l'autre un cœur & un médaillon, ſur lequel ſont deux têtes qui repréſentent *le Marquis de l'Hôpital* & ſa femme. Derriere eſt une pyramide ornée de trophées d'armes, au haut de laquelle eſt une urne avec les armoiries du *Marquis de l'Hôpital*. Deux grands rideaux de ſtuc qui tiennent au ceintre de la fénêtre, tombent des deux côtés du monument, & le laiſſent entierement découvert. Sur une table de marbre noir qui fait le principal paneau du ſoûbaſſement de ce Mauſolée, eſt l'Epitaphe ſuivante :

D. O. M.

Perenni memoriæ nobiliſſimi viri & Marchionis FRANCISCI DE L'HÔPITAL *Tulli, & Provinciæ Tullenſis in Lotharingia Gubernatoris & Proregis.*

Qui ex antiquâ, & illuſtri Hoſpitaliorum familiâ, ſanguinis, & nominis ſplendorem nactus, veram & propriam nobilitatem ſuis ipſe moribus expreſſit.

IN BELLO

Omnia ducis munia per triginta annos eâ prudentiâ, fortitudine, & fide executus, ut Regis, Regnique gloriæ digniſſimè ſervire videretur.

IN AULA

Sine oſtentatione probus, ſincerus ſine cujuſquam offenſione, ſine invidia amabilis.

DOMI

Inter ſuos placidus & hilaris, nulli acerbus, omnium officiorum diligentiſſimus, erga omnes beneficus, chariſſimæ uxoris familiam pari cum ſua benevolentia, liberoſque ex altero conjugio natos paterno amore complexus.

UBIQUE

Religionis cultor verus, & timens Deum, vir fidei inconcuſſæ, generoſæ virtutis, erga omnes comis, & humanus, inimi-

cis, etiam, ſi quos habuit, non infenſus, heu! tanta virtus inter varias Martis vices, per tot annos incolumis, decoriſque tantum probata vulneribus, inter domeſticæ pacis delicias, communem mortalitatis ſortem tandem experta. Anno ætatis LXXII. *die Aprilis* XXIX. *ann. redemptæ ſalutis* M. D. C. C. II. *Amantiſſimi conjugis memoriæ, ut conjux mœſtiſſima parentaret, monumentum hoc poſuit.*

Bene precare, viator, & imitare.

Au-deſſous on lit :

Dame MARIE MESTAÏER, *veuve des Sieurs* Douilly & Marquis de l'Hôpital, *a fait poſer ces Epitaphes à leurs mémoires, & a acquis cette Chapelle pour leur ſervir de ſépulture, à elle & à ſes deſcendans. Elle eſt décédée le*

Priez Dieu pour le repos de leurs ames.

Les intentions de Dame *Marie Meſtaïer* n'ont pas été ſuivies à l'égard de ſa ſépulture, car étant morte à *Curſay* en Poitou, elle y a été inhumée. Le *Marquis de l'Hôpital* dont je viens de rapporter l'Epitaphe, étoit fils de *Charles de l'Hôpital*, Marquis de Choiſy, &c. & de *Charlote*, fille naturelle d'*Alexandre de Rohan*, Marquis de Marigni. Ce monument eſt de *Jean-Baptiſte Pouletier*, Sculpteur

Sculpteur de l'Académie Royale de Sculpture.

La Chapelle de *Notre-Dame de Savonne* eſt au bout de la croiſée, du côté de la rue; elle eſt toute revêtue de marbre, & décorée d'une architecture ionique, qui eſt du deſſein du fameux *Claude Perrault*. Voici ce que l'on raconte de l'origine de la dévotion à Notre-Dame de *Savonne*.

Le Samedi 18. Mars de l'an 1536. un payſan, nommé *Antoine Botta*, du village de S. Bernard, près de la ville de Savonne, s'étant arrêté ſur le bord d'un ruiſſeau pour y laver ſes mains, apperçut une lumiere extraordinaire qui venoit du Ciel, & entendit une voix qui lui diſoit, *leve-toi, ne crains point, je ſuis la Vierge Marie, vas trouver ton Confeſſeur, & dis-lui qu'il annonce au Peuple de jeûner trois Samedis: tu te confeſſeras, & communieras, & le quatrieme Samedi tu reviendras en ce lieu.* *Botta* obéit ponctuellement; & étant revenu en cet endroit le quatrieme Samedi, la Vierge lui apparut, vêtue d'une robe & d'un manteau blanc, & ayant une couronne d'or ſur ſa tête. Elle le chargea de faire annoncer que l'énormité des crimes des hommes avoit irrité ſon Fils contre eux, & que ſa colere étoit prête à tomber ſur leurs têtes. Le Confeſſeur de *Botta* inſ-

truit de cette viſion par ſon pénitent monta en chaire, publia l'apparition de la Vierge, & prêcha le repentir & la pénitence. La Vierge parla une troiſieme fois à *Botta*, & lui ordonna d'aller à Savonne annoncer auſſi la pénitence. Le Clergé, les Magiſtrats & le peuple de cette ville, allerent en proceſſion à la vallée de S. Bernard où la ſainte Vierge avoit apparu à ce payſan; & pour conſerver à jamais le ſouvenir de ce miracle, on inſtitua une fête ſolemnelle, qui ſe célebre tous les ans le 18. de Mars, & que le Pape Paul III. autoriſa par une Bulle du 4. Août de l'an 1537. Les Magiſtrats de la ville de Savonne firent enſuite bâtir auprès du ruiſſeau, où la Vierge avoit apparu à Botta, une magnifique Chapelle qui eſt deſſervie par des Théatins. La ſainte Vierge y eſt repréſentée telle qu'elle avoit apparu, & *Botta* qui avoit eu l'honneur de l'apparition, eſt à genoux à côté de la Vierge, habillé d'un juſte-au-corps de treillis, tenant un bonnet à la main, ayant des guêtres aux jambes, & des ſabots aux pieds. La Sacriſtie de cette Chapelle eſt remplie des plus ſuperbes monumens d'or & d'argent. Il y a auprès un grand Hôpital où l'on reçoit & défraye les Pelerins, & où l'on a ſoin des malades.

Le Roi Louis XIV. & la Reine ſa mere,

ayant envoyé en 1670. le Frere *Fiacre*, Auguſtin Déchauſſé, homme d'une grande piété, pour accomplir le vœu que leurs Majeſtés avoient fait à Notre-Dame de *Lorete*, en actions de graces de la paix des Pyrenées, & le bâtiment ſur lequel ce Religieux étoit embarqué, ayant été obligé de relâcher dans le port de Savonne, ce Frere fut frappé du concours de peuple qui y venoit de toutes parts pour honorer Notre-Dame de Savonne, & réſolut d'introduire en France cette dévotion particuliere. A ſon retour, il entretint les deux Reines des merveilles de Notre-Dame de Savonne, & du deſir qu'il avoit d'établir à Paris cette dévotion, ſi leurs Majeſtés vouloient l'aider de leurs libéralités, pour faire ſculpter à Gènes la ſtatue de la Vierge & celle de *Botta*. Les Reines le lui promirent, & à leur exemple, les Princeſſes & les Dames qualifiées de la Cour, y contribuerent auſſi.

Le Frere Fiacre écrivit alors au ſieur *Compans*, Conſul de la Nation Françoiſe à Génes, pour le prier de faire travailler inceſſamment à ces deux ſtatues, qui furent finies à la fin de l'année 1663. & qui arriverent en France au mois d'Avril de l'année 1664. Comme cette année-là on travailloit à établir à Montmartre un Couvent d'Auguſtins Dechauſſés, dans

la maiſon & l'emplacement que le ſieur *Talier*, Prêtre Hibernois, leur avoit laiſſés à cette condition, le *Frere Fiacre* conçut le deſſein de mettre dans cette nouvelle Egliſe Notre-Dame de Savonne pour titulaire; mais l'Abbeſſe de Montmartre s'étant oppoſée à cet établiſſement, & M. *de Perefixe* Archevêque de Paris, ayant refuſé d'y conſentir, le *Frere Fiacre* remua tout pour réuſſir; enfin après dix ans de mouvemens, de prieres, de pénitence & de pélerinages, il fut obligé de ſe détacher de ce deſſein. Ce fut alors, c'eſt-à-dire, en 1674. que le Roi, ſuivant la promeſſe qu'il en avoit faite à la Reine ſa mere, ordonna au ſieur *Colbert*, Surintendant de ſes bâtimens, de faire décorer une Chapelle dans l'Egliſe des Auguſtins Déchauſſés, pour y mettre la ſtatue de Notre-Dame de Savonne. Ce Miniſtre chargea *Claude Perrault* d'en donner les deſſeins, qui furent enſuite exécutés dans les atteliers du Roi, & mis en place. M. Colbert ayant voulu en voir lui-même l'effet, ordonna qu'on y ajoûteroit une autre conſole pour faire ſymétrie avec celle qui porte la ſtatue d'*Antoine Botta*. Les colonnes dont cette Chapelle eſt décorée, ſont de marbre de Languedoc. Le fond de l'Autel & le ſocle, ſont de petite brêche. La ſtatue de la Vierge eſt de marbre

blanc de Carrare, & a ſix pieds de hauteur. La figure de *Botta* & les deux conſoles, ſont auſſi de marbre blanc.

La Chapelle qui eſt en face de l'autre côté de la croiſée eſt ſous l'invocation de S. Auguſtin, on voit la ſtatue en marbre de ce S. Docteur : ce morceau eſt du célebre *Pigalle*.

Dans la troiſieme Chapelle qui eſt de ce même côté, eſt la ſépulture de *Gédeon du Mets*, Seigneur du Comté de Roſnay, Conſeiller du Roi en ſes Conſeils, Préſident honoraire en la Chambre des Comptes, Intendant & Controlleur général des meubles de la Couronne, mort au mois de Septembre de l'an 1709.

Cette Egliſe qui devoit avoir cent trente & un pieds de longueur dans œuvre, n'en ayant encore que cent, & les Religieux n'ayant pas dequoï la mettre dans ſa perfection, firent conſtruire en attendant, un pavillon de charpente pour l'alonger & pour la fermer. Ce pavillon formoit dans ſon fond une eſpece d'octogone où étoient percées quatre grandes fenêtres. Cependant, malgré toutes les précautions qu'on avoit priſes pour rendre cette Egliſe auſſi longue qu'on l'avoit pu, on s'apperçut bientôt qu'elle ne l'étoit pas encore aſſez, & on s'aviſa de faire conſtruire une tribune qui remplit toute l'étendue de ce petit pavillon ; ce qui fut

fait en 1683. des libéralités de pluſieurs perſonnes du quartier. Cette tribune étoit de charpente, élevée à dix ou douze pieds de terre, ayant la même largeur que le pavillon, & la même longueur, qui eſt dix-ſept pieds; par ce moyen on avoit encore donné à l'Egliſe dix ſept pieds de longueur de plus qu'elle n'avoit; puiſqu'il pouvoit tenir autant de monde dans cette tribune, qu'il en auroit tenu dans l'Egliſe ſi elle avoit eu dix-ſept pieds de longueur de plus.

Le Chœur placé derriere le grand-Autel a quarante-deux pieds de longueur ſur trente de largeur; il eſt décoré d'une belle menuiſerie d'ordre ionique, avec des formes, du deſſein & travail de *Bardou*, fameux Menuiſier. Au petit Autel de ce Chœur, dans un enfoncement eſt un crucifix peint par *la Foſſe*, ancien Directeur & Recteur de l'Académie Royale de Peinture.

Voilà l'état où étoit l'Egliſe de ce Couvent, lorſqu'en 1737. ces Religieux entreprirent de la faire continuer. Ce fut le 23. d'Août de cette année que M. *le Blanc*, Evêque de *Joppé*, fit pontificalement la bénédiction de la premiere pierre de la continuation du bâtiment de cette Egliſe. On mit ſur cette pierre l'inſcription ſuivante qui eſt de la compoſition du P. *Ambroiſe de ſainte Felicité*

Exprovincial de l'Ordre & Religieux de cette Maiſon.

D. O. M.

Anno ſalutis 1737. *die vero* 23. *Auguſti, poſt centeſimum & ferè octavum annum incœpti ædificii Eccleſiæ Auguſtinorum Diſcalceatorum Conventûs Regii Pariſienſis ſub* Ludovico XIII. *Galliæ & Navarræ Rege, qui proſtrata & captâ Rupellâ, pro gratiis à Deo acceptis lapidem primarium Regiâ, ut decebat, pompa & pietate, manu propria fundavit ſub titulo* DOMINÆ NOSTRÆ DE VICTORIIS *anno* 1629. *die nonâ Decembris; nunc Regnante* Ludovico XV. *ejus pronepote, primarius lapis Angularis frontis ejuſdem Eccleſiæ in dextera parte ad perfectionem tanti operis ab Illuſtriſſimo & Reverendiſſimo D D. Hyacintho le Blanc Epiſcopo Joppenſi benedictus fuit, & collocatus in fundamentis, cæmentoque firmatus, aſſiſtentibus PP. Guillelmo à Sancta Anna, Provinciali, & Michaele Angelo à Sancta Catharina Vicepriore.*

On a travaillé d'abord aux ſix Chapelles qui reſtoient à faire, & au Portail. Ces Chapelles & la partie de la nef où elles ſont, ont été voûtées de pierre, & ces ouvrages ont été finis au mois d'Avril

1739. On a continué tout de ſuite à voûter de même les anciennes Chapelles & l'autre partie de la nef ; on a détruit en même tems l'ancien Autel pour en conſtruire un à la romaine. C'eſt ſur les deſſeins & ſous la conduite de *Silvain Cartaud*, Architecte de S. A. S. Monſeigneur le Duc d'Orléans, que tous ces ouvrages on été exécutés. Le Portail mérite à pluſieurs égards que j'entre ici dans une deſcription un peu détaillée.

Ce Portail qui a quarante-huit pieds & demi de hauteur ſur quarante-ſept de largeur, eſt compoſé de deux ordres d'Architecture, mis l'un ſur l'autre. Le premier ordre qui eſt ionique eſt poſé ſur des ſocles, a vingt-deux pieds, ou environ, de hauteur, depuis le pavé, juſqu'au-deſſus de l'entablement ionique. Le ſecond ordre qui eſt corinthien, eſt au-deſſus de l'avant-corps : il a depuis l'entablement ionique, juſqu'au-deſſus de l'entablement corinthien, environ vingt pieds de hauteur, ſans y comprendre le fronton qui couronne l'avant-corps, & qui a ſix pieds & demi de hauteur. L'Architecte a mis ici l'ordre corinthien ſur l'ordre ionique, qui eſt la diſpoſition & l'ordre que les anciens Architectes ont conſtamment obſervé dans la conſtruction des temples, baſiliques, curies, cirques, &c.

Au milieu de l'avant-corps du premier ordre, eſt une arcade ornée d'une impoſte & bandeau, à la clef de laquelle eſt une gloire compoſée de têtes de chérubins & de rayons. C'eſt dans cette arcade qu'eſt la grande-porte, au-deſſus de laquelle eſt cette inſcription :

D. O. M.
Virgini Dei-parœ
ſacrum
ſub titulo de VICTORIIS.

A chaque côté de cette arcade ſont deux pilaſtres ioniques qui terminent l'avant-corps, au milieu deſquels eſt une table, ainſi qu'au deſſus. Après cet avant-corps, & de chaque côté, eſt une *porte*, ornée de corniche & de chambranle, avec une agraphe au milieu, & deux palmes à côté, qui déſignent les victoires dont elles ſont les récompenſes. Après ces petites portes, au-deſſus de chacune deſquelles eſt une table ſaillante qui termine le Portail, on a placé un pilaſtre au-deſſus duquel eſt une pyramide tronquée, & un amortiſſement qui joint l'avant-corps. Ces ornemens qui coutent peu à l'imagination, occaſionnent auſſi beaucoup moins de dépenſe que les figures qu'on mettroit à leur place. Le fronton eſt orné dans ſon tympan triangulaire, de l'Ecu des armes de France.

La ſculpture de ce Portail eſt de *Charles Rebillé*, de l'Académie Royale de Sculpture, & de *Fournier* de l'Académie des Maîtres.

Les dimenſions de cette Egliſe, telle qu'elle eſt à préſent, ſont de cens trente-trois pieds de longueur ſur trente-trois pieds de largeur, & cinquante trois pieds d'élévation, depuis le réz-de-chauſſée juſqu'à la voûte. On a ſuivi partout l'ordre ionique.

Au milieu de la voûte de la croiſée au lieu d'un dôme qui devoit y être, ſelon le premier deſſein, eſt une grande coupe ou coupole qui en remplit toute la capacité, & qui eſt ornée d'un grand cordon, de moulures, d'agraffes & de roſettes. Dans le centre de cette coupole eſt une gloire travaillée avec beaucoup de ſoin, d'étude & de propreté : dans les pendentifs ſont quatre panaches ſculptés. Toute cette ſculpture eſt de *Rebillé* de l'Académie Royale de Sculpture.

Les tribunes qui ont été pratiquées dans l'épaiſſeur des quatre gros piliers deſtinés à ſoutenir le dôme, ont été réformées par le nouvel Architecte. Il les a deſcendues de deux pieds, leur a ôté la ſaillie qu'elles avoient dans l'Egliſe, à un pied près, & les a reſſerrées plus en dedans. A la place des belles baluſtrades travaillées en fer avec beaucoup d'art, on y en a mis des pierres, à jour, & fa-

connées en jambages ou potelets. Au-deſſus ſont des eſpeces de culs-de-lampes en ſculpture qui y ſont aſſez bien.

L'orgue eſt de huit à ſeize pieds, & a quatre claviers. Il conſiſte en trente-deux jeux. Il eſt renfermé dans une armoire d'une très-belle menuiſerie du deſſein & du travail du ſieur *Regnier*, Maître Menuiſier à Paris. Elle eſt décorée de tourelles garnies de leurs tuyaux, & dont les unes ſont terminées par des vaſes, les autres par des inſtrumens de muſique, une autre par un enfant qui tient un livre à la main. Le bas de cette armoire eſt orné de têtes de chérubins & d'Anges à demi-corps, & de culs-de-lampes, d'une ſculpture délicate, & faite avec beaucoup de ſoin. Ce corps d'orgue eſt placé ſur une tribune de charpente revêtue de menuiſerie. Au-deſſous eſt un veſtibule pour entrer dans l'Egliſe, lequel eſt orné dans le même goût, avec ſa porte à deux battans, dont on admire la ferrure.

Cet orgue eſt l'ouvrage de *Sclop*, Facteur qui a la réputation d'être un des plus habiles de Paris.

La Conſécration & Dédicace de cette Egliſe fut faite avec beaucoup de ſolemnité le Dimanche 13e. jour de Novembre 1740. par M. *Hyacinthe le Blanc*, Evêque de Joppé.

On garde dans la Sacriſtie de cette Egliſe différens morceaux d'orfévrerie, & pluſieurs onemens, qui par leur richeſſe, ou par l'uſage auquel ils ont ſervi, ſont regardés comme très-précieux. Voici ceux qui méritent le plus d'attention.

Un Ange Gardien tenant par la main un enfant qu'il préſente à la ſainte Vierge. C'eſt la figure votive de N.... d'*Orléans*, fils de *Gaſton-Jean-Baptiſte de France*, Duc d'Orléans, & de *Marguerite de Lorraine*, ſa femme, qui nâquit le 17. d'Août de l'an 1650. & mourut avant que d'être nommé, le 10. d'Août de l'an 1652. Ce groupe qui fut donné par *Marguerite de Lorraine Ducheſſe d'Orléans*, a ſeize pouces de haut, douze de circonférence, & eſt poſé ſur un piédeſtal de bois d'ébene, orné d'un reliquaire d'argent, rempli de reliques.

Un groupe d'argent doré, peſant environ cent marcs, qui repréſente *ſainte Thereſe*, tenant entre ſes bras *Louis Dauphin*, & le préſentant à la ſainte Vierge. C'eſt l'accompliſſement du vœu que la Reine *Anne d'Autriche* & la Reine *Marie-Thereſe d'Autriche*, ſa belle-fille & ſa niece, avoient fait pour la naiſſance du Dauphin *Louis*, qui nâquit le premier de Novembre de l'an 1661. Le piédeſtal eſt d'ébene, orné des armoiries

de ces deux Reines, & de plaques d'argent ſur leſquelles ſont leurs chifres. Au pied eſt renfermé dans un petit reliquaire un os de *ſainte Thereſe*, dont le Roi d'Eſpagne avoit fait préſent à la Reine *Marie-Thereſe*. Ce groupe fut apporté dans l'Egliſe des Auguſtins Déchauſſés par l'Abbé *de la Barde*, l'un des Aumôniers de la Reine, le 15. d'Octobre de l'an 1664.

Un riche parement d'Autel de brocard d'or & d'argent, accompagné de deux crédences, & d'une chaſuble de la même étoffe. C'eſt un vœu de *Marie-Anne-Chriſtine-Victoire de Baviere*, femme de *Louis de France*, Dauphin de Viennois, fils de Louis XIV.

L'on y voit auſſi une chaſuble de gros taffetas violet, qui a ſervi à feu M. *Bernard*, connu ſous le nom *du Pauvre Prêtre*. Le *Frere Fiacre* qui étoit ami de ce ſaint homme, ayant ſouhaité d'avoir un des ornemens dont il ſe ſervoit dans ſa Chapelle, la Préſidente *de Lamoignon* acheta cette chaſuble après la mort de M. *Bernard*, & la donna au *Frere Fiacre*.

Le Couvent des Auguſtins Déchauſſés eſt un des mieux placés de Paris, il eſt d'ailleurs grand, bien bâti, & aſſez régulier. Il conſiſte en un corps de bâtiment quarré, qui renferme quatre dortoirs qui ſe communiquent l'un à l'autre

de plain pied, & où il y a un grand nombre de cellules. Il y a auſſi quatre aîles d'un double Cloître l'un ſur l'autre. Celui d'enhaut eſt vitré & orné d'un grand nombre de tableaux de huit pieds de haut ſur cinq pieds & demi de large, ſans la bordure. Ils ſont du deſſein & de l'ouvrage du ſieur d'*Olivet*.

Le Refectoire eſt de plain pied à ce Cloître, & a quatre-vingt & onze pieds de longueur, vingt-ſix pieds de largeur, & dix-ſept pieds de hauteur; le plafond eſt en anſe de panier & en plâtre. Cette piece qui eſt éclairée par douze grandes fenêtres ou croiſées, eſt très-proprement lambriſſée, & ornée de douze tableaux, qui ont cinq pieds de hauteur ſur huit à neuf de largeur, & repréſentent pour la plûpart les principaux évenemens de la vie de S. Auguſtin. Les trumeaux qui ſont entre les croiſées, ſont ornés de beaux cartouches, remplis de ſentences choiſies, tirées de l'Ecriture Sainte.

Dans le fond eſt un *Crucifix*, peint par feu *la Foſſe*, un des habiles Peintres de notre tems, & ancien Directeur de l'Académie Royale de Peinture.

Aux côtés de ce Crucifix ſont *la ſainte Vierge & S. Jean*. Ces deux tableaux ſont de *Louis Boullongne*, qui dans la ſuite a été premier Peintre du Roi, Chevalier de S. Michel Directeur & Recteur de l'Académie Royale de Peinture.

La Converſion de S. Auguſtin, par *la Foſſe.*

Le Baptême de S. Auguſtin, par *Louis Boullongne.*

La mort de *ſainte Monique*, par *la Foſſe.*

L'Ordination de *S. Auguſtin* à la prêtriſe : par *Louis Boullongne.*

Saint Auguſtin prêchant au Peuple devant ſon Evêque, par d'*Olivet.*

Saint Auguſtin conſacré Evêque, par le même.

Saint Auguſtin diſputant contre les Evêques Donatiſtes, par *Alexandre*, Peintre de l'Académie Royale de Peinture.

Saint Auguſtin faiſant des miracles, par *Parroſſel*, de l'Académie Royale de Peinture.

Saint Auguſtin au lit de la mort, par *Alexandre.*

La Tranſlation du corps de *S. Auguſtin* de l'Egliſe de S. Eſtienne d'Hippone où il avoit été inhumé, en l'Iſle de Sardaigne. Ce tableau eſt de *Galoche*, Peintre de l'Academie Royale de Peinture, il peut être regardé comme ſon chef-d'œuvre.

L'*Apoticairerie* eſt décorée de plafonds peints à l'huile, de lambris, d'armoires & de pots de fayance, qui contiennent les drogues différentes qui ſont en uſage dans la Pharmacie.

Par le cloître d'en haut, on entre dans le grand jardin de ce Couvent, qui a pluſieurs allées bordées de tilleuls de Hollande d'un plan aſſez nouveau, & d'une belle venue.

Mais rien n'eſt plus propre, ni mieux entendu que la *Bibliotheque*. Elle eſt au-deſſus des dortoirs, & a vûe ſur deux jardins qui lui donnent beaucoup d'agrément.

Lorſqu'en 1632. les Auguſtins Déchauſſés vinrent habiter cette maiſon, ils n'avoient que les Livres les plus néceſſaires, ainſi il n'étoit pas encore queſtion de Bibliotheque, ni de bibliothéquaire; cependant le nombre des Livres qu'ils avoient, augmentant tous les jours, ils les mirent dans une chambre de leur premier dortoir, du côté du cloître, ce qui formoit un petit cabinet ſans beaucoup d'ordre. En 1650. le P. *Bonaventure de ſainte Claire* qui avoit ſoin de ce cabinet, ſe propoſa d'en augmenter les Livres & de faire une Bibliotheque dans les formes. Comme il avoit la confiance de pluſieurs perſonnes de qualité, il employoit à acheter des Livres les aumônes qu'elles lui faiſoient. Il faiſoit relier ces Livres très-proprement, & faiſoit mettre au bas des dos les noms de ceux qui les lui avoient donnés. En 1666. l'Egliſe ayant été changée du lieu où elle

étoit, en celui où elle eſt à préſent, on tranſporta les Livres dans la ſale qui avoit juſqu'alors ſervi l'Egliſe, & ce cabinet commença à prendre forme de Bibliotheque. Le P. *Bonaventure* étant mort en 1675. le P. *Germain de ſainte Genevieve* lui ſuccéda dans le ſoin de la Bibliotheque, & animé par l'exemple de ſon Prédéceſſeur, il acquit un grand nombre de Livres par le moyen de ſa famille & de ſes amis : cette Bibliotheque prit un grand accroiſſement en 1682. par les Livre de M. *le Goux* ſieur de *la Bretonniere*, qui étoient au nombre de mille neuf cens volumes, tous rares & curieux, que le P. *Cherubin de la Vierge Marie*, alors Prieur du Couvent de Paris, acheta la ſomme de trois mille cinq cens livres. La Bibliotheque ſe trouva ſi augmentée par cette acquiſition, que le lieu deſtiné pour la placer, ſe trouvant pour lors achevé & préparé, on l'y tranſporta la même année 1682. du lieu où elle étoit, qui eſt à préſent la Sacriſtie. Tous les bibliothéquaires qui ſont venus depuis, ont travaillé avec émulation à l'augmenter & à l'enrichir, mais perſonne n'y a réuſſi avec plus de ſuccès que le P. *Euſtache de ſainte Agnès*, qui, depuis l'an 1715. en eſt bibliothéquaire en chef. Ce Religieux eſt ſi actif, & a tant de goût pour les Livres, que les premiers

emplois de cette maiſon où il a été élevé, bien loin de le diſtraire, n'ont ſervi qu'à enrichir cette Bibliotheque, qui eſt aujourd'hui compoſée d'environ vingt-cinq mille volumes, & qu'il augmente encore tous les jours.

Cette Bibliotheque eſt placée au comble de la maiſon au-deſſus des dortoirs. Elle eſt en manſarde, & élevée de trois pieds au-deſſus du toit commun.

Elle conſiſte en trois pieces, ſçavoir en deux galeries, ou aîles en retour, dont l'une ſert d'entrée, & eſt du deſſein de *Gobert*, Architecte du Roi, qui avoit beaucoup de génie pour les beaux arts; & en un corps principal, qui eſt du deſſein du ſieur *le Duc*, auſſi Architecte du Roi.

La galerie qui ſert d'entrée, a quatre-vingt-trois pieds & demi de longueur ſur quatorze pieds de largeur, & dix de hauteur. A droite il y a huit travées, & autant à gauche. Dans chacune de ces travées eſt une armoire de menuiſerie travaillée fort proprement; elle a cinq pieds & demi de hauteur ſur ſept & demi, ou environ, de largeur. Ces armoires ſont placées dans le fond d'autant d'arcades, ſoutenues par des pilaſtres corinthiens de ſept pieds & demi de hauteur, compris la baſe & le chapiteau, ſur neuf pouces de largeur, poſé ſur un pié-

deſtal d'un pied en quarré, le tout de menuiſerie.

Ces armoires ſont ſurmontées d'une corniche d'ordre toſcan, laquelle a environ deux pouces de ſaillie, & eſt revêtue d'un chambranle d'un profil aſſez riche. Elles contiennent chacune cinq tablettes, & ſont fermées par des portes à battans, avec un treillis de laiton. Ces travées ſe communiquent les unes aux autres par de petites portes qui ſont ornées des portraits de Papes, de Rois, de Princes, de Cardinaux & d'autres perſonnes illuſtres. Enfin cette galerie eſt éclairée par huit fenêtres de chaque côté, qui ſont percées dans l'attique, & ſont de forme ovale.

Le vaiſſeau principal de cette Bibliotheque a cent trente-un pieds & demi de longueur ſur dix-neuf pieds de largeur, & quatorze de hauteur. Le plafond eſt en anſe de panier, en plâtre blanchi de blanc des Carmes. Les fenêtres ſont percées dans l'attique de ſix en ſix pieds de diſtance, en ſorte qu'elles donnent un jour égal à toutes les parties de la Bibliotheque. Ces fenêtres, ou yeux de bœufs, ont chacune deux pieds ſept pouces de hauteur ſur quatre pieds de largeur.

Au milieu de ce plafond eſt un tableau peint à freiſque en 1703. par *Paul Mattei*, Peintre Napolitain. Ce tableau

qui a douze pieds de long ſur huit de de large, eſt allégorique, & repréſente *la Religion*, accompagnée de *la Vérité*, qui par les rayons d'un ſoleil qu'elle a ſur ſa poitrine, & par un fouet qu'elle tient d'une de ſes mains, tâche d'éclairer & de ramener l'*erreur* qui eſt dans un coin de ce tableau. Un Ange qui eſt auprès de la Vérité, tient un livre ouvert, où l'on lit ces paroles qu'il adreſſe à l'erreur : *Quare detraxiſtis ſermonibus Veritatis ?* (Job. 6. ℣. 25.) Ce tableau fut peint en dix-huit heures à pluſieurs repriſes, & cette circonſtance prouve ſans replique la rapidité du pinceau de *Paul Matteï* : par reconnoiſſance, les Auguſtins Déchauſſés ont aſſilié *Paul Matteï*, ſa femme & ſes enfans, à leur Congrégation, & les ont rendus participans durant leur vie, & même après leur mort, de toutes les meſſes, offices, prieres, méditations, prédications, abſtinences, jeûnes, mortifications, pénitences, veilles, pelerinages, & généralement de toutes les bonnes œuvres qui ſe pratiquent dans ladite Congrégation. Les Lettres de filiation & d'aſſociation ſont du P. *Cherubin de ſainte Eliſabeth*, Vicaire général des Auguſtins Déchauſſés de la Congrégation de France, & ſont datées du 13. de Septembre de l'an 1703.

A chacun des bouts de ce grand vaiſ-

ſeau de la Bibliotheque, on a percé une fenêtre ou croiſée, d'onze pieds, trois pouces de hauteur, ſur ſix pieds & demi de largeur, leſquelles ſont ornées chacune d'un balcon de fer, & ont vûe, l'une ſur le grand jardin, & l'autre ſur un des parterres de ce Couvent.

Les faces de ce grand vaiſſeau ſont décorées de quinze armoires d'un côté, & de ſeize de l'autre, continuées de ſuite ſans interruption, & très-proprement travaillées. Ces armoires qui ont ſept pieds de hauteur, renferment chacune ſix tablettes de livres. Des pilaſtres corinthiens qui ont ſept pieds & demi de haut, ſéparent ces armoires les unes des autres.

Sur ces mêmes corniches, & entre les fenêtres, ſont placés les portraits de Louis XIV. des Papes Clément XI. & Clément XII. du *Duc du Maine*, du *Comte de Touloufe*; des Cardinaux de *Janſon*, de *Noris*, *Imperiali*; du P. *Jacques de S. Gabriel*, Religieux de cette Maiſon, peint par *Rigaud*, & de pluſieurs autres perſonnes illuſtres

Le portrait du Roi Louis XIV. a été peint par *Cavin*, Peintre eſtimé ſur-tout pour les bonnes copies, d'après le portrait original fait par *Rigaud*, le plus habile Peintre de notre tems pour le portrait. *Cavin* en fit préſent à cette Maiſon, au mois de Décembre de l'an 1712.

Sur la porte, en dedans du grand vaiſſeau de cette Bibliotheque, eſt *un Chriſt en croix* de trois pieds de haut ſur deux de large, peint par *Cazes*, Peintre de l'Académie Royale de Peinture d'après *la Foſſe*, un des plus habiles Peintres de notre tems. Ce tableau eſt dans une bordure de chêne à moulure, dont les petites baguettes ſont dorées.

A droite & à gauche de ces deux principaux corps de Bibliotheque, il y a encore pluſieurs cabinets, ou pieces remplies de Livres.

Parmi ce grand nombre de Livres, dont il y en a pluſieurs de curieux & de très-rares, on en remarque un qui a ces deux qualités enſemble : ce ſont des *Mémoires pour ſervir à l'Hiſtoire du Roi Louis XIV.* ſurnommé *le Grand*, rédigés par le feu ſieur de *Vizé*. Ce Livre qui a été donné aux Auguſtins Déchauſſés le 23. de Septembre de l'an 1718. par le ſieur *des Granges*, Maître des Cérémonies de France, eſt en dix volumes *in folio*, reliés en veau, & bien dorés. Ces Mémoires ont été magnifiquement imprimés à l'Imprimerie Royale ; mais comme on n'en tira que quarante exemplaires que le Roi Louis XIV. donna à des Souverains, ou à des Miniſtres, ils ſont très-rares.

L'autre aîle, ou galerie, qui eſt paral-

lele à celle qui ſert d'entrée, a été percée vers l'an 1736. & eſt remplie de Livres, de même que les deux autres pieces.

Le Cabinet des Médailles & Antiques, & Hiſtoire naturelle, fut commencé vers l'an 1701. par les ſoins du R. P. *Albert de ſainte Eugenie*, qui né avec une forte inclination pour l'étude de l'antiquité, s'y étoit rendu habile. Il travailla conſtamment juſqu'à la fin de ſa vie, à former ce cabinet, tel, à peu-près, qu'on le voit préſentement. Il mourut le 26. Mai 1725. âgé de ſoixante & onze ans.

Ce cabinet qui juſqu'alors étoit renfermé dans une petite ſale de l'infirmerie, fut tranſporté en 1727. à côté de la Bibliotheque, avec laquelle il communique par une petite galerie remplie de Livres. Il eſt actuellement dans un grand pavillon de vingt-quatre pieds en quarré, ſur ſeize & demi de haut, percé de cinq grandes croiſées qui y répandent un jour convenable.

Il eſt orné d'un grand nombre de tableaux, dont la plûpart ſont des grands Maîtres; car on y en voit du *Titien*, de *Michel Ange de Caravage*, de l'*Eſpagnolet*, de *Vanmol*, *du Mole*, du *Cremonois*, de *Sebaſtien Bombel*, du vieux *le Fevre*, de *Bourdon*, & d'autres Peintres qui ont excellé parmi ceux de notre tems, tels que *la Foſſe*, *Paul de Plaiſance*, *Pellegrini*, &c.

Ce cabinet eſt enrichi de cinq ſuites de Médailles antiques, placées ſéparément chacune dans ſon armoire ; ſuites imperiales de grand, de moyen & de petit bronze ; ſuite imperiale d'argent, & ſuite conſulaire d'argent, ſans compter un grand nombre de poids Romains ; de médaillons d'argent, Grecs ou Romains ; de médailles de Villes, de Gréce, de Syrie, d'Egypte, &c.

Outre un grand nombre de figures de bronze antiques, de buſtes, & vaſes antiques de marbre & d'albâtre, de porcelaines de toute eſpece, répandus & placés avec ordre dans ce cabinet, on y trouve une armoire particuliere, remplie d'un grand nombre de figures antiques de toute grandeur, en bronze, terre ſigillée, meſures romaines, lacrimatoires, mords de chevaux, inſtrumens de ſacrifices, &c. Une autre armoire compoſée de quatorze grands tiroirs, renferme un amas conſidérable de coquilles rares, & des mieux conſervées.

Une troiſieme armoire eſt deſtinée aux eſtampes, dont ce cabinet commence à être ſuffiſamment garni.

Le P. *Cyrille* à qui la garde de ce cabinet eſt confiée, le fait voir aux curieux & aux étrangers avec beaucoup de politeſſe & d'agrément. Les talens que ce Religieux a pour la prédication, & qu'il

a ſignalés dans les meilleures chaires de Paris, n'auroient pas été enfouis dans ce cabinet, ſi la délicateſſe de ſon tempérament lui avoit permis de ſe livrer entierement à ce ſaint miniſtere.

Ce Couvent des Auguſtins Déchauſſés a eu pluſieurs Religieux, dont la vertu & le ſçavoir ont éclaté au dehors.

Denis Antheaume, connu dans la Religion & dans le monde ſous le nom de *Frere Fiacre*, étoit né à Marly-la-Ville, dans le Diocèſe de Paris, le 21. de Février de l'an 1609. *François Antheaume* ſon pere n'avoit point d'autre reſſource pour vivre que celle de labourer la terre. Dès que ſon fils eut atteint l'âge de quinze ans, il le mena à Paris, & le mit en apprentiſſage chez un Potier d'Etain. La douceur de ſes mœurs, & la piété qui lui étoit comme naturelle, lui inſpirerent le deſſein de quitter le monde, & de tendre à un état plus parfait. Il ſe préſenta pour entrer dans la Congrégation des Auguſtins Déchauſſés, & il y fut reçu le 19. de Mai de l'an 1631. âgé de vingt-deux ans & trois mois. Toute ſa vie religieuſe n'a preſque été qu'une ſuite continuelle de dévotion, de viſions, de révélations, & d'extaſes qui ont fait croire ce Religieux agréable aux yeux de Dieu qui l'honoroit, dit-on, de ſes communications. On a prétendu que ſes prie-

res pour la fécondité de la Reine *Anne d'Autriche* lui firent obtenir de Dieu, & prédire la groſſeſſe de cette Reine, & la naiſſance du Dauphin, qui dans la ſuite a regné ſi glorieuſement ſous le nom de *Louis le Grand.* Le *Frere Fiacre* mourut le 16. de Février de l'an 1684. dans la ſoixante-quinzieme année de ſon âge, & la cinquante-troiſieme de Religion.

Pierre Guibourg nâquit à Paris, & en entrant dans la Congrégation des Auguſtins Déchauſſés, quitta ſon nom du monde pour prendre celui d'*Anſelme de la Vierge Marie*, ſous lequel il eſt connu dans la République des Lettres. Dès qu'il eut embraſſé l'état Religieux, il donna la plus grande partie de ſon tems à la pratique de ſa regle, & l'autre à l'étude de l'Hiſtoire. Il publia en aſſez peu de tems deux ouvrages Hiſtoriques, ſavoir *le Palais de l'honneur*; & *le Palais de la Gloire.* Il publia en 1674. deux volumes *in quarto*, intitulés *l'Hiſtoire Généalogique & Chronologique de la Maiſon Royale de France, & des Grands Officiers de la Couronne.* A peine ce Livre eut-il paru que le P. *Anſelme* s'appliqua à le revoir, le corriger & l'augmenter, dans le deſſein d'en donner une nouvelle édition, mais il mourut avant qu'il y eût mis la derniere main, le 17. Janvier de l'an 1694. âgé de ſoixante-neuf ans dont il en avoit paſſé cin-

quainte dans la Congrégation des Auguſtins Déchauſſés. Le P. *Anſelme*, avant que de mourir, dépoſa ſon ouvrage entre les mains de celui de ſes amis qui étoit le plus capable de corriger ce qui étoit defectueux, & d'y ajouter ce qui y manquoit. Cet ami étoit *Honoré Caille ſieur du Fourni*, Auditeur en la Chambre des Comptes de Paris, homme d'un grand diſcernement, ſçavant dans notre Hiſtoire, & très-verſé dans la Diplomatique. Celui-ci donna une nouvelle édition de l'ouvrage du P. *Anſelme* l'an 1712. en deux volumes in folio, où l'on trouve en une infinité d'endroits des preuves de ſon ſçavoir, & de ſa critique. *Du Fourni* étant mort le 20. de Février de l'an 1713. âgé de 83. ans, les Auguſtins Déchauſſés firent rentrer cet ouvrage dans leur Couvent de Paris où il avoit pris naiſſance. Le *P. Ange* entreprit de corriger & d'augmenter l'édition que *du Fourni* en avoit donnée, & aſſocia à ſes travaux le P. *Simplicien*. Celui-ci a donné une nouvelle édition en neuf volumes *in folio*.

Le P. *Placide de ſainte Helene*, étoit né à Paris le 15. de Septembre 1649. & étoit fils d'*Antoine des Mareſt*, Marchand Paſſementier. Il prit l'habit Religieux en ce Couvent le 6. de Juin de l'an 1666. & il fit profeſſion le 7. de Juin de

l'année ſuivante, étant pour lors âgé de 18. ans moins trois mois. *Pierre Duval*, fameux Géographe ayant épouſé en 1655. une des ſœurs du P. *Placide*, ſe fit un plaiſir d'enſeigner la Géographie à ſon beau frere qui n'étoit encore qu'un enfant. *Placide* s'étant enſuite conſacré à l'état monaſtique, ménagea les momens que l'obſervance réguliere lui laiſſoit, & les partagea entre la prédication & la Géographie. Il a travaillé avec ſuccès à un grand nombre des cartes géographiques qu'il a eu l'honneur de préſenter preſque toutes au Roi Louis XIV. qui les recevoit toujours avec bonté, & dit un jour en parlant de l'Auteur, & de ſes cartes. *Le P. travaille bien, ſes ouvrages ſont beaux, très-juſtes, & me font plaiſir.* Ce même Prince donna encore au *P. Placide* des marques de ſon eſtime en l'honorant de la qualité de ſon *Géographe ordinaire*, par brevet du 20. Janvier de l'an 1705. Le public a auſſi rendu juſtice aux cartes de ce Pere, & les a trouvées également belles & exactes. Le *P. Placide* mourut dans ce Couvent le 30. Novembre 1734. dans la quatre-vingt ſixieme année de ſon âge.

Je ne dois pas quitter ce Couvent ſans avertir que tout ce qu'il y a de recherché & de curieux dans la deſcription que je viens d'en faire, je le dois au R. P. *Iſi-*

dore de ſainte Madeleine qui joint aux vertus, & aux ſciences eſſentielles à ſa profeſſion, une connoiſſance exacte de l'hiſtoire de ſa Congrégation.

Je dois remarquer encore que le Roi Louis XIII. par brevet du 6. Janvier 1638. donna pour armoiries à ce Couvent qu'il venoit de fonder, une Notre-Dame des Victoires d'argent, en champ d'azur, accompagnée de trois fleurs de lys d'or, deux & une; l'Ecuſſon qui eſt ſurmonté d'une couronne royale fermée, eſt entouré de deux Palmes, & tenu par deux Anges.

Il manqueroit encore quelque choſe à ce que je viens de dire au ſujet de ce Couvent, ſi je ne remarquois que le Pape *Benoît XIII.* ayant été informé que les Religieux Auguſtins Déchauſſés étoient partagés en pluſieurs Congrégations, d'Eſpagne, d'Italie, de France & de Portugal; & que les Religeux de ces divers Couvents étoient tous différens les uns des autres, ſoit pour la forme de l'habit, ſoit pour le chant, ſoit pour la barbe, les uns en portant une longue, & les autres n'en portant point; les uns ayant le capuce pointu, & les autres rond; les uns chantant en plein chant, & les autres ne faiſant que pſalmodier : ce Pape, voulant que ces Congrégations fuſſent uniformes en toutes ces choſes, ordonna

par ſon bref du 22. Janvier 1726. l'uniformité dans tous les Couvents de la réforme des Auguſtins Déchauſſés, en quelques lieux du monde qu'ils ſoient, tant par rapport au chant qui ſera le Grégorien, qu'à l'égard du capuce qui ſera rond, & à la barbe qui ſera razée. Ce bref, ſur les lettres d'attache du Roi Louis XV. du 19. Juillet 1726. fut enregiſtré au Parlement par Arrêt du 27. du même mois, & de la même année.

Dans l'enceinte de ce Couvent, eſt un appartement qu'on loue de ces Peres, & qu'on nomme *le dépôt de la Marine* : c'eſt-là qu'on dépoſoit, & qu'on dépoſe encore, certains papiers, qui ſans être de rebut, ne ſont pas néanmoins d'un uſage journalier. S. A. S. M. feu le *Comte de Toulouſe*, Amiral de France, étant Chef du Conſeil de Marine, donna à ce dépôt en 1711. un objet plus étendu & plus important, en ordonnant qu'on y apportât toutes les Cartes, les Plans & les Journaux de la Marine, ce qui forma un recueil de Cartes, de Plans, de Journaux de navigation, de Mémoires, de Deſcriptions, de viſites de Rades, Ports, & principaux mouillages des quatre parties du monde. Cette collection eſt aujourd'hui la plus belle qu'il y ait au monde dans ce genre-là, & la plus utile pour perfectionner les Cartes hydrographiques, & la Navigation.

La rue neuve S. Auguſtin eſt parallele à la rue neuve des Petits Champs. Les noms de *rues neuves*, & de *Petits-Champs* que portent pluſieurs rues de ce quartier, dénotent qu'il a été un des derniers habités ; en effet, j'ai oui dire en 1715. au Commiſſaire *la Mare*, Auteur du Traité de la Police, qu'il n'y avoit pas encore cent ans qu'au milieu du terrein qu'occupe aujourd'hui la Place des Victoires, il y avoit un moulin à vent.

La rue neuve S. Auguſtin eſt remplie de belles maiſons. Le premier bâtiment remarquable qu'on y voit, lors qu'on entre par la rue de Notre-Dame des Victoires, eſt :

Le Couvent des Filles *de S. Thomas d'Aquin*, de l'ordre de S. Dominique. Elles doivent leur établiſſement en cette Ville à *Anne de Caumont* femme de *François d'Orléans Longueville*, Comte de S. Paul, & Duc de Fronſac, laquelle fit venir de Toulouſe à Paris la mere *Marguerite de Jeſus*, avec cinq autres Religieuſes, & une ſœur converſe. La mere *Marguerite de Jeſus* ſe nommoit dans le monde *Marguerite de Senaux*, & étoit né le 21. de Novembre de l'an 1589. Dès l'âge de quinze ans, elle fut mariée au ſieur de *Garibal*, Conſeiller au Parlement de Toulouſe, & de leur mariage naquirent pluſieurs enfans qui mouru-

rent tous, avant que d'avoir reçu le bâteme. Ils furent ſi touchés l'un & l'autre de ce malheur, que d'un mutuel conſentement, ils réſolurent de ſe ſéparer pour ſe donner entierement à Dieu. Le ſieur de *Garibal* ſe fit Chartreux, & mourut douze ans après Prieur de la Chartreuſe de Ville franche en Rouergue. *Marguerite de Senaux* prit l'habit de S. Dominique dans le Couvent de ſainte Catherine de Sienne à Toulouſe, d'où elle ſortit le 22. d'Octobre de l'an 1626. avec cinq Religieuſes de chœur, & une ſœur converſe pour venir à Paris. Elles furent inſtallées le 6. Mars 1627. dans une maiſon du Fauxbourg S. Marcel, près la rue des Poſtes, que la *Comteſſe de S. Paul* leur fondatrice avoit achetée. Elles y demeurerent juſqu'en 1633. qu'elles allerent s'établir dans la rue d'Orléans au Marais; mais ne s'y trouvant pas encore aſſez commodément logées, elles vinrent dans la rue neuve S. Auguſtin, & y firent bâtir vers l'an 1652. le Couvent qu'on y voit.

Le portail extérieur de ce Monaſtere eſt vis-à-vis la rue Vivienne, & ne répond point à la beauté de ſa ſituation. L'Egliſe a été achevée en 1715. le frontiſpice orné de colonnes ioniques, en portique, eſt d'une forme réguliere, & agréable. La *Comteſſe de S. Paul* leur

fondatrice, morte le 2. de Juin de l'an 1642. fut inhumée dans l'Egliſe que ces Religieuſes ont eue dans la rue d'Orléans au Marais, & ſes cendres ont été tranſportées dans celle-ci, lorſque ces Filles s'y ſont établies.

L'Hôtel de Gramont a appartenu autrefois à *Monerot* dont le nom eſt encore connu des gens d'affaires. Il eſt grand, & accompagné d'un beau jardin. Les Ducs de *Gramont* qui le poſſedent depuis trois ou quatre générations, lui ont donné tout l'agrément, & toutes les commodités convenables aux Hôtels des grands Seigneurs.

L'Hôtel des Marets a appartenu à *Louis Robert*, Seigneur de la Fortelle, Préſident en la Chambre des Comptes, mais *François Douvet*, *Comte des Marêts*, Grand Fauconnier de France, ayant épouſé *Marie Robert*, l'une des filles de ce Préſident, le 22. Décembre 1701. & cet Hôtel étant tombé dans le partage de ſa femme, il a toujours porté depuis le nom d'*Hôtel des Marêts*. On y admire trois plafonds qui ont été peints par feu *Jouvenet*.

L'Hôtel du feu Duc *de Tremes* Gouverneur de Paris, & premier Gentilhomme de la Chambre du Roi a été bâti ſur les deſſeins de *le Pautre*, un des habiles Architectes de ſon tems, pour

Joachim Seigliere de Boisfranc, Chancelier de *Philippe de France*, Duc d'Orléans, dont le *Duc de Tremes* ayant épouſé la fille, cet Hôtel a fait partie de ſa dot.

L'Hôtel de la feue Princeſſe *Marie-Anne de Bourbon* légitimée de France, & premiere Douairiere *de Conti*, fut bâti pour *Fremont*, l'un des Fermiers Généraux de Louis XIV. Il a appartenu depuis au *Maréchal de Lorges* ſon gendre, & enſuite au *Duc de Lorges* ſon petit fils. Ce dernier le vendit à la *Princeſſe de Conti*. C'eſt aujourd'hi l'*Hôtel de la Valliere*.

L'Hôtel du Duc d'Antin, fut bâti en 1707. pour *François Mauricet de la Cour*, connu ſous le nom de *la Cour des Chiens*, parceque *Marie Mauricet* ſa ſœur, avoit épouſé *Pierre Deſchiens* un des plus fameux Financiers de notre tems. Ce bâtiment a été conſtruit ſur les deſſeins, & ſous la conduite de *Pierre Levé* Architecte, & a coûté plus de deux cens mille écus à bâtir. Il eſt vaſte, mais tourné d'une maniere qui lui à fait donner avec juſte raiſon, le nom d'*Hôtel de Travers*. Quoique la *Cour Deſchiens* eût dit pluſieurs fois que ſes biens paſſoient *vingt millions*, cependant à ſa mort, arrivée au mois de Février 1710. il étoit comptable envers le Roi de pluſieurs traités

fort conſidérables, & preſque tous les effets de ſa ſucceſſion ayant été divertis, le Roi fut obligé de prendre ſa maiſon, & les autres effets qu'on n'avoit pu cacher. Sa Majeſté donna cette maiſon en payement d'une ſomme qu'il devoit à S. A. S. M. *le Comte de Toulouſe*, par contrat du 30. Avril 1712. Ce Prince ne trouvant point cette maiſon aſſez grande pour lui, la vendit en 1713. à *Louis Antoine de Pardaillan de Gondrin Duc d'Antin*, pour lors Directeur Général des bâtimens, jardins, arts, & Manufactures de France; & ce Seigneur en a fait un des plus beaux Hôtels qu'il y ait à Paris. Le terrein ſur lequel il eſt ſitué, eſt dans les cenſives de l'Archevêque de Paris, des Religieux de S. Denis de la Chartre, du Seigneur de la Grange Bateliere, & des Religieux de S. Victor.

Cet Hôtel s'appelle *l'Hôtel de Richelieu* depuis 1757. qu'il a été acquis par le Maréchal de ce nom : on y a fait beaucoup de changemens. On a regraté la porte qui eſt aſſez belle, mais on y a ajouté un couronnement d'un très mauvais goût. C'eſt un trophée militaire au milieu duquel ſont ſes armoiries, & où l'on voit une confuſion de drapeaux, de cuiraſſes, de canons ſans ordre & de la plus lourde exécution. Un nouveau corps de bâtiment a été conſtruit en aîle, &

lié à l'ancien; il eſt découvert en terraſſe & ſon extrémité donne ſur la rue de Louis le Grand : comme il ne ſymetriſe pas avec le reſte du bâtiment, l'effet n'en eſt point agréable lorſqu'on entre dans la cour. Les murs, & le plafond du grand eſcalier ſont nouvellement ornés d'une architecture peinte avec beaucoup d'intelligence & d'un grand goût par le ſieur *Bruneti*. De grandes colonnes corinthiennes canelées d'un bon ton de couleur, portent un entablement qui s'éleve juſqu'à la vouſſure du platfond; les anciens modillons très bien ſculptés, & peints dans le même ton que l'architecture, forment un enſemble admirable.

Au-deſſus de cette corniche ſur une eſpece d'attique ſont poſées quelques figures & des chûtes de tapis qui font un fort bel effet ſans nulle confuſion. Au travers des grandes colonnes qui portent cet entablement, on voit ſur un ſecond plan une belle architecture en arcades d'un autre ton de couleur, enrichie de pluſieurs ſtatues très bien placées. Toute l'architecture du premier plan eſt portée par de grands ſtilobates interrompus à propos par des médaillons ornés de feſtons de feuilles de chênes. On a placé dans la partie de l'eſcalier qui a le plus d'étendue, & ſur le premier plan un trophée militaire de la plus richecompoſi-

tion. On y voit des canons ſur leurs affuts, des timbales, des drapeaux, des boucliers, &c. très ſagement ordonnés & peints d'une grande maniere. Au milieu du platfond eſt repréſenté une renommée d'un beau ton vague, mais dont le deſſein laiſſe quelque choſe à déſirer. Toutes les figures de cet eſcalier, dont l'architecture eſt un des plus beaux ouvrages du ſieur *Bruneti*, ont été peintes par le ſieur *Eyſen*.

Les dedans de cet Hôtel ont auſſi été changés. On a diviſé en pluſieurs pieces la galerie du rez-de-chauſſée, que l'on a enrichies de tout ce que la ſculpture en menuiſerie & en plâtre a pu exécuter de mieux travaillé en trophées, chutes de fleurs, guirlandes, &c. Le tout eſt doré d'or de pluſieurs couleurs.

Au premier étage de cet Hôtel eſt un ſalon d'un goût ſingulier : il eſt revêtu de panneaux de vieux laque avec des peintures chinoiſes, dont les formes toutes variées & ornées de glaces offrent un coup d'œil tout à fait ſéduiſant.

On a fait dans le jardin des changemens conſidérables. Le parterre eſt quarré long, décoré d'une infinité de ces corbeilles ſi fort à la mode, & dont les contours ſouvent biſarres renferment différentes eſpeces de fleurs. Dans les deux milieux des côtés ſont deux amphithéa-

tres où le terrein eſt élevé de 5 ou 6 pieds, par des gradins formés par ces mêmes corbeilles, dont l'effet eſt aſſez heureux. Le fond de ce parterre eſt ingénieuſement terminé par un grand baſſin au-delà duquel ſont des deux côtés de hautes paliſſades de treillage iſolées & ouvertes en arcades dont le vuide eſt rempli par huit ſtatues antiques aſſez médiocres, & la pluſpart peu décentes. Entre les ceintres de ces arcades ſont placés des vaſes de fleurs auſſi en treillage. Dans la partie du milieu qui fait le fond de ce parterre, ſont trois grandes niches en treillage élevées ſur différens plans & couvertes en baldaquins avec plafonds en coupoles & campanes. Dans ces trois niches ſont poſées trois ſtatues qui ſont d'une grande perfection. Celle du milieu eſt un Bacchus dont la ſuavité des contours ne laiſſe point douter de ſon antiquité : les deux autres que l'on aſſure être de la main de *Michel Ange* faites pour le tombeau de Jules II. ſont fort ſupérieures à celles de Bacchus qui eſt froide & ſans expreſſion. De ces deux-ci, l'une repréſente un homme fort & rigoureux dont les mains ſont liées derriere le dos : ſon attitude violente eſt admirable par la fierté du deſſein, & la forte expreſſion de ſa douleur. La figure qui lui eſt parallele, eſt celle d'un *dormeur* d'une rare beauté

Ces deux dernieres figures peuvent militer de hardieſſe de deſſein & de force d'expreſſion avec le plus bel antique & ſurtout la premiere à la perfection de laquelle aucun Sculpteur en Europe ne pourroit atteindre aujourd'hi.

Derriere le fond de ce parterre on a planté des boſquets où ſeront placées de belles ſtatues. Une allée de maroniers regne le long de la terraſſe ſur la rue, & conduit dans un magnifique ſallon nouvellement conſtruit & qui donne ſur le rempart. Ce ſallon eſt ouvert par trois grandes portes cintrées. Des maſques très bien ſculptés ornent les clefs des trois arcades. Celui du milieu repréſente une tête de bacchante d'une belle expreſſion accompagnée de pampres de bon goût. Les deux autres ſont des têtes de beliers fort bien traitées. Des colonnes ioniques couplées ſont entre ces arcades & portent un entablement couronné d'une baluſtrade. Un grand veſtibule quarré forme la premiere piece; la deuxieme eſt d'une forme ovale, ornée d'une belle menuiſerie ſculptée & d'un grand nombre de glaces. Ce petit bâtiment en ſaillie ſur le rempart lui préſente trois faces irrégulieres dont l'aſpect n'eſt point heureux, celle du milieu eſt ceintrée percée de trois grandes croiſées, ſéparées par des pannaux d'architectures à ravalemens

ptés en forme de pilaſtres : la haut eſt terminé par une eſpece de chapiteau corinthien. Un grand balcon regne le long de ces trois faces extérieures. Le ſieur *Chevautet* Architecte en réputation a donné tous les deſſeins des embelliſſements de cet Hôtel & du jardin, à l'exception du mauſſade trophée qui eſt ſur la grande porte.

En ſortant de cet Hôtel on doit remarquer dans la maiſon qui eſt vis-à-vis des mufles de lions d'un grand caractere, qui portent deux balcons de cette maiſon.

Dans la même rue à peu de diſtance de l'Hôtel de Richelieu, eſt une fontaine dont l'emplacement entre deux égouts a été avec raiſon déſaprouvé du public. Cette fontaine eſt décorée d'un ordre dorique, dont l'attique eſt chargé de ſculptures, & d'un marbre ſur lequel ſont gravés en lettres d'or les deux vers que voici.

Rex loquitur, cadix è ſaxo fons, omen amemus :
Inſtar aquæ ô cives omnia ſponte fluent.

La rue neuve des Petits-Champs, & la rue neuve S. Auguſtin ſe communiquent par le moyen de ſix rues qui aboutiſſent de l'une à l'autre, & qui ſont en tout, ou en partie du quartier de Montmartre.

La rue de Louis le Grand commence à la rue neuve des Petits-Champs & borne la rue neuve S. Auguſtin à un de ſes bouts : elle finit au rempart. Les maiſons qui la forment ſont belles, & nouvellement bâties.

La rue d'Antin conduit de la rue neuve des Petits-Champs à la rue neuve S. Auguſtin, & à la grande-porte de l'Hôtel d'*Antin*, dont elle porte le nom.

La rue Gaillon aboutiſſoit d'un côté à la rue S. Honoré, & de l'autre à la rue neuve S. Auguſtin. Elle s'appelloit en 1595. la ruelle *Michault Riegnault* ; en 1521. la ruelle *Michault Reignault*, du nom d'un Voiturier nommé *Michel Reignaut*, qui y demeuroit dans un grand logis accompagné d'un jardin. Le nom de Gaillon qu'elle porte à préſent, eſt celui d'une maiſon appellée en 1578. *la Maiſon & l'Hôtel de Gaillon*, dont la principale porte étoit dans la rue S. Honoré. De cette rue on en a fait deux, dont celle qui va de la rue S. Honoré à la rue neuve des Petits-Champs, ſe nomme la rue neuve S. Roch, & eſt du quartier du Palais Royal. Celle qui a retenu le nom de rue de Gaillon commence à la rue neuve des Petits-Champs, & finit à la rue neuve S. Auguſtin, & eſt du Quartier Montmartre. C'eſt daus cette derniere partie, derriere l'Hôtel de Pont-

chartrain (aujourd'hui l'Hôtel du Controleur Général) qu'étoit une des portes de la Ville, nommé *la Porte Gaillon* : elle fut abatue en 1700. pour l'ornement & la commodité de ce quartier.

La rue Sainte Anne a été ainſi nommée en l'honneur *d'Anne d'Autriche* Reine de France. Elle commence à la rue de *l'Anglade*, & ſe termine à la rue neuve S. Auguſtin. Elle eſt en partie du quartier du Palais Royal, & en partie de celui de Montmartre. Cette derniere partie commence à la rue neuve des Petits-Champs, & finit à la rue neuve ſaint Auguſtin. Elle a porté les noms de *rue neuve ſainte Anne* & de *rue de Lyonne*, mais ſon véritable nom eſt celui de rue *ſainte Anne*.

On remarque dans cette rue une maiſon occupée par une Communauté de Filles établie pour la propagation de la Religion Catholique, Apoſtolique & Romaine, & qu'on nomme *les Nouvelles Catholiques*. Cette Communauté fut inſtituée le 6. de Mai 1634. par *Jean François de Gondi* Archevêque de Paris, approuvée par une bulle du Pape Urbain VIII. & autoriſée par brevet du Roi du 4. Juillet 1634. & par Lettres Patentes, en conſéquence, du mois d'Octobre 1637. Les premieres filles qui gouvernerent cette Communauté, furent tirées

de celle de la Providence, ayant la Sœur *Garnier* à leur tête. Elle demeurerent d'abord dans la rue des Foſſoyeurs derriere S. Sulpice; puis dans la rue ſainte Avoye; & enfin dans la rue ſainte Anne, où le *Maréchal de Turenne* nouvellement converti à la Religion Catholique, leur procura la maiſon qu'elles occupent. Le brevet, & les Lettres Patentes dont je viens de parler, n'avoient point été enregiſtrées, lorſque Louis XIV. approuvant de nouveau cet établiſſement, fit expédier des lettres de ſurannation au mois d'Octobre de l'an 1649. puis des Lettres Patentes au mois d'Avril de l'an 1673. par leſquelles il confirma de nouveau cet établiſſement, & ordonna que cette maiſon, & celle qui eſt deſtinée pour les hommes nouvellement convertis, jouiroient des privileges, franchiſes, libertés, & exemptions dont jouiſſent les maiſons de fondation royale; à condition néanmoins que leſdites deux maiſons & Communautés ne pourront être changées en maiſons de profeſſion Religieuſe, mais demeureront toujours en état de Séculier, comme elles ont commencé & continué juſqu'alors, & que l'on y vivra ſelon les regles & ſtatuts donnés & à donner par l'Archevêque de Paris. Dans ces mêmes Lettres Patentes, il eſt dit, que Louis XIV. donnoit gra-

tuitement à cette maiſon une aumône annuelle de mille livres. Ces Lettres Patentes furent regiſtrées au Parlement le 7. d'Août de l'an 1673. en la Chambre des Comptes le 29. du même mois; & au Bureau des Finances le 28. de Septembre de la même année.

La partie de la rue de Richelieu qui conduit de la rue neuve des Petits-Champs au boulevart, eſt compriſe dans le quartier que je décris ici. On apperçoit en y entrant une grande & belle maiſon qu'on nommoit en dernier lieu *l'Hôtel de la Banque Royale*, & auparavant *l'Hôtel de Nevers*. C'eſt dans la galerie de cet Hôtel qu'étoit la Bibliotheque du Cardinal Mazarin qui fut diſſipée du tems des troubles que cauſa ſon Miniſtere. Cet Hôtel ayant été aquis par le Roi, on y mit la Banque Royale, & on y fit des réparations très-conſidérables en 1719. & en 1720. Pour lors on fit peindre cette galerie par *Pelegrini*, Peintre Vénitien, qui s'étoit acquis de la réputation par les différens ouvrages qu'il avoit faits en Italie, en Allemagne, & en Angleterre. Le deſſein du Peintre fut de repréſenter ici par des tableaux allégoriques les avantages que la France devoit retirer de Banque Royale, & de la Compagnie des Indes; mais le ſuccès de ce ſiſtême répondit ſi mal aux eſpérances

dont on avoit flaté les peuples, qu'il doit être regardé comme un des plus triſtes évenemens de toute notre hiſtoire ; & c'eſt pour tâcher d'en effacer le ſouvenir autant qu'il eſt poſſible, qu'on a fait détruire, il y a quelques années, toutes les peintures que Pelegrini avoit faites dans cette galerie. Le Conſeil du Roi ayant rendu un Arrêt le 14. de Septembre de l'an 1721. qui ordonnoit le tranſport de la Bibliotheque du Roi en l'Hôtel de la Banque Royale, on mit au-deſſus de la grand-porte de cet Hôtel.

BIBLIOTHEQUE DU ROY.

Cette Bibliotheque eſt l'ouvrage de pluſieurs de nos Rois, ou pour mieux dire c'eſt celui de *Louis le Grand* & de de *Louis XV.* qui l'ont tellement augmentée & enrichie, qu'elle eſt aujourd'hui la plus nombreuſe & la plus curieuſe qu'il y ait en Europe.

Le Roi Charles V. avoit une Bibliotheque qui étoit la plus belle de ſon tems, mais elle fut diſſipée ſous le Regne de Charles VII. ſon fis : le Regne de Charles VI. fut trop tumultueux pour que ce Prince ſongeât à la rétablir. Louis XI. Charles VIII. & Louis XII. en formerent une nouvelle, qui, lorſque François I. parvint à la Couronne, n'étoit encore compoſée que de deux mille volu-

mes. Ce Prince qui aimoit les belles Lettres & les Sciences, l'augmenta conſidérablement, & la fit placer dans ſon Château de Fontainebleau. *Catherine de Medicis* l'enrichit beaucoup par les médailles, & les Manuſcrits rares qu'elle apporta de la Bibliotheque de Florence, dans celle-ci. La Bibliotheque de Fontainebleau fut diſſipée en partie pendant les troubles de la Ligue, & les triſtes reſtes en furent tranſportés à Paris, & placés dans une maiſon de la rue de la Harpe, puis dans l'enceinte du grand Couvent des Cordeliers. M. *Colbert* la fit tranſporter en 1666. dans la rue Viviene auprès de ſon logis, dans la vûe de l'approcher du Louvre où le Roi avoit deſſein de la placer magnifiquement. Elle commençoit pour lors à prendre forme, car *Pierre & Jacques Dupuy*, qui en avoient eu ſucceſſivement la garde, l'avoient augmentée des leurs qu'ils avoient donnés au Roi par leurs Teſtamens. Gaſton de France *Duc d'Orléans*, qui étoit mort à Blois, avoit auſſi prié le Roi dans ſon Teſtament, de vouloir bien accepter ſa Bibliotheque, & tout ce que ſa curioſité avoit raſſemblé dans ſon cabinet. Ce fut en conſéquence de cette diſpoſition qu'on porta dans la rue Viviene la Bibliotheque de ce Prince pour la joindre & l'incorporer à celle du Roi.

Cette Bibliotheque s'acrut infiniment dans la ſuite par divers Manuſcrits, & par quantité de livres rares & d'eſtampes dont ce grand Prince fit faire la recherche & l'acquiſition dans tous les Pays du monde par des perſonnes intelligentes, avec des ſoins & des dépenſes extraordinaires. Les Manuſcrits recueillis par *Antoine de Lomenie*, ſieur de la Ville-aux-Clercs Secretaire d'Etat, mort en 1638. avoient été donnés par lui, deux ans avant ſa mort, à ſon fils Henri Auguſte de Lomenie *Comte de Brienne* dont ils portent ordinairement le nom. Ils ſont au nombre de 360. volumes magnifiquement reliés. Le Roi les acheta quarante mille livres du fils aîné du Comte de Brienne. *Hyppolite Comte de Bethune*, Chevalier des Ordres du Roi, mort en 1665. donna au Roi par ſon Teſtament tous les Manuſctits qu'il avoit raſſemblés au nombre de mille cinq cens ſoixante volumes *in folio*, dont plus d'onze cents regardent l'Hiſtoire de France. On aſſure que parmi ces volumes il y en a mille de lettres originales de la plûpart des Rois, Reines, Princes, & Princeſſes, & Républiques de l'Europe; de leurs grands Officiers, & Miniſtres d'Etat; de négotiations, de traités de paix, d'alliances, d'inſtuctions d'Ambaſſadeurs, & d'autres pieces curieuſes dont on peut tirer

de gtandes connoiſſances pour l'hiſtoire depuis l'an 1300. juſqu'au milieu du dix-ſeptieme Siecle.

Le 19. Février de l'an 1711. le Roi acheta le cabinet de *François Roger de Gaigneres*, ancien Gouverneur de la ville & Principauté de Joinville, dans lequel il y avoit plus de deux mille volumes de Manuſcrits, qui après ſa mort arrivée le 27. Mars 1715. furent portés en partie au Louvre dans le cabinet où ſont gardés les regiſtres de la Secretairerie des affaires étrangeres; & en partie à la Bibliotheque du Roi.

L'Abbé de Louvois, qui étoit Garde de la Bibliotheque du Roi, & qui n'avoit rien épargné pour ſon accroiſſement, ſongea encore à l'enrichir dans les derniers momens de ſa vie : par ſon teſtament il légua au Roi tous ſes Manuſcrits.

Charles d'Ozier, ſavant dans notre Hiſtoire Généalogique, vendit au Roi ſon cabinet qui eſt un tréſor précieux pour notre Hiſtoire & pour nos Généalogies. Les Manuſcrits *d'Etienne Baluze* ſont auſſi dans cette Bibliotheque; le Roi les fit acheter après la mort de ce Sçavant.

Mais elle doit ſes plus grandes augmentations au Cardinal de Fleury qui envoya en Orient par ordre du Roi deux hommes habiles (Meſſieurs *Seyin* & *Fourmont*) pour y ramaſſer tout ce qu'ils pourroient

pourroient trouver de Manuſcrits Grecs & Orientaux. On acquit en même tems la Bibliotheque des Manuſcrits de Monſieur *Colbert*, une des plus conſidérables de l'Europe; la Bibliotheque de S. Martial de Limoges & pluſieurs autres, enſorte qu'en moins de trois ans on a enrichi la Bibliotheque du Roi d'environ dix mille Manuſcrits, qui joint à ceux qui y étoient auparavant, montent au nombre de trente-trois mille, dont quatre mille ſont grecs *.

Le cabinet des médailles & des curioſités étoit autrefois dans le même endroit que la Bibliotheque : ce ne fut qu'en 1684. que le Roi ordonna qu'on le tranſportât à Verſailles où il eſt actuellement. Le ſeul monument qui reſta à la Bibliotheque du Roi, fut celui qu'on nomme le *tombeau de Childeric*, découvert à Tournay en 1653. par des ouvriers qui creuſoient les fondemens d'une maiſon proche l'Egliſe de *S. Brice*, au de-là de l'eſcaut. Cet endroit, lors de la mort de Childeric, c'eſt-à-dire l'an 481. n'étoit pas encore enfermé dans l'enceinte de cette Ville, & ce Roi fut ici inhumé

* Cette Bibliotheque eſt aujourd'hui d'environ cent cinquante mille volumes ſans compter les Livres d'eſtampes, qui ſont dans un lieu ſéparé au rez-de-chauſſée. Celle-ci contient dix mille Livres imprimés & cinquante mille Manuſcrits.

près du grand chemin, ſelon la coutume des Romains, & celle des Barbares. Les reſtes précieux qu'on trouva dans ce tombeau, & qu'on voit à préſent dans cette Bibliotheque ſont, quantité d'abeilles d'or, un ſtile d'or avec des tablettes, un globe de criſtal, la figure d'une tête de bœuf d'or, des médailles d'or & d'argent des Empereurs qui avoient gouverné l'Empire devant, & pendant ſon regne; pluſieurs anneaux auſſi d'or, ſur un deſquels eſt un cachet où la figure de ce Roi eſt empreinte. Le viſage en eſt beau & ſans poil; les cheveux ſont longs; nattés, & jettés derriere le dos; autour de cette figure ſe lit le nom de *Childeric*. Ce Prince étant revenu dans les Gaules pour quelque nouvelle expédition, mourut auprès de Tournay, & fut enterré dans un grand chemin qui conduiſoit à cette Ville; de même que le grand *Alaric* ſe retirant après le pillage de la ville de Rome, fut enterré par ſon armée dans ſon Camp même. Comme Tournay n'étoit pas à la France en 1653. ce monument, dès qu'il eut été découvert, fut porté à l'Archiduc *Leopold-Guillaume d'Autriche*, pour lors Gouverneur des Pays-bas, après la mort duquel il paſſa à l'Empereur, qui le donna *à Jean-Philippe de Schonborn*, Electeur de Mayence, & celui-ci en fit préſent au Roi en 1664.

La Bibliotheque du Roi ayant été tranſportée à l'Hôtel de la Banque Royale, conformément à l'Arrêt du Conſeil dont j'ai parlé ci-deſſus, on diſtribua & l'on orna la grande galerie de cet Hôtel, d'une maniere convenable à y placer les Livres. On la partagea en trois par le moyen d'un grand cabinet qu'on a pratiqué vers le milieu, & on mit dans ces trois pieces des tablettes ſculptées très-proprement. Comme cette galerie eſt fort élevée, on en a partagé horizontalement la hauteur par des balcons qui regnent au tour.

On a travaillé (en 1731.) à pratiquer des cabinets, où l'on puiſſe placer, dans le même goût, les globes du P. *Coronelli*, qui étoient à Marly, & qui ſont à préſent dans cet Hôtel. Chacun de ces globes occupera deux chambres l'une ſur l'autre. Le pied & un des hémiſpheres du globe ſera dans la piece d'en bas, & l'autre hémiſphere ſera dans la chambre au-deſſus, dont le plancher ſera percé exprès, ce qui ſera d'une grande commodité pour ceux qui voudront étudier & examiner ces globes *.

Tout le monde ſçait que ces globes

* Tous ces projets n'ont point été exécutés. Ces globes ſont enfermés dans un lieu obſcur & très humide au rez-de-chauſſée, & ſeront bientôt entierement détruits par la pourriture.

ont été inventés & conſtruits par le Pére *Coronelli*, & conſacrés au Roi *Louis le Grand* par le Cardinal d'Eſtrées. Ils ont onze pieds onze pouces, & ſix lignes de diamêtre, c'eſt-à-dire, trente quatre pieds ſix pouces, & quelques lignes de circonférence. Ils n'ont dû être regardés comme parfaits que depuis que *Butterfield* a conſtruit de grands cercles de bronze de plus de treize pieds de diamêtre, qui en ſont les horizons & les méridiens. Les inſcriptions qui ſervent de dédicace, ſont gravées ſur des lames de cuivre doré, & font également honneur à l'eſprit & au cœur du Cardinal d'Eſtrées. Voici celle du globe céleſte.

A L'AUGUSTE MAJESTÉ
DE LOUIS LE GRAND,
L'INVINCIBLE, L'HEUREUX,
LE SAGE, LE CONQUERANT.

César Cardinal d'Eſtrées, *a conſacré ce globe céleſte, où toutes les étoiles du firmament & les planetes ſont placées, au lieu même où elles étoient à la naiſſance de ce fameux Monarque; afin de conſerver à l'éternité une image fixe de cette heureuſe diſpoſition, ſous laquelle la France a reçu le plus grand préſent que le Ciel ait jamais fait à la Terre.*

M. DC. LXXXIII.

L'inſcription du globe terreſtre eſt conçûe en ces termes :

A L'AUGUSTE MAJESTÉ
DE LOUIS LE GRAND,
L'INVINCIBLE, L'HEUREUX,
LE SAGE, LE CONQUERANT.

Céſar Cardinal d'Eſtrées, *a conſacré ce globe terreſtre pour rendre un continuel hommage à ſa gloire, & à ſes héroïques vertus, en montrant les Pays où mille grandes actions ont été exécutées, & par lui-même & par ſes ordres, à l'étonnement de tant de Nations qu'il auroit pû ſoumettre à ſon Empire, ſi ſa modération n'eût arrêté le cours de ſes Conquêtes, & preſcrit des bornes à ſa valeur, plus grande encore que ſa fortune.*

M. DC. LXXXIII.

La garde de cette Royale Bibliotheque fut confiée, après la mort de l'Abbé de Louvois, à M. *Jean-Paul Bignon*, Abbé de S. Quentin en l'Iſle, Conſeiller ordinaire au Conſeil d'Etat, &c. Il fut pourvu de cette Charge le 15. de Septembre de l'an 1719. L'honneur que Meſſieurs Bignon font depuis longtems aux Belles-Lettres & aux Sciences, a rendu cette Charge comme héréditaire dans leur famille, le pere & le grand-

pere de M. l'Abbé Bignon l'ont poſſedée; cet illuſtre Abbé étant mort le 14. mars 1743. cette Charge a paſſé à *Armand Jerôme Bignon* ſon neveu, Maître des Requêtes Commandeur des Ordres du Roi, de l'Académie Françoiſe & honoraire de celle des Inſcriptions.

Le Roi par Edit du mois de Janvier 1720. a réuni à la Charge de Maître de ſa Librairie, celle de Garde de la Librairie du Cabinet du Louvre; puis celle de Garde de la Bibliotheque de Fontainebleau.

Sous M. *Bignon*, il y a pluſieurs Sçavans employés à la Bibliotheque du Roi, qui ont ſous leur garde différentes portions des richeſſes renfermées dans cet immenſe Tréſor.

M. l'Abbé *Sallier* de l'Académie Royale des Inſcriptions & Belles Lettres, l'un des quarante de l'Académie Françoiſe, & Profeſſeur en hebreu au College Royal, a la garde des imprimés.

M. *Capperonnier*, de l'Académie Royale des Inſcriptions & Belles Lettres, & Profeſſeur en grec au College Royal, a la garde des Manuſcrits.

M. l'Abbé *Barthelemi* de l'Académie Royale des Inſcriptions & Belles Lettres, a la garde des médailles & des Antiques.

M. *Joly* a la garde des eſtampes & des planches gravées.

Il y a de plus des Sçavans attachés à cette Bibliotheque & appointés par le Roi, les uns pour interpreter les langues étrangeres; d'autres ſont propoſés à la recherche des livres qui ne ſont point dans cette nombreuſe collection.

Cette Bibliotheque eſt ouverte à tout le monde deux jours de la ſemaine, ſavoir le Mardi & le Vendredi.

L'Hôtel de Jars eſt de l'autre côté de la rue, & a pris ſon nom de François de Rochechouart *de Jars*, Chevalier de l'Ordre de S. Jean de Jéruſalem, & Commandeur de Lagni, qui le fit bâtir ſur les deſſeins du fameux *François Manſard*. La porte de cet Hôtel eſt un morceau eſtimé des connoiſſeurs. Cette maiſon a appartenu, depuis la mort du Commandeur de Jars arrivée en 1670. au Cardinal *de Coiſlin*, premier Aumônier du Roi; puis au Duc *de Coiſlin*, Evêque de Metz & premier Aumônier du Roi. Ce dernier le vendit en 1714. à *Olivier de Senozan*, qui peu content de la diſtribution de cet Hôtel, n'en conſerva que la cage, & fit entierement changer les dedans. Cette maiſon qui eſt revenue depuis au Duc de Coiſlin, Evêque de Metz, appartient aujourd'hui au Préſident de *Senozan*.

Au bout de cette rue, du côté du rempart, on a bâti en 1704. ſur les deſſeins

de *Cartault*, une maiſon pour *Crozat* le cadet : c'eſt une des plus agréables & des plus curieuſes de Paris, tant pour l'architecture, que par les peintures de la galerie, & par les tableaux, les eſtampes & les deſſeins des grands Maîtres, & ſurtout par les chefs-d'œuvres de *la Foſſe*. Cet Hôtel ayant paſſé à la maiſon de *Gontaut*, on a fait beaucoup de changemens au Jardin que l'on a décoré de tout ce que l'art pouvoit imaginer de plus élégant. On a pratiqué à l'extrémité une pente douce qui conduit à une terraſſe au bout de laquelle eſt une belle porte grillée qui ouvre une ſortie ſur le boulevard. Du tems que M. *Crozat* avoit cette maiſon, il avoit fait pratiquer un paſſage vouté par lequel on alloit par-deſſous le boulevard à une autre terrein vis-à-vis, dont il avoit fait un Jardin potager. Cette portion de terrain a été vendue par les nouveaux acquereurs à M. *le Normand* Fermier Général qui l'a achetée un prix exceſſif à cauſe de la convenance.

La rue de *Richelieu* étoit terminée du côté du rempart, par une porte de la ville, nommée *la Porte de Richelieu*, qui après avoir ſubſiſté plus de ſoixante ans, fut abatue en 1701. conformément aux plans qu'on avoit faits pour l'embelliſſement de Paris.

La rue S. Marc va de l'endroit où étoit

la Porte de Richelieu, à la Porte Montmartre. On y a bâti en 1704. une grande maiſon pour *Thomas Rivié*, Secretaire du Roi, ſur les deſſeins de *Laſſurance*. Les dedans en ſont beaux & commodes, mais la décoration extérieure fait pitié à ceux qui ſe connoiſſent en architecture. *Nicolas Deſmaretz*, Controleur Général des Finances, y a demeuré depuis 1711. juſqu'à ſa mort. Elle porte aujourd'hui le nom d'*Hôtel de Luxembourg*.

La rue Vivien, ou *Vivienne*, eſt une des ſix, qui de la rue neuve des Petits-Champs, aboutiſſent à la rue neuve ſaint Auguſtin. *Jacques Tubeuf*, une des créatures de la Reine Anne d'Autriche & du Cardinal Mazarin, y fit élever la plus belle maiſon qu'il y ait dans cette rue. La cour eſt grande & bien proportionnée; le bâtiment eſt orné de ce côté-ci de pilaſtres doriques, qui feroient un bel effet, s'ils n'étoient ſur des piedeſtaux ſi exhauſſés, qu'ils n'ont aucune proportion avec ces pilaſtres. Cette maiſon a appartenu à *Charles Colbert*, *Marquis de Croiſſi*, Miniſtre & Secretaire d'Etat, d'où il retient encore le nom, puis à *Jean-Baptiſte Colbert*, Marquis de Torcy, ſon fils, auſſi Miniſtre & Secretaire d'Etat ſous le Regne de Louis XIV. Le Marquis de *Torcy* la vendit, du tems de la minorité de Louis XV. au ſieur *Fargés*,

Entrepreneur général des vivres. Le *Maréchal de Bezons* a longtems occupé cette maiſon.

La maiſon de *Melchior de Blair*, l'un des Fermiers Généraux du Roi, eſt encore une des plus remarquables de cette rue. Elle a été agrandie & embellie en 1713. ſous la conduite de *Germain Boffrand*, un des Architectes de ce tems, qui a le plus contribué à l'embelliſſement de cette Ville, par les belles maiſons qu'il a fait élever.

La rue de Notre-Dame des Victoires a pris ſon nom de l'Egliſe des Auguſtins Déchauſſés qui eſt ſous cette invocation. Elle commence à la grande-porte extérieure du Couvent de ces Peres, & s'étend le long des murs de leur Egliſe, de leur Couvent & de leur jardin, & va ſe rendre dans la rue *Montmartre*, auprès de la nouvelle porte de ce nom. Le peuple l'appelle ſouvent *la rue des Victoires*.

La rue du Mail a retenu le nom d'un mail fort long qu'il y avoit ici, & qui a ſubſiſté juſqu'en 1633. J'en ai fait mention ſous le nom de *Palmail*, en parlant du premier terrein que les Auguſtins Déchauſſés acquirent dans l'endroit où ils ſont à préſent. Cette rue commence à la rue neuve des Petits-Peres, & ſe termine dans la rue Montmartre, vis-à-vis celle de *Cléry*.

La rue de Clery commence à la rue Montmartre, & finit à la rue Montorgueil, tirant vers la Porte S. Denis. On remarque dans cette rue une grande maiſon qui a appartenu à *Berthelot de Pleneuf*, puis au Roi, & enfin à feu M. *le Blanc*, Secretaire d'Etat au Département de la Guerre.

La rue des Foſſés-Montmartre va de la Place des Victoires à la rue Montmartre, où elle ſe termine à l'endroit où étoit l'ancienne Porte Montmartre, qui fut démolie en 1633. & en la place de laquelle on établit la *Boucherie* qu'on y voit encore aujourd'hui. Les foſſés qui défendoient cette porte, étoient ſur le terrein qu'occupent à préſent la rue des Foſſés-Montmartre & la rue neuve ſaint-Euſtache.

La rue Montmartre a pris ſon nom de la montagne, nommée *Montmartre*. Cette rue eſt de deux quartiers différens : une partie eſt du quartier Montmartre ; & l'autre, de celui de S. Euſtache.

Dans cette rue, entre celles du *Croiſſant*, & du *Tems-perdu*, ou de *S. Joſeph*, eſt la Chapelle de *S. Joſeph* qui eſt une aide de S. Euſtache, & dont le cimetiere eſt celui de cette Egliſe Paroiſſiale *. C'eſt

Saint Joſeph n'eſt point une aide de S. Euſtache, dit M. l'Abbé le Bœuf, hiſtoire du Diocèſe tom. 1. pag. 107. & *il n'y a ni S. Ciboire*,

dans ce cimetiere que fut enterré *Jean-Baptiſte Poquelin*, le Terence de ſon ſiecle, qui s'eſt rendu ſi célebre ſous le nom de *Moliere*. Il mourut le 17. de Février 1673. après s'être trouvé mal à la troiſieme repréſentation du Malade Imaginaire, l'une de ſes pieces. L'Archevêque de Paris, ne vouloit pas d'abord qu'il fut inhumé en terre ſainte, cependant il y conſentit, a condition que l'enterrement ſe feroit ſans pompe & ſans bruit, par deux Prêtres qui accompagneroient le corps ſans chanter.

Jean de la Fontaine fut auſſi inhumé dans le cimetiere de cette Chapelle, où ſon ami *Moliere* l'avoit été vingt-deux ans auparavant. *La Fontaine* étoit né le 8. Juillet 1621. à Château-Thierry. Il a été, de l'aveu de tous ceux qui ont du goût, le conteur le plus naïf, le plus ingénieux, & le plus difficile à imiter. Il fut reçu à l'Académie Françoiſe le 2. Mai 1684. & mourut à Paris, rue Platriere, le 13. Mars 1695.

ni Fonds Baptiſmaux. Le terrein qu'occupe cette Chapelle appartenoit au Chancelier *Seguier* qui le donna en échange à la Paroiſſe S. Euſtache pour le cimetiere qui étoit près de ſon Hôtel rue du Boulloir. La Chapelle de S. Joſeph fut conſtruite en 1640. & le Chancelier y mit la premiere pierre le 14. Juillet : dès-lors ce terrein devint le cimetiere de S. Euſtache à la place de l'ancien.

Au bout de cette rue eſt l'*Hôtel d'Uzès*, belle maiſon, bâtie au commencement de ce ſiecle.

On trouve enſuite *la Porte-Montmartre*, ou plutôt la place qu'elle occupoit, car elle a été démolie. Elle avoit été élevée lorſqu'on détruiſit celle qui étoit dans l'endroit où eſt la boucherie.

Dans le fauxbourg on voit, entr'autres, quelques maiſons qu'on nomme *les Briolets*, & dont je n'ai pû découvrir l'étymologie.

La Chapelle de *Notre-Dame de Lorette* eſt auſſi dans ce fauxbourg; c'eſt une aide de la Paroiſſe de Montmartre. Les habitans des porcherons des Paroiſſes de S. Euſtache & de Montmartre, obtinrent de Jean-François de Gondi, Archevêque de Paris, la permiſſion de faire conſtruire cette Chapelle ſous l'invocation de *Notre-Dame de Lorette*, dans le diſtrict de la Paroiſſe de Montmartre, pour y recevoir les Sacremens en cas de néceſſité. Cette Chapelle ayant été bâtie & conſacrée, les habitans de ces Paroiſſes demanderent en 1646. au même Archevêque de Paris, qu'il leur fût permis d'inſtituer dans cette Chapelle une Confrerie ſous le titre & invocation de *Notre-Dame de Lorette*, dont la Fête tombe au jour de la Nativité de la Vierge, & d'y faire le même jour & les au-

tres Fêtes de la Vierge, le Service ſolemnel à haute voix, & même tous les Dimanches de l'année. L'Archevêque de Paris après avoir vû la déclaration des Curés de S. Euſtache & de Montmartre, leur permit le 13. Juillet d'inſtituer cette Confrerie, à la charge que les Confreres ne pourront faire chanter la Meſſe à haute voix ſinon les jours & Fête de la Nativité de la Vierge, & autres Fêtes de la Vierge ſeulement; qu'on n'y fera point d'eau-benite: qu'il ne ſera point offert de pain-beni que ces mêmes jours, &c.

Il y a près de cette Chapelle un cimetiere pour la Paroiſſe de S. Euſtache.

Ce quartier a pris ſon nom d'une montagne voiſine appellée *Montmarte*, ou *Montmartre*. Fredegaire l'appelle *Mons Mercori*. Huilduin qui écrivit ſous le Regne de Louis le Débonnaire, la nomme *Mons Mercurii*, & *Mons Martyrum*. Abbon, Moine de S. Germain-des-Prez, qui a fait un Poëme du ſiege de Paris en 886. la nomme *Mons Martis*. Ces différens noms lui ont été donnés de deux Temples que l'on dit y avoir été, & de la tradition qui veut que S. Denis & ſes Compagnons ayent ſouffert le martyre en cet endroit.

On prétend que de ces deux Temples, il y en avoit un qui étoit dédié à *Mercure*, dont on a vû un pan de mur qui étoit

reſté, & qui avoit tant de hauteur qu'on l'appercevoit de preſque toute l'Iſle de France. Il y reſtoit encore une niche remplie par une figure ou idole de deux ou trois pieds de haut. Tous ces reſtes furent entierement détruits par un orage, le 20. Octobre de l'an 1618. L'autre Temple étoit conſacré au Dieu *Mars*. On en voyoit encore quelques reſtes du tems du Roi Henri IV. & ſurtout une terraſſe qui ſervit à ce Prince pour braquer ſon canon lorſqu'il aſſiégea Paris ; elle a été démolie depuis.

On voit par une Charte rapportée par le P. du Breul & par le P. Matriere, qu'il y avoit une Egliſe ſur le haut de cette montagne, & une Chapelle du S. Martyr *Denis*, vers le bas ; & que cette Egliſe & cette Chapelle, avec la troiſieme partie de la Seigneurie, la moitié du labourage d'une charue, le terrein néceſſaire au logement de quelques Religieux, le tiers, tant de la dîme que des cens, rentes, tailles perſonnelles des habitans libres, & demeurans dans la Paroiſſe, furent donnés en 1096. par *Gautier Payen* & *Hodierne* ſa femme, ſurnommé *la Comteſſe*, aux Religieux de S. Martin des Champs. Cette donation fut confirmée par *Bouchard IV.* du nom, Seigneur de Montmorency, dans la mouvance duquel étoit le Fief que *Gautier Payen* &

Hodierne ſa femme, donnoient au Monaſtere de S. Martin des Champs.

Le Roi Louis VI. ſurnommé *le Gros*, & *Adelaïde* ſa femme, voulant fonder une Abbaye de Religieuſes Bénédictines ſur la montagne de Montmartre, acquierent de *Thibaud*, Prieur de S. Martin des Champs, & de toute ſa Communauté, l'Egliſe qui étoit ſur cette montagne, avec toutes ſes dépendances, la Chapelle des Martyrs, la Coulture-Morel, & même la maiſon de *Guerri* le Changeur, ſituée à l'endroit où a été bâtie depuis la grande boucherie. Les Lettres qui contiennent ce tranſport, furent données à S. Martin des Champs l'an 1133. & confirmées la même année par *Pierre Maurice*, ſurnommé *le Vénérable*, Abbé de Cluni. Il eſt dit dans ces Lettres, que le Roi avoit donné à l'Egliſe & au Monaſtere de S. Martin des Champs, l'Egliſe de S. Denis de la Chartre, avec toutes ſes dépendances.

L'année ſuivante, c'eſt-à-dire, en 1134. Louis VI. ſurnommé *le Gros*, donna ſa Charte de fondation de l'Abbaye de Montmartre. Il y dit, qu'à la priere de la Reine *Adelaïde*, ſa femme, il a bâti une Egliſe & une Abbaye ſur le mont, appellé *des Martyrs*, & qu'il donne aux Religieuſes pluſieurs biens, tant à S. Cloud, qu'à Clichi, à Chelles,

au territoire de Senlis, à Eſtampes, à Melun dans le Gatinois; un four, & la maiſon de *Guerri* le Changeur, l'une & l'autre ſitués à Paris, & le Bourg qu'il avoit bâti au *Preau-Hilduin*, appellé depuis *le Bourg-la-Reine*, &c. Il accorda auſſi à ces Religieuſes le droit de pêche qu'il avoit a Paris, & génétalement tout ce qu'elles pourroient acquérir dans ſon Fief. La fondation de cette Abbaye fut confirmée par une Bulle du Pape Eugene III. datée de l'an 1147. Ce même Pape fit la Dédicace de l'Egliſe d'en-haut le 22. d'Avril de la même année, & celle de la Chapelle d'en-bas le premier Juin ſuivant. *S. Bernard* & *Pierre le Vénérable* furent préſens à cette cérémonie, & y ſervirent même de Diacre & de Soûdiacre à la Meſſe du Pape. Le miſſel couvert d'or, & tous les ornemens qui avoient ſervi à cette auguſte & ſainte Cérémonie, demeurerent à la Sacriſtie, & en ont fait la richeſſe juſqu'en 1559. que le feu ayant pris à cette maiſon, la Sacriſtie & la meilleure partie des titres furent brulées.

Il fut de cette Abbaye comme des aunaſteres. On y vécut d'abord dans une grande régularité, & cette réputation mérita aux Religieuſes de Montmartre l'eſtime de *Mathilde* premier femme d'*Etienne* Roi d'Angleterre, & fille *d'Euſta-*

che III. Comte de Boulogne, laquelle leur donna, du conſentement d'*Euſtache* ſon fils, le droit de prendre tous les ans à Boulogne la quantité de cinq milliers de harangs. Le relâchement s'introduiſit inſenſiblement, & parvint enfin à un tel point, que vers l'an 1500. il falut abſolument y remedier. *Jean Simon* pour lors Evêque de Paris, forma le deſſein d'y établir une réforme, mais il mourut ſans l'avoir exécutée; & ce fut *Etienne Poncher* ſon ſucceſſeur, qui en 1503. mit dans l'Abbaye de Montmartre des Religieuſes de l'Ordre de Fontevraud, tirés des Prieurés *de la Madeleine*, lez-Orléans, & de *Fontaines* dans le Dioceſe de Senlis, qui avoient été nouvellement reformés. L'Abbaye de Montmartre eut encore beſoin d'être reformée en 1547. ſous l'Epiſcopat de *Jean du Bellay*; mais celle qui y fut introduite en 1600. a été la plus néceſſaire, & la plus difficile à établir.

Les guerres dont la Ligue fut la cauſe, porterent la confuſion & le relâchement dans tous les Ordres de l'état. Les Religieuſes de Montmartre furent encore plus expoſées que les autres à ces déſordres, lorſque le Roi Henri le Grand aſſiégea Paris. Les plus raiſonnables ſe retirerent dans la Ville, mais les jeunes reſterent dans leur couvent, & ſe fami-

ſiariſerent avec le Roi, & les Seigneurs de ſa ſuite. On dit que ce Prince fut touchée de la figure & de l'eſprit de *Marie de Beauvilliers* qui en étoit Abbeſſe, & qu'ayant été obligé de lever le Siege devant Paris, il la mena à Senlis, une des Villes dont il étoir déja le maître.

Cette Abbeſſe étant revenue de ſon égarement, raſſembla ſon troupeau diſperſé, & entreprit même de lui faire obſerver un genre de vie plus régulier que celui d'autrefois. *Sauval* dit qu'elle fut dix ans à établir cette réforme, & qu'afin de gagner ſes Religieuſes, elle les aſtocia à la dignité Abbatial, ayant obtenu du Roi Henri le Grand, qu'après ſa mort, ou ſa démiſſion volontaire, l'Abbeſſe ſeroit élue de trois en trois ans par les Religieuſes; mais elle ne perſiſta pas long-tems dans cette bonne réſolution, car elle ſouhaita, & obtint pour Coadjutrice *Henriette de Beauvilliers* ſa niece; & cette Coadjutrice étant morte en 1638. elle fit nommer en ſa place *Catherine Deſcoubleau de Sourdis* ſa couſine. Enfin l'Abbeſſe Marie fut obligée de recevoir *Renée de Lorraine* pour ſa Coadjutrice, ce qui excita des troubles qui ne finirent que par la mort de l'Abbeſſe.

Paris n'a jamais été bloqué ou aſſiégé que les bâtimens qui étoient ſur la

montagne de Montmartre n'ayent été ruinés ou fort endommagés. Ainſi l'on doit croire qu'il ne reſte plus aucun bâtiment du tems de la Reine Adelaïde, ou s'il en reſte quelqu'un, il a tellement changé de face qu'on ne le diſtingue plus. *Marie de Beauvilliers* Abbeſſe de Montmartre dont je viens de parler, eſt celle qui a le plus contribué à rétablir & à augmenter les bâtimens de cette Abbaye. Elle fut puiſſamment aidée par les libéralités de *Pierre Forget* de Freſne, Secretaire d'Etat, qui avoit épouſé Anne de Beauvilliers ſa ſœur.

Les Religieuſes de Montmartre ayant voulu faire agrandir la Chapelle qu'on nomme des Saints Martyrs qui eſt ſituée au bas de la clôture de leur Couvent du côté de Paris, les maçons qui travailloient aux fondemens des murs néceſſaires pour cet agrandiſſement, trouverent le treizieme jour de Juillet 1611. au delà du chef de cette Chapelle, du côté du levant, une voute ſous laquelle il y avoit des dégrés pour deſcendre ſous terre en une cave, où l'on deſcendit par un trou que les maçons firent à cette voute. On trouva d'abord un eſcalier qui avoit cinq pieds & un quart de largeur, par lequel on deſcendit trente ſept marches de vieille maçonnerie de plâtre, gatées & écornées, au bas deſquelles on trouva une

cave ou caverne creuſée dans un roc de plâtre tant par le haut que par les côtés & le circuit. On meſura cette caverne, & on trouva qu'elle avoit trente-deux pieds de longueur depuis l'entrée juſqu'au bout, tirant vers la clôture des Religieuſes. Cette cave avoit à ſon entrée huit pieds de largeur, & à neuf pieds au-delà, elle en avoit ſeize; le ſurplus alloit toujours en étreciſſant, enſorte qu'au bout vers la clôture des Religieuſes elle n'avoit que ſept pieds de largeur.

Dans cette cave du côté de l'Orient, il y avoit une pierre de plâtre biſcornue, qui avoit quatre pieds de long, ſur deux pieds & demi de large, priſe par ſon milieu, ſur ſix pouces d'épaiſſeur. Au-deſſus de cette pierre & en ſon milieu, il y avoit une croix gravée avec un ciſeau, laquelle avoit ſix pouces en quarré de longueur, & demi pouce de largeur. Cette pierre étoit élevée de chaque côté ſur deux pierres dures de moilon, de trois pieds de haut, & appuyée contre la roche de plâtre, en forme de table ou Autel, & étoit diſtante de cinq pieds de l'eſcalier. Vers le bout de la cave, à main droite de l'entrée, il y avoit dans une roche de pierre, une croix imprimée avec quelque poinçon, ou couteau, ou quelque autre ferrement, & ces lettres M A R. enſuite deſquelles il y avoit ap-

parence de quelques autres lettres que l'on ne put déchifrer. Au même côté, un peu diſtant de cette croix, & au bout de la cave, étoit encore imprimée une autre croix dans la roche; & à main gauche de la cave en entrant, à la diſtance de vingt-quatre pieds de l'entrée, ſe trouva ce mot écrit de pierre noire, ſur le roc CLEMIN. & au côté de ce mot, on voyoit quelque forme de lettres imprimées dans la pierre avec la pointe d'un couteau ou autre ferrement, où il y avoit DIO, & autres lettres qu'on ne put diſtinguer *. La hauteur de cette

* M. l'Abbé le Beuf explique autrement les lettres gravées ſur ces pierres. Il prétend d'abord que le mot *Clemin* ne ſignifie point *Clement* parcequ'on auroit écrit *Clemen* & non *Clemin*. Il penſe de plus qu'au lieu de Clemin, on peut lire *Clenini*. Il ſe fonde ſur ce que dans le gothique on ne mettoit pas de point ſur les i & qu'ainſi on pouvoit fort bien ſe tromper lorſque cette lettre ſe trouvoit jointe à une m. ou une n. & en faire des applications différentes à cauſe de l'union des jambages, ainſi voyant gravée ſur la pierre dont il s'agit *Clemm*. Les premiers obſervateurs ont lu *Clemin*. M. l'Abbé le Beuf au-contraire lit *Clenini* & il conjecture que c'eſt l'abregé de *Cleninicortis*, qui ſignifie *Clignencourt* petit village qui tient à Montmartre, *DIO* ſelon lui ſignifie *Dioniſius*, & *MAR*, veut dire *Martyr*. Cette façon de lire établie, il ne trouve aucun myſtere dans ce ſouterrain. Il penſe que cette cave a ſervi aux habitans de cette montagne à cacher ce qu'ils avoient de plus précieux dans le

cave en ſon entrée étoit de ſix pieds juſqu'à neuf, en tirant de l'entrée vers le bout de la cave, & le ſurplus juſqu'au bout étoit rempli de terre & de gravois, où il y avoit pluſieurs pierres & des tuyaux fort frayés & affermis par deſſus, ainſi qu'une terraſſe; de maniere qu'au de-là des neuf pieds, il n'y avoit de diſtance en la hauteur depuis les pierres & gravois juſqu'au haut que trois pieds en quelques endroits, & quatre en d'autres, de ſorte que l'on ne pouvoit s'y tenir de bout.

Quoique dans ce procès verbal, qui eſt rapporté par le P. *Marrier* dans ſon Hiſtoire de S. Martin de Champs, il ne ſoit fait mention que de trente-ſept marches, il y en avoit en effet cinquante, dont treize ne parurent qu'après qu'on eut enlevé des décombres qui les cachoient.

tems des guerres ſoit des Normans, ſoit des Anglois ou autres. La partie marquée *Clenini* aura ſervi aux habitans de Clignancourt. *DIO* à ceux du haut de la montagne où étoit une Egliſe de S. Denis, & *MAR*. Pour ceux qui demeuroient au canton du S. Martyr *de Sancto Martyrio*. Par ce partage chacun pouvoit reconnoître ſes effets : à l'égard de l'Autel qu'on a trouvé, il a pu ſervir à célebrer la Meſſe pour les habitans, les circonſtances ne permettant pas de la dire dans les Egliſes. *hiſt. du Dioceſe de Paris. tom. III. pag.* 120. & 121.

On crut avec raiſon que ce ſouterrain avoit ſervi aux premiers Chrétiens qui n'oſant s'aſſembler qu'en cachette & dans des caves qu'ils nommoient des Cryptes, des catacombes, &c. jetterent ici les premiers fondemens de l'Egliſe de Paris *.

Cette découverte reveilla tellement la dévotion qu'on avoit pour Montmartre, que la Reine *Marie de Médicis*, les Dames de la Cour, & beaucoup d'autres perſonnes de toutes ſortes de conditions y vinrent en foule, & leurs charités furent ſi grandes, qu'en peu de tems l'Egliſe changea de face, & devint à peu de choſe près telle que nous la voyons.

Quoique de tout tems les Religieuſes de cette Abbaye ayent été de l'Ordre de S. Benoît, elles portoient néanmoins l'habit blanc, lorſqu'en 1612. Henri de Gondi Evêque de Paris leur permit de reprendre le noir. Le même Prélat leur accorda en 1617. de s'abſtenir de l'uſage de la viande autant que leur ſanté le pourroit permettre.

La Reine *Adelaïde* **, Fondatrice de

* Voyez la vie de S. Denis par le P. *Binet*, Jeſuite, page 293. & le P. *Marrier*, Hiſtoire de S. Martin des Champs, pages 320. 321. 322. 323. &c.

** Cette Princeſſe, après la mort de *Louis le Gros* qui arriva en 1137. épouſa *Mathieu de*

cette

cette Abbaye, s'y retira en 1153. pour finir ſes jours dans la retraite & dans les exercices de piété, & y mourut environ un an après. Son corps y fut inhumé devant le grand-Autel : ſon tombeau n'avoit rien de remarquable ſinon qu'il n'y avoit que quatre fleurons à ſa couronne Royale, conformément à l'uſage de ce tems-là. En 1643. Marie de Beauvilliers Abbeſſe de Montmartre, fit tranſporter ce tombeau dans le chœur des Religieuſes ; & quelques années après, Renée de Lorraine, pour lors Abbeſſe de ce Monaſtere, le fit renouveller & y fit graver l'inſcription & Epitaphe modernes que voici.

Ici eſt le tombeau de très-illuſtre & très-pieuſe Princeſſe
Madame Alix DE SAVOYE, *Reine de France,*
femme du Roi LOUIS VI. du nom, ſurnommé LE GROS,
Mere du Roi LOUIS VII. dit le Jeune, & fille de Humbert II. Comte de Savoye, & de Giſle de Bourgogne Sœur du Pape Calixte II.

Ci giſt Madame Alix, *qui de France fut Reine,*

Montmorenci Connétable de France. Elle mourut en 1154. un an après s'être retiré à Montmartre.

Femme du Roi Louis ſixieme dit le Gros ;
Son ame vit au ciel, & ſon corps en repos
Attend dans ce tombeau la gloire ſouveraine.
Sa beauté, ſes vertus la rendirent aimable
Au Prince ſon époux, comme à tous ſes ſujets ;
Mais Montmartre fut l'un de ſes plus doux objets,
Pour y vivre, & trouver une mort délectable.
Un exemple ſi grand, ô paſſant, te convie,
D'imiter le mépris qu'elle fit des grandeurs,
Comme elle ſévre-toi des plaiſirs de la vie,
Si tu veux des Elus poſſeder les ſplendeurs.

Autrefois les Religieux de S. Denis alloient en proceſſion à Montmartre l'une des Fêtes de Paques ou de la Pentecôte. Cette proceſſion ne ſe faiſoit que tous les ſept ans, parcequ'ils avoient d'autres ſtations à faire dans les ſix autres années ; ils alloient à Aubervilliers, à la Cour-neuve, à S. Ouen, à Pierre-fitte, à Stains, & à la Chapelle : cela a duré juſqu'en 1626. que ces ſix ſtations ont été ſupprimées; on n'a conſervé que celle de Montmartre qui ne ſe fait néanmoins que tous les ſept ans au premier de Mai.

En 1534. *S. Ignace de Loyola* y vint implorer l'aſſiſtance de Dieu, avant que

de commencer l'inſtitution de la Compagnie de Jeſus.

Le Cardinal de Berule y conduiſit en 1604. *Anne de Jeſus* & *Anne de S. Barthelemi* ; Carmelites Eſpagnoles reformées, & compagnes de *Sainte Théreſe*, avant que d'entreprendre l'établiſſement de ces Religieuſes à Paris.

Barbe Avrillot, le Cardinal de Bérule, S. François de Sales, S. Vincent de Paul, & l'Abbé Ollier y vinrent auſſi avant que d'inſtituer les différens Ordres dont ils ſont les fondateurs.

L'Egliſe Paroiſſiale de Montmartre eſt ſous l'invocation de *S. Pierre*, & n'a rien de remarquable.

Cette montagne eſt remplie de carrieres de plâtre le meilleur qu'il y ait ; & eſt couverte pour ainſi dire de moulins à vent.

On voit ſur cette montagne un obéliſque ou colonne de pierre que l'Académie Royale des Sciences y a fait planter pour déterminer ſur l'horiſon, le plus exactement qu'il étoit poſſible, les points du midi & du nord, qui ſont ſur la ligne méridienne qui paſſe par le milieu de l'Obſervatoire Royal de Paris. Du côté du midi l'horiſon eſt terminé par le village de *l'Hay*, & du côté du nord par Montmartre. Sur la face de la baſe qui regarde le midi, on lit cette inſcription.

L'an M. DCC. XXXVI. Cet obéliſque a été élevé par ordre du Roi pour ſervir d'alignement à la méridienne de Paris du côté du nord. Son axe eſt à 2931 toiſes deux pieds de la face méridionale de l'Obſervatoire.

L'Académie s'étant propoſée de meſurer en degrés & en toiſes la longueur du Royaume depuis ſon extrémité Septentrionale juſqu'à ſon extrémiré Méridionale, & M. Colbert pour lors Protecteur de cette Compagnie, ayant fait connnoître au Roi l'utilité qui réſulteroit de cet ouvrage pour la Géographie, & pour la navigation, Sa Majeſté ordonna à feu M. Caſſini de prolonger la ligne méridienne de l'Obſervatoire de Paris, juqu'à l'extrémité Méridionale; & à feu M. de la Hyre de continuer juſqu'à Dunkerque les opérations que M. Picard n'avoit faites que juſqu'à Amiens. Ces deux Académiciens ayant reçu cet ordre partirent chacun de leur côté, & en 1683. Ils avoient pouſſé leur travail l'un juſqu'à l'extrémité méridionale du Berry, & l'autre juſqu'à Bethune. Comme M. Colbert mourut cette année, & que l'hiver approchoit, M. de Louvois qui avoit ſuccedé à M. Colbert pour la protection de l'Académie, envoya ordre à ces deux Académiciens de revenir, & pour lors la méridienne ne fut pas pouſ-

ſée plus loin. M. le Comte de Pontchartin étant devenu Protecteur de l'Académie donna un nouvel ordre à M. Caſſini d'aller reprendre les opérations qu'il avoit diſcontinuées en 1683. Il partit à cet effet le 20. Août 1700. & continua ſes opérations juſqu'au *Canigou*, une des plus hautes montagnes des Pyrenées, & ſur laquelle il fit élever une pyramide. Dans le cours de ce voyage, depuis Paris juſqu'au ſommet du Canigou, il forma 48. triangles principaux liés enſemble qui ſervirent à meſurer en toiſes, la longueur de la méridienne, & à déterminer ſa ſituation par rapport aux lieux où il fit ſes obſervations.

Les opérations pour déterminer la ligne méridienne depuis l'Obſervatoire juſqu'à l'extrémité Septentrionale ne furent repriſes que ſous la minorité de Louis XV. par ordre du Duc d'Orléans Régent du Royaume. Ce furent M. Caſſini le fils, M. Maraldi, & M. de la Hyre le fils à qui le ſoin en fut confié, & qui en reçurent l'ordre. Depuis l'Obſervatoire juſqu'à Dunkerque ils formerent 29. triangles dont neuf avoient été formés par M. Picard, & vingt qui le furent par ces trois Académiciens.

Les côtés de ces triangles déterminés en toiſes, pourront ſervir de baze certaine & juſte pour dreſſer les Cartes par-

ticulieres des Provinces qui ſont de part & d'autre de la méridienne, & pour les unir enſemble, & en former une Carte générale de la France.

Pour revenir à la colonne de pierre qui eſt ſur la butte de Montmartre, je remarquerai qu'elle eſt une des quatre-vingt-ſeize, qu'on avoit réſolu d'élever d'eſpace en eſpace, depuis Dunkerque juſqu'au Canigou, mais juſqu'ici on s'eſt contenté d'en avoir fait élever quelques-unes.

En 1737. quelques perſonnes imaginerent qu'il y avoit quelques tréſors cachés dans cette montagne, du côté qui regarde le village de S. Ouën, & au-deſſous de la colonne dont je viens de parler. On ſe pourvut d'abord des permiſſions néceſſaires, & enſuite on creuſa & on fouilla dans la montagne. On publia auſſi-tôt qu'on y avoit trouvé deux figures de bronze de cinq pieds quatre pouces de haut, dont l'une repréſentoit *Iſis*, & l'autre *Oſiris*, des médailles où Iſis étoit auſſi répréſentée; dix-ſept cylindres ou bariques de fer, ayant trois pieds de long, ſur onze pouces de diamêtre, dont un ayant été ouvert ſe trouva rempli de médailles d'or qui avoient d'un côté la figure de *Cibelle*, & de l'autre une branche de *Guy*, avec des caracteres qu'on n'avoit pu déchifrer; un grand &

vaſte Temple de figure ronde, ſoutenu par dix-huit arcades de marbre, au milieu duquel étoit un Autel d'argent de ſix pieds de face, & ſur lequel on immoloit des victimes humaines ; douze ſtatues d'or tenant des boucliers & des épées d'argent ; une eſpece de Chapelle d'or, ornée de huit ſtatues d'argent repréſentant des femmes de la taille la plus avantageuſe, &c. Tous ces tréſors d'érudition, & de magnificence, diſparurent tout d'un coup, à l'aproche de gens éclairés, qui eurent la curioſité d'examiner ce ſouterrain : ils n'y trouverent que des reſtes d'un édifice Romain qui probablement ſont les ruines de celui qui fut renverſée en 944. par un ouragan effroyable dont il eſt parlé dans la Chronique de *Flodoard* à l'an DCCCC. XL IIII.

Anno Domini 944.... *tempeſtas nimia facta eſt in pago Pariſiaco, & turbo vehementiſſimus, quo parietes cujuſdam domûs antiquiſſimæ, qui validiſſimo conſtructi cæmento in monte qui dicitur* Martyrum, *diu perſtiterant immoti, funditus ſunt everſi. Feruntur autem dæmones tum ibi ſub equitum ſpecie viſi, qui Eccleſiam quamdam, quæ proxima ſtabat, deſtruentes, ejus trabes parietibus incuſſerunt, ac ſic eos ſubruerunt : vineas quoque ipſius montis evulſerunt, & omnia ſata vaſtaverunt.*

VII. *Le Quartier de S. Euſtache.*

LE Quartier de S. EUSTACHE eſt borné à l'Orient par les rues de la Tonnellerie, Comteſſe d'Artois, & Montorgueil excluſivement, juſqu'au coin de la rue Neuve de S. Euſtache; au Septentrion, par les rues neuve de S. Euſtache, des Foſſez-Montmartre, & Place des Victoires excluſivement, à l'Occident; par la rue des Bons-Enfans, incluſivement; & au Midi, par la rue de S. Honoré excluſivement.

Commençons ce quartier par l'Egliſe qui lui donne le nom.

L'ORIGINE DE L'EGLISE DE S. EUSTACHE n'eſt pas bien connue. Nous liſons dans le Livre de la vie de *S. Euſtaſe*, Moine de Luxeu, imprimé à Paris en 1569. ſans nom d'Auteur, qu'il y a dans cette ville une tradition, qui veut que lorſque ce Saint étoit obligé d'aller à la Cour de Clotaire II. pour les affaires de S. Colomban, il logeoit ſur le chemin de Montmartre en une maiſon où l'on bâtit depuis une Chapelle ſous l'invocation de *S. Euſtaſe*, que le vulgaire de Paris appelloit *Euſtache*. Cette Chapelle étoit différente de celle de ſainte Agnès qui en étoit proche, & vers l'Orient. D'autres veulent qu'il n'y ait eu ici que

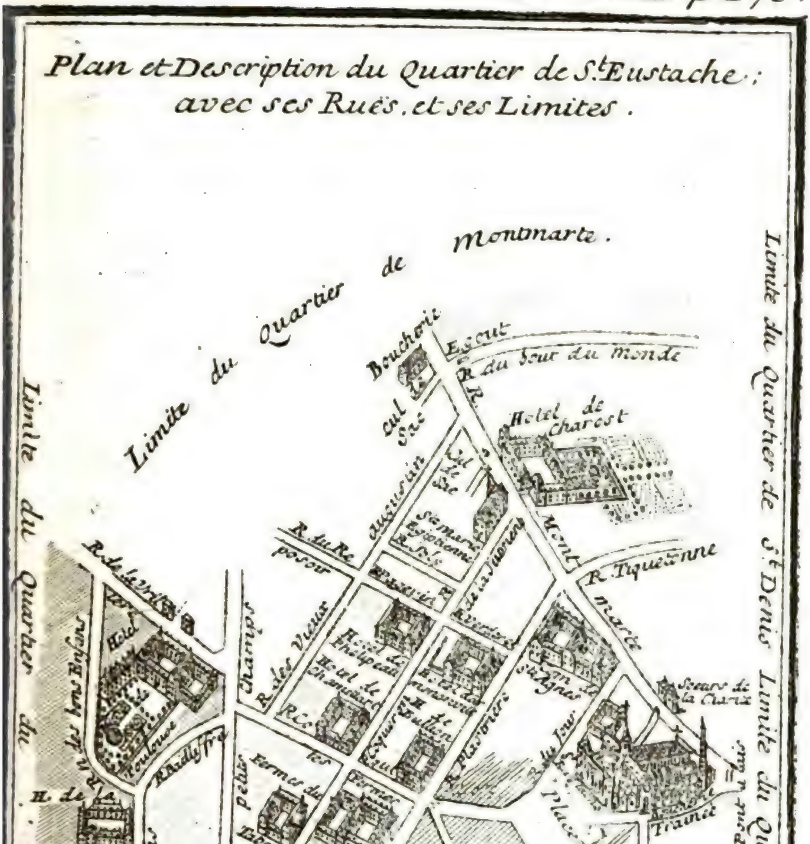

Digitized by Google

Digitized by Google

la Chapelle de Sainte Agnès, laquelle fut bâtie ſur la fin du douzieme ſiecle ; car dans une ſentence arbitrale de l'Abbé de ſainte Genevieve & du Doyen de Chartres, du mois de Février de l'an 1213. il eſt dit que cette Chapelle étoit *nouvellement bâtie.*

Cette Chapelle prit bientôt, à ce que prétendent quelques-uns, le nom de *S. Euſtache* Martyr, & fut auſſi bien-tôt érigée en Paroiſſe ; car on voit qu'au mois de Mars de l'an 1254. *Renaud* Evêque de Paris termina comme arbitre le différend qui étoit entre le Prêtre, ou Curé de S. Euſtache, & le Doyen de ſaint Germain de l'Auxerrois. L'Egliſe qu'on voit à préſent, fut commencée le 19. d'Août 1532. & ce fut *Jean de la Barre* Comte d'Eſtampes, Prévôt & Lieutenant Général au Gouvernement de Paris, qui y mit ce jour-là la premiere pierre. Ce bâtiment ne fut achevé qu'en 1642. Il ne l'auroit pas même été ſitôt, ſi le Chancelier *Seguier* & *Claude de Bullion* ſurintendant des Finances, n'avoient donné des ſommes très-conſidérables pour ſa perfection.

Cet édifice a été juſqu'ici le plus ſpacieux qu'il y eut à Paris, après l'Egliſe Métropolitaine. On peut ajouter qu'il eſt le plus mal entendu pour la commo-

dité des Paroiſſiens, & du plus mauvais goût pour l'Architecture.

Ce qu'il y a de plus hardi, eſt le petit clocher qui ne porte que ſur des pieux ſoutenus ſur quatre pilliers, c'eſt-à-dire, ſur les deux de la porte du chœur, & ſur les deux qui ſont vis-à-vis, à droite & à gauche, ſans porter en aucune maniere ſur la voute de l'Egliſe.

Dans la conſtruction du nouveau portail, dont on parlera ci-après, on a détruit deux Chapelles qui étoient à côté de l'ancien Portail & qui avoient été peintes l'une & l'autre par deux de nos habiles Peintres.

Celle qui étoit à main droite, renfermoit les fonts-baptiſmaux, & trois tableaux à freſque de *Pierre Mignard*, convenables à la deſtination de cette Chapelle. Dans celui du plafond on voyoit les cieux ouverts, & le *Pere Eternel* au milieu d'une gloire d'Anges. Sur le mur qui étoit à gauche en entrant dans cette même Chapelle, étoit repréſentée *la Circonciſion de Jeſus-Chriſt*; & ſur celui qui étoit à droite, on voyoit *S. Jean* bâtiſant *J. C.* dans le Jourdain.

La Chapelle des *Mariages* étoit à main gauche, & faiſoit ſymétrie avec celle des bâtêmes. Elle étoit ornée auſſi de trois tableaux peints à freſque par *Charles de la Foſſe*. Dans celui du plafond étoit le

Pere Eternel accompagné des quatre Evangeliſtes, & donnant la bénédiction aux Mariages d'*Adam* & d'*Eve*, & de *Marie* avec *Joſeph*, qui étoient repréſentés ſur les murs de cette Chapelle.

La Foſſe peignit cette Chapelle immédiatement après ſon retour d'Italie, & on dit que *le Brun* lui procura cet ouvrage pour mortifier *Mignard* qui avoit peint la Chapelle des bâtêmes. *Mignard* ſe flattoit d'égaler, & peut-être même de ſurpaſſer *le Brun*. Celui-ci pour faire ſentir à *Mignard* la différence qu'il y avoit entr'eux, n'oppoſa à l'ouvrage qu'il venoit de faire à la Chapelle des Bâtêmes, que celui d'un de ſes éleves. En effet les peintures de *la Foſſe* avoient fort bien ſoutenu le voiſinage de celles de *Mignard*.

Au-deſſus de la chaire du Prédicateur eſt un grand tableau de *le Brun*, qui a été donné à cette Egliſe par *Jean-Baptiſte Colbert*, Controlleur Général des Finances, & Miniſtre d'Etat.

L'œuvre eſt du deſſein de *Cartauld*, & de l'exécution de *le Pautre*. Elle eſt d'un goût très-médiocre : le gros médaillon qu'on y voit ſuſpendu, fait un aſſez mauvais effet. Cette œuvre a couté vingt mille livres que le Duc d'Orléans, Régent du Royaume, donna à cette Egliſe pour un tableau de S. Roch

qui ornoit une de ſes Chapelles, & dont ce Prince enrichit ſont cabinet.

Sur la grande grille de fer qui ſépare la nef du chœur, eſt un grand crucifix de bronze qu'on fit tomber l'an 1726. en voulant raccommoder quelques-uns des chaînons qui l'attachoient. En nétoyant la figure du Chriſt, on apperçut ſous la plante de ſes pieds ces deux inſcriptions : *Eſtienne la Porte m'a fait ;* & *Rufinus Presbyter ſollicitus eſt mei.* Ce morceau de ſculpture, eſt aſſez eſtimé des connoiſſeurs pour le deſſein, c'eſt peut-être la plus grande figure en ce genre qui ſoit en France. Elle peſe ſeule ſix cens vingt-deux livres, & avec la croix & l'écriteau, mille cinquante-quatre livres.

Le Maître-Autel eſt décoré d'un corps d'architecture, ſoutenu par quatre colonnes de marbre d'ordre corinthien. Les ſix ſtatues de marbre qui ornent cet Autel, ſont des chefs-d'œuvres de *Jacques Sarrazin*, un des habiles Sculpteurs du dernier ſiecle. Sarrazin a donné à la ſtatue de S. Louis la reſſemblance de Louis XIII. Celle de la Vierge eſt le portrait d'Anne d'Autriche, & le petit Jeſus qu'elle tient entre ſes bras, reſſemble à Louis XIV. encore enfant.

Plus haut ſont les ſtatues de S. Euſtache & de ſainte Agnès, & audeſſus deux Anges en adoration.

Digitized by Google

Les tableaux ſont de *Simon Vouët*. Le chœur fut commencé en 1624. & achevé en 1633. Il eſt auſſi haut que la croiſée & auſſi l'arge que la nef. Il eſt garni de quatre rangs de ſtalles pour y placer plus de cent vingt perſonnes. Aux Fêtes du S. Sacrement on y voit un petit dais, donné par la Reine *Anne d'Autriche*, & qui eſt enrichi de perles & de pierreries d'un grand prix.

Le S. Sacrement repoſe derriere le Maître-Autel ; dans un tabernacle de menuiſerie dorée, & enrichie de colonnes de marbre.

Au chevet de cette Egliſe eſt la Chapelle de la Vierge. Son plan eſt aſſez bien entendu, & ſes ogives bien conduites ; mais ſa hauteur n'eſt pas bien proportionnée à la largeur & à la hauteur de l'Egliſe.

Sous un grand arc à côté de cette Chapelle, eſt le tombeau de *Jean-Baptiſte Colbert* Controlleur Général des Finances, Surintendant des Bâtimens, Secretaire & Miniſtre d'Etat, mort le 6. de Septembre 1683. âgé de ſoixante quatre ans. Ce monument qui eſt un des plus beaux qu'il y ait en France, eſt du deſſein de *le Brun*, & de l'exécution de *Baptiſte Tuby* & d'*Antoine Coyzevox*. M. Colbert eſt ici repréſenté à genoux ſur un ſarcophage, ou tombeau de marbre noir. Un Ange tient devant lui un

livre ouvert, dans lequel ce Miniſtre ſemble prier Dieu. La Religion & l'Abondance aſſiſes, & grandes comme nature, ſervent d'accompagnement. La figure de M. Colbert, & celle de l'Abondance, ont été ſculptées par *Coyzevox*; celles de l'Ange & de la Religion l'ont été par *Tuby*. Les unes & les autres ſont d'un choix & d'une correction de deſſein admirables. Du côté de l'Abondance on lit ce paſſage de l'écriture.

Acceptus eſt Regi Miniſter intelligens.
Proverb. 14.

Quæ ſunt Cæſaris, Cæſari.

Du côté de la Religion, on lit celui-ci:

Culpa & ſuſcipio non eſt inventa in eo.
Daniel. 6.

Quæ ſunt Dei, Deo.

Sur les jambages de ce tombeau ſont des cartouches de bronze, ſur le premier deſquels *Joſeph* eſt repréſenté, occupé à faire diſtribuer du bled au peuple d'Egypte. *Geneſe* 14. avec cette inſcription:

Fidelis diſpenſator & prudens.
Lucæ 12.

Dans le ſecond, on voit *Daniel* donnant les ordres du Roi *Darius* aux Satrapes & aux Gouverneurs de Perſe. *Daniel.* 6.

Piè Agentibus Deus dedit ſapientiam.
Eccleſ. 43.

Ces emblêmes ſont de l'Abbé *Jean Galois* de l'Académie Françoiſe & de celle des Sciences, qui avoit été attaché à feu M. *Colbert*, dont il avoit reçu des bienfaits conſidérables.

Au bas de ce tombeau du côté de la Chapelle qui lui eſt adoſſée, on lit l'Epitaphe * ſuivante.

D. O. M.

Præclarâ ac pernobili ſtirpe Equitum
Colbertorum qui anno Domini 1285.
ex Scotiâ in Galliam tranſmigraverunt
Ortus eſt Vir magnus,
Joannes Baptiſta Colbertus, Marchio de
Seignelai &c. Regi Adminiſter;
Ærarii rationes in certum & facilem
ſtatum redegit;
Rem Navalem inſtauravit.
Promovit Commercium.
Bonarum Artium ſtudia fovit,
Summa Regni negotia
pari ſapientiâ & æquitate geſſit:
Fidus, integer, providus
Ludovico Magno placuit.
Obiit Pariſiis
anno Domini 1683. *ætatis.* 64.

* MM. *Piganiol* & *Brice* ont avancé l'un & l'autre dans la deſcription de ce mauſolée qu'il étoit ſans Epitaphe : une telle omiſſion ne paroiſſant pas vraiſemblable, on s'eſt donné la peine de chercher, & enfin on a trouvé cette Epitaphe derriere le mauſolée dans un endroit

Jean-Baptiſte Colbert Marquis de *Seignelay*, fils aîné de Jean-Baptiſte Colbert dont je viens de décrire le tombeau, & Secretaire d'Etat, & des Commandemens de ſa Majeſté, mourut le 3. de Novembre de l'an 1690. & fut inhumé dans le tombeau de ſon pere.

Vis-à-vis ce monument on voit un bas relief de marbre blanc ſur un fond noir qui eſt un morceau d'une grande beauté; il repréſente dans un médaillon, que l'Immortalité tient dans ſes mains, *Marin Cureau de la Chambre*, Médecin ordinaire du Roi, & l'un des quarante de l'Académie Françoiſe. Dans un cartouche qui eſt au-deſſus, on lit :

Spes illorum immortalitate plena eſt.

Et plus bas :

MARINUS DE LA CHAMBRE
Archiater obiit 1669. *ætatis* 75.

Ce précieux morceau de ſculpture eſt de l'invention du Chevalier *Bernin*, & non pas de *le Brun*, comme l'a dit *le Maire* : il a été exécuté par *Baptiſte Tuby*

fort obſcur. Apparemment l'on n'a pas oſé expoſer au grand jour une origine illuſtre dont M. Colbert avoit eu la foibleſſe d'être flaté. Un auſſi grand Miniſtre avoit-il beſoin d'autre choſe que de ſes rares qualités & des ſervices importans qu'il rendoit à la France pour prétendre à l'Immortalité ?

Sculpteur très-habile. Pluſieurs perſonnes dignes de foi, & actuellement vivantes, ont vû le modele de ce monument fait par le Chevalier *Bernin*, dans le cabinet de l'Abbé *de la Chambre*, fils aîné de celui qui eſt ici repréſenté. *Le Maire* lui-même convient de cette vérité dans la page 303. du troiſieme tome de ſon *Paris ancien & nouveau*.

D'autres perſonnes illuſtres ont été inhumées dans cette Egliſe, tels ſont.

René Benoiſt, Angevin, Docteur de Sorbonne, & Curé de S. Euſtache, fut fameux en ſon temps par l'eſtime que les Rois Henri III. & Henri IV. eurent pour lui, & par plus de trente ouvrages qu'il publia contre les Proteſtans. Il fit imprimer ſous ſon nom à Paris l'an 1566. une traduction de la Bible; mais pluſieurs critiques aſſûrent qu'il ne fit que changer quelques mots à la traduction que quelques Miniſtres de la Religion prétendue reformée avoient fait imprimer à Geneve en 1560. Quoiqu'il en ſoit, ce fut pour avoir publié cette Bible, & des Heures en françois, qu'il fut exclus de la Faculté en 1575. Il avoit été Confeſſeur de *Marie Stuart* lorſqu'elle étoit Reine de France, & la ſuivit même en Ecoſſe, mais il en revint peu de temps après. Il fut un de ceux, qui en 1593. furent appellés pour inſtruire le

Roi Henri IV. avant que ce Prince embraſsât la Religion Catholique, Apoſtolique-Romaine. Ce Prince fut ſi content de Benoiſt, qu'il le nomma à l'Evêché de Troyes en 1594. mais malgré tous les mouvemens que ſe donna le Cardinal d'Oſſat, il ne pût jamais obtenir de Bulles, & *René Benoiſt* fut obligé de renoncer à cet Evêché l'an 1604. Il mourut le 10. de Mars de l'année 1608. & fut inhumé dans cette Egliſe dont il étoit Curé. *Eſtienne Tonnellier*, Coadjuteur & Succeſſeur de René Benoiſt dans la Cure de S. Euſtache, lui conſacra une Epitaphe qu'il fit graver auprès de ſon tombeau.

Bernard de Girard Seigneur du *Haillan*, étoit de Bordeaux. Il fut hiſtoriographe de France, Secretaire des Finances, & le premier pourvû de la charge de Généalogiſte de l'Ordre du S. Eſprit, par lettres du 9. Janvier 1595. Il a écrit l'Hiſtoire générale de France : un homme, qui après lui a fourni la même carriere, dit *que du Haillan étoit auſſi habile, auſſi judicieux, auſſi critique, & autant hiſtorien pour le moins que ceux qui ont écrit depuis lui.* Il mourut à Paris le 23. Novembre de l'an 1610.

Marie Jars de Gournay, née à Paris d'une famille diſtinguée, cultiva les ſciences, & fut en relation avec les plus ſçavans hommes de ſon ſiecle. C'eſt à

elle que le Public eſt redevable de la compilation & de l'impreſſion des Eſſais de *Michel de Montaigne*. L'Epitaphe qu'on fit pour mettre ſur ſa tombe, nous apprend les principales circonſtances de ſa vie & de ſa mort. La voici :

MARIA GORNACENSIS,
quam Montanus ille filiam,
Juſtus Lipſius adeoque omnes docti
ſororem agnoverunt.
Vixit annos 80. *Devixit* 13. *Jul.*
anno 1645.
Umbra æternum victura.

Vincent Voiture, ſi connu par l'eſprit qui eſt répandu dans ſes écrits, étoit né à Amiens, mais il paſſa preſque toute ſa vie à Paris & à la Cour. Il fut l'un des quarante de l'Académie Françoiſe, Maître d'Hôtel chez le Roi, & Introducteur des Ambaſſadeurs chez M. le Duc d'Orléans ; il mourut à Paris dans la rue ſaint Thomas du Louvre, le mercredi 27. Mai de l'an 1648. âgé de cinquante ans, ou environ.

Claude Favre, ſieur *de Vaugelas*, l'un des quarante de l'Académie Françoiſe, & un de ceux à qui notre langue doit le plus, mourut à Paris au mois de Février de l'an 1650. âgé d'environ ſoixante-cinq ans. On a de lui d'excellentes remarques ſur la langue françoiſe, & une belle traduction de Quinte-curce.

François de la Mothe le Vayer, l'un des quarante de l'Académie Françoiſe, Conſeiller d'Etat ordinaire, Précepteur de Philippe de France, Duc d'Orléans, étoit né à Paris en 1588. mais il étoit originaire du Mans. Il mourut en 1672. ſes ouvrages forment trois volumes in-fol. & 15. vol. in-douze.

Amable de Bourzeys, Abbé de S. Martin de Cores, l'un des quarante de l'Académie Françoiſe, étoit né à Volvic près de Riom en Auvergne, & mourut à Paris le 2. Août de l'an 1672.

Antoine Furetiere, de l'Académie Françoiſe, connu par ſes démêlés avec cette compagnie, & par l'excellent Dictionnaire qu'il a donné au public, mourut le 14. Mai 1688. âgé de 68. ans.

François d'Aubuſſon de la Feuillade, Pair, & Maréchal de France. Il mourut ſubitement la nuit du 18. au 19. Septembre 1691. laiſſant un fils unique nommé Louis d'Aubuſſon qui eſt mort auſſi Maréchal de France.

Iſaac de Banſerade, Gentilhomme, nâquit en 1612. à *Lyons*, petite ville de la haute Normandie. Il eut à la Cour de Louis XIV. tous les agrémens qu'un Poëte y peut avoir, & en reçut des bienfaits qui alloient à douze mille livres de revenu. Les Ballets faiſoient alors un des principaux divertiſſemens de cette Cour, &

Benſerade fut durant plus de vingt ans chargé de compoſer les vers qui s'y récitoient. Il ſçut finement y confondre le caractere des perſonnes qui y danſoient, avec celui des perſonnages qu'elles repréſentoient. Il avoit été reçu à l'Académie Françoiſe le 17. de Mai de l'an 1674. il mourut le 19. Octobre 1691. par la faute d'un Chirurgien qui, en le ſaignant, lui piqua l'artere.

Anne-Hilarion de Coſtantin, *Comte de Tourville*, Vice-Amiral & Marêchal de France, a paſſé pour un des grands hommes de mer qu'il y ait jamais eu. Il mourut la nuit du 27. au 28. Mai 1701. âgé de cinquante-neuf ans, & fut enterré dans cette Egliſe ſous une ſimple tombe, & ſans Epitaphe.

Guillaume Homberg nâquit le 8. Janvier 1652. à *Batavia* dans l'Iſle de Java où *Jean Homberg* ſon pere, Gentilhomme Saxon, avoit le commandement de l'Arſenal de cette place. Celui-ci ayant quitté les Indes, vint s'établir à Amſterdam avec toute ſa famille, & pour lors Guillaume Homberg commença à s'appliquer à l'étude, ce que les chaleurs exceſſives & perpetuelles du climat qu'il venoit de quitter, l'avoient empêché de faire plutôt. Il étudia en Droit à *Yene* & à *Leipſic*; & en 1674. fut reçu Avocat à Magdebourg. Cependant il ne ſuivit pas cette profeſ-

ſion, car peu de temps après il s'appliqua à la botanique, à l'anatomie, à la médecine, à la phyſique expérimentale, à la chimie, &c. & parcourut les parties de l'Europe où les ſciences ſont cultivées avec le plus de ſuccès. Il prit à *Vittemberg* le degré de Docteur en médecine, puis il alla voir encore les ſçavans de l'Allemagne & du Nort. Un ſecond voyage qu'il fit en France penſa l'y fixer, mais le moment n'en étoit pas encore venu. M. Colbert attentif à tout ce qui pouvoit orner la France, lui fit de la part du Roi des offres ſi avantageuſes, qu'il les accepta en 1682. Il eut même le bonheur de quitter la religion proteſtante, dont il avoit juſqu'alors fait profeſſion, & embraſſa la catholique romaine. M. Homberg. ayant perdu M. Colbert en 1683. & ayant été deshérité par ſon pere à cauſe de ſon changement de religion, s'attacha à l'Abbé de *Chalucet* depuis Evêque de Toulon, fort curieux de chimie. Il fit en 1685. un ſecond voyage en Italie, & n'en revint à Paris qu'au bout de quelques années. Dès que Monſieur l'Abbé Bignon eut en 1691. la direction de l'Académie des Sciences, il y fit entrer M. Homberg. M. le Duc d'Orléans, qui a été depuis Regent du Royaume, n'ayant point en 1702. de fonctions dignes de ſa naiſſance, ſe li-

vra au goût & au talent qu'il avoit pour les ſciences, & aux myſteres de la chimie prit M. Homberg auprès de lui, & lui donna une penſion & un laboratoire le mieux fourni & le plus ſuperbe que la chimie ait jamais eu. En 1704. le même Prince le nomma pour être ſon premier Médecin. En 1708. M. Homberg épouſa *Marguerite-Angelique Dodart*, fille de M. Denis Dodart Médecin & Académicien fameux. Il mourut le 24. Septembre de l'an 1715. après avoir reçu pluſieurs fois les Sacremens. Voyez ſon éloge par M. de *Fontenelle*.

Charles de la Foſſe a été un des grands Peintres de notre temps. Il fut directeur, Chancelier & Recteur de l'Académie Royale de Peinture & de Sculpture, & mourut le 13. Décembre de l'an 1716. âgé de près de quatre-vingt ans.

Claude Geneſt, étoit de Paris, mais d'une famille ſi obſcure, qu'elle a échapé à toutes les recherches que j'en ai faites. Sans éducation & ſans étude, il parut Poëte tout à coup, & célébra avec ſuccès les conquêtes de Louis XIV. Son eſprit & ſes amis lui procurerent dans la ſuite la charge d'Aumônier de S. A. R. Madame la Ducheſſe d'Orléans; le Secretariat des commandemens de M. le Duc du Maine pour le Gouvernement de Lan-

guedoc; l'Abbaye de S. Vilmer, & une place à l'Académie Françoiſe où il fut reçu en 1698. Il mourut en 1719. âgé de 80. ans, ou environ.

Gabriel Claude Marquis d'O, Lieutenant Général des armées navales du Roi, Commandeur de l'Ordre de S. Louis, mort le 17. de Mars 1728. dans la ſoixante-treizieme année de ſon âge.

Gabriel-Simon Marquis d'O, fils de Gabriel Claude dont je viens de parler, & de *Marie-Anne de la Vergne de Guilleragues*, Dame du Palais de feue Madame la Dauphine mere du Roi Louis XV. Le Marquis d'O étoit Colonel Lieutenant du Régiment de Touloufe, Infanterie, & Brigadier des armées du Roi. Il mourut le 28. d'Octobre 1734. âgé de 37. ans, n'ayant laiſſé de ſon mariage avec *Anne Louiſe de Madaillan de Leſparre de Laſſay*, qu'une fille unique, nommée *Adelaïde Genevieve-Félicité d'O*, mariée à *Louis de Brancas* nommé le *Duc de Lauraguais*, fils du *Duc de Villars Brancas*, & en lui eſt finie la Maiſon *d'O*, l'une des plus anciennes de Normandie.

Contre un des piliers du chœur, mais en dehors, & preſque vis-à-vis la Chapelle de ſainte Marguerite, eſt l'Epitaphe ſuivante.

D

D. O. M.

CY GIST

Meſſire FRANÇOIS DE CALLIERES, *Chevalier, Seigneur de la Rochechellay, & de Gigni, Conſeiller du Roi en ſes conſcils, Secretaire du Cabinet de ſa Majeſté, un des quarante de l'Académie Françoiſe, cy-devant Ambaſſadeur extraordinaire & plénipotentiaire de France à la négociation de la paix de Riſwic, & Envoyé extraordinaire en Lorraine : qui déceda le* 5. *Mars* 1717. *âgé de ſoixante & onze ans. Il a inſtitué Légataires univerſels de ſes biens, les pauvres de l'Hôtel-Dieu de Paris, & fondé en cette Egliſe une Meſſe chaque jour à perpétuité.*

De laquelle fondation le contract a été paſſé pardevant Courtois & Bailly, *Notaires au Châtelet de Paris le* 8. *Mai* 1718. *entre Meſſieurs les Adminiſtrateurs de l'Hôtel-Dieu qui lui ont fait ériger cette Epitaphe, & Meſſieurs les Marguilliers de cette Paroiſſe.*

François de *Callieres*, fils de Jacques de *Callieres* & de *Magdelaine Potier*, né à Torigni en baſſe Normandie le 14. Mai 1646. donna de bonne heure des marques de ſon eſprit & de ſa bonne conduite. Attaché à la Maiſon-d'Orléans Longueville, il fut employé aux négociations

qu'on fit pour faire élire Roi de Pologne le Duc de ce nom. Cette négociation avoit été ſi bien conduite, qu'un de nos Hiſtoriens dit qu'on attendoit à tout moment le courier qui devoit apporter la nouvelle de cette élection, lorſque ce jeune Seigneur fut tué au paſſage du Rhin en 1672. Ce contre-temps funeſte laiſſa Callieres ſans emploi. Pendant le cours de cette négociation, Callieres s'étoit lié d'eſtime & d'amitié avec le *Comte de Morſtein*, Grand Tréſorier de Pologne, qui étant venu s'établir en France, voulut abſolument que Callieres acceptât un appartement dans ſon Hôtel à Paris. Dans ce loiſir involontaire il faiſoit aſſidument ſa cour au Miniſtre des affaires étrangeres, & aux Muſes. Il donna au public un livre intitulé *Hiſtoire Poëtique de la guerre nouvellement déclarée entre les Anciens & Modernes*; volume *in-douze*, imprimé à Paris chez *Aubouin* en 1688. L'envie qu'il avoit d'obtenir une place à l'Académie Françoiſe, lui fit imaginer un moyen détourné, pour y parvenir. Il compoſa & fit imprimer un *Panégyrique hiſtorique de Louis le Grand*, & l'adreſſa à Meſſieurs de l'Académie Françoiſe. Cet ouvrage fut lû dans une de leurs aſſemblées, & y reçut de grands applaudiſſemens. *Quinault* étant mort quelque temps après, l'Académie nom-

ma Callieres pour le remplacer. Celui-ci y alla prendre ſéance le 7. de Février 1689.

Les deux ou trois années ſuivantes, il donna deux petits livres qui ne ſont plus gueres connus. L'un étoit intitulé, *Des mots à la mode*. C'étoit une critique de certains mots qu'un mauvais uſage avoit introduits dans notre langue, ou avoit appliqués à des choſes auſquelles ils ne conviennent point. Le mot de *Gros* qu'on ſubſtituoit à celui de *Grand*, étoit un de ces mots que l'Auteur vouloit proſcrire. L'autre étoit intitulé, *Des bons mots & des bons contes, de leur uſage, de la raillerie des anciens, de la raillerie, & des railleurs de notre temps.* Celui-ci parut en 1692.

En 1693. la fortune vint, pour ainſi dire, prendre M. de Callieres par la main, & le conduiſit par degrés à un emploi auquel il n'auroit juſqu'alors oſé aſpirer. M. *de Pile*, ſi connu par ſon long & fidele attachement à M. *Amelot*, un des grands Négociateurs du regne *de Louis le Grand*, & par la grande réputation qu'il avoit parmi les curieux de peinture, fut envoyé en Hollande pour y demeurer *incognito*, & y travailler avec les perſonnes qui ſouhaitoient la paix. Il fut découvert pour ce qu'il étoit, & l'on ſçut qu'il s'occupoit moins de peinture que de negociation. Il fut arrê-

té par ordre de l'Etat, détenu priſonnier à la Haye pendant deux ans, & puis transferé au Château de Louveſtein où il fut reſſerré pendant trois autres années. Il falut remplacer M. de Pile, & l'on envoya M. de Callieres en Hollande. Celui-ci plus heureux que ſon prédéceſſeur, négocia pendant près de cinq ans, ſans être reconnu, & amena les différens interêts qui agitoient l'Europe au point d'être terminés par un traité de paix. Le Château de *Riſwick* fut choiſi pour les conférences. Toutes les Puiſſances qui étoient en guerre y envoyerent leurs Plénipotentiaires, & le Roi ne crut pas pouvoir moins faire pour M. de Callieres que de le nommer pour y aſſiſter en qualité de ſon troiſieme Ambaſſadeur extraordinaire & Plénipotentiaire. M. *de Harlay*, Comte de Celi, Conſeiller d'Etat, & M. *de Creci-Verjus*, étoient les deux autres. La paix étant faite, le Roi donna une charge de Secretaire du Cabinet à M. Callieres, & lui fit d'ailleurs des biens conſidérables. Tous ces bienfaits, & tous ces titres ne déroberent point M. de Callieres à l'amour qu'il avoit pour les Lettres. Il continua toujours à donner quelqu'ouvrage au public. Il publia en 1716. un Traité de la *maniere de négocier avec les Souverains, de l'utilité des négociations, du choix des*

Ambaſſadeurs & des Envoyés, & des qualités néceſſaires pour réuſſir dans ces emplois. Ce livre eſt ſenſément écrit, mais il n'a rien d'ailleurs qui pique la curioſité, ni qui ſoit au-deſſus des livres de *Wiquefort.*

Enfin M. de Callieres mourut, pour ainſi dire les armes à la main, car l'année même de ſa mort, il donna au public un livre qui a pour titre : *de la Science du monde, & des connoiſſances utiles à la conduite de la vie*; *avec les éloges de quelques Poëtes François, & de quelques dames illuſtres des derniers temps, diviſés en trois pleïades. In-douze*, à Paris chez Ganeau, en 1717.

M. de Callieres avoit eu un frere nommé *le Chevalier de Callieres*, qui après avoit ſervi longtemps en Canada, parvint à être Gouverneur général de cette Colonie. Il mourut en 1698. & ce fut à lui que ſucceda dans cet emploi *le feu Marquis de Vaudreuil.*

A côté du chœur, à main droite, eſt la Chapelle de *ſainte Marguerite* où l'on remarque, deux petits monumens conſtruits de marbre, & de bronze doré, l'un eſt érigé à la mémoire d'*Hilaire Rouillé du Coudray*; & l'autre à celle du *Marquis de Vins.*

Sur celui de feu M. de Coudray on lit cette Epitaphe.

D. O. M.

HIC JACET

HILARIUS ROUILLÉ *Eques* Dom.
DU COUDRAY DU PLESSIS
qui vixit
glorioſus exteris,
Nempè Summo Pont. Clementi X.
Genuenſi Reipublicæ
atquè etiam Chriſtinæ Reginæ,
apud quos adhuc juvenis egit;
charus Ludovico Magno,
qui notam fidem, ac Religionem,
Poſt exercitam primùm in Prætoriano
Conſilio Senatoris
Dein viceſſium Regii in ſupremâ
Rationum curiâ Procuratoris
mox directionis Ærarii duum-viri
dignitatem
ultrò ac ſponte abdicatam,
Conſiſtorio atquè ampliſſimis laudibus
remuneravit,
Tùm etiam Philippo Aurelianenſium
Duci Pro-regi,
qui nolentem iterùm Ærarii directioni
admovit;
Devotus Reipublicæ,
Quam ità ſanctè adminiſtravit,
ut abjectâ rursùm novâ dignitate,
annuos ex eâ fructus & reditus
in Regium ærarium referri voluerit.
Vir

integer vitæ ,
juſtus , ac propoſiti tenax , amans recti & veri ,
improborum ac publicanorum exoſor ,
patiens laboris ac vigiliarum ,
conſilii plenus ac ſcientiæ ,
uno vacuus auro ,
cujus aggerendi copia fuerat ;
omnis tandem rei bonæ ſtudioſus ,
præterquam ditandæ familiæ ,
Cui ,
Cùm neſciret uti foro aut ſervire temporibus ,
rem tantùm patriam ,
ſed eam , quis credat ? imminutam ,
ac ſuſtinendo nomini longè imparem reliquit.
Obiit 4°. Sept. ann. Dom. 1729. *ætat. propè* 78.

Dormiturus hic in expectatione Judicii unà cum fratre ſuo nat. min.
PETRO ROUILLÉ , *qui majoris dùm viveret , Conſilii Præſes , & à Lud. Mag. Legat. in Luſit. extr. ordr. miſſus. Obiit die* 30. *Maii an.* 1719.
Clariſſimo parenti pie memor. monim. poſuit mœrens
HILARIUS ARMANDUS ROUILLÉ
libell. ſupp. mag. Fil. natu max.

Pierre Rouillé qui a été enterré en cet endroit, & qui étoit frere puîné d'Hi-

laire Rouillé dont je viens de rapporter l'Epitaphe, avoit été Préſident au grand Conſeil, & Ambaſſadeur Extraordinaire en Portugal.

Sur le tombeau du Marquis de Vins, on lit :

ICI GIT

Haut & Puiſſant Seigneur Meſſire JEAN DE VINS *Dagoult de Montanban, Chevalier, Marquis de Vins, & de Savigny & autres lieux, Lieutenant général des armées du Roi, Gouverneur des Pays, Ville & Citadelle de Broüage, ci-devant Sou-lieutenant, puis Capitaine Lieutenant des Mouſquetaires du Roi, pendant 43. ans. Il ſe diſtingua aux ſieges de Beſançon, de Condé, d'Aire, d'Ypre, de Valencienne, de Gand, de Philisbourg, de Nice, de Valence, d'Ath; il ſe ſignala aux combats de Conflans, de Barcelonete, aux batailles de Monteſclaros, de Caſſel. Il commanda l'aîle droite de l'armée à la bataille de la Marſaille, & décida de la victoire; il commanda en Breſſe, en Savoye, ſur les frontieres du Dauphiné & de Provence, il mérita tous les honneurs où peut aſpirer un homme de guerre, & n'en brigua aucun, ſon intrepidité & ſon ſangfroid dans les plus grands périls ſont connus, ennemi du faſte & de toute oſtentation, d'une probité à toute*

épreuve, ſûr & généreux ami, bon Maître, Seigneur bienfaiſant, charitable, vrai Chrétien. Il mourut le neuvieme Février 1732. dans la quatre-vingt-dixieme année de ſon âge, & voulut être enterré dans cette Chapelle, où repoſe le cœur de Simon Ceſar de Vins, ſon fils unique & le dernier de ſon nom, mort des bleſſures qu'il reçut au combat de Steinkerque; Haute & Puiſſante Dame Charlote Renée l'Avocat ſon épouſe pleine de ſa douleur & de ſa tendreſſe, ne ſe conſolant que dans l'eſpérance de les rejoindre bien-tôt, lui a fait mettre cette Epitaphe.

PRIEZ DIEU POUR EUX.

Cet éloge ou cet Epitaphe eſt de l'Abbé *Joachin le grand* qui avoit été Précepteur du fils du Marquis de Vins, & qui depuis ce temps-là eut un attachement particulier pour ce Marquis & pour Madame ſa femme.

Charlote Renée l'Avocat, veuve de M. le Marquis de Vins eſt morte le premier d'Août 1737. dans la quarre-vingt-ſeptieme année de ſon âge, & fut inhumée auprès de feu ſon mari.

La Chapelle de S. Jean-Baptiſte, eſt auprès, & du même côté que celle de ſainte Marguerite. Deux Miniſtres d'Etat, pere & fils ont été inhumés dans cette Chapelle qui eſt celle de leur famille.

Le premier eſt Joſeph Jean-Baptiſte *Fleuriau d'Armenonville*, mort le 27. du mois d'Octobre 1728. dans la ſoixante-huitieme année de ſon âge. Il avoit été reçu Conſeiller au Parlement de Mets en 1686. Intendant des Finances, & Conſeiller d'Etat en 1690. Directeur des Finances en 1701. Secretaire d'Etat ſur la démiſſion de M. Colbert de Torcy en 1718. Grand-Croix, & Secretaire de l'Ordre militaire de S. Louis, au mois d'Avril 1719. Garde des Sceaux de France en 1722. Commandeurs des Ordres du Roi, dont il avoit été Grand Tréſorier. Il remit les ſceaux à ſa Majeſté le 15. du mois d'Août 1727. & ſe retira au Château de Madrit dont il étoit Capitaine, & Gruyer du bois de Boulogne. Il mourut dans ce Château le 27. Octobre 1728.

Charles-Jean-Baptiſte *Fleuriau*, Comte de Morville, fils du précédent, étoit né le 30. d'Octobre 1686. fut reçu Avocat du Roi au Châtelet de Paris le 19. d'Août 1706. Conſeiller au Parlement de Paris le 16. Janvier 1709. Procureur Général au Grand Conſeil le 14. Mars 1711. nommé Ambaſſadeur en Hollande en 1718. reçu Conſeiller d'honneur au Grand Conſeil le 8. Mars de la même année; Grand-Croix, Secretaire de l'Ordre Militaire de S. Louis, ſur la démiſ-

ſion de M. d'Armenonville ſon pere, le 24. d'Avril 1719. Plénipotentiaire au Congrès de Cambray; Secretaire d'Etat ſur la démiſſion de M. d'Armenonville ſon pere, en 1722. reçu à l'Académie Françoiſe la même année; fait Miniſtre d'Etat, & Chevalier de la Toiſon en 1724. diſgracié le 19. d'Août 1727. enfin, mort à Paris le 3. de Février 1732. dans la quarante-ſeptieme année de ſon âge. Il dût ſon élévation & ſa diſgrace à M. d'Armenonville ſon pere.

Parmi les reliques qu'on garde dans cette Egliſe, on en voit une de *S. Euſtache*, enfermée dans une châſſe d'argent. Elle lui fut envoyée ſous le Pontificat de Grégoire XV. par le Cardinal d'Eſt, & par le Chapitre de S. Euſtache de Rome. *Eſtienne Tonnelier* pour lors Curé de cette Paroiſſe, en remercia Sa Sainteté, le Cardinal d'Eſt & le Chapitre de l'Egliſe de S. Euſtache de Rome, par un imprimé qu'il leur adreſſa quelque temps après.

La cure de cette Egliſe, eſt à la nomination du Chapitre de S. Germain l'Auxerrois, aujourd'hui réuni à Notre-Dame, & de l'Archevêque de Paris, alternativement.

Le grand *Colbert*, du Mauſolée duquel on a fait ci-deſſus la deſcription, ayant donné de ſon vivant à cette Egliſe pluſieurs chandeliers d'argent, & fait la

dépenſe de la grille du chœur, légua par ſon teſtament, la ſomme de 40000 livres à la fabrique pour faire conſtruire un nouveau portail à la place de l'ancien dont le goût barbare choquoit les yeux, & n'étoit pas même achevé. M. Colbert ayant jugé que cette ſomme n'étoit pas ſuffiſante à beaucoup près, pour ſa conſtruction, permit de la differer juſqu'au temps où les intérêts des 40000 liv. pourroient y ſuppléer. M. *Secouſſe* Curé de cette paroiſſe, & Meſſieurs les Marguillers empreſſés de remplir les intentions de ce grand Miniſtre; voyant les intérêts de la ſomme leguée monter à près de 50000 écus en l'année 1752. réſolurent d'en commencer l'édification. On abbatit l'ancien portail, & les 2. Chapelles attenantes dont on a parlé ci-deſſus. Le ſieur *Manſart de Jouï*, dont le mérite & ſurtout l'exacte probité étoient généralement connus, fut choiſi pour en être l'Architecte. Il en fit le deſſein & le modele qu'il expoſa au jugement du public, & qui éprouva ſelon la coutume des approbations & des cenſures. Enfin la premiere pierre fut poſée en 1753. avec beaucoup d'appareil par M. le Duc de Chartres aujourd'hui d'Orléans. Pluſieurs médailles furent frappées à ce ſujet en argent & en bronze, & encaſtrées dans les premieres aſſiſes, avec ces inſcriptions.

D. O. M.

Sereniſſ. Princ. Carnuit. Dux
Opt. Parent. juſſu & vice
Extruend. Hujus Baſil. Fronti,
Prim. Lapid. Poſuit. 1753.

Au revers.

Ejuſd. Eccl. S. Euſt.
Paroc. Rector J. F. Secouſſe,
Doct. Theol. Paris,
Ædit. Honor.
Lud. Phelipeaux,
Comes à S. Florent.
Regni adminiſtro,
J. Maſſon de Pliſſay Reg. ord. Equite.
Ædituis
G. Raph. Boſcheron,
H. Chabouillé.
L. C. Veillard.

M. le Curé & Meſſieurs les Marguilliers s'étant flattés que la plus grande partie des paroiſſiens étant opulens, fort nombreux, & zélés pour la décoration du Temple du Seigneur, ajouteroient par leurs liberalités à la ſomme inſuffiſante qu'ils avoient entre les mains, & qui ne montoit qu'à la quatrieme partie de celle qui étoit néceſſaire, firent élever ce Portail dans l'état où l'on le voit aujourd'hui juſques & compris le premier ordre. Mais la guerre & la rareté de l'ar-

gent, ayant fermé les bourſes & diminué par les impoſitions les biens des particuliers, on attend pour l'achever des temps plus heureux.

Il ne faut pas oublier ici un trait de généroſité du ſieur Manſart qui prouve ſon déſintéreſſement & ſa piété. C'eſt qu'avant de travailler à ce Portail, il dit à la Fabrique, qu'il ne prétendoit retirer aucune retribution pour ſes honoraires, qui auroient monté à près de 40 mille livres, s'eſtimant heureux d'employer ſon temps & ſes talens à la décoration de l'Egliſe de ſa Paroiſſe. Les Marguillers touchés d'un tel acte de généroſité, lui ont aſſuré ſon logement *gratis* pendant ſa vie dans une maiſon qui leur appartient ſur cette Paroiſſe rue Montmartre.

Bien des Paſteurs n'euſſent pas laiſſé cet ouvrage imparfait, ſoit par le bénéfice d'une lotterie auquel M. Secouſſe s'eſt fait un ſcrupule d'avoir recours, ſoit par des quêtes & des preſſantes ſollicitations entierement oppoſées au caractere de celui-ci.

DESCRIPTION DU NOUVEAU PORTAIL.

L'ancien Portail étoit formé par ſix piliers butans d'environ trente pieds de ſaillie au-delà du pignon, dont deux aux encoignures de ſept pieds d'épaiſ-

ſieur : deux autres de treize pieds, ſervoient à ſoutenir la pouſſée des arcades intérieures qui exigeoit une grande ſolidité. Ces quatre piliers formoient trois travées. Dans celle du milieu étoit la porte d'entrée : les deux autres avoient été conſtruites pour porter deux tours, & dans leur intérieur M. *Colbert* avoit fait conſtruire les deux Chapelles dont on a parlé ci-deſſus, l'une pour les fonts, l'autre pour les mariages. Mais l'Entrepreneur de ces Chapelles ne ſut pas prévoir que les renfoncemens pratiqués dans ces piliers buttans pour leur aggrandiſſement affoibliroient un jour néceſſairement la ſolidité de cet édifice. On s'appercut de ces altérations au commencement de ce ſiecle, & elles augmenterent au point; qu'en 1753. on fut forcé d'apporter un promp ſecours à la ruine entiere dont elles menaçoient. Cette réparation exigeoit la réédification de la plus grande partie de cette façade, & fit prendre le parti de conſtruire un frontiſpice ſur un nouveau plan, dont la diſtribution procurât une entrée plus commode & plus décente à l'Egliſe. Le ſieur *Manſart* l'aîné fut chargé de l'exécution, & il a déja fait élever le premier ordre & une partie du ſecond juſques aux baſes des colonnes du deuxieme ordre. L'attention qu'il a apportée pour la préciſion de l'appareil de-

chaque pierre, eſt ſinguliere & bien rare dans la plupart des Architectes.

Ce frontiſpice ſera décoré de deux ordres l'un ſur l'autre, attendu la hauteur très conſidérable de la nef qui ne lui a pas permis de n'en employer qu'un ſeul. Elle a cent un pieds ſous clef, & plus de cens vingt, non compris les combles.

L'ordre au rez-de-chauſſée eſt dorique & le ſuperieur ſera ionique. Sur ces deux ordres ſeront élevées deux tours aux deux extrémités, qui ſeront iſolées & en retraite de toute la ſaillie de l'ordre inférieur, décorées d'un premier ordre de colonnes corinthiennes iſolées, avec pilaſtres derriere ſur un attique ſervant de ſocle, & la partie au-deſſus de cet ordre ne ſera qu'en ſimples pilaſtres d'ordre compoſé portant ſur ceux de l'ordre inferieur. Le tout couronné d'un entablement avec conſoles dans la friſe, & terminé par une baluſtrade. Le premier ordre au rez-de-chauſſée, eſt diſtribué en deux portiques aux extrémités de l'édifice, & trois entrecolonnes, le tout regnant ſur une même ligne de colonnes & ſous un même entablement, dont celles des portiques aux extrémités ſont couplées en leur face, celles du periſtile le ſont dans ſa profondeur, & correſpondent à des pilaſtres de même ordre. Les colonnes de ce périſtile portent ſur un

ſtilobate de la hauteur du rez-de-chauſſée de l'Egliſe, à laquelle on montera par un perron de ſept marches qui comprendra les trois entrées de la façade. Ce periſtile conduira à un veſtibule placé à l'entrée de la nef, décoré de quatre colonnes dans les angles, au-deſſus duquel ſera la tribune de l'orgue, dont la baluſtrade portera ſur la vouſſure de la baye dudit veſtibule. Aux deux côtés du periſtile, deux veſtibules correſpondront aux bas côtés de la nef, & auront leurs principales entrées dans les portiques des extrémités, & deux autres par les rues Trainée, & du Jour, ce qui formera cinq entrées dans cette façade.

On a conçut le deſſein d'une place devant ce portail qui ſeroit un grand embelliſſement pour ce quartier, & en même temps un grand dégagement pour contenir les carroſſes qui ne peuvent aujourd'hui s'y loger nulle part. L'abord de ce temple ſeroit beaucoup plus commode, plus décent & plus auguſte par l'élargiſſement des rues qui y aboutiroient. La place ſeroit décorée d'un ordre de colonnes doriques de même proportion que celles du portail, & engagées d'un ſixieme dans les murs de face pour leur donner une plus grande ſolidité avec moins d'épaiſſeur, ce qui a déja été pratiqué entre les rues Trainée & du Four. Les

colonnes portent ſur un ſocle à la hauteur du ſtilobate du Portail de l'Egliſe, & comprennent en leur hauteur ſous entablement un rez-de chauſſée avec entreſols, & un premier étage. La hauteur de l'entablement comprendra le ſecond & au-deſſus un étage en attique terminé par une baluſtrade. Sur la corniche de l'entablement de l'ordre, regnera un balcon continu de fer, qui donnera beaucoup d'agrement aux appartemens ſur la place. Continuons à préſent la deſcription de ce quartier.

Le long des murs de S. Euſtache du côté du midi, regne une petite rue, nommée en 1300. *la ruelle au Curé*, peut-être à cauſe que le Curé de S. Euſtache y demeuroit. Aujourd'hui on la nomme *la rue Traînée*. Elle aboutit d'un côté au bout de la rue du Four, & de l'autre à l'entrée de la rue Montmartre.

Au bout de cette rue, du côté de la rue Montmartre, & dans cette derniere même, au chevet de l'Egliſe de S. Euſtache, ſont ſix étaux de boucherie, qui ont été établis par Lettres Patentes du 14. Août 1631. 8. Mai 1637. & 8. Mars 1638. ils appartiennent à la Fabrique de cette Egliſe.

A l'entrée de la rue Montmartre, & vis-à-vis la rue Traînée, on a vû pendant fort long-temps une pierre élevée d'en-

viron deux pieds, & qui traverſant le ruiſſeau, ſervoit de pont aux gens de pied. On nommoit cette pierre *le Pont-Alais*; & la tradition populaire débite à ce ſujet que *Jean* ou *Jeanin du Pont-Alais*, fut ſi repentant d'avoir donné lieu à l'impoſition d'un denier ſur chaque panier de poiſſon qui entroit dans Paris, qu'il en voulut faire une eſpece de pénitence publique, en ordonnant qu'à ſa mort on enterrât ſon corps ſous cette pierre, & en cet endroit qui eſt l'égout des Halles. Cette inhumation a bien tout l'air d'un conte; car ni *Marot*, ni *Beze* dans ſon Paſſavant, ni *Bonaventure Deſ-periers* dans ſes Contes, qui ont tous parlé de *Jean du Pont-Alais*, n'ont pas dit un ſeul mot ni de l'impoſition ſur le poiſſon, ni de ce choix de ſépulture. Ils ont peint au contraire *Jean du Pont-Alais* comme un homme de plaiſirs, qui étoit toujours occupé & toujours prêt à donner des ſpectacles & des amuſemens au peuple. *Du Verdier* même, dans ſa Bibliotheque, en convient, quoiqu'il ſoit le premier Ecrivain qui ait parlé de cette tradition. Voici comme il s'en explique dans la page 749. de ſa Bibliotheque.

Jean du Pont-Alais *Chef & maître des joueurs de moralités & farces à Paris, a compoſé pluſieurs jeux, myſteres, moralités, ſotyes, & farces qu'il a fait réci-*

ter publiquement ſur eſchaufaut en ladite ville, aucunes deſquelles ont été imprimées, & les autres non. On dit que par ſon Teſtament il ordonna ſon corps être enſeveli en une cloaque en laquelle s'égoute l'eau de la marée des Halles de la ville de Paris, aſſez près de l'Egliſe de S. Euſtaſe, là où il fut mis après ſon décès ſuivant ſa diſpoſition, & derniere volonté. Le trou qu'il y a pour recevoir ces immondices eſt couvert d'une pierre en façon de tombe, & eſt ce lieu appellé du nom du teſtateur le Pont-Alais. *J'ai oui dire que la repentance qu'il eut ſur la fin de ſes jours d'avoir donné l'invention d'impoſer un denier tournois ſur chacun manequin de marée arrivant aux Halles, de tant que cela venoit à la foule du peuple, l'occaſionna de vouloir être ainſi enterré en tel puant-lieu, comme s'eſtimant indigne d'avoir une plus honnête ſépulture.*

On voit par ce paſſage que tout ce qu'on a dit de la prétendue ſépulture de Jean du Pont-Alais, ne porte que ſur des oui-dire populaire. Il faudroit des preuves plus fortes, & mieux fondées pour perſuader tout lecteur judicieux.

Comme cet endroit eſt très-ſerré, & un des plus grands paſſages qu'il y ait dans Paris, l'utilité publique fit qu'en 1719. on ôta cette pierre prétendue tombe, & il eſt même étonnant qu'on ne

l'ait pas ôtée plutôt, car elle étoit très-incommode pour les voitures.

En continuant de parcourir la partie de la rue Montmarte qui eſt de ce quartier, on trouve d'abord la rue *du Jour* qui regne le long de l'Egliſe de S. Euſtache, du côté du Septentrion, & va de la rue Montmartre au bout de la rue Cocquilliere devant le grand Portail de ſaint Euſtache. Cette rue a changé quatre-fois de nom. Dans les regiſtres des réparations des œuvres royaux de la Chambre des Comptes, & dans les papiers terriers de l'Archevêché, du treizieme ſiecle, elle eſt appellée la rue *Jean le Mire*, & la rue *Jean Boiſſole*, à cauſe de deux Bourgeois de ce nom-là qui y demeurerent l'un après l'autre. Lorſque le Roi Jean, & Charles V. ſon fils & ſucceſſeur y eurent bâti une maiſon de plaiſance, on la nomma la rue *du Sejour*. Cette maiſon Royale étoit placée ſur trois rues, celle de Montmartre, la rue du Sejour, & la rue Cocquilliere. Elle conſiſtoit en trois cours, ſix corps de logis, une Chapelle, une grange, & un Jardin. Ce *ſéjour* du Roi à été tellement détruit qu'il n'en reſte plus que le nom qui eſt demeuré à la rue, encore eſt-il coupé par la moitié, car au lieu de l'appeller comme autrefois, la rue du *Sejour*, il y a plus de cent cinquante ans qu'on ne la nomme que la rue du Jour.

L'Hôtel de Royaumont eſt dans cette rue, & eſt adoſſé au mur Septentrional de l'Egliſe de S. Euſtache. Ce fut *Philippe Hurault* Evêque de Chartres, & Abbé de *Royaumont* qui le fit bâtir en 1613. La porte en eſt aſſez bien décorée, & il y a audeſſus un marbre noir ſur lequel eſt écrit *Hôtel de Royaumont* Cette maiſon Abbatiale a été pendant deux ans le rendez-vous général des Duelliſtes de Paris. *François de Montmorenci*, Comte *de Bouteville* l'occupoit alors, & les braves de la Cour & de la Ville, s'y aſſembloient les matins dans une grande ſalle baſſe où l'on trouvoit toujours du pain & du vin ſur une trable dreſſée exprès ; & des fleurets pour eſcrimer. *Bouteville*, & le Commandeur *Valencay*, que le Pape Urbain VIII. fit depuis Cardinal, y tenoient le haut bout. Henri d'Eſcoubleau Archevêque de Bourdeaux, & Abbé de Royaumont, fit ſortir le Comte de Bouteville de cette maiſon, parceque celuici n'en payoit point les loyers, & pour faciliter cette ſortie, l'Archevêque lui donna une quittance gratuite des deux années qu'il devoit.

La rue Platriere faiſoit autrefois partie de la rue de Grenelle, & portoit ſon nom ; mais dès l'an 1305. elle ſe nommoit la rue Plâtriere, nom qu'on lui avoit apparemment donné, à cauſe de

Guillaume Platrier qui y avoit une maiſon dans laquelle il demeuroit, ſelon une Charte de l'an 1283. que Sauval avoit vûe, & dans laquelle on liſoit, *Domus Guillelmi Plaſterii in vivo Henrici de Guernelles.*

Quoique cette rue qui eſt aſſez large, ne ſoit pas fort longue, (elle ne va que de la rue Montmartre à la rue Cocquilliere) on y trouve cependant deux Hôtels d'une grande étendue, qui ſont l'Hôtel *d'Armenonville*, & celui de *Bullion.*

L'Hôtel d'Armenonville qui eſt à préſent *l'Hôtel Royal des Poſtes*, fut bâti pour *Jean Louis de Nogaret* de la Valette, Duc & Pair, & Amiral de France, que la faveur du Roi Henri III. avoit élevé à un tel point de grandeur que les deux Regnes ſuivans eurent bien de la peine à l'abaiſſer. Il décora cette maiſon avec toute la magnificence qu'on pouvoit lui donner, & comme il étoit borné par la rue Coqheron, il plaça de l'autre côté de cette rue ſes écuries & ſa baſſe-cour. Ce premier Duc d'Epernon étant mort, *Bernard de Nogaret* ſon fils, auſſi Duc d'Epernon la vendit cent quatre-vint mille livres, à *Barthelemi d'Hervart* Controlleur Général des Finances, & homme d'une richeſſe immenſe. Celui-ci fit démolir cet Hôtel en partie pour le rebâtir à neuf, & avec l'étendue

qu'il a aujourd'hui. On pouroit être surpris qu'un Controleur Général ne put loger alors dans une maison qu'habitoit un Duc d'Epernon, si l'on ne voyoit aujourd'hui les Hôtels de nos Financiers surpasser en étendue & en magnificence celles des plus grands Seigneurs de ce temps-là. Joseph-Jean-Baptiste Fleuriau *d'Armenonville* n'étant encore qu'Intendant des Finances, acheta cette maison des héritiers de M. d'Hervart. Il est devenu dans la suite Secretaire d'Etat, & Garde des Sceaux de France.

DESCRIPTION DU NOUVEL HÔTEL DES POSTES.

L'Hôtel Royal des Postes vient d'être établi à *l'Hôtel d'Armenonville*, qui n'avoit anciennement d'autres décorations que celles de l'intérieur des appartemens. M. Barthelemi *d'Hervart* Controlleur Général des Finances, à qui il appartenoit, n'avoit rien épargné pour les embellir, & les orner des belles peintures de nos plus grands maîtres. Tels étoient deux platfonds admirables à fresque & sur toile, du celebre *Mignard*, dont l'un étoit dans un cabinet, représentant *l'Apotheose de Psiché*, peint sur toile, & a été conservé & placé à l'escalier de l'Intendance des Postes. Et dans l'autre à fresque étoient peintes plusieurs avantures d'*Apollon*,

d'*Appollon*, entr'autres la vengeance qu'il prit de *Niobé* en tuant ſes enfans à coups de fleches; la défaite du ſerpent *Pithon*; ſes amours & ſa pourſuite de *Daphné*. &c. On y voyoit encore quatre payſages par *Alphonſe du Frenoy*. Le tableau de la Chapelle repréſentant la prédication de *S. Jean-Baptiſte*, peint par *Bon Boulogne*, a été conſervé & placé dans la Chapelle neuve. On y admiroit encore une belle copie du *Corrége*, & pluſieurs beaux deſſus de portes & de croiſées, bien dignes d'être conſervés, s'il eut été poſſible.

Le Roi, ayant aquis en 1757. cet Hôtel pour y loger les Poſtes, commit le ſieur *Deſtouches* Architecte de la ville de Paris pour y faire les changements & les conſtructions néceſſaires pour ſa nouvelle deſtination. C'eſt ſur ſes deſſeins, & ſous ſa conduite qu'ont été faits les nouveaux bâtimens, & les diſtributions très-bien entendues des logemens de chaque bureau. On a placé au rez-de-chauſſée ceux qui ſont ouverts au public; & pour avoir du couvert, auſſi bien que pour la communication de ces mêmes bureaux, on a pratiqué une eſpece de periſtile au fond de la cour, qui forme une décoration extérieure. A droite, & à gauche de la grande cour de cet Hôtel, ont été conſtruits deux grands eſca-

liers, dont l'un à droite bâti en pierres de taille dans une cage circulaire, forme un bel aſpect : il eſt orné d'une rampe d'un deſſein ingenieux & ſimple, & en même temps analogue au nom de cet Hôtel en jouant un peu ſur ce terme. Il eſt compoſé de poſtes dans le centre deſquelles eſt une fleur de lys de bronze. Cet eſcalier mêne au premier étage où eſt le grand bureau d'aſſemblée des Adminiſtrateurs, à une ſalle du Conſeil, & à la Chapelle placée de façon que toutes les pieces qui forment ce grand bureau, y aboutiſſent comme à leur centre. L'autre grand eſcalier ſert à la manutention des poſtes, & de tous ſes bureaux.

A gauche de la grande cour, on en voit une ſeconde, dont l'entrée en face de la grande porte de l'Hôtel forme un point de vue agréable, en ce qu'elle laiſſe appercevoir au travers de la premiere & du jardin de l'Intendance des Poſtes, l'*Hôtel Gouffier* rue Coqheron, dont la belle décoration, quoiqu'ancienne, eſt du deſſein du feu ſieur *l'Epine* Architecte. Cette ſeconde cour contient huit remiſes à l'uſage des Adminiſtrateurs des Poſtes, & ſert d'iſſue à pluſieurs autres bureaux particuliers par des eſcaliers qui communiquent aux étages ſupérieurs dudit Hôtel, & à pluſieurs logemens complets pour les premiers commis des Poſtes.

L'ancienne décoration de la principale porte d'éntrée ſur la rue Plâtriere qui eſt fort belle a été conſervée exterieurement & intérieurement. Le ſieur *Deſtouches* a ſeulement ſubſtitué ſur la rue le cartel des armes du Roi, à celles d'*Armenonville*. La compoſition des ornemens qui accompagnent ce cartel eſt ſimple & mâle, analogue à la ſtructure de la porte, à laquelle ont été ajoutés deux pavillons dans le même goût. Tous les murs de clôture de cet Hôtel ont été bâtis à neuf, & n'ont pour onemens que de larges tables en ſaillie. Les faces intérieures de la grande cour ſont décorées dans une ſimplicité convenable à la deſtination de cet Hôtel. L'Architecte par ſon habileté & ſon économie a conſervé les anciennes décorations, qui ne paroiſſoient pas pouvoir être employées dans ce nouveau bâtiment.

Le corps de logis ſur la rue *Verdelet* a été reculé dans la conſtruction pour donner cinq pieds de largeur de plus à la rue, & rendre plus facile la communication de ce quartier à la place des Victoires. C'eſt ce qui a peu d'exemple aujourd'hui & depuis bien des années, dans les bâtimens nouveaux de cette ville, où les propriétaires loin de ſe retirer pour élargir les rues, & pour la commodité & la ſureté des gens de pieds, s'efforcent

d'empieter ſur la voye publique, & d'échapper aux alignemens, ce qu'ils n'obtiennent que trop ſouvent à prix d'argent. La décoration des murs de cette face, eſt toute unie, ainſi que celle de la rue Plâtriere, ce qui convenoit aux logemens, qui y ſont, & à l'ordonnance du total.

L'Intendance génerale des Poſtes a été placée dans l'enceinte de cet Hôtel, & bâtie à neuf dans une partie de l'ancien jardin. Sa porte d'entrée, qui eſt ſur la rue *Coqheron*, eſt accompagnée de deux pavillons, & décorée de pilaſtres en boſſages vermiculés d'une façon ſinguliere, entre leſquels paſſent des refends qui ſont rappellés aux encoignures du premier étage des pavillons, & des aîles en retour dans ledit Hôtel. Cette porte eſt quarrée, & ornée ſur la clef d'une fleur de lys accoſtée de deux aîles d'oiſeaux qui ſont une eſpece d'allégorie à la vîteſſe de la poſte. Les murs des côtés ſont couronnés d'un ſocle ſervant d'appui à une terraſſe au-deſſus de la derniere porte, qui communique d'un pavillon à l'autre, & ſur lequel ſocle ſont ſculptés des poſtes au-deſſus de la porte ſeulement. Les murs entre les pavillons & la porte, n'ont pour ornement qu'une large table en ſaillie. Les pavillons ont un premier étage terminé par un fronton,

& percé d'une ſeule croiſée quarrée dans cet étage & au rez-de-chauſſée. Cette derniere eſt ornée d'un chambranle & de ſa clef en conſole dans le goût toſcan, & celle du premier étage dans le dorique. De ſes côtés naiſſent deux feſtons de feuilles de chêne qui couronnent la croiſée, & retombent de chaque côté. Ce ſont les ſeuls ornemens que l'auteur s'eſt permis dans la décoration de cette porte entierement neuve.

L'intérieur de ce petit Hôtel eſt compoſé d'une cour décorée dans les quatre faces d'arcades refendues qui portent un premier étage, & forment un aîle à droite & à gauche, avec un corps de logis dans le fond, en face de la porte d'entrée. Les croiſées de ce premier étage ont un ſimple chambranle couronné d'une moulure, & d'un amortiſſement. Sous le corps de logis du fond, eſt une eſpece de periſtile percé de trois arcades, celle du milieu fait face à la porte d'entrée, & traverſe le corps de logis pour communiquer à la baſſe-cour, & deſcendre de carroſſe à couvert ſous ce periſtile, Les deux autres arcades ouvertes ſur le devant, ſont feintes dans leur renfoncement & accompagnées de deux portes d'une très belle proportion, ornées d'un chambranle à croſſettes, & couronnées d'un fronton entre lequel & le cham-

branle eſt une guirlande antique de feuilles de chêne. Deux arcades pareilles en retour terminent les deux fonds dudit periſtile, dont l'une eſt feinte, & l'autre ſert d'entrée au palier du grand eſcalier en pierre dont la cage eſt quarrée, & n'arrive qu'au premier étage. Son plafond eſt enrichi du tableau repréſentant *l'Apotheoſe de Pſiché* peint ſur toile par *Mignard* dont on a parlé ci-deſſus. C'eſt le ſeul plafond qui a pu être conſervé de l'ancien bâtiment, les autres étant peints à freſque. De ce periſtile au rez-de-chauſſée, on paſſe dans un appartement de femme complet, donnant ſur le jardin de l'Intendance, que l'Architecte a ſçu placer de façon qu'il fait agrement, & à cette maiſon & à l'Hôtel des Poſtes. Le grand eſcalier mene au premier étage dans un appartement complet, donnant ſur le même jardin, & ayant communication de plein pied avec tout le premier étage de la grande cour & des bureaux de cet Hôtel, ſans monter une ſeule marche. Le même eſcalier mene encore a un petit appartement ſur la cour d'entrée de l'Intendance, & communique avec la terraſſe au-deſſus de la porte d'entrée. On a donné à cet Hôtel toutes les commodités domeſtiques que l'on y peut deſirer, eu égard aux fonctions de ceux qui l'habitent, tant dans ſes cours, que dans les

étages ſoutterrains & ſupérieurs. La face de cette maiſon ſur le jardin, forme un avant-corps de trois croiſées, dont la décoration répond par ſa ſimplicité à l'ordonnance générale, correcte & très bien entendue de tout ce vaſte bâtiment.

L'Hôtel de Bullion n'a rien de remarquable pour l'Architecture, qui ſeroit aujourd'hui peu digne de la maiſon d'un Surintendant des Finances, mais il renferme deux galeries, où *Voüet*, *Blanchard & Sarrazin* ont étalé à l'envi leurs différens talens. Ce fut *Claude de Bullion* Surintendant des Finances, qui mit en œuvre ces trois habiles Artiſtes.

Jacques Blanchard fut chargé de peindre la galerie baſſe, où il repréſenta les douze mois de l'année ſous des figures allégoriques, grandes comme nature. La plus eſtimée de ces peintures eſt celle du mois d'*Août*, & auſſi la premiere qui ſe préſente à la vûe, car elle eſt vis-à-vis de la porte. Dans ce tableau on voit *Cerès* & *Flore* qui aſſiſtent au défi de *Pan* & d'*Apollon*, & ſont l'une & l'autre très attentives à ce concert. La figure de *Flore* eſt fort-belle, mais celle de *Cerès* eſt infiniment au-deſſus. Cette Déeſſe eſt aſſiſe ſur des gerbes de bled, & coëffée d'une guirlande d'épics, entremêlés de barbeaux, & d'autres petites fleurs qui croiſſent dans les bleds. On ne peut rien

voir de plus piquant, ni de plus gracieux que ſon viſage, ni rien de plus parfait que ſa tête. Le Dieu *Pan* n'eſt pas moins eſtimé, cependant on a bien plus d'admiration pour Apollon, & il y a des connoiſſeurs qui diſent que *Titien* n'auroit pas mieux fait. Dans le mois de *Mai*, on voit un amour qui vole; il eſt ſi rond, ſi tendre & ſi délicat, que le même *Titien* ne le déſavoueroit pas. Le tableau du mois de *Novembre* repréſente une *Diane* en demi-figure, qui eſt admirée de tous ceux qui la voyent.

Simon Vouët a peint la galerie haute pendant les années 1634. & 1635. & y a repréſenté l'hiſtoire d'*Ulyſſe*. On peut dire que ces peintures ne ſont point ce que ce Peintre a fait de mieux : auſſi n'ont-elles point été gravées avec ſon œuvre; d'ailleurs on ſouhaiteroit pour l'ordonnance de cette galerie que *Vouët* eut rangé ſes tableaux dans le même ordre où Homere les a mis. Les trois qui méritent le plus d'attention, ſont les ſuivans.

Ulyſſe qui arrive dans l'Iſle d'*Ithaque*. L'on y voit un matelot qui fait force de rames pour arriver dans l'Iſle, & pour éviter d'être pris par les *Leſtrigons*.

Le ſecond nous fait voir *Circé* à table avec Ulyſſe, & ceux de ſa ſuite. *Circé* ne paroît occupée qu'à ſe faire aimer, &

à ſe faire craindre tout enſemble par ſes attraits & par ſes ſortileges. Ces deux tableaux ſont d'une belle ordonnance & d'une grande maniere, mais ils ne ſont ni bien corrects, ni bien finis.

Le ſujet du troiſieme n'eſt pas d'un beau choix; c'eſt *Ulyſſe* qui ſcie une planche de ſon navire en préſence de ſa chere *Calipſo*. L'attitude d'Ulyſſe eſt naturelle & vigoureuſe; celle de *Calipſo* eſt belle & tendre, & ſa draperie riche. *Vouët* a peint auſſi le plafond de cette galerie qui eſt ce que nous avons de mieux en France pour la ſcience & la perſpective. Ces deux galeries ſont ornées de figures, de baſſes tailles, & d'autres ornemens de ſtuc, de l'ouvrage de *Sarazin*.

On voit dans l'Hiſtoire qu'en 1413. *Pierre de la Trimoille* avoit un Hôtel dans la rue Plâtriere, lequel appartenoit auparavant au Comte de *Joigni*, & qu'on l'appelloit l'*Hôtel* ou *Chaſtel de Calais*.

Dans cette même rue, vis-à-vis de la rue *Verdelet*, eſt une Communauté de Fille, qui porte le nom de *ſainte Agnès*. Cet établiſſement commença le 2. d'Aout de l'an 1678. mais il ne fut autoriſé par des Lettres Patentes qu'au mois de Mars de l'an 1682. Ces Lettres Patentes furent accordées aux ſollicitations de feu M. de *Lamet*, pour lors Curé de S. Euſtache.

Elles permettent l'établiſſement de la *Communauté de ſainte Agnès* ſur la Paroiſſe de S. Euſtache, laquelle ſera compoſée de pluſieurs filles de bonne conduite & de bon exemple, qui vivront en Communauté, & y apprendront aux pauvres filles de la Paroiſſe les métiers auſquels elles auront plus d'inclination, & dont elles ſeront jugées capables pour être en état de gagner leur vie. Elles portent auſſi que la maiſon de ladite Communauté jouira des privileges, franchiſes, libertés & exemptions, telles & ſemblables dont jouiſſent les maiſons de fondation royale, à condition néanmoins que ladite Maiſon & Communauté ne pourra jamais être changée en Maiſon de Profeſſion Religieuſe, mais demeurera toujours en état ſéculier, comme elle a commencé & continué juſqu'à préſent, & que l'on y vivra ſelon les regles & ſtatuts déja donnés & à donner par ledit ſieur Curé de S. Euſtache. La Sœur *Anne Paſquier* avoit été l'Inſtitutrice & la premiere Supérieure de cette Communauté. Elle eſt morte le 4. Janvier 1738. âgée de 88. ans.

La rue *Verdelet* dont je viens de parler, va de la rue Plâtriere à la place des Victoires; & quoiqu'elle ne ſoit pas fort longue, elle change trois fois de nom, & eſt nommée la rue *Verderet*, la rue

Pagevin, & la rue du *petit Repoſoir*. L'origine du premier de ces noms ne m'eſt pas connue. Le ſecond lui a été donné ou de *Jean Pagevin* Huiſſier du Parlement, ou de *Claude*, Auditeur de de la Chambre des Comptes en 1542. ou de *Nicolas*, propriétaire de l'Iſle Louviers en 1582. Le troiſieme lui a été donné, ſelon les apparences, d'un *Repoſoir* qu'on y faiſoit le jour, ou l'octave de la Fête-Dieu. L'an 1558. elle étoit comblée de tant d'ordures & d'immondices, que le Prevôt de Paris ordonna de la faire fermer d'un mur du côté du rempart où elle aboutiſſoit alors. Mais à peine cet ordre eut-il été exécuté, que les habitans s'en plaignirent, & que la ville s'étant jointe à eux pour faire des remontrances au Roi ſur cette nouveauté, la rue fut débouchée.

Revenons dans la rue Montmartre. La rue Tiquetonne vient s'y terminer, vis-à-vis de la rue Plâtriere; & abourit de l'autre côté à la rue Montorgueil, elle s'appelloit en 1399. la rue *Denys le-Coffrier*, & en 1552. la rue *Denis-le-Coueffrier*. Le premier Préſident *de Morvilliers* avoit ſon logis dans cette rue; car de ſon temps, non plus que longtemps après, le Roi ne logeoit pas les Premiers Préſidens du Parlement, comme il fait à préſent.

Au-deſſus de la rue Plâtriere, en allant vers la porte de Montmartre, eſt la rue de *la Juſſienne*, nom corrompu par le peuple, de celui de la rue de *ſainte Marie Egyptienne* qui eſt ſon vrai nom, & qu'on lui a donné à cauſe d'une Chapelle qui eſt bâtie au coin de cette rue, & qui eſt ſous l'invocation de cette Sainte. Cette Chapelle n'eſt remarquable que pour avoir ſervi au premier établiſſement que les *Auguſtins* ont eu à Paris, ainſi que nous l'apprenons du *vidimus* d'une Sentence de l'Official de Paris, en date du mardi d'après la Touſſaints de l'an 1290. commençant par ces mots : *Univerſis præſentes literas inſpecturis Officialis Curiæ Pariſienſis, &c. affirmo quod. Prior Fratrum Eremitarum ſancti Auguſtini & ejus Conventus Pariſienſis tenebant, & poſſidebant quondam domum cum quodam jardino eidem adjacente, ſitam Pariſiis extra muros ultra portam ſancti Euſtachii, in vico per quem itur ad Montem-martyrum, contiguum ex omni latere terræ Domini Pariſienſis Epiſcopi.*

Les Auguſtins quitterent le Couvent qu'ils avoient en cet endroit l'an 1285, pour aller s'établir proche la porte ſaint Victor, & n'ont laiſſé dans ce quartier-ci que le nom que porte encore une de ſes rues qu'on nomme la rue *des Vieux*

Auguſtins. Ces Religieux vinrent s'établir dans l'endroit où il ſont en 1293.

Un peu plus haut que la Chapelle de ſainte Marie Egyptienne, & de l'autre côté de la rue Montmartre, eſt un Hôtel, accompagné d'un jardin, qui a été long-temps habité par le Duc de *Béthune-Charoſt* à qui il appartenoit, & qui portoit le nom d'*Hôtel de Charoſt*. Il fut vendu, il y a quelques années, par le Duc de ce nom, au ſieur Graſſin Directeur général de la Monnoye, qui depuis l'a vendu au ſieur *Renard*, &c.

Au-deſſus de l'égout de la rue Montmartre, il y a ſix étaux de bouchers qui appartiennent à un particulier.

Rentrons dans l'intérieur de ce quartier. La rue *Soly* eſt une petite rue qui va de la rue des Vieux Auguſtins à celle de la Juſſienne. Elle a pris ſon nom de *Bertrand Soly*, qui étoit d'une famille bourgeoiſe de Paris, mais originaire d'Auvergne, où elle avoit rang parmi les nobles de cette Province.

La rue *Cocqheron* va de la rue de la Juſſienne à la rue Cocquilliere, & ſe nommoit en 1552. la rue *Cocqheron*, dite, *Egyptienne*.

A l'entrée de cette rue, au coin de la rue Pagevin, eſt une grande maiſon qu'un Financier nommé *Monginot* fit bâtir en 1679. & laquelle a appartenu

depuis à M. *Jean Phelipeaux*, Conſeiller d'Etat, Intendant de la Généralité de Paris, & frere du Chancelier de Pontchartrain. M. de Phelipeaux eſt mort dans cet maiſon en 1711. & M. ſon fils en eſt encore propriétaire.

L'Hôtel Chamillart eſt dans cette même rue, du côté de la rue Cocquilliere. Cette maiſon a appartenu à *François du Val*, Marquis de *Fontenay-Mareuil*, qui fut deux fois Ambaſſadeur à Rome, & une fois en Angleterre. Marie-Françoiſe du Val ſa fille unique & héritiere, ayant épouſé *Leon Potier Duc de Geſvres*, Pair de France, cet Hôtel prit le nom d'*Hôtel de Geſvres*. Il fut enſuite vendu à *Pierre-Louis de Reich de Penautier*, Receveur général du Clergé de France, & Tréſorier des Etats de Languedoc; puis à *Michel Chamillart*, Controlleur général des Finances, Miniſtre & Secretaire d'Etat ayant le département de la guerre.

La rue *Cocquilliere* ou *Coquillere*, aboutit d'un côté à la rue des Petits-Champs, & de l'autre à la Croix & au Parvis de S. Euſtache. Son premier nom fut celui de rue *Coquetiere* qui lui avoit été donné par les harangeres, parce que les *coquetiers* qui ſont ceux qui font trafic d'œuf, &c. arrivent par là à la Halle. Le nom qu'elle porte aujourd'hui lui a été

donné ou d'un nommé *Cocquillart* dont *Marot* a fait l'Epitaphe ; ou de *Pierre Cocquiller* Bourgeois de Paris, qui en 1292. ou environ, vendit à *Guy de Dampierre* Comte de Flandres, un grand logis qu'il y avoit fait bâtir. On la quelquefois nommée la rue *de Behaine*, à cauſe de l'Hôtel de Behaine ou de Bohême qu'on a nommé depuis *l'Hôtel de Soiſſons*, qui ne ſubſiſte plus aujourd'hui.

Ce qu'il y a de très-certain, c'eſt que *l'Hôtel de Flandres* étoir ſitué proche des murailles de la ville, bâties ſous le regne du Roi Jean & celui de Charles V. entre la rue Plâtriere, la rue Cocquéron, celle des Vieux Auguſtins & la rue Cocquilliere.

Cet Hôtel occupoit un grand terrein que *Guy de Dampierre* Comte de Flandres acheta de *Pierre Coquillier*, de *Simon de Matiphas* Evêque de Paris, & du Chapitre de l'Egliſe Cathedrale. Le grand Paſtoral de cet Egliſe nous apprend que dès l'an 1292. Ce Prince demeuroit déja dans cet Hôtel. Il appartint à la maiſon de Flandres juſqu'au mariage de *Marguerite de Flandres* avec *Philippe de France*, fils du *Roi Jean*, & premier Duc de Bourgogne de la ſeconde race. De leur vivant & en 1402. ils ordonnerent touchant leurs deux Hôtels *d'Artois* & *de Flandres*, que *Jean* leur fils aîné auroit le choix, & que celui dont il ne vou-

droit pas, appartiendroit à *Antoine* leur ſecond fils, Duc de Brabant, de Lothier, de Limbourg, de Luxembourg, Marquis du Saint Empire & Seigneur d'Anvers.

Dans les Mémoriaux de la Chambre des Comptes, l'on voit qu'*Olivier de la Marche* fut pourvu de la Conciergerie de cet Hôtel, & que ſes lettres de proviſion y furent enterinées le 4. Juin de l'an 1489. à condition qu'il l'entretiendroit de groſſes & menues réparations, qu'il n'en ſeroit rien démoli, ni aucun des materiaux aliené, ſur peine de reſtitution, & de mille livres pariſis d'amende appliquables au Roi.

Cet Hôtel a ſubſiſté juſqu'en 1543. que François I. ordonna par ſes lettres du 20. Septembre que cette maiſon fut détruite & diviſée en pluſieurs places, qui ſeroient vendues à des particuliers. Cela fut exécuté preſque entierement. Je dis *preſque*, parce qu'il en reſta deux gros pavillons quarrés, l'un bâti le long de la rue Cocquilliere, & l'autre le long de la rue Cocqheron qui n'ont été démolis qu'en 1618.

L'enceinte de cet Hôtel étoit ſi grande, que c'eſt ſur ſon emplacement qu'ont été bâtis les Hôtels d'Armenonville, de Bullion, de Chamillard, &c. & un grand nombre de maiſons moins conſidérables.

Preſque au bout de la rue *Cocquilliere*, du côté de S. Euſtache, on voit une maiſon qui a ſervi autrefois de demeure à *Charles de Laubeſpine*, Marquis de *Chateauneuf* ſur Cher, Commandeur & Chancelier des ordres du Roi, Conſeiller d'Etat, Abbé de Maſcé, de Preaux & de Noirlac, Gouverneur de Touraine, Garde des Sceaux de France, & Miniſtre d'Etat. La porte de cette maiſon eſt peu de choſe, du côté de la rue, mais en dedans elle eſt décorée de pilaſtres d'ordre corinthien & d'un goût exquis. Cette maiſon qui eſt du deſſein de *François Manſard*, a été bâtie auprès d'une tour de l'ancienne enceinte de la ville de Paris. C'eſt aujourd'hui l'*Hôtel Laval*.

Il y a apparence qu'il y a eu autrefois un Temple ou un Palais en cet endroit, car vers la fin du ſiecle dernier, dans le temps que cette maiſon appartenoit à M. *Berrier*, en fouillant la terre dans le jardin, on trouva les fondemens d'une tour & des murailles d'une enceinte de la ville de Paris, ſous les décombres deſquels étoit une tête de femme de bronze antique, qui avoit une tour ſur la tête, & dont les yeux avoient été arrachés, apparemment parce qu'ils étoient d'argent. Cette tête eſt plus groſſe que le naturel, puiſqu'elle a vingt-deux pouces & demi de hauteur, depuis le bas du col

juſqu'au haut de la tour dont elle eſt couronnée, deux pieds deux pouces de rondeur, & un pied trois pouces dans la plus grande largeur de la face. Le P. *du Moulinet*, Chanoine Regulier de ſainte Genevieve & ſçavant Antiquaire, ayant vu cette tête dans la bibliotheque de l'*Abbé Berrier*, crut que c'étoit celle d'une ſtatue d'*Iſis*, tant à cauſe de la tour dont elle eſt couronnée, qu'à cauſe que ſelon pluſieurs Ecrivains, *Iſis* a été adorée dans ce pays où elle avoit un Temple, ſoit dans l'endroit où eſt l'Egliſe de l'Abbaye de S. Germain des Prez, ſoit dans le vilage d'*Iſſi* qu'on dit en avoir pris le nom, ſoit dans quelqu'autre endroit des environs.

En 1703. il parut dans les Mémoires de Trevoux une nouvelle opinion qui prétend que cet antique repréſente la *Déeſſe Lutece*, ou la Divinité tutelaire de Paris. On a quelques exemples, même dans l'ancienne Gaule, qui prouvent que la Déeſſe de la Ville avoit le nom de la Ville même, comme *Deae Bibracti*, *Deae Aventiæ*, mais comme on n'a pas juſqu'ici découvert d'inſcription de *Deae Lutetiae* on ne doit point adopter cette conjecture.

Feu M. *Moreau de Mautour*, un des membres de l'Académie Royale des médailles, Inſcriptions & Belles-Lettres,

donna enſuite une nouvelle explication de cet Antique, dans laquelle il tâcha de détruire celle que le feu P. *du Moulinet* en avoit donnée d'abord, & ſoûtint que cette tête eſt celle de *Cybele*. Les raiſons dont il ſe ſervit, ſon 1°. parce que la tour dont elle eſt couronnée eſt le ſymbole ordinaire de cette Déeſſe, & qu'*Iſis* n'a jamais été repréſentée avec cet ornement de tête, comme il paroît par les ſtatues & les médailles qui nous reſtent. 2°. Parce qu'on n'a aucune preuve que le culte d'*Iſis* ſoit parvenu dans les Gaules. 3°. Parce que Cybele ayant été reverée dans les Gaules en differens temps & en differens lieux, lorſque les Romains en étoit en poſſeſſion, l'on doit inférer que ſon culte a été connu des anciens Pariſiens. L'an 1714. l'on acheta cette maiſon pour y établir les Bureaux des Saiſies réelles.

L'HÔTEL DE SOISSONS.

Il ne reſte aujourd'hui que la place où étoit cet Hôtel. Il étoit ſitué entre la rue Coquilliere, celle des deux Ecus, celle du Four & celle de Grenelle; des noms deſquelles je parlerai après avoir raporté tout ce que je ſçai de cet Hôtel.

Par les titres du tréſor des Chartres, & par ceux de l'Archevêché de Paris, il eſt poſitivement prouvé que cette mai-

ſon eſt ſituée dans le Domaine & Seigneurie de l'Archevêque de cette Ville. Cette remarque eſt ici néceſſaire, en ce qu'elle va ſervir à corriger une erreur à laquelle l'autorité de *Ducheſne* pourroit donner du crédit.

Nous ne ſçavons rien de cette maiſon avant le regne de S. Louis, mais nous avons preuve qu'en 1232. *Jean de Neſle*, ſecond du nom, Châtelain de Bruges, qui avoit épouſé Euſtache de S. Pol fille de Hugues Candavenes Comte de S. Pol & de Ioland de Haynaud ſa femme, la vendit au Roi S. Louis & à la Reine Blanche ſá mere, du conſentement de ladite Euſtache de S. Pol. Peu de jours après que S. Louis en fut propriétaire en partie, il céda ſa moitié à ſa mere, avec toutes les prétentions qu'il y avoit. *Ducheſne*, dans ſon Hiſtoire de la Maiſon de Bethune, aſſure que l'Hôtel de Neſle qui fut vendu à S. Louis & à la Reine Blanche, étoit celui qui étoit ſitué ſur le bord de la riviere, & auprès de la porte de Neſle. Mais les titres que j'ai cités, & l'acte même par lequel S. Louis donne cette maiſon à la Reine Blanche, diſent qu'elle étoit du Domaine de l'Evêque de Paris : or l'Hôtel de Neſle qui étoit ſur le bord de la riviere, & près du Faubourg S. Germain, étoit dans la Seigneurie de l'Abbé de ſaint Germain des

Prez, & par conſéquent il y a eu deux Hôtels de Neſle, diſtincts & ſéparés l'un de l'autre.

Dès que la Reine Blanche fut maîtreſſe de l'Hôtel de Neſle, elle y fit toujours ſa demeure, & y mourut. Après ſa mort il fut apparemment uni à la Couronne, & nous voyons qu'au commencement du Regne de Philippe le Bel petit-fils de ſaint Louis, c'étoit une Maiſon Royale qu'il donna en 1296. le 5. de Janvier, à Charles ſon frere, Comte de Valois, d'Alençon, de Chartres & d'Anjou. Il ne ſortit de cette branche de la Maiſon de France qu'en 1327. que Philippe de Valois Régent du Royaume de France & de Navarre, & Roi de France enſuite, le donna à *Jean de Luxembourg* Roi de Boheme, ſans autre réſerve que la ſouveraineté.

Juſqu'alors cet Hôtel n'avoit point porté d'autre nom que celui d'*Hôtel de Neſle*; mais dès que le Roi de Boheme en eut pris poſſeſſion, il ne fut plus appellé que l'Hôtel de *Bohaigne*, de *Bahagne*, de *Behaingne*, de *Behaigne*, & très-rarement de *Boheme*. Même depuis que nos Rois eurent fait ouvrir une porte dans les murs de la Ville qui ſéparoient cet Hôtel de la rue de Grenelle, & traverſoient la rue Coquilliere, cette porte eſt ſouvent nommée dans les titres &

regiſtres de la Chambre des Comptes ; *la porte de Bahagne*. Le Roi de Boheme étant mort, & *Bonne de Luxembourg* ſa fille ayant été mariée à *Jean de France*, fils aîné de Philippe de Valois, depuis Roi de France, cette maiſon fut réunie au Domaine de la Couronne, & l'on voit dans le tréſor des Chartes que le Roi *Jean*, & *Charles* ſon fils, la donnerent à Amedée VI. Comte de Savoye, ſurnommé *le Comte Vert*. Nous ignorons comment elle revint enſuite à la maiſon d'Anjou ; mais il eſt certain qu'en 1388. elle appartenoit à *Marie de Bretagne*, veuve de Louis de France, fils du Roi Jean, Duc d'Anjou, Roi de Jéruſalem & de Sicile, & à Louis II. du nom, leur fils, car cette année-là ils la vendirent douze mille livres au Roi Charles VI. qui la donna à Louis de France ſon frere, pour lors Duc de Touraine, de Valois & de Beaumont ſur Oyſe, depuis Duc d'Orléans. *Pierre d'Orgemont* pour lors Evêque de Paris, ne manqua pas d'en demander les lods & ventes ; & quoiqu'ils montaſſent à mille livres, il ſe contenta de cinq cens livres que le Roi ordonna lui être payées par les Officiers de la Chambre des Comptes & du Domaine. On continua cependant toujours à l'appeller l'*Hôtel de Boheme*, & rarement le nommoit-on l'*Hôtel d'Orléans*.

Mais en 1492. ou 1493. *Louis Duc d'Orléans* en ayant donné une partie aux *Filles Pénitentes*, il perdit ces deux noms pour porter celui de ces Filles. Cet Hôtel étoit d'une ſi grande étendue, que ces Filles en eurent aſſez d'une petite partie; & que ce qui en reſtoit, ſuffiſoit pour loger commodément le Duc d'Orléans : mais ce Prince étant parvenu à la Couronne après la mort de Charles VIII. donna par ſes Lettres Patentes du mois d'Août de l'an 1498. à *Pierre le Brun* ſon valet de chambre, un endroit de la cour, large de ſix toiſes, long de dix-huit & demi, qui tenoit aux anciens murs de la ville, & à la rue d'Orléans. L'année ſuivante, au mois de Mars, il fit don encore à *Robert de Framezelles* ſon Chambellan ordinaire, non ſeulement des cours, des jardins & édifices qu'il s'étoit réſervés, mais conſentit même au mois d'Avril ſuivant, qu'il pût s'en accommoder avec ces Religieuſes, qui ne furent pas plutôt en poſſeſſion de toute cette grande maiſon, qu'elles n'oublierent rien pour faire enregiſtrer à la Chambre des Comptes ces deux dernieres Lettres Patentes; mais malgré leurs empreſſemens, l'enregiſtrement n'en fut fait que le 3. de Mai 1500. Elles ſe crurent pour lors établies à demeure en cet endroit, & travaillerent de leur

mieux à perfectionner cet établiſſement, mais la ſuperſtition de la Reine Catherine de Médicis dérangea toutes leurs meſures.

Un Devin ayant prédit à cette Princeſſe qu'elle mourroit auprès de ſaint Germain ſous les ruines d'une grande maiſon, elle n'alla plus à ſaint Germain en Laye, & ne voulut plus loger ni au Louvre, ni au Château des Tuilleries, parce que ces deux Palais étoient de la paroiſſe de ſaint Germain l'Auxerrois. Elle jetta donc ſes vues ſur l'emplaçement qu'occupoient les filles Pénitentes, & les ayant obligées de s'aller établir dans la rue S. Denis, elle y fit bâtir ce vaſte Palais qu'on nomma l'*Hôtel de la Reine*, & qu'on a nommé depuis l'*Hôtel de Soiſſons*. Catherine de Médicis par ſon teſtament, légua cet Hôtel à *Chriſtine de Lorraine* ſa petite fille, mais cette Reine ayant laiſſé plus de dettes que de bien, ſon Hôtel fut vendu en 1601. & acheté par *Catherine de Bourbon*, Ducheſſe de Bar, ſœur d'Henry IV & créanciere de cette ſucceſſion. Cette Princeſſe étant morte environ trois ans après, cet Hôtel fut vendu en 1604 près de cent mille livres, à *Charles de Bourbon* Comte de Soiſſons, qui mourut en 1612. *Marie de Bourbon*, l'une de ſes filles, ayant été

été mariée en 1624. à Thomas-François de Savoye, Prince de Carignan ; elle lui porta l'Hôtel de Soiſſons pour une partie de ſa dot, & *cet Hôtel*, & le nom de *Soiſſons*, paſſerent à *Eugene-Maurice de Savoye*, l'un de leurs enfans, qui fit la branche de *Savoye-Soiſſons*, & fut pere du *Prince Eugene*, un des plus grands & des plus heureux Capitaines de ces deux derniers ſiecles.

Par ce que je viens de dire, on voit qu'après le Louvre, il n'y a point en France de maiſon plus noble, ni plus illuſtrée que cet Hôtel, puiſque depuis près de cinq cens ans, il a ſervi de demeure aux plus grands Princes du monde. Quoique cette maiſon ait changé plus de vingt fois de maîtres, elle n'a cependant changé que cinq fois de nom. D'abord on la nomma l'*Hôtel de Neſle*, puis l'*Hôtel de Boheme*, enſuite *le Couvent des Filles Pénitentes*, l'*Hôtel de la Reine*, & enfin l'*Hôtel de Soiſſons*.

Dès que les Filles Pénitentes eurent quitté cette maiſon, la Reine Catherine de Médicis fit jetter par terre tous les bâtimens qui y étoient, en ſorte qu'il ne reſta pas le moindre veſtige ni de l'Hôtel de Neſle, ni de celui de Boheme, ni du Couvent des Filles Pénitentes, à l'exception d'un pan de muraille de la Chapelle de ces Filles, lequel a ſubſiſté juſqu'à

nos jours dans la rue des deux Ecus.

Tout cet Hôtel a été entierement détruit & abbatu dans les années 1748. & 1749. Dans un des coins de la cour étoit une colonne coloſſale, iſolée, canelée, dans le fuſt de laquelle eſt un eſcalier à vis. Quoiqu'elle ſoit imitée de la colonne trajane, elle ne lui reſſemble cependant ni en hauteur, ni en groſſeur. D'ailleurs la trajane eſt chargée de basreliefs de haut en bas, & elle eſt couronnée d'une ſtatue de Trajan. Celle-ci eſt terminée par une ſphere de fer, & n'a pour ornemens que dix-huit canelures, où en quelques endroits on voit des couronnes, des fleurs de lys, des cornes d'abondance, des miroirs caſſés, des las d'amour déchirés. Le chiffre où l'on voit une *H* un *D* avec un croiſſant entrelaſſés, eſt celui de Diane de Poitiers maîtreſſe de Henri II. & qu'il a fait graver ſur tous les bâtimens élevés ſous ſon regne, & même dans les édifices ſacrés, & juſques ſur leurs autels; c'eſt une eſpece d'impiété que l'on peut voir à l'Egliſe des Minimes de Vincennes, & en pluſieurs autres. On trouve encore ce chiffre ſur les pieces d'artillerie qui ont été fondues de ſon temps. Le croiſſant étoit le ſimbole de Diane ou de la Lune, nom de batême de cette Ducheſſe. C'eſt ce qui prouveroit que cette colonne n'a

point été élevée dans la viduité de Catherine de Medicis, mais du vivant de Henri II. Quant à la ſphere de fer qui ſert d'amortiſſement à cette colonne, la Reine qui ſe piquoit fort d'aſtronomie, & même d'aſtrologie, la fit faire exprès pour y aller quelquefois étudier avec ſes Mathématiciens & ſes Aſtrologues. Cette colonne a douze toiſes de haut, y compris ſa baſe & ſon chapiteau, & cent quarante-trois pieds, avec ſon ſocle & ſa ſphere, ſur neuf pieds huit pouces & demi de diamêtre par bas, & huit pieds deux pouces par haut. Si la baſe de cette colonne, le nombre de ſes canelures & ſes proportions nous annoncent qu'elle eſt *dorique*; d'un autre côté ſon ſocle, ſon chapiteau, ſon couronnement & ſa grandeur, nous font voir qu'elle eſt toſcane; ainſi elle eſt, à proprement parler, un mêlange de l'ordre dorique, & du toſcan. C'eſt *Bullant* qui a été l'Architecte de cette colonne, comme il l'a été de la maiſon.

Tout le vaſte emplacement de cet Hôtel ayant été acheté par la Ville, d'une compagnie d'Architectes, la démolition de cette colonne leur appartenoit, & elle étoit ſur le point d'être abbatue, lorſqu'un particulier zelé citoien & amateur des beaux arts (*M. de Bachaumont*) l'acheta 1800 livres & la vendit enſuite à

la Ville, afin qu'elle eut le droit de conſerver ce monument le ſeul en ce genre qui ſe voye en cette grande ville.

Au delà de la grand-cour il y avoit un parterre au milieu duquel étoit un baſſin de marbre, porté par quatre conſoles, ſur lequel on voyoit une *Venus* de marbre, d'une excellente beauté : c'eſt l'ouvrage de *Jean Gougeon*.

A main gauche, & du côté des rues Coquilliere & de Grenelle, étoit un grand parterre, accompagné de pluſieurs allées d'arbres, qui étoit un grand agrément pour les gens de ce quartier qui alloient s'y promener; mais du temps du ſyſtême de Law, on le détruiſit pour en faire une eſpece de bourſe où ſe faiſoit le commerce de papier.

A un des coins de ce jardin, & de la rue de Grenelle, la Reine *Catherine de Médicis* fit bâtir une Chapelle, la plus grande & la mieux ornée qu'il y eut à Paris, ſans en excepter celle du Louvre. Son portail étoit des plus élevés, & des plus magnifiques, & couronné par deux clochers, ou *campanilles*, portés ſur deux trompes. Aux deux côtés du Portail étoient deux feſtons, qui furent faits en concurrence par *Colin* & *Huguenin*, deux des meilleurs Sculpteurs de ce temps-là. Cette Chapelle qui tomboit en ruine, a été détruite avec tout le reſte de cet Hôtel.

Je remarquerai en finiſſant cet article, que deux des plus grands Généraux d'armée de ces deux derniers ſiecles, ont pris naiſſance dans l'enceinte de l'Hôtel de Soiſſons. Le Prince *Louis-Guillaume de Bade* y nâquit l'an 1655. & mourut à Raſtat en 1707. Le Prince *Eugene-François de Savoye* y vint au monde le 18. d'Octobre de l'an 1663. & eſt mort à Vienne le 21. d'Avril 1736.

Les rues qui forment l'enceinte de l'Hôtel de Soiſſons, ſont les quatre que j'ai déja nommées au commencement de cet article.

La rue *des deux Ecus* où étoit la grand-porte de l'Hôtel de Soiſſons, ſe nommoit autrefois la rue *Traverſaine*, & a pris le nom qu'elle porte à préſent, d'une enſeigne qu'il y avoit. Elle aboutit d'un côté dans la rue des Prouvaires, & de l'autre dans celle de Grenelle ; mais ce n'eſt que depuis que la Reine Catherine de Médicis fit bâtir ſon Hôtel ; car comme elle prit pour en aggrandir l'enceinte, un bout de la rue des Fuves qui paſſoit à la rue d'Orléans, & la moitié de celle-ci qui montoit de la rue S. Honoré à la rue Cocquilliere, afin de dédommager en quelque maniere le public, elle fit continuer juſqu'à la rue de Grenelle, la rue des deux Ecus, qui finiſſoit à la

rue d'Orléans devant le Portail des Filles Pénitentes.

La rue *des Prouvaires*, ou *des Prouvelles*, aboutit d'un côté à la rue Traînée, & de l'autre à la rue S. Honoré.

La rue des *vieilles Etuves* a un bout dans la rue S. Honoré, & l'autre dans la rue des deux Ecus. En 1269. on la nommoit la rue Geoffroy-Baynes, *vicus Gaufridi de Balneolis*. Il y a au bout de cette rue qui donne dans la rue S. Honoré, un étal de boucherie.

La rue d'*Orléans* ſe termine auſſi d'un côté à la rue S. Honoré, & de l'autre à la rue des deux Ecus. Elle a pris les trois noms qu'elle a ſucceſſivement portés, de l'Hôtel de Soiſſons, car elle ſe nomma d'abord la rue de *Neſle*, depuis la rue de *Boheme*, parce qu'on nomma ainſi l'Hôtel de Neſle, auſſi-tôt qu'on l'eut donné à Jean de Luxembourg Roi *de Boheme*. Enfin elle fut nommée la rue d'*Orléans*, après que Louis de France *Duc d'Orléans*, fut devenu propriétaire de l'Hôtel de Boheme. Quoique cet Hôtel ait depuis changé trois fois de nom, cette rue a toujours retenu le nom d'*Orléans*.

La maiſon la plus remarquable qu'il y ait dans cette rue, eſt l'*Hôtel de feu Monſieur de Vertamont*, Premier Préſident du Grand-Conſeil. Cet Hôtel fut bâti

pour *André Blondel de Roquencourt*, Controlleur Général des Finances ſous le regne du Roi Henri II. C'étoit un Lyonnois que Diane de Poitiers, Ducheſſe de Valentinois, avoit produit, & qu'elle protégea, tant qu'elle fut maîtreſſe de Henri II. On ne ſçait pas ſi *Blondel de Roquencourt* donna ſon Hôtel à la Ducheſſe de Valentinois par donation entre-vifs, ou par teſtament, mais il eſt certain qu'il le lui donna; & comme on y voit en pluſieurs endroits les armes de *Bouillon-la-Marck*, & que *Françoiſe de Brezé*, fille de la Ducheſſe de Valentinois, avoit épouſé *Robert de la Marck*, Duc de Bouillon, Marêchal de France, on ne doute point qu'après la mort de la Ducheſſe de Valentinois, cette maiſon n'ait porté le nom d'*Hôtel de Bouillon*. *Jacques de Harlay de Champvalon* ayant épouſé *Catherine de la Marck*, fille de *Robert de la Marck* Duc de Bouillon, Marêchal de France, & de *Françoiſe de Brezé*, il y a beaucoup d'apparence que l'Hôtel dont je parle ici, entra par ce mariage dans la maiſon de Harlay, & que de la branche de Champvalon, il paſſa dans celle de Baumont, mais je ne ſçai pas à quel titre. Tout ce que je puis aſſurer, c'eſt qu'il a appartenu à *Achilles de Harlay* IIIe. du nom, Procureur Général, puis Premier Préſi-

dent du Parlement, qui l'habita juſqu'en 1689, qu'il fut fait Premier Préſident, & le vendit alors à *M. de Vertamont*.

La rue *du Four* va de la rue S. Honoré au parvis du grand-portail de S. Euſtache. Elle a pris ſon nom du *Four banal* que l'Evêque de Paris avoit au bout de cette rue, du côté de S. Euſtache, dans un lieu qu'on nommoit l'*Hôtel du Four*, & *la maiſon du Four*, contre l'Hôtel du Grand-Pannetier de France.

La rue *Coquilliere* eſt une des quatre qui bornent l'Hôtel de Soiſſons, j'en ai parlé ci-deſſus.

La rue de *Grenelle* eſt la quatrieme, & a un bout à la rue S. Honoré, & l'autre à la rue Coquilliere. C'eſt dans cette rue qu'eſt la principale porte de l'*Hôtel des Fermes du Roi*.

Cet Hôtel eſt connu depuis l'an 1573. & a porté ſouvent des noms auguſtes, ou illuſtres. Il conſiſtoit en 1573. en deux maiſons qui appartenoient à *Iſabelle Gaillard*, femme de *René Baillet*, Seigneur de Seaux, & ſecond Préſident de la Cour de Parlement, laquelle les donna en échange à *Françoiſe d'Orléans Rothelin*, ſeconde femme & veuve de *Louis de Bourbon*, I du nom Prince de Condé, &c. pour trois mille livres de rente ſur l'Hôtel de Ville de Paris. Cette Princeſſe qui avoit acheté ces deux maiſons

pour être plus à portée de faire sa cour à la Reine *Catherine de Médicis*, y vint demeurer aussi-tôt, & on leur donna le nom d'*Hôtel de Condé*, qu'elles porterent jusqu'en 1601. que *Françoise d'Orléans*, Princesse de Condé étant morte, cet Hôtel passa à *Charles de Bourbon*, Comte de Soissons son fils, & prit le nom d'*Hôtel de Soissons*. Ainsi nos Historiens ne parlent pas exactement lorsqu'ils disent que cette Princesse mourut à l'Hôtel de Soissons, car ce ne fut qu'après sa mort qu'il prit ce nom-là. Comme le Comte de Soissons acheta l'Hôtel de la Reine en 1605. ainsi que je l'ai dit ci-dessus, il y transporta son nom & sa demeure, & vendit celui qu'il avoit dans la rue de Grenelle cinquante cinq mille livres à *Henri de Bourbon* Duc de Montpensier, & cet Hôtel quitta le nom de Soissons, & prit celui d'*Hôtel de Montpensier*. Le Duc de *Montpensier* étant mort en 1608. & *Henriette-Catherine de Joyeuse* sa femme s'étant remariée en 1611. à *Charles de Lorraine* Duc de Guise, elle vendit en 1612. l'Hôtel de Montpensier Roger de Saint-Larri Duc de *Bellegarde*, Maréchal & Grand Ecuyer de France. Celui-ci plus magnifique & plus galant que guerrier, n'eut pas plutôt fait cette acquisition, qu'il fit rebâtir cet Hôtel sous la conduite de *du Cerceau*,

un des plus fameux Architectes que la France eut alors. Il éleva le corps de logis & les deux aîles, en briques liées avec des chaînes de pierre, comme la Place Royale, la Place Dauphine, & les autes édifices royaux de ce temps-là, & rendit cette maiſon une des plus regulieres qu'on eut vû juſqu'alors. Le grand eſcalier fut inventé & conduit par *Touſſaint Vergier*, il eſt enfermé dans une cage quarrée, & accompagné de grands paliers & de marches bordées d'apuys & de baluſtres de pierre, qui portent en l'air ſur une demi-voute *en arc de cloitre*. Cet eſcalier qui fut admiré dans ſon temps, eſt mal éclairé, & d'un deſſein très lourd & de mauvais goût. Le Duc de *Bellegarde* fit orner les dedans de dorures, de chiffres, de trophées d'armes, d'épées de Grand Ecuyer, &c.

Pierre Seguier, Chancelier de France, Duc de Villemor, Pair de France, Commandeur des Ordres du Roi, achera cet Hôtel en 1633. & l'augmenta depuis de deux belles galeries l'une ſur l'autre, & qui alloient du grand corps de logis juſqu'à la rue du Bouloy, entre les deux jardins de cette Hôtel. La galerie baſſe étoit ornée de tableaux peints par *Vouet* qui ſous des figures allegoriques y avoit repréſenté les actions heroïques du Roi Louis XIII. & du Cardinal de Richelieu

ſon premier Miniſtre. La galerie haute étoit remplie de livres, & ſa voute étoit ornée de peintures de *Vouet* qui étoient ingénieuſement inventées, & convenables à une magnifique Bibliotheque. *Dorigni* les a gravées, & *Iſaac Habert*, Evêque de Vabres les a expliquées par des vers latins. Quoique cette galerie fût fort grande, elle ne renfermoit cependant qu'une partie de la Bibliotheque du Chancelier *Seguier*, puiſque l'hiſtoire ſainte & prophane l'occupoient toute entiere, & que les autres livres étoient rangés dans trois grandes chambres & dans une grande ſale. Cette Bibliotheque a appartenu en dernier lieu au Duc de *Coiſlin*, Evêque de Metz, petit-fils du Chancelier *Seguier*. Ce Prélat en mourant, en a légué les manuſcrits à l'Abbaye de S. Germain-des-Prez.

La Chapelle étoit ornée de tableaux de *Voüet*, dont les ſujets étoient pris de la vie de la Vierge & de celle de J. C. Sur l'autel étoient deux ſtatues de *Sarazin* qui repréſentoient *S. Pierre* & *ſainte Marie Madeleine*, patrons du Chancelier & de la Chanceliere *Seguier*.

Anne d'Autriche Reine de France, Louis XIV. & le Duc *d'Anjou* ſes fils, ont fait pluſieurs fois l'honneur au Chancelier *Seguier* de venir manger, & danſer dans ſon Hôtel.

Comme le Chancelier *Seguier* fut le protecteur déclaré des beaux eſprits, des ſçavans, & des artiſtes fameux; ſon Palais fut l'azile des ſciences & des beaux arts, & ce fut ici que *l'Académie Françoiſe* trouva une retraite, après que par la mort du *Cardinal de Richelieu*, le Chancelier *Seguier* en fut devenu le Protecteur. Ce fut encore ici que *Chriſtine*, Reine de Suede, honora cette compagnie d'une de ſes viſites, le deux de Mars de l'an 1656.

Aujourd'hui cet Hôtel ſert à des uſages bien différens; les Fermiers généraux s'y aſſemblent, & y ont établi leurs Bureaux. En 1704. la grand-porte de cet Hôtel a été refaite; & on y a mis un marbre noir ſur lequel eſt cette inſcription en lettres d'or: *Hôtel des Fermes du Roi.* Cet Hôtel a encore dans la rue du Bouloir une autre grand-porte par laquelle on entre dans une grande cour qui étoit autrefois un des jardins de cet Hôtel. C'eſt dans cette cour que ſon portées toutes les marchandiſes qui arrivent à Paris pour y être viſitées, & les droits de douane payés.

Dans cette rue de Grenelle eſt un *Hoſpice* fondé en 1498. par *Catherine du Homme*, veuve de Guillaume Barthelemi, pour *huit pauvres veuves* ou *filles*, âgées de quarante à cinquante ans, de la

Paroiſſe de S. Euſtache. Elle laiſſa la diſpoſition de ces places à ſes héritiers, & c'eſt en cette qualité que Meſſieurs *le Pileur* ſe ſont toujours maintenus dans le droit de nommer à ces huit places.

La rue *des Petits Champs* va aujourd'hui de la rue S. Honoré à la Place des Victoires. Je dis *aujourd'hui* ; car j'ai vu des baux de maiſon paſſés, il n'y a pas encore vingt ans, dans leſquels le bout qui va depuis le coin de la rue de la Vrilliere, juſqu'à la place des Victoires, eſt appellé *la rue d'Aubuſſon*. La rue des Petits Champs n'eſt pas également large par tout ; on peut même dire qu'elle eſt étroite depuis la rue S. Honoré juſqu'après la Croix des Petits Champs où elle commence à s'élargir. C'eſt à la pointe que forme une maiſon contre laquelle cette croix eſt adoſſée, que vient ſe terminer la rue *du Bouloir*, qui de l'autre bout ſe termine à la rue Coquilliere. La rue *du Bouloir* s'appelloit en 1359. la rue *aux Bouliers* dite la cour *Bazile*. C'étoit le nom d'un grand emplacement qui étoit dans la rue des Bouliers, & qui après avoir longtemps ſervi de cimetiere à la Paroiſſe S. Euſtache, a été couvert de maiſons.

La rue *Baliffre* aujourd'hui la rue *Bailli*, vient de la rue des Bons Enfans ſe terminer dans celle des Petits Champs,

elle n'étoit d'abord arrêtée par la ſtatue pedeſtre de *Louis le Grand*, qui eſt au milieu de la Place des Victoires.

La grand-Porte eſt un des chefs-d'œuvres de *François Manſard*, qui, malgré l'accouplement des colonnes, a ſçû conſerver à l'ordre dorique toute ſa régularité. Sur l'entablement de cette porte ſont deux figures aſſiſes, qui repréſentent *Mars* & *Pallas*, & qui ſont de *Biard* le fils, & non pas de *François Perrier*, ainſi que quelques écrivains l'aſſurent. *Perrier* étoit Peintre & Graveur, mais non point Sculpteur. Comme de l'aveu de tous ceux qui ſont connoiſſeurs, ces deux figures ſont bien deſſinées, bien aſſiſes & d'une grande maniere, on a de la peine à ſe perſuader qu'elles ſoient de l'invention de *Biard* le fils, & quelques-uns ſe ſont imaginés qu'elles avoient été copiées d'après deux figures aſſez ſemblables, qui ſont à Florence dans la Chapelle de Médicis.

L'Hôtel conſiſte en un grand corps de logis qui eſt en face, & en deux aîles en retour. Dans la face du bâtiment il y a un avant-corps décoré de pilaſtres, & d'autres ornemens diſtribués avec goût, & exécutés avec élégance. Les armes du Prince ſont dans le timpan du fronton dont cet avant-corps eſt couronné. L'architecture de ce corps de logis de même

que celle des aîles, eſt d'ordre dorique. Sous chacune de ces aîles il y a au rez-de-chauſſée de la cour, une galerie ou portique.

Le grand eſcalier eſt dans l'intérieur de l'aîle qui eſt à gauche, & eſt annoncé par un grand veſtibule. De ce veſtibule l'on entre dans l'appartement qui eſt au rez-de-chauſſée. L'on trouve d'abord une grande ſale qui ſert d'antichambre, & dans un coin de laquelle on a ménagé une petite piece où eſt la Chapelle. Au-deſſus de la porte par laquelle on entre dans cette ſale, eſt une bacchanale, ou jeu d'enfans, qui eſt de *Nicolo*. Sur l'autre porte eſt un ſujet pareil, & peint par le même Peintre.

La ſale *des Amiraux* vient enſuite, & a été ainſi nommée, parce qu'on y voit les portraits en buſte de tous les Amiraux & des Surintendans de la Navigation, au nombre de ſoixante-un, depuis *Florent de Varenne*, juſqu'à S. A. S. M. le Duc de Penthievre incluſivement. Comme *Florent de Varenne* vivoit en 1270. les yeux & l'eſprit ſont agréablement amuſés par la différence des habillemens qui ont été à la mode depuis ce temps-là juſqu'au nôtre. On a ſuivi dans l'arrangement de ces portraits la liſte des Amiraux qu'on trouve partout, & qui pour être ſi commune, n'en eſt pas plus exacte; car

il eſt certain que les dix-neuf premiers ne l'ont été que peu de temps & par commiſſion : d'ailleurs ce n'étoient que des mercénaires qui ſe louoient au premier venu. Ce fut le Roi Charles V. qui érigea cet employ en charge. Les tableaux qui ſont au-deſſus des portes de cette ſale, conviennent parfaitement aux portraits des Amiraux. Dans l'un on voit un port de mer où il y a un Château magnifique, & pluſieurs perſonnes qui s'embarquent. Dans l'autre eſt le départ d'*Enée*, & *Didon* ſur le bucher, au milieu de pluſieurs perſonnes de ſa cour. Ces deux tableaux ſont de *le Maire*.

La ſale *des Rois* eſt ornée des portraits de tous les Rois de France, copiés d'après les médailles, les ſtatues & les portraits originaux qu'on en a pu trouver.

L'on revient ſur ſes pas pour ſe rendre au *grand eſcalier* qui eſt un des plus beaux qu'il y ait à Paris, tant par la largeur & la douceur de ſes rampes, que par l'étendue de ſon pallier. Tous les ornemens ſont d'un fini & d'une légereté qu'on admire, & ont été ſculptés par *Charpentier*, *Monteau & Offhman*.

De ce vaſte pallier on entre d'un côté dans la ſale à manger, & de l'autre dans l'antichambre du grand appartement. La ſale à manger eſt ſimplement ornée d'un lambris, de quelques glaces & de quelques tableaux. Celui qui eſt

ſur la porte du pallier repréſente une bataille, & eſt du *Genois*. Du même côté, & vis-à-vis les croiſées, il y en a deux qui repréſentent des cuiſines : ils ont été copiés d'après *Snaydre* & *Rubens*. A côté de la cheminée on voit *Diane* & ſes ſuivantes qui ſe repoſent après un retour de chaſſe. Au-deſſus de la porte qui eſt de l'autre côté de la cheminée, eſt une bataille d'après *Falconniers* : ſur celle qui communique au grand appartement, il y a une autre bataille qui eſt auſſi d'après le même Peintre. Le tableau qui eſt en face de la cheminée, repréſente Orphée & Euridice, & a été peint par *Martin de Boulogne*. Du même côté il y en a un autre qui eſt un payſage dans lequel ſont pluſieurs figures ; il eſt de *Franciſque Boloneſe*.

On revient ſur le pallier, & l'on entre dans la premiere antichambre du grand appartement : en hyver elle eſt ornée d'une magnifique tapiſſerie à perſonnages, qui repréſente quelques-unes des conquêtes de Louis le Grand : ce riche morceau eſt de *Behagle*. Sur la porte par laquelle on entre dans cette piece, l'on voit une bachanale d'enfans qui a été peinte par *Nicolo*. Le grand tableau qui eſt ſur la cheminée, eſt un des plus beaux qu'ait fait *le Guide*, & nous fait voir le jeune *David* tenant la tête giganteſque de *Goliath*.

Au-deſſus de la porte qui conduit au grand appartement, eſt un tableau de *Bourdon*, qui repréſente Salomon ſacrifiant à la Déeſſe des Sidoniens. La piece qui ſuit, ſert de ſeconde antichambre, & eſt ſuperbement meublée. On y voit une tapiſſerie de velours cramoiſi, ornée de colonnes torſes en groſſe broderie d'argent, leſquelles font ſymétrie avec l'architecture de la corniche. Tous les ſieges de cette piece ſont de la même magnificence. La cheminée eſt décorée d'un goût qui donne du prix au marbre, aux glaces, aux ciſelures en bronze & aux autres ornemens qu'on y a employés.

Les trois tableaux qui ſont au-deſſus des portes, répondent par leur beauté à la richeſſe du meuble. Dans l'un on voit la Vierge, le petit Jeſus & S. Jean : il eſt de *Vandeck*. Le ſecond repréſente *Rachel* qui donne à boire au ſerviteur d'Abraham : il eſt d'*Alexandre Veroneſe*. Le troiſieme repréſente la Charité ſous la figure d'une femme qui eſt au milieu de trois enfans ; il a été peint par *Vandeck*.

En entrant dans la chambre qui vient enſuite, on eſt d'abord frappé de la magnificence d'un lit de parade que l'on y voit : il eſt de velours cramoiſi, & enrichi d'une ſuperbe broderie d'or.

La décoration de la cheminée ne reſſemble à celle de la piece qui précede

celle-ci, que par la beauté du marbre, & par la richeſſe des ornemens.

Les tableaux qui ornent cette piece, ſont la Charité peinte par le *Guerchin*; Judith devant Holoferne, par *le Tintoret*; un fleuve & une femme, par *Luc Jourdan*; la mort d'Adonis, par *le Tintoret*; Jeſus-Chriſt que l'on met dans le tombeau, par le même Peintre; Didon ſur le bucher, par *André Laski*; Angelique & Medor, par *Paris Bordon*. Dans un des trumeaux il y a un tableau qui repréſente *Céphale & Procris*, & qui eſt peint dans la maniere du *Carache*.

Le grand cabinet eſt le centre de cet appartement: la cheminée eſt décorée différemment des autres, tant par le marbre, que par les ciſelures en bronze, & par les autres ornemens. Ce cabinet eſt orné de cette magnifique tapiſſerie de ſoye, rehauſſée d'or & d'argent, que Madame de Monteſpan fit faire par *Behagle* ſur les deſſeins de feu *Berain*. La beauté & la richeſſe de cette tenture font qu'il n'y a dans ce ſalon que deux tableaux, qui ſont au-deſſus des portes: l'un repréſente *Eſther* devant *Aſſuerus*, & l'autre *Agar dans le déſert*: ils ſont l'un & l'autre du *Guerchin*.

Ce ſalon communique d'un côté à une chambre; & de l'autre à la galerie.

La chambre eſt ornée avec tant de

Le tableau ovale qui eſt au-deſſus de la porte par laquelle on entre dans le cabinet du Prince, repreſente la charité, & a été copié d'après *le Carrache*.

Un grand cabinet termine l'appartement; c'eſt une grande piece meublée dans le même goût que les autres, & ornée de pluſieurs tableaux. On y voit le portrait d'un Vénitien, peint dans la maniere du Tintoret; la Nativité de Jeſus-Chriſt par *le Baſſan*: un tableau ſur bois, qui repréſente cinq ſujets de la vie de l'Enfant prodigue; il eſt de *Franci*: Notre-Seigneur attaché à la colonne, peint par *Vandeck*: la Véronique, par *Leonard de Vinci*: la Vierge & le petit Jeſus qui donne une palme à S. Laurent, par le jeune *Palme*: Notre-Seigneur couronné d'épines, peint par *Jacques Baſſan*; la Madeleine, par *le Guide*; un buſte de Jeſus-Chriſt, par *Paris Bordon*; ſaint Jerôme, par *le Mutien*: ſainte Catherine & trois anges, par *Leonard de Vinci*: le jeune Tobie qui rend la vûe à ſon pere, par *Jean Hemeſſan*: la fuite en Egypte, par *Teiniers*: la Vierge & le petit Jeſus, par *le Dominiquin*: Herodias qui tient la tête de S. Jean, par le vieux *Palme*: un Vénitien peint dans la maniere du Tintoret: le portrait d'un Cardinal, auſſi dans la maniere du Tintoret: le portrait en pied du Roi Louis XIII. peint par *Champagne*;

Champagne : le portrait en pied du Cardinal de Richelieu, peint par le même.

La Chapelle eſt à l'extrémité de ce cabinet, du côté de la rue; elle eſt ornée ſimplement, mais avec décence. Sur l'autel il y a un tableau qui repréſente Jeſus-Chriſt ſur la croix, & qui eſt copié d'après *le Brun*.

L'on revient ſur ſes pas juſqu'au ſalon, ou grand cabinet, qui communique, ainſi que je l'ai dit, à la galerie.

Cette ſuperbe *galerie* a vingt toiſes, ou cent vingt pieds de longueur, ſur dix-neuf pieds quatre pouces de largeur.

C'eſt au génie & à l'habileté de *François Manſard* que cette galerie doit la régularité de ſes proportions; car comme il ſe vit gêné à l'un de ſes bours par la rencontre de la rue neuve des Bons-Enfans, qui en rendoit le plan biais & irrégulier, cet Architecte s'aviſa d'y remedier par une trompe, & de la faire avancer en ſaillie ſur cette rue, afin de gagner par ce moyen la largeur qui lui manquoit. Cette trompe fut exécutée par maître *Philippe le Grand*.

Cinq grandes fenêtres ceintrées qui répondent à autant d'arcades remplies de glaces, reglent l'ordonnance de l'architecture. Tous les ornemens de ſculpture ſont de *Vaſſé*, & d'un fini merveilleux. Ce ſont des ſujets pris de la marine, ou

de la chaſſe, c'eſt-à-dire, de ce qui faiſoit l'occupation ſérieuſe du Prince, ou de ce qui lui ſervoit d'amuſement. Cette galerie eſt voûtée d'un berceau en plein ceintre, que *François Perrier* peignit en 1645. au retour de ſon ſecond voyage d'Italie. Il partagea cet eſpace en cinq grands tableaux.

Apollon ou le ſoleil eſt peint dans le tableau du milieu de la voûte, & les élémens ſont les ſujets des quatre autres. Apollon eſt ici repréſenté d'une jeuneſſe, d'un éclat, & d'une majeſté dignes du Dieu de la lumiere : il eſt précédé par l'aurore, & par de petits zéphirs occupés à verſer la roſée du matin, & eſt accompagné de ſon cortege ordinaire. La nuit eſt dans un coin du tableau, & ſe réveille à meſure qu'elle ſent l'approche du ſoleil.

Dans les deux tableaux qui ſont à côté de celui dont je viens de parler, & du côté de la cheminée, le Peintre a repréſenté ſous des figures allégoriques la *terre* & le *feu*. La premiere eſt déſignée par l'enlevement de Proſerpine par Pluton ; & le *feu* par Jupiter armé de ſa foudre & de tout l'éclat de ſa majeſté, qui va rendre viſite à Semelé.

Les deux qui ſont du côté de la porte, repréſentent l'*air* & l'*eau*. L'air eſt ici repréſenté par Junon, l'implacable enne-

mie des Troyens, qui prie Eole de déchaîner les vents, & de faire périr la flotte qui portoit en Italie les débris de Troye, & ſes Dieux vaincus. L'eau eſt enfin repréſentée par Neptune & Thétis.

Les trumeaux ſont décorés par des tableaux des plus excellens Peintres.

Le premier qui ſe préſente à main droite en entrant, repréſente la mort de Marc-Antoine. Tout le monde ſçait qu'après la perte du combat naval d'Actium, Cléopatre prit la fuite, & que Marc-Antoine qui en étoit éperdument amoureux, la ſuivit à Alexandrie pour y mettre de nouvelles forces ſur pied. L'année ſuivante Auguſte porta la guerre en Egypte, & par une ſuite continuelle de victoires, réduiſit Marc-Antoine à ſe donner lui-même la mort à l'âge de 56. ans. Ce tableau eſt d'*Alexandre Veroneſe*.

Le bas-relief qui eſt au-deſſous de ce tableau, repréſente *Arion* qui ſe lance dans la mer, & trouve un Dauphin qui étoit accouru au ſon de ſon luth, & qui le porta ſur ſon dos juſqu'au *Cap Tenare*, aujourd'hui *le Cap de Matapan*.

Dans le tableau qui eſt enſuite, on voit *Coriolan* qui releve *Véturie* ſa mere, & *Volumnia* ſa femme, qui s'étoient proſternées à ſes pieds. Il s'appelloit *Caius Martius*, & fut ſurnommé *Coriolan*

pour s'être rendu maître de la ville de *Corioli* ſur les Volſques. Il fut enſuite banni de Rome; mais les Volſques qui avoient ſouvent éprouvé ſa valeur, le prirent pour leur Général, & ſous ſa conduite ils devinrent auſſi redoutables aux Romains, que les Romains l'avoient été à leur égard. Après la priſe de quelques places, il vint camper à la vûe de Rome, & la jetta dans une grande conſternation par la crainte d'un ſiege qu'elle ne pouvoit ſoutenir à cauſe des diviſions qui y regnoient alors. Ni les députations du Sénat; ni celles des Pontifes ne purent fléchir Coriolan : il ne ſe rendit qu'aux prieres & aux larmes de Véturie, de Volumnia & de ſes enfans. Ce tableau eſt du *Guerchin*.

Le bas-relief qui en au-deſſous de ce tableau repréſente Méleagre qui ayant tué un ſanglier qui ravageoit les campagnes du Royaume de ſon pere, en préſente la hure à Atalante. Méleagre étoit fils d'Oënée Roi d'Etolie, qui pour avoir négligé Diane dans les ſacrifices qu'il faiſoit aux Dieux, en fut puni par un ſanglier qui détruiſoit tout ce qu'il rencontroit dans les campagnes. Méleagre fit aſſembler tous les chaſſeurs de la Gréce pour prendre cette bête. Atalante fille d'Iaſius Roi d'Arcadie s'y trouva auſſi, & lui porta le premier coup. Quand il

fut mort, Méleagre lui en donna la hure ; mais les oncles de ce Prince la lui arracherent. Méleagre en fut ſi piqué qu'il les fit mourir. Sa mere *Altée* pour venger la mort de ſes freres, jetta dans le feu un tiſon à la durée duquel la vie de Méleagre étoit attachée, & fit ainſi mourir ſon propre fils.

Fauſtule paſteur des troupeaux du Roi Amulius, ayant rencontré une louve qui allaitoit Remus & Romulus, enfans de la Veſtale Rhéa-Silvia, qu'Amulius ſon oncle avoit fait expoſer ſur le bord du Tibre, apporte un de ces enfans à ſa femme *Acca Laurentia*, laquelle eſt dans ſa cabane. Tout eſt parfait dans ce tableau, deſſein, couleur, expreſſion, figures, payſage ; en un mot, c'eſt un auſſi beau tableau qu'il y en ait ; car ce ne ſeroit point en donner une aſſez juſte idée, de dire que c'eſt le chef-d'œuvre de *Piétre de Cortone*. Fauſtule porte à ſa femme l'un de ces petits innocens qu'il vient de dérober à la fureur d'Amulius, & au danger qu'il couroit ſur le Tibre. Cet enfant paroît preſque auſſi vrai qu'il étoit lorſque *Rhéa* le mit au monde. L'amour brille dans les yeux d'*Acca Laurentia*, & rehauſſe ſa beauté & la douceur de ſon viſage. Ses bras ſont ronds, ſes mains tendres, & ſon attitude admirable. Pour ce qui eſt de Fauſtule, la figure en eſt

parfaite. Ses yeux vivans, ſes cheveux naturels, ſes bras nerveux, ſes jambes fermes, ſes épaules vigoureuſes & ſes habits ruſtiques, prouvent que *Piétre de Cortone* a paſſé à juſte titre pour un des plus gracieux & des plus ſçavans Peintres du dernier ſiecle.

Le bas-relief qui accompagne ce tableau nous fait voir *Amphitrite* ſur le rivage de la mer. Elle étoit fille de *Nérée* ou de l'Océan & de *Doris*, & femme de Neptune. Les Poëtes diſent qu'Amphitrite ayant de l'averſion pour le mariage, un Dauphin que Neptune avoit chargé de cette négociation, lui perſuada néanmoins d'épouſer ce Dieu.

L'enlevement d'*Hélene* par *Paris* fils de Priam & d'Hecube. Tout le monde ſçait qu'Hélene étoit femme de Menelas Roi de Sparte, & la plus belle perſonne de ſon temps. Paris de ſon côté étoit l'homme de la meilleure mine & le plus adroit qu'il y eût.

Ce tableau eſt un des meilleurs du *Guide*, & de ſa maniere la plus ſéduiſante. Les figures en ſont excellentes, mais celles d'*Hélene* & de *Paris*, ſont encore plus parfaites que les autres. La ſeule choſe qui leur manque, c'eſt l'action & le mouvement. Dans la violence d'un enlévement les perſonnages auroient dû être moins tranquilles. Ce tableau fut

fait pour le Roi d'Eſpagne, mais ce Prince le trouvant trop cher, le *Guide* le vendit à un curieux de Lyon, (M. *de la Forcade*) qui l'acheta pour la Reine Marie de Médicis; dans ce même temps cette Princeſſe ayant été obligée de ſe retirer de la Cour, le tableau demeura au marchand de Lyon, qui enſuite le vendit à *Louis Phelipeaux*, Seigneur de la Vrilliere & de Chateauneuf, Secretaire d'Etat. Malgré l'excellence de ce tableau, l'on peut dire que le voiſinage de celui de Piétre de Cortone, dont je viens de parler, ne lui eſt point favorable.

Le bas-relief qui accompagne ce tableau, repréſente *Apollon* qui tue le ſerpent *Pithon*. Ce ſerpent ſelon la fable, s'étoit formé du limon que les eaux du déluge laiſſerent ſur la terre. Il fut tué par Apollon, ce qui donna lieu aux *Jeux Pithiens*.

Le tableau qui vient enſuite eſt *du Pouſſin*, & le ſujet en eſt pris de l'Hiſtoire Romaine. Le dictateur *Camille* ayant aſſiégé *Falere* qui étoit la principale ville des Faliſques, un maître d'Ecole qui étoit dans cette ville, conçut le deſſein de la livrer aux Romains; & pour y réuſſir, il mena les enfans des principaux des Faliſques dans le camp de Camille. Ce Général eut horreur de la perfidie de cet homme, le renvoya pieds &

mains liés aux Faliſques, & l'abandonna à la diſcretion de ſes Ecoliers qui le fouetterent de toutes leurs forces. Ce tableau eſt un des meilleurs *du Pouſſin*. Sur le viſage du maître d'Ecole, l'on voit la honte, le repentir, & la crainte de la mort. Sur ceux des enfans, & dans leurs attitudes, on remarque la joie & la ſatisfaction des écoliers, lorſqu'ils peuvent ſe venger de la dureté de leur maître. Les airs de têtes, la variété des paſſions, le choix des draperies, & la compoſition, rendent ce tableau un des plus beaux qu'il y ait.

Le bas-relief qui eſt au-deſſous nous fait voir *Neptune* au milieu des flots, dans l'équipage & avec le cortége que Virgile lui donne, c'eſt-à-dire dans un char dont les roues touchoient à peine l'eau, accompagné de toutes les divinités de la mer, des Tritons & des Dauphins. Tout le monde ſçait que *Neptune* étoit fils de Saturne & de Rhée, & frere de Jupiter & de Pluton. Dans le partage que ces trois freres firent du monde, Neptune eut pour ſon lot la Mer & les Iſles.

La cheminée de cette galerie eſt ſuperbement décorée, & d'une maniere allégorique. La grille eſt enrichie de deux figures de bronze doré d'or moulu, dont l'un repréſente l'*Océan*, & l'autre *Thétis* ſa femme.

Sur le manteau, dans les gorges de cette cheminée, ſont deux Tritons dorés d'or moulu, groupés avec des coquilles, & qui portent des torcheres à cinq branches.

A chaque côté de cette cheminée eſt une niche; dans celle qui eſt à droite, doit être une ſtatue en partie dorée d'or moulu, & en partie de couleur brune. Cette figure repréſentera l'*Europe*, & ſera groupée avec les attributs qui lui conviennent. Dans la niche qui eſt à gauche, ſera l'*Aſie* traitée dans le même goût que celle de l'Europe.

Au-deſſus de la corniche, eſt la *Marine* ſous la figure d'une femme richement vêtue, & groupée avec une proue de vaiſſeau chargée de cornes d'abondance, & accompagée des vents & de trophées convenables au ſujet.

Aux côtés ſont des groupes de Tritons qui portent des attributs de l'Amirauté.

En continuant à parcourir les tableaux qui ornent les trumeaux qui ſont du côté du jardin, le premier qui ſe préſente eſt le combat des Romains & des Sabins. Ce tableau eſt du *Guerchin*.

Le bas-relief qui eſt au pied de ce tableau nous fait voir *Diane* qui après s'être fatiguée à la chaſſe, ſe repoſe avec ſes compagnes. Diane étoit fille de Jupiter & de Latone. Comme elle aimoit la

chaſſe, les Grecs chaſſeurs en firent la Déeſſe de ce noble exercice, & lui donnerent des Vierges pour compagnes, à cauſe de l'amour qu'elle avoit pour la chaſteté. C'eſt pourquoi les Poëtes la repréſentent avec un carquois & des chiens, traînée dans un char par des cerfs blancs.

Auguſte qui fait fermer le Temple de Janus, & offre un ſacrifice à la Paix. Ce tableau eſt un des plus beaux qu'ait faits *Carlo Maratti*.

L'enlevement d'*Europe* par *Jupiter*, fait le ſujet du bas-relief qui accompagne le tableau dont je viens de parler. Ovide & les autres Poëtes ont débité beaucoup de fables ſur l'hiſtoire d'Europe. Tout ce qu'on en peut dire de plus vraiſemblable, c'eſt que quelques Marchands de l'Iſle de Créte, étant allés ſur les côtes de Phénicie, & y ayant vû la jeune Europe, fille d'Agenor Roi de ce pays, ils l'enleverent pour leur Roi *Aſterius*, l'an du monde 2517. & comme ſur la proue de leur vaiſſeau il y avoit un Taureau ſculpté, & que leur Roi *Aſterius* ſe faiſoit appeller *Jupiter*, on publia que le Dieu Jupiter s'étoit métamorphoſé en Taureau pour enlever cette Princeſſe.

Un Seigneur en robe de chambre, qui reçoit la viſite d'un guerrier. Ce tableau eſt du *Valentin*.

Le bas-relief qui accompagne ce tableau, repréſente *Céphale* qui tue *Procris* ſa femme. Céphale étoit fils de Dejon, Roi d'une partie de la Phocide, ou, ſelon d'autres, de Mercure, & de Herſé fille de Cecrops. Procris étoit fille d'Erichthée Roi d'Athenes. Céphale aimoit éperdument la chaſſe, & quittoit tous les matins l'aimable Procris, ce qui fit dire que l'Aurore étoit devenue amoureuſe de Céphale, & qu'elle l'avoit enlevé. Procris de ſon côté chercha à ſe dédommager des abſences de ſon mari, & eut une galanterie avec Pteléon. Céphale en ayant été informé, Procris fut obligée de ſe refugier dans l'Iſle de Créte à la Cour de Minos qui en devint ſi amoureux, qu'il en oublia ſa femme Paſiphaé. Céphale & Procris ſe reconcilierent, mais peu de temps après Procris redevenue jalouſe, s'alla un jour cacher dans un buiſſon pour obſerver les démarches de ſon mari, qui l'ayant priſe pour une bête, lui lança ſon dard. Procris en mourut, & fit à Céphale l'adieu le plus tendre, ſelon Ovide, qui lui fait dire :

Hei mihi! conclamat, fixiſti pectus amicum.
Hic locus à Cephalo vulnera ſemper habet.

Ah mon cher! vous avez bleſſé une perſonne qui vous aimoit tendrement. Mon cœur a toujours été le but des traits de Céphale.

La Sybile *Cumée* qui montre à Auguſte une Vierge dans le Ciel, tenant entre ſes bras Notre-Seigneur Jeſus-Chriſt. Ce tableau eſt de *Piétre de Cortone.*

Le bas-relief qui eſt au-deſſous de ce tableau, repréſente *Galathée* dans une conque marine, & ſe promenant ſur la mer. Cette Divinité marine étoit fille de Nérée & de Doris, & fut aimée du Cyclope Polypheme qu'elle mépriſa pour le berger Acis.

Dans le dixieme & dernier tableau, l'on voit Céſar qui répudie *Pompeia*, & épouſe *Calpurnie* en ſa place. L'âge, la figure, & encore plus la complexion de Pompeia la portoient au plaiſir avec tant de fureur, que Céſar avec tout ſon mérite, ne put point fixer ſon cœur. *Publius Claudius* fut celui de ſes ſoupirans qui eut le plus de part à ſes bonnes graces. Céſar ſçut toute l'intrigue, & la répudia. Ce fut à cette occaſion qu'il dit, *que la femme de Céſar devoit être exempte non ſeulement de crime, mais encore de tout ſoupçon.* Il en trouva une de ce caractere dans Calpurnie, fille de Piſon.

Le bas-relief qui accompagne ce tableau, nous fait voir *Adonis* qui ſe repoſe au retour de la chaſſe. Ce Prince étoit fils d'Ammon & de Mirrha, & regna en Egypte, où il s'appliqua à cultiver

l'eſprit de ſon peuple, & à lui enſeigner l'agriculture. Il épouſa *Aſtarte* ou *Vénus*. Comme il étoit grand chaſſeur, étant allé un jour à la chaſſe ſur le mont Liban en Syrie, il fut bleſſé par un ſanglier. On le crut mort, & il fut pleuré dans toute l'Egypte & la Phénicie; mais étant guéri contre toute apparence, on témoigna partout autant de joie qu'on avoit marqué de triſteſſe. Il fut tué quelque temps après dans une bataille, & Vénus ſa femme le fit mettre au nombre des Dieux.

Au-deſſus de la porte par laquelle on entre dans cette galerie & en face de la cheminée, eſt la figure de Diane, ſuivie de ſes compagnes, elles ſemblent être agréablement ſurpriſes de la beauté & de la magnificence de ce lieu. La joie, l'étonnement & l'admiration ſe font remarquer ſur leurs viſages.

Aux deux côtés de ce Groupe, au-deſſus de la corniche, ſont deux groupes de ſatyres & des femmes, qui badinent avec des oiſeaux de proye, des bêtes fauves, & des trophées de chaſſe.

Aux côtés de cette porte ſont deux niches qui doivent être remplies par deux groupes dorés en partie d'or moulu, & en partie de couleur brune, dont l'un repréſente l'*Afrique*, & l'autre l'*Amérique*, avec leurs attributs.

Cet Hôtel appartient à S. A. S. M. le Duc de Penthievre, Amiral de France; & eſt occupé par ce Prince, & par S. A. S. Madame la Comteſſe de Toulouſe ſa mere.

Depuis le beau portail de cet Hôtel, juſqu'à la rue des Bons-Enfans, on vient de conſtruire à neuf, & avec beaucoup de dépenſe les logemens du Commun de cet Hôtel. La façade d'un pareil bâtiment qui n'exigeoit que de la ſimplicité, eſt trop ornée & fort hors de propos : ſon encoignure qui donne ſur la rue des Bons-Enfans eſt d'un plan bizarre qui n'eſt ni circulaire, ni angulaire, & par-là de très mauvais goût.

La rue des *Bons-Enfans* eſt derriere l'Hôtel de Toulouſe, & le Palais Royal. Elle a pris ſon nom du College des Bons-Enfans. Elle ſe nommoit en 1300. la rue *aux Ecoliers S. Honoré*. Il paroît par les anciens plans de Paris qu'elle a été long-temps un cul-de-ſac bordé de maiſons d'un côté, & du cimetiere S. Honoré de l'autre. Aujourd'hui elle conduit de la rue S. Honoré à la rue neuve des petits-Champs. Depuis la rue S. Honoré juſqu'au coin de la rue *Bailli* on la nomme *la rue des Bons-Enfans*; & depuis ce coin juſqu'à la rue neuve des petits-Champs, on l'appelle *la rue neuve des Bons-Enfans*.

Le College *des Bons-Enfans* qui a donné le nom à la rue, a été fondé par les mêmes perſonnes qui avoient fondé l'Egliſe Collégiale de S. Honoré, qui donnerent encore, joignant le cimetiere de cette Egliſe, un arpent de terre pour la conſtruction d'une maiſon que firent bâtir *Eſtienne Belot* & *Ada* ſa femme, Bourgeois de Paris, pour treize écoliers, & on l'appella pour lors l'*Hôpital des pauvres Ecoliers*. Eſtienne Belot & ſa femme meublerent cette maiſon de lits, & fonderent une Prébende dans S. Honoré, dont celui qui en ſeroit pourvû, devoit prendre ſoin du College en qualité de Proviſeur. Cela eſt énoncé dans les Lettres données à ce ſujet par *Pierre* Evêque de Paris, au mois de Février 1208. c'eſt-à-dire, 1209. ſelon notre maniere de commencer l'année au mois de Janvier. *Corrozet* s'eſt donc trompé quand il a regardé *Jacques Cœur*, ou *Cuer*, comme le fondateur de ce College. Ce fameux Tréſorier des Finances de Charles VII. n'en a été que le reſtaurateur, ou le bienfaicteur. Il y fonda, ſelon le même Auteur, une Chapelle ſous l'invocation de *S. Clair*. Ce College après avoir été long-temps ſans exercice, fut rouvert en 1611. ſous la direction du Chapitre de S. Honoré, qui y établit deux Prêtres pour l'inſtruc-

tion de la jeuneſſe. Enfin il a été détruit, & il n'en reſte plus que la Chapelle. *Geofroy Cuer*, fils de Jacques Cuer, mourut le 21. d'Octobre 1478. & fut enterré dans cette Chapelle. Ceux qui, avant moi, ont fait la Deſcription de Paris, diſent que ce fut en 1488. L'Epitaphe de Geofroy Cuer détruit abſolument leur Chronologie.

CY GIST
Noble Homme feu Meſſire GEOFFROY CUER, *en ſon vivant,*
Chevalier, Seigneur de la Chauſſée,
Maître d'Hôtel du Roi Louis XI.
lequel Chevalier trépaſſa en ſon Hôtel
à Paris, le 21. *Octobre* 1478.
Dieu lui pardoint.

Dans cette même rue eſt un Hôtel qui a conſervé le nom de ſon ancien maître, quoiqu'il ait paſſé à un fils de France, & qu'il faſſe partie *du Palais Royal*: c'eſt celui de *François de Silli*, Comte de la Roche-Guyon. Avant que l'on eût rebâti cette partie du Palais Royal, on voyoit ſur la porte de cet Hôtel deux marbres l'un au-deſſus de l'autre. Sur le plus haut on liſoit *Hôtel de la Roche-Guyon*; & ſur celui qui étoit au-deſſus, *Ecuries de Monſieur*, c'eſt-à-dire, de Philippe de France Duc d'Orléans, & frere unique de Louis XIV. C'étoit le

Digitized by Google

Plan et Description du Quartier des Halles avec ses Rues et ses Lanternes

J.F. Lemp. Sculp.

dernier des quatre Hôtels que les Comtes de la Roche-Guyon, du nom de Silli, ont eus dans Paris en différens temps, & en différens quartiers.

VIII. *Le Quartier des Halles.*

LE Quartier DES HALLES eſt borné à l'Orient par la rue S. Denis excluſivement, depuis le coin de la rue de la Ferronnerie, juſqu'au coin de la rue Mauconſeil; au Septentrion, par la rue Mauconſeil excluſivement; à l'Occident, par les rues Comteſſe d'Artois, & de la Tonnelerie incluſivement; & au Midi, par la rue de la Ferronnerie, & partie de celle de ſaint Honoré excluſivement.

Les Halles ont donné le nom à ce quartier. L'emplacement qu'elles occupent étoit originairement une grande piece de terre nommée *Campelli*, Champeaux, ſituée entre l'ancienne ville de Paris & quelques Bourgs qui depuis y ont été joints. Ce terrein appartenoit au Prieuré de S. Denis de la Chartre, lorſque Louis VI. ſurnommé le Gros, y établit un Marché pour les Merciers & les Changeurs, & ce fut pour cette raiſon que Louis VII. dans ſa Charte de l'an 1137. reconnut devoir *cinq ſols de cens* à S. Denis de la Chartre.

Philippe Auguſte ayant formé le deſſein d'agrandir & d'embellir la ville de Paris, acheta des Lepreux, qui demeuroient hors de la ville, une Foire ou Marché qu'il transféra à Champeaux que ſon ayeul avoit deſtiné au public, & qui étoit plus à portée de la ville que l'endroit où demeuroient les Lépreux. En 1180. Philippe Auguſte fit bâtir deux Halles à Champeaux, & les fit entourer d'un mur de pierre avec des portes qui fermoient la nuit. Tout cela fut fait pour la commodité des Marchands, & pour la ſureté de leurs marchandiſes. Il fit faire encore entre le mur de clôture & les maiſons des Marchands, un appenti ou eſpece de galerie couverte, afin que les injures du temps n'interrompiſſent point le commerce.

Sous S. Louis, il y avoit ici deux Halles aux draps, & une autre entre deux avec un appenti. On avoit fait des loges dans cette troiſieme Halle, & le Roi, qui en étoit propriétaire, les louoit ſoixante & quinze livres aux Merciers & aux Corroyeurs. Ce Prince s'en défit même en leur faveur l'an 1263. à la charge de treize deniers *pariſis* de cens & d'inveſtiture. Il permit auſſi aux Lingeres, & aux vendeurs de ſouliers d'enfans, & d'autres menues friperies, d'étaler le long d'un des murs du cimetiere des ſaints Innocens.

Philippe le Hardi ayant fait bâtir une Halle pour des Cordonniers & des Peauſſiers, ne laiſſa pas de confirmer en 1278. les privileges que ſon pere avoit accordés aux Lingeres & aux vendeurs de menues friperies, qui furent inquiétés, nonobſtant cette confirmation, par les cordonniers & les Peauſſiers ſous le regne de *Philippe le Bel*, mais le Parlement ayant enjoint au Prevôt de Paris de terminer ce diférend, celui-ci rendit une Sentence en faveur des Lingeres & des vendeurs de menues friperies, laquelle fut confirmée depuis par Louis XI. Charles VIII. Louis XII. François I. & Henri II.

La Halle s'étoit ſi conſidérablement agrandie, que non ſeulement les marchands & les artiſans de Paris de toutes les vacations y avoient chacun leurs halles à part, mais même les marchands de S. Denis, de Goneſſe, de Lagni, de Pontoiſe, de Beauvais, de Chaumont, de Corbie, d'Amiens, d'Aumale, de Bruxelles, de Louvain, de Douay, &c. y avoient auſſi les leurs.

Henri II. acheta toutes les Halles qu'il fit auſſi-tôt jetter par terre pour faire élever ſur leurs ruines celles que nous y voyons. Quoique les commiſſaires qu'il avoit nommés pour faire cette acquiſition, euſſent retiré ces halles des mains des propriétaires pour le prix qu'ils

avoient voulu, à peine les nouvelles furent-elles bâties, qu'il ſe préſenta des acquereurs en foule pour les acheter bien cherement.

Voilà à peu près ce que nous ſçavons de l'origine & de l'état ancien des halles ; parcourons préſentement celles qu'on y voit aujourd'hui.

La Boucherie de Beauvais eſt ſituée à côté de la rue S. Honoré, près des piliers des Halles. Le terrein qu'elle occupe faiſoit autrefois partie d'une halle qui étoit commune aux marchans de *Beauvais* & aux Tiſſerands de Paris. On en prit une partie pour cette boucherie qui appartenoit au Roi dès l'an 1416. mais depuis elle a été aliénée à différens particuliers, & conſiſte aujourd'hui en vingt-huit étaux. Un portique fort large & fort vilain, & qu'on nomme *les Piliers des Halles*, environne une bonne partie des Halles, & ſelon les apparences, les environnoit entierement autrefois. Sous ces piliers, & dans les rues de la Tonnelerie & de la petite Friperie, il y a une quantité inconcevable d'habits & de meubles à vendre.

La Halle au cuir aboutit à la rue au Lard, & a ſon entrée dans la rue de la Lingerie. C'eſt ici qu'on porte & qu'on vend tous les cuirs qui entrent dans Paris.

La rue *au Lard* aboutit d'un côté à la

Boucherie de Beauvais, & de l'autre à la rue de la Lingerie.

La rue *de la Poterie* ſe nommoit autrefois la rue *des deux Jeux de Paume*, parce qu'il y avoit deux Jeux de Paume à l'endroit où ſont aujourd'hui les Halles aux draps. Cette rue fut faite du temps que Henri II. fit conſtruire les nouvelles Halles.

La Halle *aux draps* eſt bien couverte & ſe ferme la nuit. On y entre par les rues de la petite Friperie, de la Lingerie & de Poterie.

La Halle *aux toiles* eſt contigue à la Halle aux draps, & a ſon entrée dans la rue de la Toillerie. Elle eſt couverte & bien fermée.

La rue *de la Cordonnerie* a pris ſon nom des cordonniers & des vendeurs de cuir qui y demeurent. Ce n'eſt que par ſyncope que ceux qui font des ſouliers ſont nommés *Cordonniers*, car originairement on les appelloit *Cordouanniers*, comme on le peut voir dans les Mémoires de Philippe de Comines, à cauſe que le premier cuir dont les François ſe ſervirent pour leurs ſouliers, venoit de Cordoue, & pour cela étoit appellé *Cordouan*. C'eſt auſſi par la même raiſon que la rue des Foureurs étoit nommée la rue de la *Cordouannerie*, dans le temps qu'elle n'étoit habitée que par des Cordouanniers.

La Halle *au bled* conſiſte en une place fort irréguliere, mais d'une étendue très-conſidérable. Elle eſt entourée de maiſons, & ferme la nuit. C'eſt ici où ſe débite une quantité prodigieuſe de bled les mercredis & les ſamedis, & de farine tous les jours. On y vend auſſi la chandelle tous les ſamedis; le fromage & le beurre les jeudis après midi; le porc-frais & ſalé les mercredis & ſamedis; la boiſſellerie, la poterie, le chanvre, la filace & la corde à puits tous les jours. Au milieu de cette place eſt auſſi *un poids de Roi.*

La Halle *à la marée* eſt celle où ſe vend en gros tous le poiſſon de mer qui y arrive en droiture à trois ou quatre heures du matin hiver & été. Dans le temps que S. Louis deſtina ce lieu-ci à la vente du poiſſon de mer, une famille de Paris du nom *d'Hellebik* ou *d'Hallebik*, avoit en cet endroit un petit fief conſiſtant en une maiſon & une certaine étendue de terre, ce qui fut cauſe que pour indemniſer cette famile, on lui accorda certains droits à prendre ſur ce poiſſon: mais ces Seigneurs féodaux ayant voulu étendre trop loin leurs droits, & forcer les Marchands à ſubir la loi qu'ils impoſoient pour la police & pour le prix de leurs marchandiſes, Charles le Bel par ſes Lettres Patentes du mois de Mars

1325. & Philippe de Valois par les siennes du 15. Avril 1328. réduisirent le droit *d'Hellebik* à la perception de certains deniers purement & simplement. Malgré ces défenses si expresses, cette exaction s'est renouvellée de temps en temps, & a toujours été réprimée, notament en 1370. & en 1414. Le manoir de ce Fief & les droits qu'il donne sur la marée, subsistent toujours, & ont conservé le nom *d'Hellebik*, quoique la famille qui le leur a donné soit éteinte depuis longtemps, & que ce Fief ait passé en d'autres mains. Après l'extinction de la famille *d'Hellebik*, il échut à celle *des Essarts*, & fut dans la suite partagé par moitié entre deux de ses descendans. Une partie fut acquise en 1404. par les Elus & Procureur de la marchandise du poisson de mer, & l'autre moitié étant échue par héritage à *Marguerite de Neuville*, veuve de *Pierre Frayer*, elle céda à l'Hôtel-Dieu de Paris, par acte du 11. Janvier 1530. la moitié qui lui appartenoit.

La Halle *à la Saline*, est celle où se vend en gros tout le poisson salé, comme morue, saumon, hareng, &c. Elle est ouverte & a son entrée sur le marché du pain, vis-à-vis le Pilory.

La Halle *du poisson d'eau douce*, est située dans la rue de la Cossonnerie. On

ne vend qu'en gros dans cette Halle, auſſi bien que dans les autres dont je viens de parler, & on s'y aſſemble vers les trois heures du matin pour fournir & diſtribuer le poiſſon aux petits marchés de la Ville.

La place ou marché *du Carreau*, eſt celle où l'on vend le pain, le beurre & le fromage tous les mercredis & les ſamedis. C'eſt auſſi dans cette place qu'eſt *le Pilori*. Les plus fameux Ethymologiſtes du dernier ſiecle, tels que *Borel*, *Spelman*, *du Cange*, *Ménage*, *&c.* ont donné pluſieurs étymologies de ce nom, mais celle qu'en donne *Sauval* me paroît plus naturelle que toutes les autres. Il dit que dans un contrat de l'an 1295. il y eſt fait mention d'un puits qui étoit dans cet endroit, & qu'il y eſt déſigné par ces mots : *Puteus dictus Lori*; d'où il conclut que le nom de *Pilori* eſt corrompu & abregé de *Puits de Lori*, c'eſt-à-dire d'un puits qui appartenoit à un bourgeois nommé *Lori*; & que le gibet qui étoit auprès de ce puits en prit le nom. Le *pilori* eſt une ancienne tour de pierre octogone, dont l'étage ſupérieur eſt percé de grandes fenêtres dans toutes les faces. Au milieu de cette tour eſt une machine de bois, tournante, & percée de trous où l'on fait paſſer la tête & les bras des Banqueroutiers frauduleux, des

Concuſſionaires

Concuſſionaires & autres criminels de cette eſpece, qu'on y condamne. On les y expoſe par trois jours de marché conſecutifs, deux heures chaque jour ; & de demi-heure en demi-heure, on leur fait faire le tour du pilori où ils ſont vus en face & expoſés aux inſultes de la populace.

Qu'il ſeroit à ſouhaitter, pour la ſureté des biens des Citoiens, que cette punition, preſque auſſi infamante que le gibet, fût encore en vigueur pour les Banqueroutiers frauduleux, & les Stellionataires ! Mais depuis près d'un ſiecle elle eſt preſque entierement abolie par la protection, l'argent, & les ſauf-conduits. C'eſt par ces voies que les Auteurs des faillites les plus criantes s'enrichiſſent tous les jours de la ruine d'une infinité de familles d'honnêtes gens auxquelles ils ne laiſſent de reſſource que la miſere & le déſeſpoir.

Champeaux ou *les Halles*, ont été un des anciens lieux patibulaires de Paris. L'an 1209. les ſectateurs de l'Heréſiarque *Amauri* y fut brûlé. *Pierre des Eſſarts*, *Jacques d'Armagnac Duc de Nemours*, pluſieurs autres Seigneurs, & un grand nombre de criminels de baſſe extraction, y ont été ſuppliciés. Il y avoit alors attenant le pilori un échafaud à demeure. Il eſt parlé de cet échafaud

dans pluſieurs anciens Arrêts du Parlement, & l'on voit dans un compte du Domaine de Paris, rendu en 1478. *folio* 461. lequel eſt rapporté par *Sauval* au tome 3. page 433. de ſes Antiquités de Paris, qu'on donna trente-cinq livres pariſis à *Jehan Marchand*, Charpentier, pour avoir fait *l'échafaud & coupe-tête* du pilori qui étoit tout pourri, & ſur lequel ledit Duc de Nemours eut le col coupé. On lit au même endroit, que cet infortuné Seigneur fut conduit de la Baſtille ici, monté ſur un cheval caparaçonné de noir. Etant arrivé, il fut mené aux chambres de la Halle au poiſſon, leſquelles on avoit exprès tendues de *Sarges de Pers*. On les avoit auſſi arroſée de vinaigre, & parfumées avec deux ſommes de cheval de bourées de genievre qu'on y avoit fait brûler pour ôter le goût de la marée que leſdites chambre & greniers *ſentoient*. Ce fut ici que le Duc de Nemours ſe confeſſa, & pendant cet acte de religon, on ſervit une collation compoſée de *douze pintes de vin*, *de pain blanc & de poires*, pour Meſſieurs du Parlement & Officiers du Roi étant èſdits greniers. Pour cette collation, on donna douze ſols pariſis audit *Jehan Marchand*, qui l'avoit fournie. Le Duc de Nemours s'étant confeſſé, fut conduit à l'échafaud par une galerie de charpente qu'on avoit

pratiquée depuis leſdites chambres & greniers, juſqu'à l'échafaud du pilori où il fut exécuté.

On voit encore ailleurs qu'en 1562. il y avoit au pilori un échafaud qui tomboit en ruine, & qu'à la place on y en fit un autre. On ne ſçait point préciſément le temps qu'on a ceſſé de faire ici les exécutions à mort.

En 1673. on mit au pilori *Jean Deve*, Procureur, & *Mercier*, Marchand, ſon aſſocié. Il y avoit alors plus de cinquante ans qu'on n'y avoit mis perſonne. Nous y avons vû de nos jours un Partiſan inſolent & affronteur inſigne, nommé *la Nouë*. En 1711. on y en vit un autre qui n'étoit pas moins coupable que lui. La Chambre de Juſtice de l'an 1716. y en fit mettre deux ou trois autres pour concuſſion ou monopole.

En 1737. on y en vit quatre à la fois, ſçavoir deux Marchands, Banqueroutiers frauduleux, un Praticien au Châtelet, fauteur de leur banqueroute, & un fabricateur de faux contrats d'atermoyement. Par jugement rendu en dernier reſſort par le Lieutenant Civil & par les gens tenant le Siege Préſidial au Châtelet de Paris, le 22. Juillet de cette année, ces quatre coupables furent condamnés à faire amende honorable au Parc Civil ayant écriteaux devant &

derriere, & à être conduits de là au pilori, puis à la porte du Châtelet pour y être marqués d'un fer chaud en forme de lettres G. A. L. ſur l'épaule droite, & enſuite aux Galeres.

Dans cette même place, auprès du pilori, on voit une croix comme aux autres gibets ordinaires de Paris. C'eſt à ſes pieds que les Ceſſionaires devoient venir déclarer qu'ils faiſoient ceſſion de leurs biens, & qu'ils devoient recevoir le bonnet vert de la main du boureau; ſans cette cérémonie humiliante, les ceſſions n'avoient point de lieu; mais cette cérémonie ne ſe pratique plus.

Cette place au reſte eſt entourée de boutiques & d'échopes louées par l'exécuteur de la haute Juſtice à des gens qui font en détail la vente de toutes ſortes de poiſſons.

Il y a encore dans ce marché une fontaine publique, qui fut bâtie l'an 1601. pendant que M. *Antoine Guyot*, Préſident en la Chambre des Comptes, étoit Prevôt des Marchands; mais les eaux n'y furent conduites que ſous la Prevôté de M. *François Miron*, comme il eſt marqué dans les vers qu'on y lit :

Saxeus agger eram, ficti modo Fontis imago,
Vivis mihi laticis MIRO *fluenta didit.*

Un peu plus loin eſt une autre place remplie auſſi d'échopes, & que l'on nomme *le Marché aux poirées*. On y vend en toutes ſaiſons, & tous les jours, toutes ſortes d'herbes, tant médicinales, que potageres, & toutes ſortes de fruits & de fleurs, en ſorte que cette place eſt un jardin, où l'on voit les fleurs & les fruits de toutes les ſaiſons. *

Les Halles de Paris ſont ſans doute le plus riche Marché qu'il y ait au monde, car on y trouve tout ce que l'air, la terre & l'eau produiſent de plus néceſſaire, ou de plus agréable ; mais c'eſt auſſi le plus vilain & le plus mal-propre des quartiers de Paris, il reſſemble, en grand, aux quartiers qu'occupent les Juifs dans les Villes où on les ſouffre.

La rue de *la Lingerie* eſt dans ce quartier. Il paroît par les anciens ſtatuts, que les femmes & les filles Lingeres qui étaloient dans la Halle de la Lingerie, ne devoient recevoir avec elles ni femmes, ni filles de vie diſſolue : s'il s'y en rencontroit, auſſi-tôt leurs marchandiſes étoient jettées dans la rue, & elles chaſ-

* Cette vente a changé de lieu. Elle ſe fait depuis pluſieurs années ſur le quai de la Megiſſerie attenant le Pont-Neuf. On y trouve deux jours de la ſemaine, le mercredi & le ſamedi, toutes ſortes de fleurs & d'arbuſtes rares & curieux.

ſées honteuſement. Ces ſtatuts furent faits ſous S. Louis & ſous Philippe le Hardi, & ratifiés du temps de Charles VIII. Quant à l'autre côté de la rue de la Lingerie, il a été long-temps occupée par des Gantiers. Un d'eux ayant été convaincu d'avoir fait de la fauſſe monnoye, fut jetté tout vif dans de l'huile bouillante à la Croix du Tiroir, il y a environ deux cens ans.

L'EGLISE DES SS. INNOCENS.

C'eſt ainſi qu'on doit nommer cette Égliſe Paroiſſiale, & non pas *S. Innocent*, comme la nomme le peuple. Elle eſt ſituée dans la rue ſaint Denis, & dans le quartier des Halles. Nous ignorons le temps de ſa premiere fondation; mais il y a apparence que Philippe-Auguſte ayant fait entourer de murailles le cimetiere public qui eſt en cet endroit, l'on bâtit une Chapelle à un des coins de ce cimetiere. Ce qu'il y a de certain, & ce qui pour avoir été ignoré des Deſcripteurs & des Hiſtoriens de Paris, ſans en excepter *Sauval*, Dom *Felibien* & Dom *Lobineau*, leur a fait avancer des choſes peu vraies, c'eſt que l'Egliſe des SS. Innocens a été bâtie ſur un fonds donné ſucceſſivement par trois de nos Rois au Chapitre de ſainte Oportune. Ce Chapitre propriétaire du fonds,

& qui conſerve toujours les titres de Juriſdiction ſur cette Egliſe, conſentit qu'elle fût érigée en Paroiſſe. D'abord les Chanoines y faiſoient chacun à ſon tour, les fonctions curiales, & rapportoient à la manſe capitulaire tous les revenus caſuels de la Cure; mais à la fin ils trouverent ce fardeau trop peſant, & y établirent un Vicaire perpétuel. Il y a, à l'occaſion d'un des Curés de cette Egliſe, un événement dont aucun de ceux qui ont écrit ſur la Ville de Paris, n'a parlé, quoiqu'il mérite mieux que d'autres d'être tranſmis à la poſtérité.

Jean Benoît, Curé ou Vicaire perpétuel de cette Egliſe, étant dangereuſement malade, réſigna ſon bénéfice, ſeul bien qu'il poſſedoit, à ſon Vicaire, nommé *Semele*. Revenu en ſanté, il ſe trouva ſans reſſource, réduit à la mendicité, & même ſans aucun ſecours de la part de ſon Vicaire qui le mit hort de ſa cure dès qu'il en eut pris poſſeſſion. Cet infortuné Curé excita la compaſſion de tout Paris. On chercha les moyens de le faire rentrer dans ſon bénéfice, mais on ne connoiſſoit pas encore en ce temps-là la Juriſprudence *du Regrez*. Benoît ayant aſſigné ſon réſignataire au Châtelet, ce Tribunal renvoya la conteſtation au Parlement, & cette Cour ne voulant point prononcer ſur la demande réintegrande,

la renvoya au Conſeil du Roi Henri II. Ce Prince & ſon Conſeil trouverent l'affaire ſi nouvelle & ſi difficile, que Sa Majeſté jugea à propos de convoquer les Grands du Royaume, les Premiers Préſidens & les Procureurs Généraux des Parlemens, & ce fut-là que l'on rendît ce fameux Arrêt, qui condamna le perfide Vicaire à demeurer en priſon juſqu'à ce qu'il eut rendu par réſignation la Cure au pauvre Curé, qui fut réintegré à la ſatisfaction de tout Paris. *Semele* obéit, & s'exila de lui-même, ne pouvant plus ſoûtenir les reproches & la haine du public. Le Roi Henri II. voulut que cet Arrêt fut enregiſtré dans tous les Parlemens de ſon Royaume, il fut ſi favorablement reçu, qu'il a eu depuis pluſieurs extenſions.

Le Chapitre de ſainte Oportune qui eſt collateur de la cure & de toutes les Chapelles, a toujours eu grand ſoin de n'y mettre que de bons ſujets. On y a vû de nos jours le fameux M. *Hideux*, Docteur en Théologie de la Faculté de Paris, & Syndic de cette Faculté. Il a rempli cette Cure pendant cinquante ans avec un zele admirable, & avec un zele admirable, & avec l'eſtime générale. Après ſa mort arrivée en 1720. cette Cure fut donnée par le Chapitre de ſainte Oportune à M. *Olin* un de ſes Chanoines.

Nous ignorons en quel temps a été bâtie l'Egliſe qu'on voit aujourd'hui ; mais nous ſçavons qu'elle fut conſacrée & dédiée en 1445. par Denis du Moulin, Patriarche d'Antioche & Evêque de Paris. Cela eſt prouvé par l'Inſcription qu'on y voit, & qui eſt conçûe en ces termes :

L'an de grace 1445. *le jour de la Chaire S. Pierre Apôtre*, 22. *du mois de Fevrier*, *fut conſacrée & dédiée ceſte petite Egliſe des Saints Innocents*, *& l'Autel de ſa Chapelle Notre-Dame en icelle Egliſe*, *par très-Révérend Pere en Dieu Monſeigneur* DENIS *Patriarche d'Antioche*, *Evêque de Paris*, *qui lors donna & eſtablit la ſolemnité de ladite conſecration ou dédication être faite*, *& ſolemniſée par chacun an en ceſte préſente Egliſe : & donna & octroya perpétuellement à toujours à tous les Bienfaicteurs d'icelle*, *huict jours de pardon.*

Le Maître-Autel eſt orné d'un tableau qui repréſente le Maſſacre des Innocens ; il eſt de *Corneille*, dont les ouvrages ſont eſtimés.

On voit dans la Chapelle de la Vierge contre le mur qui eſt à gauche, un monument de bronze élevé de terre environ d'un pied & demi ſur lequel eſt couchée la repréſentation d'une Religieuſe

qui tient un livre ouvert. Une Epitaphe auſſi ancienne que le monument, nous apprend pour qui, & par qui il a été érigé.

En ce lieu giſt Sœur Aliz la Bourgotte,
A ſon vivant recluſe très-dévote,
Rendue à Dieu femme de bonne vie,
En cet Hôtel voulut être aſſervie :
Où a regné humblement, & long-temps,
Et demeuré bien quarante-ſix ans
En ſervant Dieu, augmentée en renom.
Le Roi Louis unzieſme de ce nom,
Conſiderant ſa très-grand parfecture,
A fait lever ici ſa ſepulture.
Elle trépaſſa ceans en ſon ſéjour
Le Dimanche vingt-neuvieme jour
Mois de Juin, mil quatre cens ſoixante & ſix.
Le doux Jeſus la mette en Paradis. Amen.

Cette Aliz étoit une Religieuſe Profeſſe de l'Hôpital de ſainte Catherine. Le deſir d'une vie plus parfaite lui fit former le deſſein de s'enterrer toute vivante : pour s'éprouver elle vécut toute ſeule pendant une année dans un grenier dudit Hôpital. Après ce noviciat elle vint s'enfermer pour le reſte de ſes jours dans une petite maiſon du cimetiere des SS. Innocens, dans laquelle il y avoit une petite fenêtre qui avoit vûe dans l'Egliſe, & par le moyen de laquelle elle entendoit la Meſſe & le Service divin.

Dans cette même Chapelle ſont les Epitaphes de pluſieurs perſonnes du nom de *Potier*, à commencer par celle de *Nicolas Potier*, Seigneur de Groſlay, qui mourut le 11. Novembre de l'an 1501. juſqu'à *Bernard Potier* de Blancmeſnil, qui mourut le 11. Janvier 1610.

Dans la Chapelle de S. Michel on lit les deux Epitaphes ſuivantes gravées au tour d'un tombeau.

Auſſi Maiſtre JEAN SANGUIN, *Ecuyer, Seigneur de Betencourt, en ſon vivant Conſeiller, & Maiſtre de la Chambre des Comptes du Roi notre Sire : qui trepaſſa le* 15. *d'Avril après Paſques, l'an de grace* 1425.

Cy giſt noble homme Maiſtre GUILLAUME SANGUIN *Ecuyer, en ſon vivant Echanſon du Roi Charles VI. de ce nom, Conſeiller & Maiſtre d'Hoſtel de Monſeigneur le Duc de Bourgogne, Vicomte de Neufchaſtel, & qui trepaſſa le mercredi* 14. *Fevrier, l'an de grace* 1441. *Dieu ait l'ame de luy. Amen.*

Louis XI. fonda ſix enfans de chœur en cette Egliſe l'an 1474. & donna pour leur entretien la place qui lui appartenoit ſur la voyerie de la rue de la Charonnerie (aujourd'hui de la Ferronerie) du côté du cimetiere de cette Egliſe. Cette donation qui n'étoit pas en ce temps-là

conſidérable, l'eſt devenue dans la ſuite; ainſi que je le remarquerai. Les Lettres qui contiennent ce don, furent vérifiées & regiſtrées en la Chambre des Comptes le 25. de Février de ladite année 1474.

Parmi les Reliques qui enrichiſſent le tréſor de cette Egliſe, on compte une des jambes d'un des SS. Innocens.

Une épine de la couronne de J. C.

Le corps entier d'un des ſaints Innocens. Il a environ un pied de long, & eſt enfermé ſous un criſtal. Aux côtés de ce reliquaire, ſont les figures de Charlemagne & de S. Louis; & ſur le devant ſont à genoux le Roi Louis XI. & la Reine ſa femme.

Cette Egliſe ayant toujours été très negligée, étoit tombée dans une malpropreté indécente, qui étoit encore augmentée par ſon obſcurité. Depuis quelques années on n'a rien épargné pour l'éclairer & l'embellir, autant que l'a pû permettre cet édifice gothique & du goût le plus groſſier. On a peint & doré l'architecture & les ornemens du Maître-Autel, auſſi bien que la grille du chœur. L'œuvre reconſtruite en boiſerie ſculptée a été fort aggrandie; les Chapelles ſont peintes & ornées. Enfin ſon aſpect n'a rien à préſent qui ne ſoit propre & agréable.

Pendant que Paris fut ſous la domination des Romains, ceux qui y mouroient

étoient enterrés le long des grands chemins ; mais auſſitôt qu'il y eut des Rois Chrétiens, l'on commença d'enterrer les morts auprès des Egliſes, & dans les Egliſes mêmes. La ville s'étant fort accrue dans la ſuite, & ne s'y trouvant pas de place pour ſes morts, il falut avoir des cimetieres publics. On prit pour cela une partie du marché de Champeaux, & on en fit le cimetiere qu'on y voit encore aujourd'hui. *Guillaume le Breton* nous apprend que comme c'étoit un lieu ouvert de tous côtés, la canaille y commettoit mille infamies, & que Philippe-Auguſte, vers l'an 1188. voulant procurer à ce lieu la révérence qui lui étoit due, le fit clore de murailles :

Ce cimetiere eſt entouré des quatre côtés d'autant de coridors voûtés très groſſierement mais très ſolidement en arcs de cloître. Ils ont été conſtruits des libéralités de pluſieurs perſonnes pieuſes, & ſont occupés par toutes ſortes de marchands & par des écrivains publics.

C'eſt dans ce cimetiere que fut inhumé, du temps de Philippe-Auguſte, le corps d'un enfant, nommé *Richard*, que les Juifs crucifierent à Pontoiſe en 1179. & qui fut apporté ici. Il ſe fit tant de miracles au tombeau de ce jeune Martyr, que les Anglois dans le temps qu'ils étoient maîtres de Paris, l'exhumerent,

& le tranſporterent en Angleterre par dévotion, n'en laiſſant ici que le chef qu'on voit encore dans l'Egliſe des Innocens.

Sous le coridor du côté droit, en entrant par la porte qui donne dans la rue S. Denis, eſt ſelon quelques Auteurs, le tombeau de *Nicolas Flamel*. Mais on a prouvé le contraire dans le ſecond volume de cet ouvrage. Voyez l'article de *S. Jacques de la Boucherie*.

Parmi ceux qui ont été inhumés dans ce cimetiere, & qu'on peut nommer ſans bleſſer la vanité de perſonne, nous remarquons :

Jean le Boulanger, Premier Préſident du Parlement de Paris, qui mourut le 21. de Février de l'an 1482. y fut inhumé; comme auſſi *Philippe Cotereau* ſa femme, & leur fils.

Coſme Guimier, Préſident aux Enquêtes, dont nous avons un excellent commentaire ſur la Pragmatique-Sanction, & qui avoit été Chanoine de S. Thomas du Louvre, mort le 3. de Juillet 1503 Quelques écrivains ont prétendu que ce Commentaire ſur la Pragmatique-Sanction étoit de *Jacques Marechal*, auſſi Chanoine de S. Thomas du Louvre.

Nicolas le Fevre, un des plus ſçavans & des plus judicieux critiques que nous ayons eu, étoit né à Paris le 2 de Juin de l'an 1544. Il fut Précepteur de Henri

de Bourbon Prince de Condé, puis de Louis de France, Dauphin de Viennois, qui regna enſuite ſous le nom de Louis XIII. Le Fevre vécut dans la retraite avec la politeſſe d'un homme de Cour; & à la Cour avec la candeur & la ſimplicité d'un ſolitaire. Il mourut le 3 de Novembre de l'an 1612. & voulut être inhumé dans ce cimetiere public, & qu'on mit ſur ſa tombe cette Epitaphe qu'il avoit compoſée :

NICOLAUS FABER, *peccator,*
non unus ex multis, hic jaceo;
quid de me dici verius, aut à me quid
melius non video.
Agnoſco bone JESU, tu ignoſce;
ad hoc enim natus es, ad hoc paſſus,
ad hoc tremuiſti, ut per te ſecuri eſſemus.
Vixit annos 68. menſes quatuor,
dies tres, devixit anno 1612.

François Eudes de Mezeray, un de nos plus célebres Hiſtoriographes, mourut le 10 de Juillet 1683 âgé de 73 ans, & fut inhumé dans ce cimetiere, ainſi qu'il l'avoit ordonné.

On liſoit autrefois dans ce cimetiere une Epitaphe aſſez ſinguliere, comme elle étoit gravée ſur une plaque de cuivre, quelque miſerable l'a enlevée pour la vendre : on y liſoit ce qui ſuit.

Cy Giſt YOLANDE BAILLI *qui trépaſſa l'an* 1514. *le* 88e *an de ſon âge, le* 42 *de ſon veuvage, laquelle á vû, ou pu voir devant ſon trépas deux cens quatre-vingts-quinze enfans iſſus d'elle.*

Au milieu de ce cimetiere eſt une tour octogone, très-ancienne, & très-propre à exercer les Antiquaires. Cette tour, telle qu'on la voit aujourd'hui, a quarante pieds de hauteur, en y comprenant le globe qui ſoutient la croix qu'on y a miſe depuis le Chriſtianiſme. On prétend que le premier étage de cette tour eſt entierement enterré, & qu'il y a dix-huit pieds en terre de ce qui paroiſſoit autrefois au-deſſus des fondemens, ce qui eſt arrivé au moyen des décombres qui ont extraordinairement élevé le terrein. Ce qu'on voit préſentement de cette tour, n'a en tout que douze pieds de diamêtre; il n'y a pas d'eſpace vuide en dedans qu'autant qu'il en faut pour un eſcalier à vis qui conduit au plus haut étage qui eſt percé de huit fenêtres, une à chaque face de l'octogone. La pointe qui couvre ce dernier étage eſt auſſi octogone.

Il eſt certain que cette tour étoit autrefois dans la campagne, lorſque la ville de Lutece étoit encore renfermée dans l'Iſle du Palais. Quelques-uns croyent

que cette tour ſervoit de *guérite* où l'on faiſoit garde la nuit, lorſque les environs n'étoient que des forêts où les voleurs & les ennemis auroient pû s'embuſquer. D'autres penſent que c'étoit un Phare où l'on mettoit des feux pour éclairer les bateaux qui alloient ſur la riviere. D'autres enfin ont imaginé avec plus de vraiſemblance que cette tour, ſi elle exiſtoit avant l'établiſſement du Chriſtianiſme dans les Gaules, a pu ſervir de fanal pour les marchands qui venoient à Paris par ce côté-là, & que dans la ſuite, elle a rendu le même ſervice à ceux qui ſe rendoient à l'Egliſe pendant la nuit.

Avant que de quitter ce cimetiere, je dois encore remarquer que contre le coridor qui eſt du côté de la rue S. Denis, eſt une petite armoire fermée dans laquelle eſt un chef-d'œuvre de ſculpture. C'eſt un ſquelete humain d'environ trois pieds de haut, dont le bras droit, eſt couvert par un morceau de draperie; le bras gauche a été caſſé; il ne reſte que la main qui tient un rouleau déployé, ſur lequel ſont des lettres gothiques très-difficiles à déchifrer. On ne connoît pas certainement la matiere de ce ſquelette : les uns diſent que c'eſt de l'Albaſtre, & les autres de l'Ivoire. On croit que c'eſt un chef-d'œuvre de *Germain Pilon*. On ne le laiſſe voir que depuis le jour de la Touſſaints juſqu'au lendemain à midi.

Je finis ce que j'avois à dire de l'Egliſe des SS. Innocens & de ces appartenances, par une particularité dont aucun écrivain n'a parlé, & qui cependant mérite d'être ſçue. Lorſqu'en 1648. la rue de la Ferronnerie fut élargie, il fut fait un accommodement par lequel *l'Egliſe des SS. Innocens* céda au Chapitre de *S. Germain l'Auxerrois* la propriété du ſol qui s'étend le long de ladite rue, du côté des charniers, depuis la rue S. Denis, juſqu'à la rue de la Lingerie excluſivement; & le Chapitre de S. Germain s'obligea de payer tous les ans une rente fonciere de cinq mille trois cens livres à l'Egliſe des Innocens. Quoique cette rente ſoit la plus belle & la plus forte redevance d'Egliſe à Egliſe, qu'il y ait en France, on peut dire cependant que le Chapitre de S. Germain a bien trouvé ſon compte à ce marché, car il a fait bâtir ſur ce terrein une longue ſuitte de belles maiſons qui lui rapportent plus de cinquante cinq mille livres par an.

LA FONTAINE DES INNOCENS.

Dom Felibien & *Dom Lobineau* ont fort bien remarqué que la Fontaine des SS. Innocens eſt plus ancienne de pluſieurs ſiecles que ne l'ont cru les Auteurs des Deſcriptions de Paris qui ont avancé unanimement qu'elle ne fut bâtie qu'en

D. de Paris T. III p. 306.

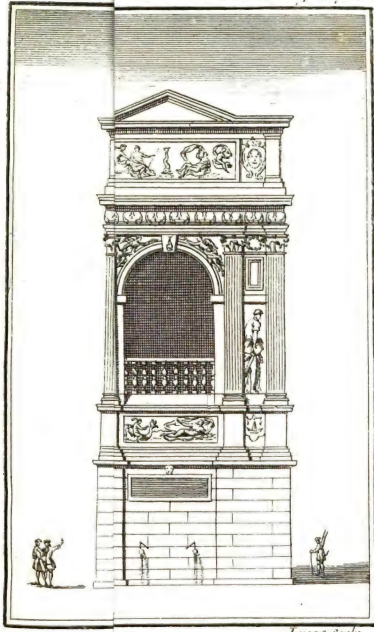

Lucas sculp.

ENS.

Digitized by Google

1550. Il eſt cependant fait mention de cette Fontaine dans des Lettres Patentes de Philippe le Hardi de l'an 1273. qui contiennent un accord entre ce Roi & le Chapitre de S. Merri. Il y a apparence que les arts ayant commencé à revivre en France au commencement du ſeizieme ſiecle, on rebâtit en 1550. cette ancienne Fontaine, & l'on y employa tous les ornemens d'architecture & de ſculpture qui font l'admiration des connoiſſeurs. L'architecture eſt de *Pierre Leſcot de Clagni*, & la ſculpture de *Jean Gougeon* l'un des premiers & des plus habiles Sculpteurs que la France ait eus. Il n'y a rien dans Paris qui égale ce morceau en beauté, ſur-tout pour les graces, l'élégance des contours, & la legereté des figures dont les deux faces de cette Fontaine ſont ornées.

Ce morceau qui ſeul illuſtreroit une Ville, eſt ici fort négligé, & ſeroit peut-être entierement détruit, ſi en 1708. on n'y eut fait quelques réparations qui en ont empêché la ruine. On y lit une inſcription qui en eſt comme la dédicace.

FONTIUM NYMPHIS.

Outre cette inſcription, qui eſt auſſi de l'an 1550. on y lit deux vers de feu *Santeul*, le meilleur Poëte latin du dernier ſiecle, les voici :

Quos duro cernis ſimulatos marmore fluctus
Hujus Nympha loci credidit eſſe ſuos.
1689.

Un Poëte dont j'ai ſouvent rapporté les traductions, a traduit ce diſtique en vers françois, en faveur de ceux qui n'entendent point le latin :

Quand d'un ſçavant ciſeau l'adreſſe ſinguliere.
Sur ce marbre rebelle eut feint ces doux Ruiſſeaux,
La Nymphe de ce lieu s'y trompa la premiere,
Et les crut de ſes propres eaux.

Une des deux rues où eſt cette Fontaine, ſe nommoit en 1297. la rue *au Feure*; en 1552. la rue *au Feurre*; & en 1563. la rue *au Fouarre*, près des halles; vieux mots qui ſignifient *de la paille*, & dont les deux premiers ont donné lieu au proverbe *faire barbe de Feure à Dieu*, qui ſe trouve dans *Rabelais* & dans de vieux Romans. Le peuple a nommé cette rue la rue *aux Fers*, & il a falut ſe conformer à cet uſage.

La rue *de la Coſſonnerie* aboutit d'un côté à la rue S. Denis, & de l'autre aux piliers des Potiers d'Etain aux Halles. *Sauval* aſſure que dans le douzieme ſiecle

elle s'appelloit *via Cochoneria* : en 1330. la rue *de la Coçonnerie* : en 1425 & 1552. la rue *de la Cochonnerie* : Robert Cenal la nomme conformément à ces noms-là, *via Porcularia*. Il y a apparence qu'il y a eu un temps où l'on tenoit dans cette rue le Marché aux Cochons & à la Volaille ; ou qu'elle a été habitée par des Charcuitiers & des Poulaillers, car anciennement *Coſſonniers* & *Coſſonnerie* vouloient dire la même choſe que *Poulaillers* & *Poulaillerie*. C'eſt dans cette rue qu'eſt la halle du poiſſon d'eau douce ; ainſi que je l'ai dit ci-deſſus.

La rue *des Preſcheurs* conduit d'un côté à la rue S. Denis, & de l'autre à la Halle. En 1300. on l'appelloit la rue *aux Preſcheurs*, & depuis la rue *au Preſcheur* ou *du Preſcheur*, noms qui lui ont été donnés d'un Hôtel ou maiſon qu'on appelloit l'Hôtel du Preſcheur, parce qu'il y pendoit une enſeigne dans laquelle il y avoit un *Preſcheur*, mot pour lors en uſage au lieu de celui de Prédicateur qui a pris ſa place.

La rue *Champverrerie* aboutit d'un côté à la rue S. Denis, & de l'autre à la rue Mondeſtour. Elle a pris ſon nom d'une Verrerie qu'il y avoit autrefois ſur un champ qu'on a depuis couvert de maiſons qui forment cette rue. *Sauval* prétend que c'eſt là la véritable origine de

ſon nom, & reprend Robert Cenal pour l'avoir mommée *via Cannabina*, comme s'il eut voulu dire que des vendeurs de Chanvre y demeuroient autrefois.

La rue *Mondeſtour* conduit depuis la rue des Prêcheurs juſqu'à celle du Cigne. En 1300. 1330. & 1386. on la nommoit la rue *Maudeſtour* & *Maudeſtours*, mais en 1422. depuis la rue de la Truanderie juſqu'à celle du Cigne, elle s'appelloit la ruelle ou la rue *Jean-Gilles*.

Les rues *de la Truanderie* ont pris leur nom du mot *Truand* qui ſignifioit anciennement un *gueux* un *fripon*, parce qu'elles étoient habitées par de ces ſortes de gens, avant que la bourgeoiſie y vint demeurer. C'eſt ſans doute pour cette raiſon que Cenal dans ſa Hierarchie appelle la grande rue de la Truanderie *via Mendicatrix major*, & celle de la petite Truanderie *via Mendicatrix minor*. Par ce que je viens de dire, on voit qu'il y a deux rues de la Truanderie. La petite mene de la rue de Mondeſtour au puits-d'amour. La grande conduit de la rue Comteſſe d'Artois à ce même puits-d'amour. Ce puits eſt à la pointe d'un triangle couvert de maiſons, où aboutiſſent ces deux rues, & où commence une rue nommée la rue du Puits-d'amour ou de l'*Arianne* ou *Arienne*, qui eſt très-courte, & ſe termine dans la rue S. Denis.

Le *Puits-d'amour* * a pris ſon nom d'une raiſon qui lui eſt commune avec tous les puits qui ſont dans des villes ou dans des lieux habités, c'eſt qu'il ſervoit de rendez-vous aux valets & aux ſervantes qui ſous prétexte d'y venir puiſer de l'eau, y venoient faire l'amour. *Sauval* dit avoir lû ſur la mardelle de ce puits cette inſcription en lettres mal gravées & gothiques:

Amour m'a refait
En 525 tout-à-fait.

Cette inſcription fait voir que ce puits n'eſt pas nouveau, puiſqu'il fut rétabli en mil cinq cens vingt-cinq.

La rue *Pirouette* commence au coin des Pilliers des Halles, & finit dans la rue Mondeſtour. On la ſurnomme *en Therouenne*, par ce qu'elle fait partie du Fief de ce nom; mais le peuple qui défigure la plupart des noms, la nomme la rue *Pirouette en Tiroye*.

La rue *du Cigne* donne dans la rue S. Denis & dans la rue Mondeſtour. En 1445. on la nommoit *la Ruelle Jean Vigne*, mais enſuite elle prit le nom de l'Hôtel *du Cigne* qui étoit dans cette rue, & qui avoit été bâti dès l'an 1445.

* Il y en a qui prétendent que l'on doit dire *puy Podium* qui ſignifie tantôt un carefour & quelquefois une petite éminence. On aſſure que c'eſt ainſi que cet endroit s'appelloit anciennement.

La rue *Verderet* aboutit d'un côté à la grande rue de la Truanderie, & de l'autre à la rue Mauconſeil.

La rue *de la Realle* a un bout à la grande rue de la Truanderie, & l'autre aux Pilliers des Halles.

La rue *Comteſſe d'Artois* aboutit à la rue Montorgueil avec laquelle on la confond quelquefois, & à la pointe ſaint Euſtache. Elle a pris ſon nom de *l'Hôtel d'Artois*, ou de Bourgogne, auquel elle tenoit. On la nommoit autrefois la rue *au Comte d'Artois*, *la rue à la Comteſſe d'Artois*, *la rue de Bourgogne*, *la rue de la Porte Comteſſe d'Artois*, *de la Porte Comte d'Artois*, parce qu'elle aboutiſſoit à une petite porte de la Ville, qui étant auprès de l'Hôtel d'Artois, en avoit auſſi pris le nom. De tous ces noms celui de la *Comteſſe d'Artois* a prévalu & lui eſt reſté. Je parlerai de l'Hôtel d'Artois, ou de Bourgogne, en faiſant la deſcription du quartier ſuivant.

La Pointe S. Euſtache eſt une eſpece de triangle iſocelle dont la baſe eſt au bout des rues Montmartre & Comteſſe d'Artois, & la pointe aboutit aux Pilliers des Halles. Cet endroit eſt moins remarquable par un puits & une barriere des Sergens qu'on y voit, que par l'affluence de peuple qui va aux Halles ou qui en revient.

IX.

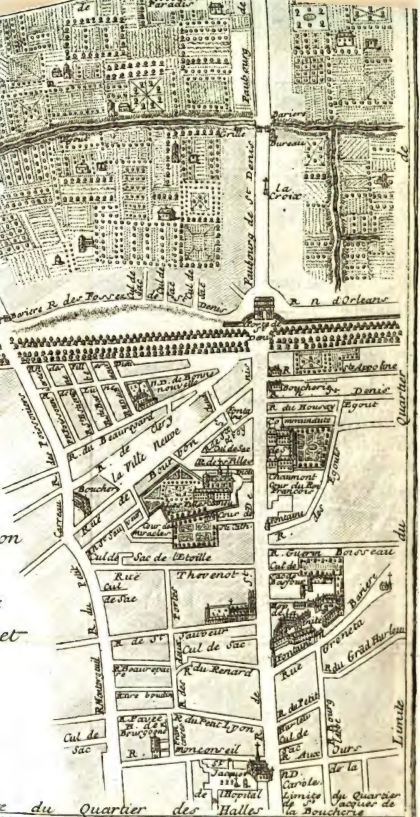
Faubourg
Barriere
Bureau
de la Croix
Faubourg de St Denis
R. des Fossez
R. d'Orleans
Pont
R. de Beaubourg
R. de la Ville neuve
R. du Temple
Boucherie
Chapelle
Cul de Sac
Rue Thevenot
R. de Vieille
R. du Renard
R. Geoffroy
Cul de Sac
Cimetiere
Marché
Halles
Quartier

IX. *Le Quartier de S. Denis.*

LE Quartier de S. DENIS eſt borné à l'Orient par la rue de S. Martin, & par celle du fauxbourg excluſivement; au Septentrion, par le fauxbourg S. Denis, & de ſaint Lazare incluſivement; à l'Occident, par les rues de ſainte Anne, des Poiſſonniers & Montorgueil incluſivement, juſqu'au coin de la rue Mauconſeil; & au Midi, par les rues aux Oues & Mauconſeil incluſivement.

La rue *Mauconſeil* s'appelloit *Vicus mali Conſilii* dès l'an 1269. & depuis elle n'a point changé de nom; ainſi l'on voit qu'elle ne l'a point pris du *mauvais conſeil* qu'on tint en 1407. dans l'Hôtel de Bourgogne, pour aſſaſſiner le Duc d'Orléans. Il y a beaucoup plus d'apparence que ce nom lui eſt venu de quelque Seigneur de Mauconſeil qui autrefois y a demeuré. Il y avoit en Picardie un Château de Mauconſeil qui eſt célebre dans Froiſſard.

L'HÔTEL DE BOURGOGNE.

Cet Hôtel porta le nom des Comtes *d'Artois* ſes Maîtres, avant que de prendre celui *d'Hôtel de Bourgogne*, & l'a même porté dans la ſuite indifféremment avec ce dernier. *Marguerite*, héritiere

des Comtes de Flandre & d'Artois, épouſa *Philippe de France* quatrieme fils du Roi Jean, & tige des derniers Ducs de Bourgogne. Philippe, & Marguerite ſa femme, faiſant en 1402. le partage de leurs biens à leurs enfans, donnerent le choix à *Jean de Bourgogne*, leur fils aîné, ou de l'Hôtel de Flandre, ou de celui d'Artois. Mais comme nous voyons dans l'Hiſtoire que Jean logea à l'Hôtel d'Artois, il faut croire qu'il le préféra à l'autre, qui par là échut en partage à Antoine de Bourgogne, Duc de Brabant, ſon frere puîſné.

L'Hôtel d'Artois étoit à la rue Pavée, attaché aux murs de la Ville que Philippe Auguſte avoit fait bâtir, & quoique Philippe, Duc de Bourgogne, eut agrandi cet Hôtel juſqu'à la rue Mauconſeil, que lui & Jean de Bourgogne ſon fils l'euſſent fait preſque tout rebâtir, & que la qualité de Comte d'Artois fût bien inférieure à celle de Duc de Bourgogne, on ne laiſſa pas de l'appeller indifféremment l'Hôtel d'Artois & l'Hôtel de Bourgogne, & c'eſt même ſous le premier de ces deux noms qu'il en eſt parlé dans *Froiſſard*, dans *Monſtrelet* & autres Auteurs contemporains.

Le Roi François I. ordonna par ſon Edit du mois de Septembre de l'an 1543. que ſes Hôtels de Bourgogne, d'Artois,

&c. qui ne ſervoient qu'à *encombrer*, *empêcher* & *difformer* grandement la ville de Paris, ſeroient vendus, baillés & délivrés aux plus offrans & derniers enchériſſeurs, & pour cet effet Sa Majeſté nomma par le même Edit *François de S. André*, Préſident au Parlement, *Robert Dauvet*, & *Nicolas Poncher*, Préſidens en la Chambre des Comptes, pour en ſon nom faire vente & bail à cens & rente perpétuels des Hôtels de Bourgogne, d'Artois, &c. Par le procès verbal qui fut fait des encheres & de la vente deſdits Hôtels le 18. de Mars 1543. on voit que l'emplacement en fut diviſé en 13. places ou lots, & que les 3. 5. 9. 10. 11. 12 & 13. furent baillées, délaiſſées, vendues & tranſportées à *Jean Rouvet*, Marchand, Bourgeois de Paris. Ledit *Jean Rouvet* vendit le 30. Août 1548. aux Confreres de la Paſſion & Réſurrection de notre Sauveur & Rédempteur Jeſus-Chriſt, une portion deſdits Hôtels conſiſtant en une mazure de dix-ſept toiſes de long ſur ſeize de large, à la charge de ſeize livres pariſis de cens & rente fonciere envers le Roi par chacun an perpétuellement à toujours; & envers lui, *Rouvet*, de deux cens cinquante livres de rente annuelle, rachetable pour quatre mille cinq cens livres tournois; & à la charge encore de bâtir le lieu

ſuffiſant pour perception annuelle deſdites charges. De plus ladite Confrerie promit & s'engagea de faire conſtruire & édifier de neuf une grande ſale & autres édifices & bâtimens, pour le ſervice de ladite Confrerie, & qu'en ladite grande ſale il y auroit pluſieurs loges dont ledit *Rouvet* en auroit une à ſon choix, pour lui, ſes enfans & amis, leur vie durant, ſans aucune choſe en payer ni diminuer de ladite rente.

Le Maire dans ſon Paris ancien & nouveau, aſſure en deux endroits que ce fut *Jean le Moine*, Cardinal de l'Egliſe de Rome, qui acheta de ſes propres deniers *l'Hôtel de Bourgogne*, & qu'il en fit préſent à la Confrerie de la Paſſion ; mais dans cette occaſion cet Ecrivain ſe trompoit viſiblement, car le Cardinal le Moine mourut en 1313. & l'Hôtel de Bourgogne ne fut acheté par les Confreres de la Paſſion qu'en 1548. ainſi que je viens de le dire, d'après des titres inconteſtables. Quoique cet anachroniſme de deux cens trente-cinq ans ſoit très-ſenſible, il n'a pas laiſſé d'être copié par quelques Ecrivains de mérite.

La Confrerie de la Paſſion ayant fait conſtruire un théatre & les autres bâtimens convenables ſur l'emplacement de l'Hôtel d'Artois ou de Bourgogne qu'elle avoit acheté, cette maiſon ne fut plus

nommé que *l'Hôtel de Bourgogne* ; & pour marquer qu'il étoit uniquement deſtiné à la repréſentation des Pieces ſaintes, les confreres firent encaſtrer ſur la grand-porte qui eſt dans la rue Françoiſe un Ecuſſon qu'on y voit encore, dans lequel ſont en bas-relief les inſtrumens de la Paſſion de Jeſus-Chriſt.

Comme le théâtre qui eſt dans cet Hôtel, eſt le premier théatre fixe qu'il y ait eu en France, ce n'eſt pas une digreſſion étrangere à ſa Deſcription, que de dire ici quelque choſe de l'origine du Théatre françois.

Les Gaulois & les Francs avoient ſans doute des Jeux & des Spectacles tant pour exercer le corps, que pour exercer l'eſprit, mais ils n'avoient rien qui reſſemblât à nos *Drames* d'aujourd'hui. Dans le quatorzieme ſiecle, il y avoit des hiſtrions, des boufons, des chanteurs, des joueurs d'inſtrumens, auſquels ſe joignirent des *Troubadours* ou Poëtes provençaux : ils alloient par bandes dans les Cours des Princes, de château en château & de Ville en Ville pour divertir les Rois, les grands Seigneurs & le Public. Sous le regne de Charles V. parurent de nouveaux Poëtes, qui compoſerent à l'envi des paſtorales, des balades & des chanſons. Nous apprenons de Paſquier qu'*on célébroit en*

plusieurs endroits de la France des jeux floraux, où celui qui avoit remporté l'honneur de mieux écrire, étant appellé tantôt Roi, tantôt Prince, quand il faloit renouveller les jeux, donnoit ordinairement de ces chants à faire, qui furent pour cette cause appellés royaux. Quelques-uns prétendent que c'est de ces chants royaux perfectionnés, mêlés d'épisodes, & accompagnés des personnages qui animoient ces pieces par la représentation & par la déclamation, que nos Drames ont pris leur origine. Comme c'étoient des vagabonds qui alloient de côté & d'autre représenter leurs jeux, c'est ce qui les a fait appeller des *Pelerins*, par *Despreaux*.

Chez nos dévots ayeux le Théatre abhoré,
Fut longtems dans la France un plaisir ignoré,
De Pelerins, dit-on, une troupe grossiere,
En public à Paris y monta la premiere,
Et sottement zelée en sa simplicité,
Joua les Saints, la Vierge, & Dieu par piété;
Le sçavoir à la fin dissipant l'ignorance,
Fit voir de ce projet la dévote imprudence,
On chassa ces Docteurs qui prêchoient sans mission.

Ils firent leur premier essai en public au bourg de *S. Maur* des Fossés, à deux

lieues de Paris, où ils repréſenterent la Paſſion de Notre Seigneur ; mais ce ſpectacle ayant fait du bruit, le Prevôt de Paris n'en fut pas plutôt informé, que par ſon Ordonnance du 3. de Juin de l'an 1398. il fit défenſe aux habitans de Paris, de S. Maur & autres Villes de ſon diſtrict de repréſenter aucun jeux de perſonnages, ſoit des vies des Saints ou autrement, ſans *le congé* du Roi, à peine d'encourir ſon indignation, & de *forfaire envers lui*. Cette Ordonnance obligea ces Acteurs de s'adreſſer au Roi, & pour ſe le rendre plus favorable, ils propoſerent d'ériger leur troupe en Confrerie. Le Roi approuva leur deſſein, & fut ſi content de quelques-unes de leurs repréſentations où il avoit aſſiſté, que le 4. Décembre de l'an 1402. il autoriſa leur établiſſement ſous le titre de *Maîtres, Gouverneurs & Confreres de la Confrerie de la Paſſion & Réſurrection de Notre Seigneur fondée dans l'Egliſe de la ſainte Trinité à Paris*. Ces Lettres Patentes du Roi Charles VI. ſont rapportées dans le Traité de la Police de Monſieur *de la Mare*, & dans les Preuves de l'Hiſtoire de Paris de Dom *Felibien* & de Dom *Lobineau*, avec cette diférence que les deux derniers accuſent *la Mare* d'avoir ſuprimé au commencement de ces Lettres le mot de *Confreres*, qui

ſignifie que le Roi étoit de cette Confrérie. Après avoir obtenu l'agrément du Roi, les Confreres de la Paſſion louerent des Religieux Prémontrés qui étoient établis, pour faire le Service Divin dans la Chapelle de l'Hôpital de la Trinité, la grand-Sale de cet Hôpital, laquelle avoit vingt-une toiſes de long ſur ſix de large, & ils y repréſenterent pendant près de cent cinquante ans, des pieces de piété, ou de morale, ſous le titre de *Moralités*. Ces repréſentations charmerent tellement le public, que comme on ne les faiſoit que les jours de Fêtes, on avança ces jours-là les vêpres dans pluſieurs Egliſes, afin qu'on pût aſſiſter à ces ſpectacles de dévotion ſans perdre l'Office Divin.

La quantité de pauvres qu'il y avoit dans Paris, ayant obligé de les diſtribuer dans pluſieurs Hôpitaux, il fut ordonné par Arrêt du Parlement du 30. Juillet 1547. que les enfans des pauvres gens qui n'avoient pas de quoi les nourrir, ſeroient mis dans l'Hôpital de la Trinité. Par ce Reglement les Confreres de la Paſſion furent obligés d'aller s'établir ailleurs pour y donner leurs repréſentations, & ils acheterent l'Hôtel d'Artois, ou de Bourgogne, ainſi que je l'ai déja dit. Ils préſenterent enſuite une Requête au Parlement pour en obtenir

la permiſſion de continuer leurs jeux à l'Hôtel de Bourgogne, comme ils avoient fait dans la ſale de l'Hôpital de la Trinité, avec défenſe à tous autres de donner de ces ſortes de ſpectacles au public, à moins d'être avoués par la Confrerie. Le Parlement par ſon Arrêt du 17. Novembre 1548. leur accorda le privilege excluſif; mais quant à la premiere partie de leur Requête, bien loin de leur être favorable, il leur défendit de jouer le Myſtere de la Paſſion de Notre Seigneur, ni aucun autre Myſtere ſacré, ſous peine d'amende arbitraire, & leur permit ſeulement de repréſenter des pieces profanes, honnêtes & licites. Cette reſtriction déplut infiniment aux Confreres de la Paſſion; & comme ils crurent qu'il ne leur convenoit point de monter eux-mêmes ſur le théatre pour y repréſenter des pieces toutes profanes, ils louerent leur Hôtel de Bourgogne & leur privilege, à une troupe de comédiens qui ſe forma pour lors, & ſe réſerverent deux loges pour eux & pour leurs amis, qu'on appella *les Loges des Maîtres*. Ce fut ſur ce nouveau théatre que *Jodelle* fit jouer des Tragédies & des Comédies ſous Henri II; *Baif* ſous Charles IX; *Robert Garnier* ſous Henri III. & Henri IV; *Hardi*, *Mairet*, *Triſtan* & *Corneille* ſous Louis XIII. & Louis XIV; *Racine* ſous

le regne de ce dernier Prince. C'eſt ainſi que par degrés nos Drames ſe ſont perfectionnés, & que *Corneille* & *Racine* ont porté la Tragédie au point de perfection où les Grecs l'avoient portée, & où les Romains ne purent jamais atteindre.

Revenons à l'Hiſtoire Topographique du Théatre de Paris. Le ſuccès qu'avoient les Comédiens de l'Hôtel de Bourgogne, & le gain qu'ils faiſoient, exciterent la cupidité & l'émulation de quelques jeunes gens qui ayant du talent pour la déclamation, formerent une troupe qui jouoit des farces & des jeux publics, & c'eſt contre ces Comédiens que la Chambre des Vacations s'éleva; & rendit un Arrêt le 15. de Septembre de l'an 1571. qui leur défendit de jouer à l'avenir des farces ſans permiſſion, ſous peine de priſon & de punition corporelle, & à tous les manans & habitans de Paris & des fauxbourgs, de quelque qualité & condition qu'ils fuſſent, d'aſſiſter à ces jeux, ſous peine de *dix livres pariſis* d'amende applicable au Roi. Cependant les pieces qu'on repréſentoit ſur le Théatre de l'Hôtel de Bourgogne, étoient trop ſérieuſes pour qu'une Cour auſſi galante, ou pour mieux dire, auſſi libertine que celle du Roi Henri III. pût s'en accommoder. Ce Prince fit donc venir de Veniſe une troupe de Comédiens, nom-

més *li Geloſi*, qui jouerent d'abord aux Etats de Blois en 1577. & puis à Paris à l'Hôtel de Bourbon, où ils avoient un nombre prodigieux de ſpectateurs. Le Parlement toujours en garde, contre tout ce qui peut corrompre les mœurs, leur défendit de jouer, malgré les Lettres Patentes qu'ils avoient obtenues du Roi ; mais dès que la Cour fut de retour de Poitiers, le Roi voulut abſolument qu'ils rouvriſſent leur Théatre. Une troupe de Comédiens François étant venue à Paris en 1584. loua l'Hôtel de Cluni, & y établit un Théatre de ſa propre autorité. La Chambre des Vacations du Parlement n'en fut pas plutôt avertie, que le 6. d'Octobre de cette même année, elle ordonna par un Arrêt que tous les Huiſſiers ſe tranſporteroient au logis des Comédiens & du Concierge de l'Hôtel de Cluni près les Mathurins, auſquels ils feroient défenſes, en vertu dudit Arrêt, *de jouer leur Comédie, ne faire aſſemblée en quelque lieu que ce ſoit, & audit Concierge de l'Hôtel de Cluni les y recevoir, à peine de mille écus d'amende.* L'attention & la ſévérité du Parlement n'éteignirent point l'envie que de nouveaux Comédiens avoient de s'établir à Paris, puiſqu'en 1588. deux nouvelles troupes, l'une de François, & l'autre d'Italiens, tenterent encore cet

établiſſement, mais le Parlement revint à la charge, & par ſon Arrêt du 10. de Décembre de cette année, *fit inhibitions & défenſes à tous Comédiens, tant Italiens que François, de jouer comédies, ſoit aux jours de Fêtes, ou ouvrables, & autres ſemblables, jouer & faire tours & ſubtilités, à peine d'amende arbitraire & punition corporelle, s'il y échet, quelques permiſſions qu'ils ayent impétrées ou obtenues.* Cependant quelques Comédiens de Province leverent un Théatre à Paris, à la faveur des privileges de la Foire de S. Germain, & furent maintenus contre ceux de l'Hôtel de Bourgogne, pendant la tenue de la Foire ſeulement, par Sentence du Lieutenant Civil en date du 5. Février de l'an 1596. à condition de payer par chaque année qu'ils joueroient, deux écus aux Adminiſtrateurs de la Confrerie de la Paſſion, Maîtres de l'Hôtel de Bourgogne. La troupe de cet Hôtel fut donc la ſeule fixe qui fut autoriſée par le Parlement; mais l'accroiſſement de cette ville, & la meſintelligence qui ſe mit dans cette troupe en 1601. obligea ces Comédiens de ſe partager en deux bandes, dont l'une reſta à l'Hôtel de Bourgogne, & l'autre alla élever un Théatre à l'*Hôtel d'argent* au Marais du Temple. Il eſt parlé de ces deux troupes de Comédiens dans une

Ordonnance de Police du 12. Novem- 1609. par laquelle il leur eſt fait défenſes, 1°. de finir leurs Comédies plus tard qu'à quatre heures & demie en hiver; 2°. d'exiger plus de cinq ſols au Parterre, & dix aux Loges; 3°. de repréſenter aucunes pieces qu'elles n'ayent été auparavant communiquées au Procureur du Roi. Ces deux troupes ſe réunirent vers l'an 1619. faute de ſpectateurs; mais *Melite* qui eſt la premiere piece de *Pierre Corneille* eut un ſi grand ſuccès, & attira tant de monde à ſes repréſentations, que les Comédiens ſe ſéparerent de nouveau, & rétablirent le Théatre du Marais.

Il n'y eut à Paris que ces deux troupes de Comédiens François juſques vers l'an 1653. que *Jean-Baptiſte Poquelin*, valet de chambre Tapiſſier du Roi, né avec un penchant invincible pour le Théatre, forma avec quelques bourgeois de Paris une troupe qui, après avoir joué pluſieurs fois la comédie pour ſe divertir, voulut tirer du profit de ſes repréſentations, & s'établir ſur le quai des Céleſtins dans le jeu de Paume de la Croix blanche. Ce fut pour lors que *Poquelin* prit le nom de *Moliere* qu'il a toujours porté depuis, ſans avoir jamais voulu dire les raiſons qui le lui avoient fait prendre.

Cette troupe n'ayant pas réuſſi à Pa-

ris, pour n'avoir pas voulu ſuivre les avis de *Moliere*, prit le parti d'aller en Languedoc où le Prince de Conti qui eſtimoit l'eſprit & les talens de *Moliere*, la reçut très-favorablement, & lui donna même des appointemens. Elle s'acquit beaucoup de réputation dans cette Province pendant quatre ou cinq ans de ſéjour qu'elle y fit, & réſolut de revenir à Paris pour y établir un Théatre Comique. Elle ſe mit en chemin pour s'approcher de cette Capitale, & s'arrêta quelque temps à Grenoble, d'où elle vint à Rouen pour être plus à portée de ſe ménager un établiſſement à Paris, où *Moliere* fit pour lors pluſieurs voyages qui ne lui furent point inutiles, car il eut le bonheur de faire agréer ſes ſervices & ceux de ſa troupes à *Monſieur*, frere unique du Roi. Ce fut le 24. du mois d'Octobre de l'an 1658. qu'elle joua *Nicomede*, devant le Roi & toute la Cour, ſur un Théatre que Sa Majeſté avoit fait élever exprès dans la ſale des gardes au vieux Louvre. Peu de jours après, elle repréſenta devant le Roi, & ſur le même Théatre, la Comédie du *Docteur amoureux*. Cette piece fit d'autant plus de plaiſir au Roi, qu'il y avoit longtems que la troupe de l'Hôtel de Bourgogne, qu'on nommoit *la Troupe Royale*, ne jouoit que des pieces ſérieuſes.

Le Roi voulut alors que la troupe de *Moliere* s'établît à Paris, & lui accorda la ſale du Petit Bourbon pour y repréſenter la Comédie alternativement avec les Comédiens Italiens. Elle prit le titre de *troupe de Monſieur*, commença à jouer dans cette ſale le 3. de Novembre de l'an 1658. & y continua ſes repréſentations juſqu'au mois d'Octobre de l'an 1660. que la ſale du petit Bourbon fut démolie pour la conſtruction du grand-Portail du Louvre. Alors, c'eſt-à-dire, au commencement de l'année 1661. le Roi accorda à *Moliere* & à ſa troupe la ſale du Palais Royal. Cette troupe fut ſi ſouvent employée pour divertir le Roi, qu'au mois d'Août de l'an 1665. Sa Majeſté jugea à propos de la prendre tout-à-fait à ſon ſervice, & de lui donner une penſion de ſept mille livres.

Moliere étant mort la nuit du 17. au 18. de Février de l'an 1673. quatre des principaux acteurs de la troupe du Roi s'engagerent eux-mêmes dans celle de l'Hôtel de Bourgogne; & ceux qui reſtoient, ſe trouvant hors d'état de continuer leurs repréſentations, le Roi leur ôta la ſale du Palais Royal qu'il donna à *Lulli* pour les repréſentations des Tragédies en muſique, & ordonna que de la troupe du Marais, & des reſtes de celle de *Moliere*, on n'en formât qu'une,

qui s'établiroit dans le jeu de paume de la rue de Seine, ayant iſſue dans celle des Foſſés de Neſle, vis-à-vis la rue Guenégaud. Ce qui fut fait par Ordonnance de M. de la Keynie Lieutenant de Police, donnée le 25. Juin de la même année 1673. Ainſi le Théatre du Marais fut pour lors ſupprimé pour toujours, & il n'y eut plus que deux ttoupes de Comédiens François à Paris : ſçavoir, *la troupe Royale*, ou de l'Hôtel de Bourgogne, & *la troupe du Roi* établie dans la rue de Seine.

Les ſuites de cet établiſſement furent ſi heureuſes, qu'enfin il plût au Roi d'y joindre tous les Acteurs & Actrices de l'Hôtel de Bourgogne, ou de la troupe Royale, ſuivant l'Ordre que Sa Majeſté en donna le 18. Août 1680. confirmé par une Lettre de cachet en date du 21. d'Octobre ſuivant; & depuis cette union, il n'y eut plus dans Paris qu'une ſeule troupe de Comédiens François.

Par cet arrangement le Théatre de l'Hôtel de Bourgogne étant vacant, le Roi permit à la troupe des Comédiens Italiens de s'y établir pour y repréſenter leurs pieces, ce qu'ils firent juſqu'en l'an 1697. que le 13. du mois de Mai, M. d'Argenſon, alors Lieutenant Général de Police, leur fit défenſe de la part du Roi de donner aucunes repréſentations, & mit le

ſcellé ſur les portes du Théatre & des loges, *à cauſe*, diſent les nouvelles publiques de ce temps-là, *qu'on n'y obſervoit plus les reglemens que Sa Majeſté avoit faits, que l'on y jouoit encore des pieces trop licentieuſes, & que l'on ne s'y étoit point corrigé des obſcénités & des geſtes indécens.* Ce Théatre ne fut point détruit, mais ſeulement fermé, & ne ſervit plus qu'au tirage des loteries. Le 18. de Mai de l'an 1716. ſous la Regence de M. le Duc d'Orléans, il parut une Ordonnance du Roi qui rétablit les Comédiens Italiens, & le même jour ils repréſenterent. Les cinq ou ſix premieres repréſentations ſe firent ſur le Théatre de l'Opéra, en attendant qu'on eut accommodé celui de l'Hôtel de Bourgogne, où ils jouerent pour la premiere fois, le premier du mois de Juin ſuivant. Ils prirent d'abord le titre de *Comédiens Italiens de Monſeigneur le Duc d'Orléans*; mais dès que le Roi Louis XV. fut majeur, ils firent mettre ſur la porte de l'Hôtel de Bourgogne les armes du Roi, & au-deſſous un marbre noir, avec cette inſcription en lettres d'or:

Hôtel des Comédiens Italiens ordinaires du Roi, entretenus par SA MAJESTÉ, *rétablis à Paris en l'année* 1716.

Le 14. Mars de l'an 1719. le Roi leur

fit expédier une ordonnance de ſix mille livres pour chacune des années 1717. 1718. 1719. & les ſix premiers mois de 1720. à raiſon de cinq cens livres pour chacun des douze Comédiens ; & à comprer des ſix derniers mois de 1720. juſqu'à préſent, Sa Majeſté leur a fait donner quinze mille livres par an, par deux ordonnances de ſix en ſix mois.

Je ne dois pas quitter l'Hôtel de Bourgogne, ſans remarquer que Louis XIV. ayant été ſouvent importuné des fréquens démêlés qu'il y avoit entre les différentes troupes des Comédiens & les Confreres de la Paſſion, les termina par ſon Edit du mois de Décembre 1676. regiſtré au Parlement le 4. Février 1677. par lequel il ſupprima la Confrerie *de la Paſſion*, & unit ſes biens & ſes revenus à l'Hôpital Général, pour être employés à la nourriture & à l'entretien des Enfans Trouvés, & c'eſt à ce titre que les Comédiens Italiens payent le loyer de l'Hôtel de Bourgogne à cet Hôpital.

La rue Françoiſe aboutit d'un côté à la rue Pavée, & de l'autre à la rue Mauconſeil. Elle a pris le nom qu'elle porte, de François I. ſous le regne duquel on fit de grands changemens dans ce quartier, après que l'Hôtel de Bourgogne & ſon emplacement eurent été vendus à différens particuliers. Dans un ancien

plan de Paris, cette rue eſt nommée *la rue Neuve*, enſuite *la rue Neuve ſaint François*, & enfin *la rue Françoiſe*.

A un des bouts de la rue Mauconſeil eſt le Cloître de l'Hôpital & Egliſe de S. Jacques, dont une des portes de l'Egliſe eſt dans la rue S. Denis.

S. JACQUES DE L'HÔPITAL.

L'Hôpital & l'Egliſe de S. Jacques aux Pelerins doivent leur fondation à une Confrerie de Bourgeois de Paris, qui avoient fait le pelerinage de S. Jacques en Galice. Cette Confrerie s'étoit formée ſur la fin du treizieme ſiecle; & nous apprenons d'un titre de l'an 1298. qu'elle faiſoit alors ſes aſſemblées dans l'Egliſe de S. Euſtache, & que Guillaume de Charni lui donna dix ſols *pariſis* de rente, à la charge de faire dire un Anniverſaire perpétuel. Le Roi Louis X. dit *Hutin*, approuva cette Confrerie par ſes Lettres Patentes données à Vincennes le 10. de Juillet 1315. & permit aux Confreres Pelerins de faire leurs aſſemblées dans la maiſon des aveugles, autrement dite *des Quinze-Vingts de Paris*.

L'an 1319. la Confrerie ſe crut aſſez riche pour former le deſſein de faire bâtir un Hôpital pour *loger & heberger* les Pelerins qui alloient à S. Jacques en Galice, ou qui en revenoient, & pour les

autres pauvres paſſans, de l'un & de l'autre ſexe. Pour cet effet elle acheta une place près de la porte aux peintres, depuis l'Hôtel d'Ardoiſe dans la rue S. Denis, juſqu'au coin de la rue Mauconſeil, & partie de cette rue, juſqu'au coin de la rue Merderet. Auſſi-tôt après on jetta les fondemens de cet Hôpital; mais les Confreres Pelerins s'appercevant que leur entrepriſe étoit au-deſſus de leurs facultés, ils ſe préſenterent à l'Official de Paris, qui leur accorda des Lettres en 1319. par leſquelles il exhortoit les Fideles à ſecourir de leurs aumônes les Confreres Pelerins de S. Jacques, auſquels il permit de faire des quêtes dans les diférens quartiers de la Ville & au-dehors, pour la conſtruction de l'Hôpital.

Cette recommandation de la part de l'Official produiſit à cette nouvelle Confrerie des ſommes conſidérables; mais comme les Doyen & Chapitre de ſaint Germain l'Auxerrrois, & le Curé de S. Euſtache s'oppoſerent à l'établiſſement que l'on ſe propoſoit de faire, cette oppoſition ſuſpendit pendant quelque temps les travaux de l'Hôpital, & fit prendre aux Confreres le parti de s'adreſſer au Pape Jean XXII. Ils lui expoſerent dans leur ſupplique qu'ils avoient commencé à faire bâtir un Hôpital, dans lequel ils

deſiroient qu'il y eut une Chapelle qui ſeroit deſſervie par quatre Chapelains perpétuels qui y ſeroient une *perpétuelle & perſonelle* réſidence, qui aſſiſteroient, tant aux Meſſes qu'aux Heures Canoniales qu'ils y chanteroient tous les jours, & qui ſeroient tenus de célébrer par jour au moins trois Meſſes, l'une du S. Eſprit, ou de la Vierge, au point du jour; une autre pour les défunts (ou de ſaint Jacques ſi c'étoit un Dimanche) à l'heure de Primes, & la troiſieme, ſelon l'exigence du jour, à l'heure de Tierces: que ces quatre Chapelains auroient chacun un Clerc à leurs dépens pour les aider à faire le Service Divin; que l'un d'eux ſeroit fait *Tréſorier*, & ſeroit chargé des ornemens de l'Egliſe, & autres meubles dudit Hôpital, concernant ſeulement le Service Divin: que tous les ans il rendoit compte de ſa geſtion aux Adminiſtrateurs pour lors en charge, & qu'il auroit ſoin des autres Chapelains, des pauvres paſſans & des malades de l'Hôpital, auſquels il adminiſtreroit les Sacremens: que le Tréſorier percevroit par an cinquante livres pariſis, & les trois autres Chapelains chacun quarante livres pariſis: que les Adminiſtrateurs qui ſeroient nommés par les Confreres de l'Hôpital, préſenteroient, tant pour le préſent que pour l'avenir,

au Treſorier des perſonnes *idoines* & capables pour être par lui pourvûes des Chapellenies & Cléricats, lorſqu'ils vaqueroient : que celui des Chapelains ainſi inſtitués, qui ſeroit élû Tréſorier, ſeroit préſenté à l'Evêque de Paris, qui ſeroit pour lors, ou à ſon Grand-Vicaire, ou à celui du Chapitre, le ſiege Epiſcopal vacant : que toutes les offrandes qui ſeroient faites à l'Hôpital pour quelque cauſe que ce fût, ſeroient employées totalement pour la conſtruction de l'Hôpital & pour la nourriture des Pelerins, des pauvres & des malades : que proche de cet Hôpital, il y auroit un cimetiere pour inhumer les Pelerins, les pauvres, les malades & les ſerviteurs de l'Hôpital qui y décéderoient, & qu'il y auroit une cloche de poids compétent.

Le Pape faiſant droit ſur ladite Requête ou Supplique, adreſſa une Bulle ou Bref délégatoire à *Jean de Marigni* Evêque de Beauvais, & à *Geoffroy du Pleſſis* Notaire Apoſtolique, pour qu'ils examinaſſent avant toutes choſes, ſi cet Hôpital étoit ſuffiſamment doté pour entretenir les Chapelains, les Clercs & les autres ſerviteurs, & ſatisfaire aux autres charges, pour, en cas de fonds ſuffiſans, & après avoir terminé les différends qui étoient entre les Doyen & Chapitre de S. Germain l'Auxerrois, le Curé

de S. Euſtache & les Confreres, confirmer par l'autorité apoſtolique tout ce qui avoit été fait pour la conſtruction de l'Hôpital & de la Chapelle, & accorder aux Confreres tout ce qu'ils avoient demandé par leur Supplique ou Requête. Cette bulle ou bref délégatoire eſt daté d'Avignon le quinzieme des Calendes d'Août de la ſixieme année du Pontificat de Jean XXII. c'eſt-à-dire, le 18. de Juillet 1322. On ne comprend point pourquoi cette bulle eſt adreſſée à l'Evêque de Beauvais, & non pas à l'Evêque de Paris, qui étoit pour lors *Eſtienne Boret*.

Les Commiſſaires délégués par le Pape, travaillerent en conſéquence de leur pouvoir, & commencerent par terminer les différends qui étoient entre les Doyen & Chapitre de S. Germain l'Auxerrois, le Curé de S. Euſtache & les Confreres Pelerins. Les Doyen & Chapitre de S. Germain abandonnerent leur prétention moyennant la ſomme de quarante livres pariſis une fois payée, & le Curé de S. Euſtache renonça aux ſiennes pour la ſomme de cent ſoixante livres pariſis, auſſi une fois payée.

Cet obſtacle étant levé, les Commiſſaires firent aſſigner toutes les parties intéreſſées le 21. de Février de l'an 1323. & les Confreres Pelerins ayant fait voir

qu'ils avoient cent ſoixante-dix livres pariſis de rentes amorties, qui leur avoient été données par Charles de Valois Comte d'Anjou, & par pluſieurs autres perſonnes notables, les Commiſſaires Apoſtoliques confirmerent le partage que les Confreres avoient réſolu de faire de ces revenus, en aſſignant cinquante livres au Tréſorier, & quarante livres à chacun des trois autres Chapelains, & ne deſtinerent à l'Hôpital que les oblations & les aumônes journalieres des Fideles qu'ils crurent ſuffiſantes pour en ſupporter les charges. Les Confreres Pelerins obligerent même au payement des cent ſoixante-dix livres de rente leurs propres biens, au cas que ceux de la Confrerie n'en puſſent pas répondre.

Ce fut à ces conditions que les Commiſſaires du Pape confirmerent la fondation de l'Egliſe & de l'Hôpital. Mais comme les Confreres Pelerins s'étoient rendus garants des fonds qu'ils avoient aſſignés pour la dotation des Bénéficiers, ils ſe réſerverent l'adminiſtration des fonds, & obtinrent de plus à titre de Fondateurs la préſentation aux Bénéfices, ſçavoir de la Tréſorerie à l'Evêque, & des Chapellenies au Tréſorier. Ce droit de patronage & de préſentation fut enſuite confirmé en faveur des Confreres Pelerins par une ſeconde Bulle du même

même Pape Jean XXII. de l'année 1326. & par une autre du Pape Clement VI. de l'an 1342.

Quoique dans ces trois bulles il ne ſoit fait mention que de Chapelains, & de Chapellenies, il paroît néanmoins par des actes paſſés trente ans après, ou environ, que les quatre premiers Titulaires dont il eſt parlé ci-deſſus, avoient déja pris la qualité de Chanoines, ſous prétexte qu'ils en faiſoient les fonctions, & qu'ils en portoient l'habit. C'eſt pourquoi en 1377. & 1403. deux particuliers ayant fondé deux Chapellenies *ad inſtar* des quatre premieres, on voit dans les actes de leurs fondations les noms de *Chanoines*, de *Prébendes* & de *Chanoinies*, répétés nombre de fois.

Avant ladite année 1403. & dans l'eſpace de quelques années poſtérieures, il ſe fit dans la Chapelle de cet Hôpital, appellée dès-lors *Egliſe*, pluſieurs autres fondations de Chapelains de deux eſpeces différentes.

La premiere eſt de quatorze Chapelains, fondés tous pour dire certain nombre de Meſſes par ſemaine, avec le droit & l'obligation d'aſſiſter à l'office du chœur, de loger dans le cloître, & de recevoir certaines diſtributions. Ce nombre fut enſuite réduit à douze, les Confreres Pelerins en ayant tiré deux de leur

propre autorité, pour, avec les ſix ci-deſſus, faire & célébrer l'office du chœur, comme il ſe voit par une tranſaction du 6. Avril.... & par un compte rendu en 1404.

La ſeconde fondation fut de neuf autre Chapelains, diſtingués des quatorze ſuſdits, en ce qu'ils n'avoient point de logement dans le cloître de cette Egliſe, ni de ſéance dans le chœur ; & ces neuf Chapelains furent ſupprimés par l'Official de Paris en 1482. ſuivant & en conſéquence d'un reſcrit du Cardinal *Julien*, Légat en France. Une partie des fonds de ces Chapellenies fut appliquée à l'entretien des enfans de chœur.

En ſorte que depuis l'an 1482. juſqu'à ces derniers temps, l'Egliſe de S. Jacques de l'Hôpital a été deſſervie par vingt Titulaires, dont huit étoient chargés de faire l'office du chœur à tour de ſemaine, pour raiſon de quoi ils ont toujours pris la qualité de Chanoines, & les douze autres étoient tenus de dire certain nombre de meſſes par ſemaine, & d'aſſiſter ſeulement à l'office Canonial, & ces douze ont toujours retenu la qualité de Chapelains. Il y a de plus dans cette Egliſe quatre Vicaires, un Sacriſtain, & quatre Enfans de chœur.

Il eſt vrai que la qualité de Chanoines priſe par les huit premiers Titulai-

res, a donné lieu à pluſieurs inſtances commencées en différens temps par leſdits Confreres Pelerins, ſous prétexte que les Bulles ci-deſſus, & pluſieurs actes poſterieurs ne leur donnent que la qualité de Chapelains, & ne déſignent leurs titres que par le terme de *Chapellenies*. Mais outre qu'il n'y a eu là-deſſus aucun jugement définitif, ces Titulaires n'ont point ceſſé de prendre cette dénomination dans preſque tous les Arrêts, Sentences, Tranſactions, & autres actes qui ont paru juſqu'à préſent, & notamment dans les Arrêts des 8. Mai 1438. & 15. Septembre 1654. Par ces Arrêts, il eſt conſtant que depuis la fondation de cet Hôpital, l'adminiſtration des biens a toujours été faite par les Confreres Pelerins, ou en cas de malverſation de leur part, par des bourgeois nommés d'office; le Tréſorier néanmoins, & quelques Bénéficiers étoient préſens à la reddition des comptes, aux adjudications des baux, & aux toiſés des ouvrages, &c.

Les choſes demeurerent en cet état juſqu'à l'Edit du mois de Décembre 1672. par lequel le Roi donna à l'Ordre de Notre-Dame de Mont-Carmel & de S. Lazare de Jeruſalem, l'adminiſtration & jouiſſance perpétuelle des maiſons, droits, biens & revenus ci-devant poſſédés par d'autres Ordres Hoſpitaliers,

enſemble de toutes les Maladreries ; Léproſeries, Hôpitaux, Maiſons-Dieu, Aumôneries, Confreries, Chapelles Hoſpitalieres, & autres lieux pieux du Royaume où l'hoſpitalité n'étoit point gardée, même ceux fondés pour les Pelerins & pauvres paſſans, aux clauſes, charges, conditions & exceptions y mentionnées.

Les Confreres Pelerins de S. Jacques de l'Hôpital prétendirent n'être point dans le cas de cet Edit ; mais par Arrêt de la Chambre Royale du 5. Mai 1676. rendu contradictoirement entre eux & les Chevaliers dudit Ordre, les Confreres Pelerins furent condamnés *à ſe déſiſter & départir au profit deſdits de l'Ordre, de l'adminiſtration dudit Hôpital, lieux, biens & revenus en dépendans, deſquels leſdits de l'Ordre ſeroient mis en poſſeſſion réelle & actuelle pour les adminiſtrer, regir & gouverner dudit jour, en vertu dudit Arrêt ; avec défenſes auſdits Pelerins & tous autres de les troubler en la poſſeſſion & jouiſſance d'iceux, à peine de tous dépens, dommages & intérêts .... à la charge par leſdits de l'Ordre d'exercer l'hoſpitalité envers les Pelerins & pauvres paſſans qui viendroient audit Hôpital, ſuivant les fondations, & conformément à la Déclaration de Sa Majeſté du 24. Mars 1674. & au Reglement général*

qui ſeroit fait en conſéquence ; de faire célébrer à perpétuité le Service divin en la même maniere qu'il a été & étoit pour lors célébré ès Egliſe & Chapelle dudit Hôpital S. Jacques ; d'entretenir le même nombre des Tréſorier, Chanoines, Chapelains, Chantres, Enfans de chœur & autres Officiers de ladite Egliſe & Chapelle, & leur continuer les mêmes jouiſſance & payement des diſtributions qu'ils avoient reçues depuis vingt années dernieres ; ſans que pour quelque cauſe & occaſion que ce fut, leſdits de l'Ordre puſſent faire aucun changement, diminution, ni retranchement ; que les Pelerins de S. Jacques pourroient faire leur proceſſion publique & ſolemnelle, ainſi qu'il étoit accoutumé par chacun an ; comme auſſi à condition par leſdits de l'Ordre d'acquiter toutes les charges des fondations ; & de continuer de payer à l'avenir toutes les rentes & dettes contractées par leſdits Adminiſtrateurs au nom dudit Hôpital, tant en intérêts & arrérages que principal.... Ordonne au ſurplus ledit Arrêt, *qu'aux inſcriptions qui ſont audit Hôpital, & mentionnées au procès verbal des Huiſſiers du 24. Septembre 1675. ces mots de* pauvres paſſans *ſeroient ajoûtés.*

En conſéquence de cet Arrêt, les Chevaliers eurent ſeuls l'adminiſtration du temporel des Egliſe & Hôpital de

S. Jacques ; mais s'étant apperçus dans la ſuite que les biens diminuoient conſidérablement, & que les dettes ſe multiplioient de jour en jour, ils firent une tranſaction avec les Bénéficiers de ladite Egliſe le 30. Août 1686. par laquelle ils admirent le Tréſorier, deux Chanoines & deux Chaplains, pour faire conjointement avec eux l'adminiſtration ; ce qui continua juſqu'à l'Edit du mois de Mars 1693. dans lequel le Roi parle en ces termes :

Après avoir fait examiner en notre préſence nos Edits & Déclarations des mois de Décembre 1672. Mars & Avril 1674. Avril 1675. & Septembre 1682. & tout ce qui s'eſt fait en exécution..... Nous aurions auſſi conſidéré que les Ordres Hoſpitaliers & Militaires dont nous aurions unis tous les biens audit Ordre de Mont-Carmel & de S. Lazare, ne pouvant être regardés comme entierement éteints, il ſeroit juſte de leur rendre leſdits biens & revenus, fauf à être pourvû à la réformation des abus qui s'y ſont gliſſés ; & que nous ne pouvions rien faire de plus digne de la juſtice & de la charité dont nous tâchons de remplir le devoir, que de laiſſer le revenu des Hôpitaux, même de ceux, où par la négligence des Adminiſtrateurs & autres qui en étoient chargés, l'hoſpitalité n'étoit point gar-

dée, pour être employé à la ſubſiſtance des pauvres des lieux, ſuivant l'eſprit & l'intention des Fondateurs, en y établiſſant une bonne adminiſtration pour l'avenir ... A ces Cauſes, &c ... *Nous avons par le préſent Edit perpétuel & irrévocable déſuni & déſuniſſons par ces préſentes dudit Ordre de Notre-Dame de Mont-Carmel & de S. Lazare, les maiſons, droits, biens & revenus qui étoient poſſédés avant notre Edit du mois de Décembre* 1672. *par les Ordres du S. Eſprit* de Montpellier, de S. Jacques de l'Epée & de Luques, du S. Sepulchre, de ſainte Chriſtine de Somport, de N. D. dite Teutonique, de S. Louis de Boucheraumont, *& autres Ordres Hoſpitaliers, Militaires, Séculiers ou Réguliers. Avons pareillement déſuni dudit Ordre de Notre-Dame de Mont-Carmel & de S. Lazare, les Maladreries, Léproſeries, Hôpitaux, Hôtels-Dieu, Maiſons-Dieu, Aumôneries, Confreries, Chapelles Hoſpitalieres & autres lieux pieux de notre Royaume, même ceux deſtinés pour les Pelerins ou pauvres paſſans, unis audit Ordre de S. Lazare par notre Edit du mois de Décembre* 1672. *& Déclarations intervenues en conſéquence, ſoit que leſdits Hôpitaux ou lieux pieux fuſſent poſſédés en titre de Bénéfices, ou de ſimples adminiſtrations, & encore que l'hoſpitalité n'y eut été gar-*

dée ; deſquels biens & revenus deſdits Ordres, Maladreries, Léproſeries, Hôpitaux, & autres lieux pieux & droits en dépendans, les pourvûs des grands Prieurés & Commanderies auſquels ils ont été attachés, ſeront tenus de quitter & délaiſſer la poſſeſſion & jouiſſance en l'état qu'ils ſont, & d'en remettre les titres & baux qu'ils ont pardevers eux, au premier jour de Juillet prochain, à ceux qui ſeront à ce commis & prépoſés par les Intendans & Commiſſaires départis dans les Provinces de notre Royaume pour l'execution de nos Ordres.

En exécution de cet Edit vérifié au Grand Conſeil le 9. Avril 1693. leſdits ſieurs de l'Ordre de Notre-Dame de Mont-Carmel, & de S. Lazare, ayant abandonné l'Egliſe & l'Hôpital de ſaint Jacques, les Tréſorier, Chanoines & Chapelains continuerent ſeuls l'adminiſtration, & le 27. Janvier 1694. le Roi par un Arrêt de ſon Conſeil ayant nommé des Commiſſaires pour faire droit ſur les conteſtations concernant ladite Egliſe, leſdits Tréſorier, Chanoines, Chapelains, les Confreres Pelerins, l'Archevêque de Paris, le Tréſorier ſeul & en ſon nom, préſenterent leurs Requêtes reſpectives; les Tréſorier, Chanoines & Chapelains à ce qu'il plut à Sa Majeſté ordonner qu'ils ſeroient & de-

meureroient ſeuls Gouverneurs & Adminiſtrateurs de l'Egliſe & Hôpital de S. Jacques ; les Confreres Pelerins à ce qu'ils ſeroient remis en la poſſeſſion actuelle de l'adminiſtration & gouvernement de l'Hôpital de S. Jacques aux Pelerins, lieux, biens, revenus, honneurs, privileges en dépendans, nomination & préſentation aux Bénéfices, comme ils étoient avant l'Arrêt de la Chambre Royale du 5. Mai 1676. l'Archevêque de Paris à ce qu'il fût ordonné que les clefs des archives où doivent être les titres, papiers & enſeignemens de l'Egliſe & Hôpital, lui ſeroient remiſes pour en connoître les revenus & les charges, & faire enſuite les reglemens néceſſaires conformément à l'Arrêt du 30. Janvier 1674. en conformité duquel il pourvoiroit de plein droit à tous les Bénéfices dépendans de l'Egliſe & Hôpital : & le Tréſorier à ce qu'en qualité de Tréſorier de l'Egliſe & Hôpital, il ſeroit maintenu & conſervé dans le droit & poſſeſſion de conferer de plein droit les Chanoinies, Prébendes & Chapelles de cette Egliſe ; & au cas néanmoins que Sa Majeſté voulût que l'Arrêt du 30. Janvier 1674. rendu par proviſion, fût déclaré définitif, & que conformément à icelui, le ſieur Archevêque de Paris nommât de plein droit aux Chanoinies & Prébendes,

il fut ordonné par forme d'indemnité de la proviſion du droit général de collation de tous les Bénéfices de cette Egliſe, que lui Tréſorier nommeroit de plein droit aux Chapelles d'icelle.

Peu de temps après les créanciers de cette Egliſe donnerent leur Requête d'intervention à ce que attendu que pour empêcher la mauvaiſe adminiſtration de cet Hôpital, il avoit été ordonné par pluſieurs Arrêts, & notamment par celui du 18. Décembre 1654. que quatre bourgeois en feroient l'adminiſtration conjointement avec trois Pelerins ; que ces bourgeois étoient en poſſeſſion de cette adminiſtration au temps de l'union qui a été faite de cet Hôpital à l'Ordre de Notre-Dame de Mont-Carmel & de S. Lazare, & que c'étoit l'intention de Sa Majeſté que les choſes fuſſent rétablies dans l'état où elles étoient dans le temps de cette union ; Sa Majeſté ordonna que quatre des ſupplians qui étoient bourgeois de Paris, créanciers de ſommes conſidérables, ſeroient élus pour regir & gourverner conjointement avec trois Adminiſtrateurs Pelerins, les biens de cet Hôpital. Le 20. Janvier 1696. Meſſire *Antoine de Noailles* qui avoit été nommé à l'Archevêché de Paris, préſenta auſſi ſa Requête à ce qu'acte lui fût donné de ce qu'il reprenoit l'inſtance au lieu

& place du ſieur de *Harlay* ſon prédéceſſeur en l'Archevêché de Paris.

Les choſes étant en cet état, il intervint Arrêt du Conſeil le 10. Mars 1696. portant que les Bénéficiers, les Adminiſtrateurs bourgeois, les Confreres Pelerins & autres, mettroient leurs titres & pieces juſtificatives de leurs prétentions ès mains du ſieur de Fieubet Maître des Requêtes de l'Hôtel, pour, après en avoir communiqué aux ſieurs de la *Reynie*, de *Marillac*, d'*Agueſſeau*, & de *Fourci*, Conſeillers d'Etat, être fait droit aux Parties, ainſi qu'il appartiendroit par raiſon; cependant par proviſion, & ſans préjudice des droits des Parties au principal, que le ſieur Archevêque de Paris feroit en ladite Egliſe les reglemens proviſoires qu'il jugeroit néceſſaires pour empêcher les abus, & pourvoiroit de plein droit à la Tréſorerie, Canonicats & Prébendes, & le Tréſorier aux Chapelles.

Les Parties, en conſéquence de cet Arrêt, firent leurs productions, & l'Archevêque de Paris s'étant porté appellant comme d'abus de l'exécution des bulles du Pape Jean XXII. & du Pape Clément VI. & du procès verbal de l'Evêque de Beauvais dont j'ai fait mention ci-deſſus, & de ce qui s'en eſt enſuivi : Oui le rapport deſdits ſieurs Commiſſaires, & tout

conſidéré, le Roi en ſon Conſeil, faiſant droit ſur l'appel comme d'abus, interjetté par le ſieur Archevêque de Paris des ſuſdites bulles, procès verbal, & de tout ce qui s'en eſt enſuivi, déclara par Arrêt du 3. Septembre 1698. *qu'il n'y avoit abus*; en conſéquence maintint & garda leſdits Confreres Pelerins dans le droit de patronage des bénéfices de ladite Egliſe de S. Jacques; & avant faire droit ſur l'adminiſtration des biens de ladite Egliſe & Hôpital, prétendue tant par les Tréſorier, Chanoines & Chapelains, que leſdits Confreres Pelerins & les créanciers, ordonna que leſdits créanciers repréſenteroient les titres de leurs créances, & les Bénéficiers & les Confreres Pelerins, les baux & titres des revenus de ladite maiſon, devant le ſieur Rapporteur qui en dreſſeroit procès verbal, pour le tout vû & rapporté être ordonné ce que de raiſon ..... Et cependant par maniere de proviſion, & ſans préjudicier aux droits des Parties au principal, que ladite adminiſtration ſeroit continuée par le Tréſorier, un Chanoine & un Chapelain de ladite Egliſe, trois Pelerins & trois Créanciers, & que les délibérations ſeroient priſes à la pluralité des voix.

Comme les affaires tiroient en longueur pardevant leſdits ſieurs Commiſ-

faires, & que par les oppoſitions, & la négligence des Parties, il ne ſe regloit aucune des ſuſdites conſultations, le Roi voulant en accélérer le jugement & empêcher que les Parties ne fuſſent conſumées en frais, rendit un Arrêt en ſon Conſeil d'Etat le 4. Mai 1716. par lequel, de l'avis du Duc d'Orléans Régent, *il renvoya toutes les conteſtations actuellement pendantes & indéciſes devant les ſieurs Commiſſaires de ſon Conſeil, & celles nées & à naître entre les Tréſorier, Bénéficiers, les Confreres Pelerins, & les Créanciers de l'Hôpital de S. Jacques, en la Grand'Chambre du Parlement de Paris, à laquelle Sa Majeſté en attribue toute Cour, Juriſdiction & connoiſſance, pour y procéder ſuivant les derniers erremens.*

En conſéquence de cet Arrêt, toutes les créances furent liquidées & rembourſées au moyen d'un nouvel emprunt fait à un denier beaucoup moins onéreux à ladite Egliſe, en vertu de trois Arrêts du Parlement des 15. Mai, 5. Juillet & 5. Septembre 1720. & par l'œconomie & les ſoins deſdits Adminiſtrateurs, Bénéficiers, Pelerins & Créanciers, depuis 1698. juſqu'en 1722. les revenus de ladite Egliſe étant augmentés de plus de vingt mille livres de rente, & les charges diminuées de près de cinquante livres

par an. En 1693. les revenus de cette Egliſe & Hôpital étoient réduits à dix-huit mille livres de rente, au lieu qu'en 1722. ils étoient montés à quarante mille livres ; de plus, le Receveur avoit dix mille livres d'épargne en caiſſe ; toutes les maiſons étoient en bon état ; & l'hoſpitalité y étoit exercée avec autant d'exactitude que les aumônes des fideles pouvoient fournir aux beſoins des pauvres.

Les douze Chapelains qui n'étoient point chargés de célébrer l'Office Canonial à tour de ſemaine comme les huit autres, préſenterent leur Requête à la Cour, par laquelle ils demandoient qu'attendu que l'Office Divin ne ſe faiſoit point avec la décence convenable, & que la diſtinction des qualités, fonctions & revenus, étoit la ſource de pluſieurs conteſtations, tous les vingt Bénéficiers de ladite Egliſe de S. Jacques fuſſent tous réunis ſous une ſeule & même qualité & dénomination telle qu'il plairoit à la Cour leur déſigner : que tous ces vingt Bénéficiers ſeroient tenus de faire & célébrer chacun à leur tour & par ſemaine l'Office ſolemnel & Canonial, enſemble d'acquitter indiſtinctement & ſelon le rang qu'ils tiennent au chœur, toutes les fondations faites & à faire ſuivant les tables qui en

ſeroient dreſſées, ſignées & affichées chaque ſemaine à la Sacriſtie par le Tréſorier, & en ſon abſence par le plus ancien du chœur, conformément à la Sentence de l'Officialité du 17. Juillet 1720. que tous les vingt Bénéficiers auroient mêmes gros, diſtributions, aſſiſtances, honoraires, droits & privileges, ſans préjudice de ce que le Tréſorier eſt en poſſeſſion de recevoir de ſurplus : que vacance arrivant de la Tréſorerie par décès ou autrement, il ſeroit élu par qui il appartiendroit, l'un des dix-neuf autres Bénéficiers pour être Tréſorier, conformément & ſelon l'eſprit de la bulle de fondation de cette Egliſe, & ſeroit le nouveau pourvu mis en poſſeſſion de la maiſon affectée à la Tréſorerie, droits, privileges & prérogatives : que vacance auſſi arrivant de l'un des autres Bénéfices, il y auroit option de maiſons ou logemens par tous les autres Bénéficiers ſuivant leur rang d'ancienneté & de réception, en ſorte que le dernier pourvu prendroit la derniere place au chœur & partout ailleurs, & occuperoit la derniere maiſon ou logement : que tous les vingt Bénéficiers continueroient de ne faire qu'un ſeul & même corps, & même compagnie, ne tiendroient qu'une ſeule & même aſſemblée, n'auroient qu'un ſeul & même regiſtre, même Sécretaire

& même Sceau ; qu'ils continueroient tous à avoir voix délibérative indiſtinctement dans toutes les affaires concernant le temporel & le ſpirituel de cette Egliſe ; que toutes les concluſions ſeroient priſes, & toutes les élections, nominations & députations ſeroient faites à la pluralité des voix, & que toutes les inſtallations & miſes en poſſeſſion, ſeroient faites par un ou deux d'entre eux, députés par les autres ; &c.

Cette Requête qui eſt du 29. Mai 1721. fut ſuivie d'une autre de la part du Tréſorier de cette Egliſe, du 25. Juin ſuivant, contenant les mêmes concluſions, excepté ce qui regarde les revenus des Bénéficiers, & quelques droits perſonels audit Tréſorier. Pour répondre à ces deux Requêtes, enſemble à une autre des douze Chapelains du 19. Juillet 1721. tendante à ce que ſur les demandes énoncées dans les Requêtes ci-deſſus en ce qui regarde l'Office Canonial, l'acquit des fondations & le ſpirituel de cette Egliſe, les Parties fuſſent renvoyées pardevant le ſieur Archevêque de Paris, pour être par lui fait les réductions & les reglemens néceſſaires & convenables ; quelques Chanoines donnerent deux Requêtes, l'une du 17. Juin 1721. par laquelle ils concluoient à ce que les Chapelains fuſſent tenus d'acquitter jour

par jour les meſſes qu'ils ſont obligés de dire ſuivant leurs titres de fondation ; l'autre du 23. Juillet ſuivant, à ce que ſans s'arrêter aux Requêtes des Parties adverſes, les Chanoines & Chapitre (c'eſt ainſi qu'ils ſe qualifient) fuſſent maintenus & gardés par proviſion dans le droit, titre & poſſeſſion où ils étoient de leurs Canonicats, droits, rangs, revenus & prérogatives y annexés ; maintenus & gardés pareillement dans le droit ou poſſeſſion où ils étoient de faire & célébrer eux ſeuls l'Office Divin, d'avoir ſeuls la conduite des Offices, la direction & correction ſur tous ceux qui y ſervent & aſſiſtent, conformément à la diſpoſition des Arrêts produits en l'inſtance ; defenſes fuſſent faites aux Chapelains & à tous autres de les troubler dans leurs droits & poſſeſſion, & de prendre d'autre qualité que celle de Chapelains ; qu'il leur fut enjoint de ſe tenir dans leurs rangs & places accoutumées & ſubordonnées aux places des Chanoines, & de n'entreprendre aucun droit ſur l'Office Divin, & autre juriſdiction dans l'Egliſe à leur préjudice.

Toutes ces diférentes Requêtes ayant été ſignifiées aux Confreres Pelerins qui étoient Parties dans l'inſtance & qui n'y firent aucune réponſe, la Cour par ſon Arrêt du premier Septembre 1721. ren-

voya les Parties à l'audience pour leur être fait droit, en jugeant l'appel comme d'abus de la Sentence de l'Officialité du 17. Juillet 1720. & cependant ordonna que par proviſion la Sentence ſeroit exécutée ſelon ſa forme & teneur; & avant faire droit ſur les Requêtes, ordonna que ſur les demandes y énoncées touchant la célébration de l'Office Canonial, l'acquit des fondations, & autres choſes concernant le ſpirituel & le Service Divin de cette Egliſe, les Parties ſe retireroient pardevant l'Archevêque de Paris pour être par lui fait les reglemens néceſſaires & convenables, & procédé à la réduction des fondations dont eſt queſtion, ſi faire ce doit, pour, la réduction faite & rapportée, ou à faute de ce faire, être ordonné ce que de raiſon : & faiſant droit ſur les concluſions du Procureur Général, ordonna par proviſion, & ſans préjudice du droit des Parties au principal, que tous les Bénéficiers de cette Egliſe ne tiendroient qu'une ſeule & même aſſemblée, n'auroient qu'un ſeul & unique regiſtre, même Sécretaire, & ſe ſerviroient du ſceau qui étoit en uſage le 27. Février 1699. ſans l'approuver, ni que les termes de *Eccleſiæ Collegiatæ* inſérés dans la légende dudit Sceau, puiſſent nuire ni préjudicier à aucune des Parties : que

dans toutes leurs aſſemblées ils auroient tous également voix délibérative ; que toutes les élections & nominations des députés au Bureau, de Sécretaire de l'aſſemblée, & autres députations, ſeroient faites à la pluralité des voix, & qu'ils choiſiroient un ou deux d'entre eux pour toutes les inſtallations & miſes en poſſeſſion juſqu'à ce qu'autrement par la Cour en eut été ordonné : comme auſſi que les comptes de l'adminiſtration des biens de cette Egliſe & Hôpital pendant les dix dernieres années ſeroient remis entre les mains du Procureur Général du Roi dans quinzaine, à compter du jour de la ſignification qui ſeroit faite de l'Arrêt ; & que les Confreres Pelerins ſeroient tenus dans le même délai de rapporter les pieces ſur leſquelles ils fondent leur qualité de Pelerins, leur acte de nomination à l'adminiſtration, & juſtifier s'ils ont ſatisfait aux conditions portées par les Déclarations de 1671. & 1686. bien & dûment regiſtrées en la Cour, pour ce fait, ou à faute de ce faire, être pris par le Procureur Général telles concluſions qu'il appartiendroit par raiſon, &c.

Peu de jours après, c'eſt-à-dire le 9. d'Octobre 1721. le Cardinal de Noailles Archevêque de Paris adreſſa ſon Ordonnance aux Tréſorier, Chanoines & Cha-

pelains pour leur faire ſçavoir qu'il commenceroit ſa viſite archiepiſcopale le 22. à l'effet de prendre connoiſſance du ſpirituel & du temporel de cette Egliſe; & ce jour 22. Octobre 1721. Son Eminence s'étant rendue en l'Egliſe, y viſita le Maître-Autel, le Chœur, les Chapelles, les Fonts Baptiſmaux & l'Hôpital. Etant enſuite entrée dans le lieu des aſſemblées des Tréſorier, Chanoines & Chapelains, elle y reçut trois Requêtes, la premiere du Tréſorier, contenant les demandes qu'il avoit faites au Parlement concernant l'Office Divin & le ſpirituel; la ſeconde, de la part des douze Chapelains concluant à mêmes fins reſpectives; & la troiſieme, au nom des Tréſorier, Chanoines & Chapelains, à ce qu'il plut à S. Eminence leur permettre de joindre à la minute du procès verbal de ſa viſite, trois Mémoires attachés à la Requête, pour ſur iceux faire les ſupreſſions, réductions & reglemens convenables, & cependant par proviſion, ordonner tel nombre d'obits, meſſes hautes, meſſes baſſes & autres prieres qu'il lui plairoit; regler les jours & la maniere dont ils ſeroient acquittés, & prononcer des peines contre les contrevenans.

Le même jour les Requêtes furent répondues d'une Ordonnance de Son Emi-

nence, portant qu'avant faire droit elles ſeroient communiquées avec leſdits Mémoires à toutes les Parties intéreſſées, leſquelles ſeroient aſſignées à comparoître pardevant Son Eminence en ſon Palais Archiépiſcopal, pour procès verbal fait de leurs dits reſpectifs, & le tout communiqué au Promoteur général, être ordonné ce que de raiſon; comme auſſi qu'il ſeroit informé ſuivant les formes de Droit ſur & aux fins deſdites Requêtes *de commodo & incommodo* des demandes reſpectives des Parties, & de leurs circonſtances & dépendances; l'Enquête ſe fit le 5. & le 6. Novembre 1721. Quelques-uns des Chanoines ayant d'abord formé oppoſition à l'érection des Chapelains en Chanoines, & à la réduction de quelques fondations, puis après ayant déclaré que ſur les érection & réduction ils s'en raportoient à la prudence de Son Eminence, il intervint Sentence contradictoire en l'Officialité de Paris le 7. Janvier 1722. qui donne acte aux Chanoines de leur déclaration; & les déboute de toutes leurs oppoſitions, & renvoye toutes les Parties devant Son Eminence pour leur être fait droit ſur leurs Requêtes reſpectives, & condamne les Chanoines aux dépens.

Pendant que le Cardinal de *Noailles* travailloit à regler le ſpirituel de cette

Egliſe, le Procureur Général du Parlement, en exécution de l'Arrêt du 1. Septembre 1721. pourſuivoit le Receveur de cette Egliſe & Hôpital à lui remettre entre les mains les comptes des dix dernieres années, & faiſoit ſommer les Confreres Pelerins de produire les pieces juſtificatives de leurs qualités de *Pelerins* & d'*Adminiſtrateurs*. Après trois ſommations faites à l'un & aux autres, le Receveur ayant négligé d'y ſatisfaire, & les Pelerins n'ayant produit que des titres qui paroiſſoient inſuffiſans, le Procureur Général ſe crut obligé de préſenter ſa Requête à la Cour, à ce que le Receveur fût condamné par corps à payer par forme de proviſion au Receveur des Conſignations de la Cour la ſomme de cinquante mille livres dans trois jours pour toute préfixion & délai, & ordonné qu'il remettroit les comptes ès mains de lui Procureur Général dans le même délai, à ce faire contraint même par corps : & faute par les Confreres Pelerins de raporter des pieces juſtificatives de leur qualité de Pelerins, & d'avoir ſatisfait aux Déclarations du Roi de 1671. & 1686. défenſes leur fuſſent faites de prendre la qualité de *Pelerins*, de s'aſſembler ſous le nom de Confrerie ou autrement, de s'immiſcer en aucune maniere dans l'adminiſtration des biens &

revenus de l'Egliſe & Hôpital de Saint Jacques, &c.

Cette Requête fut répondue le 8 Janvier 1722. d'un *viennent les Parties*; & le Procureur Général pourſuivoit l'Audience; mais pendant que l'Archevêque de Paris travailloit à regler le ſpirituel de cette Egliſe, & à y établir parmi les Bénéficiers une harmonie & une égalité parfaite; & que le Procureur Général d'un autre côté ſe donnoit tous les mouvemens convenables pour en faire regler le temporel, il parut un Edit au mois d'Avril 1722. qui arrêta les deſſeins de l'un & de l'autre. Cet Edit eſt ſi public, que je ne le raporterai point ici, je me contenterai d'en extraire les principales diſpoſitions.

1. Il confirme l'Ordre de Notre-Dame de Mont-Carmel & de S. Lazare dans la poſſeſſion & jouiſſance de ſes biens & privileges.

2. Le Roi par une plus ample grace unit & concede à cet Ordre l'Hôpital & l'Egliſe de S. Jacques, avec l'entiere adminiſtration & jouiſſance perpetuelle des biens & droits honorifiques qui en dépendent, à condition d'en entretenir & acquitter les fondations, charges & dettes légitimes.

3. La pleine & libre collation des bénéfices de cette Egliſe eſt attribuée au Grand-Maître de l'Ordre, à l'exception

de la Tréſorerie, dont l'inſtitution eſt réſervée à l'Archevêque de Paris, ſur la nomination du Grand-Maître.

En vertu de cet Edit regiſtré au Grand Conſeil le 21. du mois d'Avril, Son Alteſſe Sereniſſime *le Duc de Chartres*, Grand-Maître de l'Ordre de Notre-Dame de Mont-Carmel & de S. Lazare, prit poſſeſſion de l'Egliſe & l'Hôpital de S. Jacques, circonſtances & dépendances le 30. du même mois; & quelques jours après, on commença à démolir l'Hôpital, la Chapelle de la Vierge & la Sacriſtie qui occupoient une des aîles du bâtiment de ladite Egliſe, pour y conſtruire en leur place une ſale ſuperbe où ſe tiennent les Chapitres généraux dudit Ordre, & le conſeil de l'adminiſtration des biens & revenus de l'Egliſe & Hôpital de S. Jacques.

Au mois de Juillet de la même année 1722. S. A. S. *le Duc de Chartres* ayant été informé des intentions du *Cardinal de Noailles* ſur la réunion des Chanoines & Chapelains pour la célébration de l'Office Divin, ordonna que les vingt Bénéficiers de ladite Egliſe feroient & célébreroient tous également & à tour de ſemaines, le Service Divin & l'Office Canonial, & acquiteroient indiſtinctement toutes les fondations faites & à faire, ce qui a été exécuté juſqu'à préſent.

En

En 1731. l'Archevêque de Paris & les Bénéficiers de l'Egliſe de S. Jacques reclamerent contre l'union qui en avoit été faite en 1722. à l'Ordre de Notre-Dame de Mont-Carmel & de S. Lazare, & préſenterent leurs Requêtes au Roi pour en demander la révocation, attendu que cette union eſt irréguliere ſelon eux en la forme & au fond. L'Inſtance a été pendante au Conſeil du Roi juſqu'au 26. Septembre 1733. & 13. Mars 1734. qu'il y fut rendu deux Arrêts qui révoquent l'union, conceſſion & incorporation faite à l'Ordre Royal, Militaire & Hoſpitalier de Notre-Dame de Mont-Carmel & de S. Lazare de Jéruſalem, par l'Edit du mois d'Avril de l'an 1722. de l'Hôpital & Egliſe de S. Jacques, avec l'entiere adminiſtration, la jouiſſance perpétuelle des biens de l'Hôpital & Egliſe, circonſtances & dépendances, enſemble tous autres droits utiles & honorifiques jointes à l'adminiſtration, la pleine & libre collation au Grand-Maître dudit Ordre des bénéfices de cette Egliſe, à la réſerve de la Tréſorerie, & le renvoi au Grand Conſeil des conteſtations entre ledit Ordre & les Bénéficiers; ce faiſant, ordonnent que ſuivant l'intention des fondateurs, l'hoſpitalité ſera inceſſamment rétablie & entretenue audit Hôpital S. Jacques, pour

le ſoulagement & la ſubſiſtance des pauvres, & qu'à cet effet par l'Archevêque de Paris & par le Procureur Général au Parlement, il ſera donné avis au Roi ſur le nombre & la qualité des pauvres qui devront être reçus dans cet Hôpital, ſur le choix & le nombre des Adminiſtrateurs, ſur la forme de l'adminiſtration & autres points & articles qu'ils y eſtimeront néceſſaires pour y être pourvu par le Roi ainſi qu'il appartiendra : il fut pareillement ordonné que les Adminiſtrateurs qui ſeront établis dans cet Hôpital, préſenteront le Tréſorier à l'Archevêque de Paris par qui il ſera inſtitué, & les Chapelains au Tréſorier qui leur donnera l'inſtitution, & fut fait défenſes aux Bénéficiers de prendre qualité de *Chanoines*, de qualifier l'Egliſe de *Collégiale*, de s'aſſembler capitulairement au ſon de la cloche, & d'avoir aucun Sécretaire pour tenir Regiſtre des Délibérations capitulaires, &c. Ces deux Arrêts ont été confirmés par Lettres Patentes du Roi données à Verſailles le 15. d'Avril 1734. & regiſtrées au Parlement de Paris le 4. Juin de la même année.

Comme l'Egliſe & l'Hôpital S. Jacques ont pluſieurs fois donné lieu à des procès, & que non-ſeulement il y en a eu à leur occaſion, mais même que ſans trop deviner, on peut aſſurer qu'il y en aura

encore, j'ai cru devoir entrer dans le détail des différends ſurvenus juſqu'à préſent à leur ſujet, afin de mettre le Lecteur un peu au-fait des raiſons qui les ont fait naître : mais venons à la deſcription de cette Egliſe.

Ce fut *Jeanne de France*, fille de Louis X. dit Hutin, Reine de Navarre & femme de Philippe Comte d'Evreux qui poſa la premiere pierre de cette Chapelle, aujourd'hui Egliſe, l'an 1322. L'année ſuivante le 18. de Mars, *Jean de Marigni* Evêque de Beauvais la benit & y dit la premiere Meſſe ; & l'an 1327. le premier jour d'Octobre, il en fit la dédicace.

Il y avoit au-deſſus des portes de cet Hôpital, du côté du cloître, deux inſcriptions en lettres d'or ſur deux tables de marbre noir.

NULLOS FUNDATORES
OSTENTO
QUIA HUMILES, QUIA PLURES,
QUORUM NOMINA TABELLA
NON CAPERET,
CŒLUM RECEPIT. VIS ILLIS INSERI?
VESTEM PRÆBE,
PANEM FRANGE
PAUPERIBUS PEREGRINIS.

Sur la ſeconde table de marbre on liſoit celle-ci :

HÔPITAL FONDÉ EN L'AN DE GRACE
M. CCC. XVII.
PAR LES PELERINS DE SAINT JACQUES
POUR RECEVOIR LEURS CONFRERES,
REPARÉ ET AUGMENTÉ
EN L'ANNÉE M. DC. LII.

Après avoir dit ci-deſſus que le 22. d'Octobre 1721. le *Cardinal de Noailles* Archevêque de Paris, s'étend rendu en cette Egliſe, en avoit viſité le Maître-Autel, le Chœur, les Chapelles & les *Fonts Baptiſmaux*, j'ai inſinué que cette Egliſe étoit Paroiſſiale, mais ce n'eſt pas aſſez dire, & je dois ajoûter ici que cette Paroiſſe ne s'étend pas au-delà du Cloître de cette Egliſe & Hôpital, & que c'eſt le Tréſorier qui fait les fonctions curiales, ou par lui-même, ou par celui des Bénéficiers qu'il nomme à cet effet.

Je dois encore remarquer que comme les bénéfices de cette Egliſe ſont en patronage Laique, ils ont été déclarés par pluſieurs Arrêts n'être point ſujets à la Régale, ni aux Joyeux avenemens à la Couronne. On peut voir les Arrêts du 20. Octobre 1580. du 15. Novembre

1613. & du 13. Février 1658. Par le même principe, ils ne ſont point ſujets non plus aux droits des Gradués ni des Indultaires.

Le Sceau commun que les Bénéficiers de l'Egliſe de S. Jacques s'étoient donné, repréſentoit *S. Jacques & Charlemagne*, & au tour avoient pour légende : *Sigillum Theſaurarii, Canonicorum & Capellanorum Eccleſiæ Collegiatæ Sancti Jacobi Pariſienſis.*

S. Chaumont eſt le Chef-lieu d'une Congrégation de filles nommée de *l'Union Chrétienne*, qui a été établie pour l'inſtruction des Nouvelles Catholiques, & des filles deſtituées de protection & de ſecours temporel. *Anne de Croze*, fille de *Claude de Croze* & de *Françoiſe de Gravelle*, l'un & l'autre d'extraction noble, inſtitua les Filles de l'union Chrétienne ſur le plan des Filles de la *Providence* qui avoient été inſtituées par la Dame *de Polaillon*. La Demoiſelle de *Croze* fut aidée dans cet établiſſement par un Prêtre nommé *Jean-Antoine le Vachet*, natif de Romans en Dauphiné, & qui depuis pluſieurs années travailloit à Paris avec beaucoup de ſuccès à l'inſtruction des Nouvelles-Catholiques. Elle s'aſſocia pour l'exécution de ſon projet *Renée des Bordes*, *Madeleine Vergnier & Marguerite de Martaigneville* qui

étoient d'autant plus capables de l'aider dans ſon pieux établiſſement, qu'elles avoient été élevées par la Dame de *Polaillon*. Ces quatre filles ſe retirerent en 1661. au village de Charonne dans une maiſon qui appartenoit à la Demoiſelle de *Croze*, & qu'elle donna à la Congrégation qu'elle inſtitua par donation entre-vif qu'elle fit le 15. de Septembre 1672. Louis XIV. ayant été informé de cet inſtitut, de la bonne conduite & de l'utilité de cette Communauté, approuva non-ſeulement le contrat de donation que l'Inſtitutrice avoit fait, mais encore autoriſa ſon établiſſement, & lui permit à elle & à ſes ſœurs du même inſtitut, de recevoir, acquerir & poſſeder tous dons, legs & héritages à titre de fondation, par ſes Lettres Patentes du mois de Février 1673.

Dix ans après, c'eſt-à-dire, en 1683. cette Communauté ſe trouva en état d'acheter pour quatre-vingt douze mille liv. des Créanciers des Sieur & Dame de *Menardeau l'Hôtel de S. Chaumont* près la Porte S. Denis, & s'y alla établir en 1685. Le même Roi Louis XIV. autoriſa cette tranſlation par de nouvelles Lettres patentes qui ſont datées du mois d'Avril 1687. & qui furent enregiſtrées au Parlement le 18. Novembre de la même annuée. Sa Majeſté par ces dernie-

res Lettres leur impoſe ces conditions : Que la maiſon ne pourra être changée ni convertie en maiſon de Profeſſion Religieuſe, & que les filles qui y ſont, & celles qui leur ſuccederont, ſeront toujours en l'état de ſéculieres, ſuivant leur inſtitut, & ſous la direction & dépendance de l'Archevêque de Paris. Leur principal emploi eſt d'inſtruire de jeunes filles, ſur tout des Orphelines & des Nouvelles-Converties dans les exercices de la religion & de la piété. Les maiſons de cet inſtitut ſe ſont multipliées depuis, juſqu'au nombre de vingt ou environ, & forment une Congrégation dont le Séminaire de S. Chaumont eſt regardé comme le chef.

Cette maiſon fut bâtie en 1630. pour le Marquis de *S. Chaumont*, Ambaſſadeur pour le Roi en pluſieurs Cours de l'Europe, & elle a conſervé le nom du Seigneur qui l'avoit fait bâtir & qui l'avoit occupée. Dans la ſuite *François d'Aubuſſon de la Feuillade*, Pair & Maréchal de France y logea, & c'eſt dans le jardin de cet Hôtel que la ſtatue de Louis le Grand qu'on voit à la place des Victoires a été jettée en fonte.

Notre-Dame de Bonne nouvelle. Le quartier où eſt ſituée cette Egliſe Paroiſſiale ayant commencé à ſe peupler vers le milieu du ſeizieme ſiecle, on fut obli-

gé d'y bâtir une Chapelle pour ſervir d'aide à l'Egliſe Paroiſſiale de S. Laurent. Ce furent les Marguilliers de S. Laurent qui le vingt d'Août de l'an 1551. poſerent les quatre premieres pierres des fondemens de cette Chapelle ſur *la Montagne du Moulin*. Dès que ce bâtiment fut achevé, il fut dédié ſous l'invocation de *ſaint Louis* & de *ſainte Barbe*. Durant la Ligue on fut obligé en 1593. de razer toutes les maiſons de ce quartier, & même ladite Chapelle, pour conſtruire des fortifications en leur place. La paix & la tranquillité ayant ſuccedé aux troubles que la Ligue avoit cauſés, ce quartier ſe repeupla, & en 1624. on y bâtit l'Egliſe qu'on y voit aujourd'hui qui fut dédiée ſous l'invocation de *Notre-Dame de Bonne Nouvelle*. Cette Chapelle fut érigée en Cure ou Vicairie perpétuelle par Sentence de l'Archevêque de Paris du 22. Juillet 1673.

Par une convention faite ſous ſignature privée le premier d'Avril de l'an 1674. entre les Prieur & Religieux de S. Martin des Champs, Curés primitifs de la Paroiſſe de Notre-Dame de Bonne Nouvelle, & les Curé & Marguillers de la Paroiſſe, il eſt ſtipulé que les ſieurs Prieur & Religieux ſeront & demeureront en droit & poſſeſſion d'aller dire & célébrer en cette Egliſe la grande &

principale Meſſe Paroiſſiale & les Vêpres, le jour de l'Annonciation de Notre-Dame, Fête & Patrone de ladite Egliſe, & que le Curé leur payera trois livres, à quoi les Religieux ſe ſont reſtraints pour tous droits d'oblations. Le 6. Novembre de l'an 1676. par Arrêt du grand Conſeil rendu entre les Religieux, Prieur Clauſtral & Couvent de S. Martin, & *Charles de Leſtoc*, Prêtre, Vicaire perpétuel de l'Egliſe de Notre-Dame de Bonne Nouvelle, Leſtoc fut condamné *d'aſſiſter aux proceſſions des Rogations, & de payer la redevance de trois livres, les arrerages qui en ſont dus, & paſſer titre nouvel, & aux dépens.* Cet Arrêt n'appaiſa point entierement les différends qui étoient entre les Prieur & Religieux de S. Martin des Champs, *Charles de Leſtoc*, & les Marguillers de ladite Paroiſſe de Bonne Nouvelle, puiſque le 16. Août de l'an 1681. ils paſſerent une tranſaction par laquelle il eſt ſtipulé *que leſdits Vicaire perpétuel & Marguillers, feront délivrer auſdits ſieurs Prieur & Religieux, les ornemens les plus précieux pour la célébration du Service Divin, & enſuite à diner dans le Presbytere, & qu'il leur ſera payé par chacun an, pour les droits d'offrandes ou oblations & par forme de patronage, la ſomme de trois livres, le tout payable audit*

jour de la Fête de l'Annonciation de Notre-Dame, à quoi lesdits Religieux se sont volontairement restraints pour tous droits d'oblations, en ladite qualité de Curés primitifs & Patrons de ladite Eglise, sauf & sans préjudice de la moitié des oblations du jour & fête de la Chandeleur, ainsi qu'ils ont ci-devant joui.

Avant que de quitter cet article, je remarquerai qu'il faut dire & écrire Notre-Dame de *Bonne Nouvelle*, & non pas de *Bonnes Nouvelles* comme on le trouve écrit en plusieurs livres, car le titre de cette Eglise est relatif à l'*Annonciation* de la Vierge, & dans tous les actes latins passés par les Curés de cette Eglise, ils se qualifient *Pastor à bono nuncio.*

Dans la rue de la Lune, & dans la Paroisse de Notre-Dame de Bonne Nouvelle, est une autre Communauté de Filles de l'Union Chrétienne nommée *la petite Union.*

François Berthelot Sécretaire des Commandemens de Marie Victoire de Baviere, Dauphine de France, & *Marie Regnault* sa femme, avoient fait bâtir une maison dans la rue de la Lune à la Ville Neuve sur gravois, & y avoient fait mettre cinquante lits garnis pour autant de soldats estropiés & invalides, mais cet établissement ne put se soutenir faute de secours suffisans; d'ailleurs le

Roi venoit de pourvoir à ces diſgraces du ſort des armes par le magnifique Hôtel des Invalides qu'il avoit fait bâtir. *Louis-Antoine de Noailles*, pour lors Evêque de Châlons, & depuis Archevêque de Paris & Cardinal de l'Egliſe Romaine, & quelques autres perſonnes de piété, jetterent les yeux ſur cette maiſon pour la faire ſervir de retraite à des filles qui étoient perſecutées par leurs parens pour s'être converties à la Foi Catholique, Apoſtolique & Romaine; & aux pauvres filles qui cherchent condition. M. & Madame *Berthelot* voulant ſeconder ce deſſein, donnerent cette maiſon toute meublée en 1679. Le Roi approuvant cet établiſſement par des Lettres Patentes du mois de Février 1685. regiſtrées au Parlement le 5. Février 1686. permit aux Sœurs du Séminaire de l'Union Chrétienne de s'y établir pour y vivre conformément à leur inſtitut. Madame *la Ducheſſe de Noailles*, mere de l'Evêque de Châlons, Mademoiſelle de *Lamoignon*, & Mademoiſelle *Mallet*, allerent à Charonne prier la ſœur *Anne de Croze* de leur donner des ſœurs de ſon Séminaire pour commencer cet établiſſement, & pour gouverner cette maiſon, ce qu'elle leur accorda. Sainte Anne eſt la Patrone titulaire de cette maiſon.

La rue *aux Ours*, par corruption pour la rue *aux Ouës*, c'eſt-à-dire, *aux Oyes*. C'eſt ainſi qu'on appelloit anciennement cette rue, comme *Adrien de Valois* l'a remarqué après l'avoir lû dans une vieille Charte latine où elle eſt nommée *via ad Aucas vel Ocas*. On lui avoit donné ce nom, ajoûte ce ſçavant homme, parce qu'il n'y avoit que des Rôtiſſeurs qui y demeuraſſent, & que nos Ancêtres qui ſe contentoient de viandes plus groſſieres que nous, ne connoiſſoient preſque point d'autres volailles que les oyes pour leur nourriture ordinaire.

On tiroit autrefois dans cette rue un feu d'artifice le 3. Juillet, en mémoire de ce que à pareil jour de l'an 1418. un ſoldat des troupes du Duc de Bourgogne ſortant du cabaret où il avoit perdu ſon argent au jeu, vint, dit-on, fraper de pluſieurs coups de couteau une image de la Vïerge qui étoit au coin de cette rue, & dont on dit qu'il ſortit du ſang. Le coupable fut arrêté & brûlé au même endroit. L'image fut tranſportée à S. Martin des Champs, où elle eſt connue ſous le nom de Notre-Dame *de la Carole*, à cauſe que cet évenement arriva ſous Charles VI. il y a tous les ans le 3. de Juillet un grand concours de peuple. Le ſoir de ce même jour, on bruloit une figure d'ozier habillé en Suiſſe. Mais cet-

te nation ayant obtenu de Louis XV. qu'on aboliroit cette cérémonie injurieuſe, la ville à la ſollicitation des propriétaires des maiſons de cette rue, fit publier une ordonnance qui ſupprime pour toujours ce feu d'artifice, attendu le danger d'un incendie de tout ce quartier par le peu d'eſpace où il étoit placé : on le conſtruiſoit vis-à-vis l'encoignure de la maiſon où l'on voit une figure de la Vierge, au même endroit où étoit anciennement celle de la Carole.

Il y a dans ce quartier deux rues fort étroites qui n'ont rien de remarquable que leur nom. L'une va de la rue Bourg-l'Abbé à la rue S. Martin, & l'autre de la rue Bourg-l'Abbé à la rue S. Denis. Le peuple appelle ces deux rues *du grand Huleu*, & *du petit Huleu*; mais c'eſt par corruption, car, comme le remarque *Adrien de Valois*, il faut écrire *du grand Hue-le*, & *du petit Hue-le*. On leur a donné ce nom parce qu'elles n'étoient autrefois habitées que par des filles de joye, & que dès que l'on voyoit entrer un homme dans l'une ou dans l'autre, on devinoit aiſément ce qu'il y alloit faire; & l'on diſoit au enfans, *Hue-le*, c'eſt-à-dire, crie après lui.

L'HÔPITAL DE LA TRINITÉ fut fondé par deux Gentilshommes Allemans qui étoient freres uterins, nommés Guillau-

me *Eſcuacol*, & Jean de la *Paſlée* ou *Paalée*. Ils firent bâtir une grande maiſon dans cet endroit pour y retirer les Pelerins & les pauvres Voyageurs qui n'arrivoient pas d'aſſez bonne heure pour entrer dans la Ville.

Cette maiſon fut d'abord nommée *l'Hôpital de la croix de la Reine*, & dès l'an 1202. il y avoit ici une Chapelle à l'uſage des Pelerins & des pauvres paſſans qui y ſeroient retirés. *Eudes*, Evêque de Paris, ordonna par ſes Lettres de la même année qu'il n'y auroit point de cloche à cette Chapelle, & qu'il n'y ſeroit exercé aucune fonction curiale que par le Prêtre ou Curé de S. Germain l'Auxerrois, ou de ſon conſentement. Il ordonna de plus que les Freres de cet Hôpital payeroient tous les ans *dix ſols pariſis* à l'Egliſe de S. Germain, dont trois au Doyen, deux au Curé, & 5 au Chapitre.

Cinq ans après, c'eſt-à-dire en 1207. cet Hôpital ſe nommoit *l'Hôpital de la Trinité*, & les Freres qui le gouvernoient voulurent avoir des cloches. Le Chapitre & le Curé de S. Germain s'y oppoſerent, mais les Parties s'étant ſoumiſes à la déciſion de l'Evêque, celui-ci par ſon jugement de l'an 1207. au mois d'Août, permit aux Freres de la Trinité d'avoir des cloches, à conditions qu'ils doubleroient la rente de dix ſols dont l'Hôpi-

tal étoit chargé envers l'Egliſe de ſaint Germain, & en payeroient vingt à l'avenir. En 1210. les fondateurs de cet Hôpital traiterent avec *Thomas*, Abbé d'Hermieres, de l'Ordre de Prémontré en Brie, pour y avoir au moins trois Religieux Prêtres de cet Ordre. L'Abbé *Thomas* accepta l'offre qu'on lui faiſoit, & promit que ſes Religieux n'exerceroient aucunes fonctions Curiales dans la Chapelle de cet Hôpital, que du conſentement du Curé de S. Germain, à l'exception de leurs freres & des Pelerins qu'ils y retireroient, à qui ils pourroient adminiſtrer les Sacremens; & qu'ils payeroient les vingt ſols portés par les deux actes ci-deſſus cités.

Les Religieux d'Hermieres poſſederent cet Hôpital juſqu'en 1562. mais comme dans la ſuite des temps ils avoient négligé d'exercer l'hoſpitalité & d'accomplir les autres intentions des Fondateurs, & que même ils avoient donné à louage la principale ſale de cet Hôpital pour y repréſenter les moralités, le Parlement par ſon Arrêt du 29. Juillet 1547. ordonna que les enfans des pauvres invalides compris dans les rôles de l'aumône de la ville & fauxbourgs de Paris, nés en loyal mariage, donc les pere & mere auront demeuré au moins depuis trois ans à Paris, & âgés pour le moins

de ſix ans, y ſeroient charitablement reçûs, nourris & inſtruits dans la religion & dans les arts & métiers.

Ce fut le 20. de Décembre de l'an 1547. que les pauvres enfans, deſtinés à être élevés dans cet Hôpital, y coucherent pour la premiere fois. Ils portent des robes bleues, & ſont coëffés de petits bonnets de même couleur. Quant à l'Egliſe, elle fut rebâtie & agrandie en 1598. par les pieuſes libéralités du ſieur *Nicolas*, Secretaire du Roi; du ſieur *l'Huillier*, Préſident en la Chambre des Comptes de Paris; & de *Claude de Soules*, un des Directeurs de cet Hôpital. Le Portail eſt décoré par des colonnes corinthiennes, & a été bâti en 1671. ſur les deſſeins & ſous la conduite de *François d'Orbay*.

L'intérieur de cette maiſon eſt un lieu ou travaillent toutes ſortes d'Artiſans qui y ont des boutiques, &c. Ce fut à la priere des Adminiſtrateurs que le Roi Henri II. établit toutes ſortes de manufactures dans cette maiſon, & le Parlement en confirma l'établiſſement par ſon Arrêt du 12. Mars de 1551. Auſſi-tôt on fit bâtir ici quantité de boutiques où l'on dreſſa des métiers, &c. & on les diſtribua à des compagnons habiles qui ſe chargerent de prendre pour apprentifs & d'inſtruire dans leur métier les enfans

de cet Hôpital qu'on voudroit leur donner. Trois ans après, c'eſt-à-dire, en 1554. le Roi par des Lettres, & le Parlement par un Arrêt, ordonnerent tant à l'égard des compagnons qui auroient montré pendant *ſix ans* ou autre temps ſuffiſant aux pauvres enfans de cette maiſon, qu'à l'égard des enfans qui après leur apprentiſſage auroient de leur côté employé le même temps de ſix années ou au ſervice de la maiſon, ou à l'inſtruction des autres enfans apprentifs, étant âgés de 25 ans, que tous les ans un compagnon & un enfant d'entre eux ſeroient reçus Maîtres Jurés, ſur la préſentation & le certificat de leurs Adminiſtrateurs, & jouiroient des privileges & franchiſes de leur mêtier, ſans faire ni chef-d'œuvre, ni banquets, ni aucuns de frais accoutumés en pareille occaſion. Cet établiſſement a produit quantité d'artiſans habiles, parmi leſquels on compte *du Bourg*, Tapiſſier fameux, qui en 1594. y faiſoit les tapiſſeries de S. Merri, d'après les deſſeins de *Lerambert*. Henri IV. les ayant été voir, réſolut de rétablir à Paris les Manufactures de Tapiſſeries que les déſordres des guerres civiles avoient abolies, & de mettre pour cet effet *du Bourg* à la tête de ces Manufactures.

Pour être reçus à la Trinité il faut être orphelin de pere ou de mere; au Saint-

Eſprit, au contraire, on ne reçoit que des orphelins de pere & de mere.

Après cet Hôpital & du même côté, on trouve une rue nommée *le Cul-de-Sac de Basfour*. Elle s'appelloit anciennement, & même juſqu'au milieu du ſiecle dernier, la rue *des Basfours*, dite *ſans chef*.

La rue *Guerin-Boiſſeau* a pris ſon nom d'un de ſes habitans. On dit qu'il y a des titres de l'an 1269. qui en font mention. En 1297 & 1300. on la nommoit la rue *Guerin Boucel*, & en 1386. *vicus Garnerii Boucelli* qui eſt la même choſe; mais en 1391. on l'appelloit la rue *Guerin-Boiſſeau*, & on a continué depuis.

L'Egliſe paroiſſiale de *S. Sauveur* a commencé par une Chapelle nommée *la Chapelle de la Tour*, parce qu'elle tenoit à une tour quarrée qu'on voit encore au coin de la rue S. Sauveur, & laquelle a été rehauſſée depuis. On dit que S. Louis faiſoit toujours une ſtation à cette Chapelle, lorſqu'il alloit à S. Denis à pied. Cette Chapelle, & celle de ſainte Agnès étoient dans le territoire ou Paroiſſe de S. Germain l'Auxerrois. Celle de ſainte Agnès prit le nom de S. Euſtache, & fut érigée la premiere en Paroiſſe. Nous ne ſçavons point préciſément quand celle de la Tour prit le nom de S. Sauveur, ni quand elle devint Paroiſſiale. *Le Maire* dit que ce fut

en 1560. mais il ſe trompe, car on voit par un acte paſſé entre le Doyen & le Chapitre de l'Egliſe Collégiale de ſaint Germain l'Auxerrois, le vendredi d'après la Nativité de S. Jean-Baptiſte de l'an 1303. que le Doyen céda au Chapitre, pour l'augmentation des diſtributions, tous les émolumens qu'il tireroit des Egliſes Paroiſſiales de S. Sauveur & de S. Euſtache.

On vit dans la ſuite une choſe irréguliere & bien ſinguliere dans cette Egliſe. *Alexandre Nacart*, qui en étoit Curé, étoit en même temps Procureur au Parlement; comme ſi la conduite des ames n'étoit pas ſeule capable d'occuper un homme tout entier, & qu'il fût permis de ſe partager entre un miniſtere auſſi ſaint, & un qui l'eſt ſi peu? Ce *Nacart* eut de grandes conteſtations avec les Doyen & Chapitre de S. Germain l'Auxerrois qui prétendoient partager avec le Curé les offrandes & les émolumens Curiaux, comme ils les partageoient avec le Curé de S. Euſtache, conformément à la Sentence arbitrale rendue par *Renaud*, Evêque de Paris, au mois de Mars 1254. contre le Curé de S. Euſtache. Ils ſe plaignoient d'ailleurs que *Nacart* ne réſidoit point, & qu'il donnoit plus d'application à ſes fonctions de Procureur, qu'à celles de Curé. Nacart prétendit cauſe d'ignorance de la Sentence

de *Renaud* de l'an 1254. & dès qu'on la lui eut communiquée, & qu'il y eut été condamné par Sentence de l'Official du 16. Mars de l'an 1407. il ſe ſoumit à tout, & les Parties furent d'accord, ſans qu'il fut plus queſtion de ſa non réſidence, ni de ce qu'on lui avoit objecté touchant la qualité de Procureur. La bonne intelligence fut même dès lors ſi bien établie, que le Chapitre lui fit bail des offrandes & autres droits Curiaux pour la ſomme de cinquante livres par an. Le bail eſt du 30. Octobre 1408. & l'acceptation de Nacart, eſt du premier Décembre ſuivant.

L'Egliſe d'aujourd'hui a été bâtie ſous le regne de François I. ou vers ce temps-là. C'eſt un mélange bizare d'antique & de gothique. La voute de la nef qui menaçoit ruine, a été rétablie en 1713. par le moyen d'une loterie que le Roi accorda pour cette réparation & pour quelques autres dont cette Egliſe avoit beſoin. Par tout ce que j'ai dit dès le commencement de cet article, il n'eſt pas difficile de voir que l'Egliſe de S. Germain l'Auxerrois eſt l'Egliſe matrice de S. Sauveur, & qu'en cette qualité elle nomme à cette Cure.

La Chapelle de la Vierge eſt ce qu'il y a de plus remarquable dans cette Egliſe, & mérite les empreſſemens des connoiſſeurs & des curieux. Trois perſon-

nes ont concouru à ſa décoration. *Blondel*, Architecte du Roi, a donné les deſſeins de l'Autel ; *Jean-Baptiſte le Moine* le fils, en a traité la ſculpture avec toute l'intelligence poſſible ; & *Noël-Nicolas Coypel*, Peintre ordinaire du Roi, & Adjoint à Profeſſeur dans l'Académie Royale de peinture, a compoſé & peint le ſujet qu'on y voit repréſenté, d'une maniere digne de ſon nom, & de la réputation qu'il s'eſt acquiſe par ſes ouvrages.

Cette Chapelle ſe découvre aiſément par trois grandes arcades qui en donnent l'entrée. Quatre piliers qui ſont dans les encoignures, reçoivent la retombée de quatre pendentifs qui rachetent la vouſſure d'une coupole qui a vingt-deux pieds de diamêtre.

L'Autel eſt décoré d'un ordre compoſite, & eſt adoſſé contre le mur d'un des bas côtés de l'Egliſe. Le tableau qui repréſente *l'Aſſomption de la Vierge*, étant le ſujet principal, occupe la place qui eſt préciſément au-deſſus de l'Autel, & attire les premiers regards. Ce n'eſt plus ici cette mere accablée de la vive douleur où la mort de ſon divin fils l'avoit plongée ; un ſaint raviſſement éclate ſur ſon viſage, & ſon corps jouit déja du brillant de l'immortalité. Pluſieurs Anges l'environnent, & ſont dans differentes attitudes de joye, d'admiration & de

reſpect. Dans les pendentifs & ſur le couronnement de l'Autel, on en voit pluſieurs groupes, les uns peints, les autres de ſculpture de relief, qui pour honorer le triomphe de la Vierge, forment des concerts, ou expoſent à la vue l'Arche d'alliance & les autres attributs qu'on donne à la Vierge dans les litanies. Toutes ces peintures & ſculptures ſont au-deſſous de la corniche, & portent dix-neuf ou vingt pieds de haut.

Le plafond repréſente les Cieux qui s'ouvrent pour recevoir la ſainte Vierge. Le Saint-Eſprit ſe détache & deſcend au-devant d'elle, tandis que le Pere Eternel eſt aſſis ayant Jeſus-Chriſt à ſa droite, & étant environné d'Anges, des ſaints Patriarches, & de quelques Saints du Nouveau Teſtament, mais le Peintre n'y a judicieuſement introduits que ceux qui y étoient placés lorſque la ſainte Vierge y fut reçue.

Cette voute eſt preſque plate, n'ayant que ſept pouces de bombement, & cependant par la magie de la perſpective, elle paroît d'une élévation prodigieuſe. Le Peintre s'eſt ſervi de la ſculpture dans les endroits où les ſaillies de l'architecture ne lui permettoient point d'introduire la peinture; & le Sculpteur (le ſieur *le Moine*) eſt parfaitement entré dans ſes vues, & a traité la ſculpture avec tant d'art, que ces deux ſœurs ſont

ici intimement liées enſemble, & ne compoſe qu'un ſeul & même tout. Les connoiſſeurs & les plus ſçavans Peintres ont tous admiré la ſcience & l'effet de ce platfond, & l'ont eſtimé le plus ſçavans dans l'art de la perſpective qui ſe voie dans Paris. Il a été cependant la cauſe en partie de la mort de cet excellent Peintre. *Noël Nicolas Coypel* étoit convenu avec les Marguilliers de ſaint Sauveur d'une très modique ſomme pour la décoration de cette Chapelle. C'étoit un Artiſte extremement déſintereſſé, qui entreprit ce platfond plus pour la gloire que par aucune autre vue. Quand il fut fini, les Marguilliers lui refuſerent non-ſeulement la moindre gratification, mais leur injuſtice fut au point de ne pas vouloir lui rembourſer les frais très conſidérables des échaffauds, du payement du Sculpteur & de la perte du bénéfice des tableaux qu'il auroit faits pendant les deux années qu'il employa à cet ouvrage. Le procès qu'il eut avec eux ne finiſſant point, par la protection qu'ils obtinrent, & le ſieur *Coypel* n'ayant point de fortune, le chagrin le ſaiſit & nous enleva cet excellent Peintre à l'âge de quarante cinq ans. Une injuſtice criante qu'il avoit eſſuyée quelque mois auparavant de la part d'un Seigneur ſembla lui rendre plus ſenſible celle des

Marguilliers, & contribua beaucoup au ſaiſiſſement qui lui fut mortel. C'étoit l'homme du monde le plus doux & le plus modeſte, & de la plus belle Phiſionomie. Un de ſes plus beaux tableaux eſt celui de l'enlevement d'Europe par Jupiter qu'il avoit fait dans un concours, & qui méritoit le prix qu'un autre remporta par la brigue. Il fut acheté mille écus par M. *de Morville*. Le coloris & la compoſition en ſont admirables & peuvent diſputer de beauté avec ceux des plus grands Peintres. L'on a cru devoir aux regrets des connoiſſeurs, & à la mémoire d'un Artiſte auſſi honnête homme, & auſſi modeſte que ſçavant, tout ce que l'on vient de dire tant de ſa fin malheureuſe que de ce beau platfond, qui ſuffira pour l'immortaliſer.

Sauval nous aſſure que *Turlupin*, *Gautier-Garguille*, *Gros Guillaume* & *Guillot-Gorju*, les plus excellens acteurs comiques qu'il y ait jamais eu, ont été enterrés dans cette Egliſe.

Turlupin avoit trois noms : *Henri le Grand* étoit le véritable, *Belleville* étoit le nom de guerre, & *Turlupin* celui de théatre. Quoiqu'il fut roux, il ne laiſſoit pas d'être aſſez bel homme, bien fait & de bonne mine. Son habit de théatre étoit pareil à celui de *Brîguelle* qui a joué avec tant d'applaudiſſement

ſur

ſur le Théatre du petit Bourbon. Ces deux hommes ſe reſſembloient en toutes choſes, & tous deux faiſoient le *Zani*. Jamais homme, dit-on, n'a compoſé, joué, ni mieux conduit la farce que Turlupin, dont les rencontres étoient pleines d'eſprit, de feu & de jugement ; il ne lui manquoit qu'un peu de naïveté. *Sauval* ajoûte qu'il monta ſur le théatre à l'Hôtel de Bourgogne dès qu'il commença à parler, & qu'il joua plus de cinquante-cinq ans. Un homme obligeant & digne de foi, a parcouru, à ma priere, les regiſtres mortuaires de l'Egliſe de S. Sauveur, & n'a abſolument rien trouvé qui regarde cette inimitable acteur, mais il faut remarquer qu'avant l'an 1660. il n'y avoit point de regiſtres dans les Egliſes Paroiſſiales, ou ils étoient ſi négligemment tenus, qu'on n'y trouve point les dates de la naiſſance ou de la mort de la plûpart de ceux qui y ont été bâtiſés ou inhumés.

Hugues Gueru, dit *Flechelles*, & *Gaultier-Garguille*, étoit Normand, avoit le corps maigre, les jambes longues, droites, menues, & mal faites. Il étoit ſi diſpos, que toutes les parties de ſon corps lui obéiſſoient comme il vouloit. Jamais homme de ſa profeſſion n'a été plus naïf ni plus parfait. Tout faiſoit rire en lui. Il repréſentoit toujours

un vieillard de farce. Quelquefois il faiſoit le Roi dans les pieces ſérieuſes, & ne repréſentoit pas mal ce rolle à l'aide du maſque & de la robe de chambre que portoient autrefois tous les Rois de théatre. *Sauval* dit qu'il joua plus de quarante ans, & qu'il mourut âgé de ſoixante. Dans les regiſtres de S. Sauveur, le convoi de *Flechel*, Comédien, eſt marqué au dix de Décembre de l'an 1633. Sa veuve, fille de *Tabarin*, s'étant retirée en Normandie, y épouſa un Gentilhomme.

Robert Guerin, dit *la Fleur*, & *Gros Guillaume*, fut longtemps Boulanger, & puis farceur à l'Hôtel de Bourgogne. Il étoit extraordinairement gras, gros, & ventru, ce qui lui ſervoit le plus à faire rire. Il ne portoit point de maſque, mais ſeulement ſe couvroit le viſage de farine qu'il ménageoit ſi bien, qu'en remuant un peu les levres, il blanchiſſoit ceux qui lui parloient. Il étoit cruellement tourmenté de la gravelle & de la pierre, & l'on remarque comme une choſe très-ſinguliere, que quelquefois les douleurs le prenant lorſqu'il jouoit ſon rolle, quoiqu'il eut alors le viſage baigné de larmes & la contenance triſte, il ne laiſſoit pas de donner autant de plaiſir que s'il n'eût point ſenti de mal. Avec de ſi grands maux il a vêcu près de qua-

tre-vingt ans ſans être taillé. Je n'ai rien trouvé ni à S. Sauveur ni ailleurs ſur le temps de ſa mort. Il ne laiſſa qu'une fille qui fut Comédienne.

Bertrand Harduin de S. Jacques, dit *Guillot-Gorju*, né d'une famille qui avoit donné pluſieurs Médecins, fut deſtiné par ſes parens à la même profeſſion, mais il abandonna l'étude de la médecine pour voyager, & s'érigea en bouffon & en charlatan. On fait toujours de grands progrès quand on ſuit ſon penchant, auſſi devint-il en peu de temps un farceur ſi parfait, qu'il fut jugé capable de remplacer *Gaultier-Garguille*. Comme il avoit étudié en médecine, ſon perſonnage ordinaire étoit de contrefaire le Médecin ridicule. Il avoit la mémoire ſi heureuſe, que tantôt il nommoit tous les ſimples, tantôt toutes les drogues des Apoticaires, tantôt les ferremens des Chirurgiens, &c. & les nommoit ſi diſtinctement & ſi vite, qu'on en étoit frapé d'admiration. Après avoir monté pendant huit ans ſur le théatre, il alla pratiquer la médecine à Melun, mais y étant tombé malade d'ennui, il revint à Paris pour ſe faire guérir, & ſe logea dans la rue Montorgueil où il mourut en 1648. âgé d'environ cinquante ans. Il étoit grand & fort laid. Il avoit les yeux enfoncés, un nez

à pompettes, & reſſembloit à un ſinge. Quoiqu'avec un tel viſage il eut pû ſe paſſer de maſque ſur le théatre, il en avoit toujours un quand il jouoit. *Voyez Sauval.*

Guillaume Colletet, Avocat au Parlement & au Conſeil, & l'un des quarante de l'Académie Françoiſe, a donné pluſieurs ouvrages au public, & a laiſſé une Hiſtoire manuſcrite des Poëtes François dont on attend l'impreſſion depuis longtemps. *Moreri*, ou ſes Editeurs, l'*Abbé d'Olivet* dans ſon Hiſtoire de l'Académie Françoiſe, & l'Auteur de la Bibliotheque des Théatres, ſe ſont trompés ſur l'année de la naiſſance de *Guillaume Colletet*, & ſur le jour de ſa mort, lorſqu'ils ont dit qu'il étoit né le 12. Mars de l'an 1596. & qu'il étoit mort le 19. Février 1659. M. de *Beauchamps* dans ſes recherches ſur les Théatres de France, n'a pas été mieux inſtruit que ceux que je viens de nommer, puiſqu'on y lit que *Colletet* étoit né en 1596. & qu'il mourut le 25. Février de l'an 1659. Un Ecrivain ſans doute auſſi-bien informé qu'on le peut être ſur ces dates, puiſque c'eſt *François Colletet*, fils de celui dont il s'agit ici, dit poſitivement dans l'abrégé qu'il a fait des Annales de Paris, que ſon pere mourut le dixieme de Février de l'année 1659. jour de ſaint

Guillaume ſon Patron, & qu'il étoit né le 12. de Mars de l'an 1598. *Guillaume Colletet* étoit donc âgé, lors de ſa mort, de ſoixante-un ans, moins un mois, & deux jours. Les ouvrages qu'il donna au public, lui acquirent l'eſtime & la protection des Cardinaux de *Richelieu* & *Mazarin*, & lui mériterent une place à l'Académie Françoiſe. Le Cardinal de *Richelieu* le mit au nombre des cinq Poëtes qu'il avoit choſis pour la compoſition des Pieces de Théatre. Les quatre autres étoient *Boiſrobert*, *Corneille*, *l'Eſtoile* & *Rotrou*. Toutes ces diſtinctions n'ont pas empêché que *Boileau Deſpréaux* ne l'ait extremement maltraité. Comme il n'y a point d'Epitaphe ſur ſa tombe, je vais mettre ici l'éloge que *Loret* lui conſacra dans ſa Gazette burleſque.

COLLETET *des Muſes aimé*,
Depuis trois jours fut inhumé.
Colletet *dont la renommée*
Avec raiſon étoit ſemée
En pluſieurs lieux de l'Univers,
Qui dans le meſtier des beaux vers
Paſſa pour un excellent Maiſtre,
Et lequel avoit l'honneur d'eſtre
Du corps de ces illuſtres Gens
Qu'on peut appeller nos Regens, *
Touchant les vers & l'éloquence,

* L'Académie Françoiſe.

Et mainte autre belle ſcience.
Il a fait quantité d'écrits
Au goût des plus ſçavants eſprits,
Et même en eut fait plus grand nombre
Si ce fantôme affreux & ſombre
Que l'on nomme Dame Atropos,
Trop ſoudain & mal-à-propos,
De ſon corps n'eut chaſſé l'hôteſſe;
Car il n'eſt pas mort de vieilleſſe.
Ce qui doit au préſent malheur
Diminuer notre douleur,
C'eſt qu'il laiſſe un fils en ſa place,
Qui ſans doute ſuivra ſa trace
Dans le myſterieux vallon
Où de tout temps Maître Apollon
Inſpire aux ames bien ſenſées
Ses plus délicates penſées.

Raymond Poiſſon, Comédien, mort en 1690. fut inhumé dans cette Egliſe. Il jouoit le perſonnage de Criſpin dont il étoit l'inventeur. Le Roi ayant pris plaiſir à le voir jouer dans une troupe de campagne, le mit à l'Hôtel de Bourgogne en 1660. Il parloit bref, & n'ayant pas de gras de jambes, il imagina de jouer en botines; & l'on prétend que c'eſt d'après lui que tous les Criſpins ſes ſucceſſeurs ont bredouillé & ſe ſont botés. Il ſe retira du théatre en 1685. & mourut cinq ans après. C'étoit le pere de *Paul Poiſſon* qui hérita du beau na-

turel de ſon pere, de ſon bredouillement & de ſes botines. Celui-ci s'eſt retiré du théatre en 1724. & eſt mort depuis à S. Germain-en-Laye.

Jacques Vergier, un de nos meilleurs Poëtes, nâquit à Lyon en 1657. Il étoit encore fort jeune, quand on l'envoya à Paris pour y achever ſes études, qu'il continua juſqu'à la fin de ſon cours de Théologie en Sorbonne où il prit le grade de Bachelier. Se ſentant peu de vocation à l'état Eccléſiaſtique, auquel on l'avoit deſtiné dès ſon enfance, il quitta la Sorbonne & les bancs pour entrer dans le monde. Comme il avoit reçu de la nature pluſieurs talens, il n'étoit pas encore bien décidé ſur celui dont il ſe ſerviroit pour vivre. D'abord il montra la muſique, mais peu de temps après il changea de profeſſion pour en prendre une qui ordinairement n'enrichit pas ceux qui l'embraſſe, mais qui cependant fit ſa fortune. Il fut Précepteur du fils de *M. d'Hervart*, Controlleur général des Finances. L'éducation du jeune d'*Hervart* étant finie, on le retint dans cette maiſon comme un ami sûr & aimable dont on ne pouvoit plus ſe paſſer. Dès ce temps-là le fameux *la Fontaine* lui écrivit des lettres qui font honneur à la modeſtie de ce dernier, & au génie que *Vergier* avoit pour la poëſie. Un excel-

lent Poëte, d'un caractere doux & aimable, ne pouvoit pas être longremps ignoré. *Vergier* ſe fit à la Ville & à la Cour des admirateurs & des protecteurs puiſſans. Feu M. *de Seignelay*, Sécretaire d'Etat, lui donna une place de Commiſſaire de la Marine. *Vergier* quitta pour lors le petit colet, & ſervit dans la Marine avec beaucoup de diſtinction & d'agrément. Il parvint dans la ſuite à être Commiſſaire Ordonateur, & Préſident du Conſeil de Commerce à Dunkerque. Il quitta ces emplois quelques années avant ſa mort, & revint à Paris pour y mener une vie douce & tranquile, dont il jouit juſqu'à la nuit du 22. au 23. d'Août de l'an 1720. qu'il fut tué d'un coup de piſtolet dans la rue du Bout du Monde en revenant de ſouper de chez une de ſes amies. Il étoit âgé de ſoixante trois ans, & fut inhumé dans l'Egliſe de S. Sauveur. Il n'avoit rien fait imprimer de ſon vivant, & ce ne fut qu'en 1726. qu'on donna une édition de ſes ouvrages en 2 vol. in 12. imprimés en Hollande. On y voit pluſieurs pieces qui ne ſont point de *Vergier*, & au contraire on en a omis pluſieurs qui ſont certainement de cet Auteur. L'édition qu'on en fit enſuite à Rouen, vaut mieux pour la fidélité que celle de Hollande. Il y a longtemps qu'un parent de

feu M. *Vergier* en promettoit une qu'il a donnée enfin l'an 1731. en quatre volumes in 12. Cet Editeur, tout parent qu'il étoit de feu *Vergier*, a ignoré le jour de ſa mort qu'il met au 16. Août 1720. Les Oeuvres de M. *Vergier* conſiſtent en Lettres, en Contes, en Cantates, en parodies ſur les plus beaux airs de violon des opera de Lully, en chanſons & en vaudevilles. Mais ſes Contes ſont d'une obſénité groſſiere & infame. On a fait en 1750. une édition de cet Auteur en deux vol. in 12. petit format à Lauſane (*Paris.*) Perſonne n'a égalé *Vergier* pour les parodies : les vers & les airs ſont tellement faits les uns pour les autres, qu'on croiroit que le Muſicien auroit auſſi fait les paroles, ou que le Poëte auroit fait la muſique.

Cette Egliſe a donné le nom à la rue *S. Sauveur*, dont un bout donne dans la rue S. Denis, & l'autre dans la rue du Petit-carreau, vis-à-vis la rue du Bout du Monde. Il y a dans la rue S. Sauveur un *Hôpital*, ou plutôt un *Hoſpice*, fondé en 1425. pour huit pauvres veuves de cette Paroiſſe, par *Jean Chenart*, garde de la Monnoye, qui laiſſa à ſes héritiers la diſpoſition de ces places, & c'eſt en cette qualité que Meſſieurs *Bazin* en ont aujourd'hui la diſpoſition.

Les Filles-Dieu. Guillaume d'Auver-

le nombre ſans le conſentement du Roi, & que S. Louis ne leur avoit conſtitué quantre cens livres de rente, qu'à condition qu'elles ſeroient deux cens. Ces Religieuſes ſe donnerent de grands mouvemens pour faire rétablir ces quatre cens livres de rente, & attendrirent enfin le cœur du Roi Jean, qui par ſa Charte de l'an 1350. leur continua la même rente que S. Louis leur avoit accordée, à condition qu'à l'avenir elles ſeroient *au moins* au nombre de cent.

Huit ou neuf ans après, le Roi Jean ayant été pris à la bataille de Poitiers, ce ſuccès enfla tellement le courage aux Anglois, qu'on craignit qu'ils ne vinſſent mettre le ſiege devant Paris. *Eſtienne Marcel*, qui en étoit pour lors Prevôt des Marchands, & les Echevins, ordonnerent aux Filles-Dieu de ſortir de leur Hôpital, de le faire démolir, de peur que les Anglois ne s'en ſerviſſent, & ne s'y fortifiaſſent contre les Pariſiens. En conſéquence de ce commandement, ces Filles ſe retirerent dans la Ville en 1360. & furent transferées dans un Hôpital qui étoit dans la rue S. Denis, & qui avoit été fondé en 1316. par *Imbert de Lions*, bourgeois de Paris, & exécuteur des dernieres volontés de deux de ſes fils mort avant lui, & qui avoient ordonné par leurs teſtamens la

fondation de cet Hôpital pour recevoir les pauvres femmes mendiantes qui paſſeroient à Paris : elles devoient y être logées une nuit & congédiées le lendemain matin avec *un pain* & *un denier*.

Les *Filles-Dieu* établies dans cet Hôpital qui portoit le nom de *Sainte Madeleine*, y bâtirent des lieux réguliers ſéparés de la ſale de l'Hôpital, s'appliquerent à chanter l'Office Divin, comme les autres Religieuſes, & laiſſerent à des Sœurs Converſes le ſoin des pauvres femmes mendiantes qui devoient y être reçues. Dans la ſuite des temps, cette maiſon des *Filles-Dieu*, tomba en déca-dence tant pour le ſpirituel que pour le temporel. *Ce lieu*, comme le dit Charles VIII. *fut appliqué à Péchereſſes qui toute leur vie avoient abuſé de leur corps, & à la fin étoient en mendicité.* Ce déſordre fit prendre la réſolution au Roi Charles VIII. d'introduire dans ce Monaſtere des Religieuſes réformées de l'Ordre de Fontevraud, mais quoique les Lettres Patentes de ce Prince euſſent été expédiées le 27. de Décembre 1483. cependant elles n'eurent leur exécution que le 15. de Juin 1495. qu'on introduiſit dans cette maiſon huit Religieuſes & ſept Religieux de l'Ordre de Fontevraud qui ne trouverent ici que quatre

Filles-Dieu Converſes, nommées *Guillette Cliſſon*, *Jaqueline de la Tour*, *Louiſe Turquis*, & *Jeanne Plionne*, qui toutes quatre embraſſerent volontairement la réforme, & moururent dans cette obſervance.

L'année d'après elles jetterent les fondemens de l'Egliſe qu'on y voit encore aujourd'hui, & ce fut Charles VIII. qui y poſa la premiere pierre ſur laquelle étoient gravés le nom de ce Roi & les armes de France. Cette Egliſe fut achevée en 1508. & dédiée la même année par *Eſtienne Poncher* Evêque de Paris. On voit dans un titre de l'an 1581. que *Pierre de Gondy*, Evêque de Paris, unit à ce Monaſtere la Chapelle de l'Hôpital, à la charge qu'on y célébreroit le Service Divin aux jours portés dans les lettres de *Jean de Meulant* de l'année 1360.

On aſſure que ce fut en 1620. que ces Religieuſes ſuprimerent l'hoſpitalité qu'*Imbert de Lions* y avoit fondée, & que pour en éteindre abſolument le ſouvenir, elles firent alors détruire l'Hôpital & la Chapelle, & firent élever en leurs places des maiſons le long de la rue ſaint Denis qu'elles louent à des particuliers; & ſur le derriere, des appartemens accompagnés d'un jardin, qui ſont occupés par les Religieux de leur ordre qui

ont la direction du ſpirituel & du temporel de ce Monaſtere, & qui ſont nommés par l'Abbeſſe générale de l'Ordre de Fontevraud.

Le Maître-Autel de cette Egliſe eſt décoré de quatre colonnes corinthiennes de marbre, & eſt du deſſein de *François Manſard*.

Contre un des piliers de la nef, eſt une figure de *Jeſus-Chriſt* attaché à la colonne. Ce morceau de ſculpture a été fait, dit-on, en Angleterre : le Chriſt eſt aſſez mal deſſiné, mais la corde avec laquelle il eſt lié eſt ſi vraie & ſi parfaite, que des Cordiers-mêmes y ont été ſouvent trompés.

Cantien Huë, un des ſçavans & des ſaints perſonnages de l'Ordre de Fontevraud, en étoit Viſiteur lorſqu'il mourut dans le Monaſtere des Filles-Dieu, & fut inhumé dans une Chapelle qui ſert aujourd'hui de Sacriſtie. Ce ſçavant & ſaint homme étoit né à Eſtampes en 1442. & cette date eſt prouvée par ſon épitaphe. Il fit ſes études dans l'Univerſité de Paris, & en devint un des principaux ornemens par la régularité de ſes mœurs & par ſa doctrine. Il étoit Maître des Grammairiens au College de Navarre, & faiſoit ſa licence dans la Faculté de Théologie de Paris, lorſqu'il quitta les biens que ſes peres lui avoient

laiſſés & tous les avantages que ſa vertu & ſon ſçavoir lui donnoient lieu d'eſpérer dans le monde, pour aller ſe cacher dans l'Ordre de Fontevraud.

Jamais renoncement au ſiecle ne fut plus ſincere, ni fait avec plus de connoiſſance que le ſien; auſſi fut-il dans l'état Religieux un prodige d'abſtinence, d'obéiſſance & de charité. Il fallut que ſon Abbeſſe employât toute ſon autorité pour l'obliger à ſe montrer encore au monde pour y prendre le grade de Licentié en Théologie.

On voit, dans un livre intitulé *Vitæ Patrum*, qui contient les noms des Religieux de Fontevraud qui ont vêcu dans chaque Couvent & ſous les ordres de chaque Abbeſſe, rangés par ordre chronologique en 1644. par le P. *Lardier*, Religieux du même Ordre, qu'en 1485. *Guillaume Roger*, Prieur de l'Encloiſtre en Gironde, réſigna ce Prieuré entre les mains d'*Anne d'Orléans* Abbeſſe générale de Fontevraud, & que *Cantien Huë* lui ſuccéda en ce Prieuré. On voit auſſi dans le même livre qu'il fut fait Viſiteur de l'Ordre en 1491. Un regiſtre d'expéditions délivrées ſous le Généralat de Madame *Renée de Bourbon*, commencé le 30 d'Octobre de l'an 1491. cotté *u*, qui eſt dans le Tréſor des Chartes de Fontevraud, nous apprend

que le 25. de Mai de l'an 1492. cette dame Abbeſſe confirma l'élection faite par les Couvents réformés, de frere *Cantien Huë* leur *beau pere*, pour Viſiteur pour trois ans. Il étoit encore Viſiteur le 11. Mai de l'an 1495. comme il paroît par le même livre. Dans le regiſtre cotté *y*, qui eſt dans les mêmes Archives, on voit qu'il étoit encore Viſiteur en 1501.

Des Copiſtes ignorans & un Editeur qui ne l'eſt pas moins, ont mis ſur le compte de *Sauval* pluſieurs contradictions groſſieres qui très-certainement ne ſont point de cet Auteur. On lui fait dire que *Cantien Huë* ſe fit Religieux en 1496. âgé de 54 ans, ſans s'appercevoir que quelques lignes auparavant ils avoient avancé que lorſqu'on introduiſit des Religieuſes de Fontevraud dans ce Monaſtere en 1495. non-ſeulement *Huë* étoit pour lors Religieux, mais qu'il étoit encore Viſiteur général de ſon Ordre. Selon ces mêmes Copiſtes, ce ſaint homme ne fut Moine de Fontevraud que pendant ſix ans, & cependant ils aſſurent d'après les Martyrologes des Filles-Dieu & de Fontevraud, que pendant ſon Monacat, il fut trois fois Viſiteur général. Pour peu qu'on connoiſſe le mérite de *Sauval*, on eſt bien perſuadé que toutes ces impertinences ne viennent point de lui.

J'aï dit que *Cantien Huë* avoit été inhumé dans une Chapelle de l'Egliſe des Filles-Dieu, laquelle ſert à préſent de Sacriſtie; ſur une tombe de pierre étoit une Epitaphe latine de ce ſaint homme, laquelle ne ſe voyoit plus du temps de *Sauval*, mais que *Launoy* nous a conſervée dans ſon Hiſtoire du College de Navarre telle que la voici :

Conditur oppoſiti rigida ſub mole ſacelli
CANTIANUS Huë, *Religionis apex,*
inter opes qui vixit inops,
carnemque ſubegit
Vilibus in pannis ſimplicibuſque cibis.
Fluctivagum cupiens mundi tranare
per æquor,
Suppoſuit ſuavi mitia colla jugo,
Atque ſacrata Deo perſolvit vota,
gregiſque
Virginei cuſtos & argus erat.
Undique divini ſparſit bona ſemina verbi,
Ne mala frugiferæ ſpina noceret humo
Hinc ad cælicolas lutea de ſede vocatus,
Funera prædixit non procul eſſe ſua.
Reſpice quam ſcabro magnus ſub marmore
Paſtor,
Claraque quam vili gemma quieſcit
humo,
Qui licet hîc jaceat ſterili contentus
arena,
In Paradiſiaco clarior orbe nitet.

L'Epitaphe françoiſe étoit dans la même Chapelle ſur une table de bois. Celle-ci ſe voyoit encore du temps de *Sauval* qui dit qu'on avoit bien de la peine à la déchifrer : voici comme lui & *Launoy* la raportent :

Cy giſt CANTIAN HUË *digne de mémoire ,*
Du monde , de la chair , du diable ayant victoire ,
De louable vie , & celeſte converſation ,
Qui en cette Univerſité vingt-quatre ans ou environ
En bonté , diſcipline , & ſcience a moult profité ,
A ſoy & autres exemplaire de toute équité ,
En âge , doctrine , parfait conſeil Dieu bien mémorant ,
En Navarre bel & riche office , & grans biens laiſſant ;
Prend l'état de Religion Fonteyrauld réformation ,
Dont noſtre Couvent a réformé par conduite & diſcretion ;
Lequel à mil cinq cens & deux de S. Ambroyſe le jour & feſte ,
Sexagenaire & vertueux rend l'eſprit , cline la teſte.

Au milieu du chœur des Religieuſes, eſt une tombe de marbre noir ſur laquelle eſt gravée cette Epitaphe :

Cy giſt le cœur de très-haute & très-illuſtre Princeſſe, Madame CATHERINE DE LORRAINE, *femme & épouſe de très-haut & très-puiſſant Prince, Monſeigneur* LOUIS DE BOURBON, *Pair de France, Duc de Montpenſier, Souverain de Dombes, laquelle décéda le 6. de Mai l'an 1596.*

Sur une autre tombe plate, qui eſt proche l'Autel, eſt écrit :

Cy giſt le cœur de CHARLES DE LORRAINE, *cinquieme fils de Monſeigneur* CLAUDE DE LORRAINE, *Duc d'Aumale & Pair de France, & de Madame* LOUISE DE BREZÉ, *qui mourut à l'Hôtel d'Aumale à Paris le 17. de Mai 1568. âgé de 16. mois treize jours.*

Du temps qu'on exécutoit les criminels à *Montfaucon*, les patiens qu'on y conduiſoit entroient dans la cour de ce Couvent pour y recevoir de l'eau bénite, boire un coup de vin, manger trois morceau de pain, & baiſer un Crucifix de bois dreſſé contre le chevet de l'Egliſe de ce Monaſtere. Un Journal manuſcrit du Regne de François I. qui eſt à la Bibliotheque du Roi, porte que *Jean de*

Beaune, Seigneur de Semblançay, Général des Finances, fut conduit en ce lieu comme les autres criminels, avant que d'être pendu à Montfaucon, & que ce fut pour obéir à la coutume. Le peuple & les Filles-Dieu appelloient cela le dernier morceau des patiens.

Jean Riolan dans l'Epitre Dédicatoire de ſes Opuſcules Anatomiques, dit que l'Hôpital d'*Imbert de Lions* fut chargé par la fondation de faire cette charité aux Criminels, mais comme dans l'acte de fondation il n'en eſt point parlé, & qu'on n'en trouve rien ailleurs, il y a apparence que cet uſage avoit été imité des Juifs qui donnoient du vin de myrrhe & quelques autres drogues aux criminels pour les étourdir & les rendre moins ſenſibles aux ſupplices qu'ils alloient ſouffrir.

Il y a attenant le Couvent des Filles-Dieu, deux Cours nommées l'une *la Cour de ſainte Catherine*, & l'autre *la Cour des Miracles*. On trouve dans Paris pluſieurs petites rues où des logis véritablement accompagnés d'une cour, portent le nom de Cour des Miracles. Ces logis ſont ordinairement habités ou par des gueux de profeſſion, ou par des pauvres artiſans.

La Cour de ſainte Catherine a pris ſon

nom des Religieuſes de l'Hôpital ſainte Catherine a qui elle appartient. Elle conduit à un jardin appellé autrefois *le Preſſoir*, où ces Religieuſes vont quelquefois prendre l'air.

La Cour des Miracles. Lorſqu'au commencement du ſiecle dernier on bâtit de grandes maiſons dans les rues de la Truanderie, des Francs Bourgeois & dans quelques autres, & que d'honnêtes gens vinrent y demeurer, les fripons, les gueux, & les mauvais pauvres qui juſqua'lors y avoient fait leur demeure, furent obligés d'en ſortir. On croit avec beaucoup d'apparence qu'alors ils ſe répandirent dans la Cour des Miracles dont nous allons parler ici; en la Cour de ſainte Catherine, dont je viens de parler; en celle du Roi François qui eſt vis-à-vis; en la Cour Briſſet, dans la rue de la Mortellerie, dans la Cour *Gentien*; dans la Cour de la *Juſſienne*, &c. Bien que la plûpart de ces lieux ſoient aujourd'hui habités par de pauvres gens qui gagnent honnêtement leur vie, on ne laiſſe pas de les appeller encore quelquefois *Cours des Miracles* en mémoire de leur origine.

De toutes ces Cours de Miracles, il n'y en a point de plus célebre que celle qui conſerve encore ce nom, & de laquelle nous allons parler. Elle eſt ſituée entre la rue neuve S. Sauveur, & le Couvent

les Filles-Dieu. Elle conſiſte en une place d'une grandeur conſidérable, & en un très-grand cul-de-ſac. On aſſure qu'avant qu'on enfermât les mendians dans l'Hôpital Général, à Biceſtre, &c. on comptoit dans cette Cour plus de cinq cens familles entaſſées les une ſur les autres. On donna à ce lieu, & aux autres qui étoient habités par de pareilles gens, le nom de cours *des Miracles* par ironie, & pour ſe moquer de ces gueux impoſteurs qui contrefaiſant dans les rues les borgnes, les boiteux, les aveugles, les moribonds, eſcroquent des aumônes qu'on ne leur feroit pas ſans cette ſupercherie, mais qui ne ſont pas plutôt de retour dans leurs repaires, qu'ils ſe débarbouillent, ſe dégraiſſent, & deviennent ſains & gaillards en un inſtant & ſans *miracle*.

LA PORTE S. DENIS.

LA Porte S. Denis eſt du deſſein de *François Blondel*, Maréchal des Camps & Armées du Roi, & Maître de Mathematiques de feu Monſeigneur le Dauphin, fils de Louis le Grand. Elle a ſoixante & douze pieds de face, & autant de haut. Le deſſus en eſt découvert à la maniere des anciens arcs de triomphe. La baye ou porte principale a vingt-quatre pieds, & eſt entre deux py-

ramides engagées dans l'épaiſſeur de l'ouvrage, & chargées de chutes de trophées d'armes, & terminées par deux globes aux armes de France couronnés de la Couronne Impériale françoiſe. Au bas de ces piramides, & ſur les corniches de leurs piedeſtaux, ſont deux ſtatues colloſſales dont l'une repréſente la Hollande ſous la figure d'une femme conſternée & aſſiſe ſur un lion terraſſé & mourant, qui tient dans une de ſes pattes les ſept fleches qui déſignent les ſept Provinces unies. La ſtatue qui fait ſymétrie avec celle-ci, eſt celle d'un fleuve qui tient une corne d'abondance, & repréſente le Rhin. Dans le dé du piédeſtal de chacune ces piramides, on a percé une petite porte.

Dans les timpans du cintre ſont deux renommées, dont l'une par le ſon de la trompette annonce à toute la terre que l'armée du Roi vient de paſſer le Rhin à la nâge & en préſence des ennemis; & l'autre tient dans une de ſes mains une couronne de laurier pour couronner le Héros ſous les ordres duquel cette action vient de ſe paſſer. Au-deſſus eſt un excellent bas-relief qui repréſente le paſſage de ce fleuve; & dans la friſe, tant de ce côté-ci, que de celui du fauxbourg, eſt cette inſcription en gros caracteres d'or;

LUDOVICO

LUDOVICO MAGNO.

Sur les tables des piédeſtaux des piramides, & au-deſſus des deux petites portes, ſont des inſcriptions. Sous la figure d'une femme qui déſigne la Hollande, eſt celle-ci :

EMENDATA MALÈ MEMORI
BATAVORUM GENTE
PRÆF. ET ÆDIL. PONI
C. C.
ANNO D. M. DC. LXXII.

Sous la figure du Rhin, eſt l'inſcription qui ſuit :

QUOD DIEBUS VIX SEXAGINTA
RHENUM, WAHALIM,
MOSAM, ISALAM
SUPERAVIT;
SUBEGIT PROVINCIAS TRES;
CEPIT URBES MUNITAS
QUADRAGINTA.

La face de cette porte qui eſt du côté du fauxbourg, eſt également décorée que celle qui eſt du côté de la Ville, avec cette ſeule différence qu'il n'y a point de ſtatues au bas des piramides. Le bas-relief repréſente la priſe de Maſtrick, & ſur les tables des piédeſtaux on lit d'un côté :

QUOD TRAJECTUM AD MOSAM
XIII. DIEBUS CEPIT.

Et de l'autre :

PRÆF. ET ÆDIL. PONI
CC. ANNO R. S. H. M. DC. LXXIII.

Cette porte eſt pour l'architecture & pour la décoration, un des plus beaux ouvrages en ce genre qu'il y ait jamais eu, & les inſcriptions qui ſont auſſi de *Blondel*, font connoître qu'il n'étoit pas moins habile dans les Belles-Lettres que dans l'architecture, & dans les autres parties de la Mathématique.

La ſculpture de cette magnifique porte fut commencée par le fameux *Girardon*; mais d'autres ouvrages auſquels le Roi le deſtina, l'obligerent de la diſcontinuer, & elle a entierement été exécutée par *Michel Anguiere*.

Nous liſons dans les Hiſtoriens contemporains de Charles VI. qu'en 1449. on dreſſa deux potences, l'une hors la Porte S. Jacques, & l'autre hors la Porte S. Denis pour pendre deux gueux & une gueuſe qui ſuivoient les pardons & les Fêtes, accuſez non-ſeulement d'avoir volé & d'avoir crevé les yeux à un enfant de deux ans, & d'avoir fait *le délit d'Eſpines*, qui ſont les termes de Monſtrelet, ou *d'Eſpingles*, comme

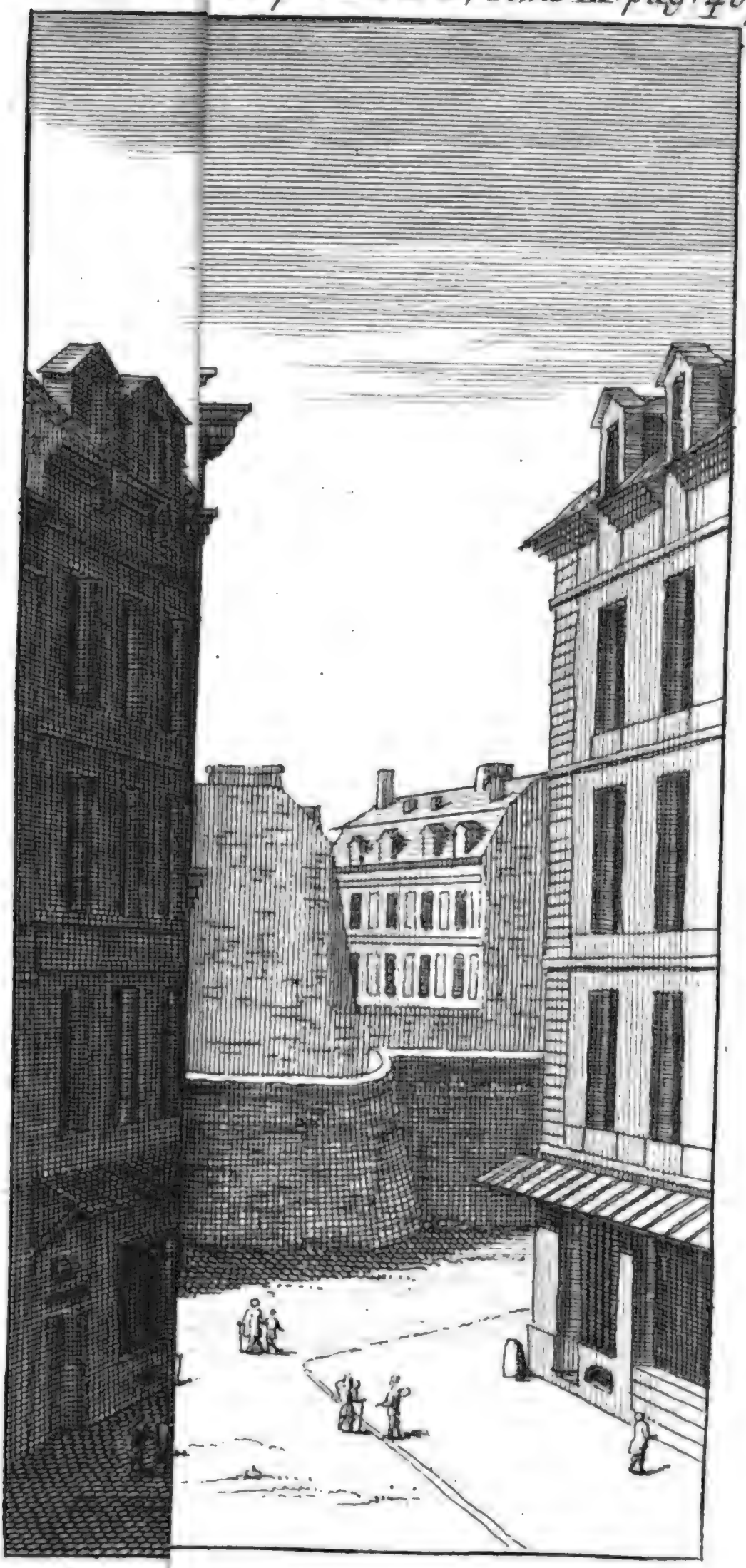

parle Chartier ; mais encore d'avoir commis un grand nombre d'autres crimes. Comme en France on n'avoit pas encore vû pendre de femmes, tout Paris accourut à la Porte S. Denis où l'on mena celle-ci toute échevelée, vétue d'une longue robe, & liée d'une corde au-deſſous des genoux.

LA MAISON DES PRETRES DE LA MISSION DE S. LAZARE.

Les titres originaux de la Maiſon de S. Lazare ayant été diſſipés & preſque tous perdus durant les guerres des Anglois, & les Prêtres de la Miſſion qui l'occupent aujourd'hui, ne voulant pas donner communication du peu qui leur en reſte, nous ignorons l'origine & l'état primitif de cette Maiſon. * Nous voyons ſeulement que lors de ces ravages, elle étoit occupée par des Chanoines Réguliers qui ſupplierent le Roi Charles VI. de vouloir bien leur conſerver leurs droits, & que ce Prince par ſes Lettres Patentes du premier Mai 1404. leur accorda ce qu'ils lui demandoient. Mais remontons plus haut, & tâchons au moins par des conjectures d'approcher de la vérité.

Grégoire de Tours dans le ſixieme livre de ſon Hiſtoire, chapitre neuvieme,

* Hiſtoire de Paris de Dom Felibien & Dom Lobineau. *tom.* 1. *page* 192.

nous apprend que *Domnole*, Evêque du Mans, avoit été du temps du Roi Clotaire Abbé d'un Monaſtere à Paris, proche *l'Egliſe de S. Laurent*. Il dit encore dans le même livre, chapitre vingt-cinquieme, qu'en la huitieme année du regne de Childebert, la Seine & la Marne ſe déborderent tellement, qu'on faiſoit ſouvent naufrage entre la ville de Paris & l'Egliſe de *S. Laurent*.

Voilà donc une Abbaye & une Egliſe de S. Laurent dans le fauxbourg S. Denis du temps de Childebert; mais nous n'en ſommes gueres plus ſçavans, car nous ignorons le temps & les autres circonſtances de leur fondation, & même leur ſituation préciſe. Quelques-uns prétendent que du temps de Philippe Auguſte, on joignit à ce Monaſtere la *Léproſerie* de la Ville, & que pour lors l'on donna au Monaſtere & à l'Egliſe le nom de *S. Lazare*, au lieu de celui de S. Laurent qu'ils portoient auparavant. Ils ajoutent que dans l'endroit où étoit le cimetiere, on y bâtit une Chapelle qu'on nomma de *S. Laurent* pour conſerver la mémoire du premier Patron titulaire de l'Egliſe & du Monaſtere. C'eſt ſur cela, ajoutent-ils, qu'étoit fondé l'ancien uſage ſelon lequel les Religieux de S. Lazare étoient obligés de donner à déjeuner le jour de S. Laurent à l'Evêque

de Paris & aux Chanoines de Notre-Dame qui alloient en proceſſion à S. Laurent, & y chantoient la Grand-Meſſe.

Encore un coup, ce paſſage de *Grégoire de Tours*, ni les inductions qu'on en tire, ni ce que quelques-uns diſent que Philippe Auguſte joignit à ce Monaſtere la Léproſerie de la Ville, ne nous apprennent rien de certain ſur l'origine de la Maiſon de ſaint Lazare. Un Ecrivain * que j'eſtimois, & qui en 1735. publia une Deſcription abregée de la Ville de Paris, me donna une lueur d'eſpérance en diſant, page 212. *qu'il avoit cru devoir s'arrêter un peu en ce ſujet, parce que l'origine du Prieuré de ſaint Lazare avoit été juſqu'ici inconnue.*

* M. de la Barre.

Cet air d'aſſurance me fit croire qu'effectivement il nous faiſoit connoître cette origine, & qu'apparemment je n'avois pas lû avec aſſez d'attention les nouvelles preuves que cet Auteur en avoit apportées ; mais après avoir relû pluſieurs fois ce qu'il en dit, je vis qu'il ne nous apprenoit rien de nouveau, & que les preuves qu'il regardoit comme convaincantes, étoient les mêmes qui avoient paru inſuffiſantes aux Peres *Felibien* & *Lobineau*, Auteurs de l'Hiſtoire de Paris, & étoient tirées d'une Charte du Roi Philippe I. datée de l'an 1070. & imprimée dans l'Hiſtoire de S. Martin

des Champs, & dans les preuves de celle de la ville de Paris. Par ce Diplome, Philippe I. à la priere d'un nommé *Frere Jean*, reclus de S. Martin des Champs, donna à l'Hôpital des Pauvres & des Pelerins qui venoient par dévotion visiter l'Egliſe de ce lieu un moulin qu'il avoit au grand Pont. De plus, il confirma à cet Hôpital la donation du Four que l'Abbé *Engelard* & les Chanoines lui avoient faite, & ordonna que ſi dans la ſuite on venoit, pour la commodité du public à en bâtir un autre aux environs, il lui appartiendroit. Cette Charte renferme encore d'autres diſpoſitions que j'aurai inceſſamment occaſion de faire valoir contre l'Auteur même de la Deſcription abregée de la ville de Paris.

Aſſurer ſur ce ſimple raport que l'Hôpital dont il eſt parlé dans ce Diplome eſt celui de S. Lazare, c'eſt ce que perſonne n'avoit oſé faire avant l'Auteur de la Deſcription abregée de Paris, parce qu'il ne paroît aucune liaiſon entre ces deux Hôpitaux. A examiner même ſérieuſement ladite Charte, bien loin d'y découvrire l'origne de l'Hôpital de S. Lazare, on s'apperçoit qu'elle renferme des diſpoſitions tout-à-fait contraires. Car quel ſens peut-on donner à ces paroles ? *Propterea deprecatus eſt, ut via quæ eſt ante Monaſterium ſancti Martini*

pro honore ejuſdem Eccleſiæ publicè teneatur, & illa alia quæ ſub Monaſterio eſt, ad uſum pauperum in agriculturam immutetur. Comment ne voit-on pas que le motif qui a engagé ce reclus à ſolliciter auprès du Prince, pour obtenir qu'on mît en labour le chemin qu'on avoit pratiqué ſous S. Martin, pour le convertir au profit de ſon nouvel établiſſement, n'étoit autre que la commodité & la bienſéance du lieu qu'il demandoit; & qu'ainſi, ſi l'on étoit obligé de placer cet Hôpital, on ſeroit plus autoriſé à le mettre derriere, ou ſous le Monaſtere de S. Martin, qu'à l'endroit où eſt aujourd'hui S. Lazare.

De tout ce que nous venons d'obſerver, on ne peut conclure autre choſe, ſinon qu'on ignore l'origine de S. Lazare. Il n'eſt pas même aiſé de découvrir quelle en fut la premiere conſtitution, ni quel en a été le titre dans le commencement. Etoit-ce un *Prieuré?* ou n'étoit-ce qu'un Hôpital? ou bien n'étoit-ce pas l'un & l'autre? car ces deux titres ne ſont pas incompatibles.

La premiere Charte où il eſt parlé de S. Lazare, eſt de l'an 1110. & ne fait mention que des pauvres lépreux. Auſſi fut-ce en leur faveur que *Louis le Gros* érigea la Foire de S. Laurent, comme on l'apprend des Hiſtoriens de *Ducheſ-*

ne, & de l'Hiſtoire de l'Egliſe de Paris par le *P. du Bois*. *Rigord* qui a écrit la vie de Philippe Auguſte, parlant de l'achat que fit ce Prince pour lui & pour ſes ſucceſſeurs du droit de cette Foire, laquelle il tranſporta depuis au marché dit *Champeaux*, s'exprime ainſi : *Pariſius à Leproſis extra Civitatem manentibus nundinas ſibi & ſuis ſucceſſoribus emit.* On voit encore beaucoup d'autres titres & d'autres Ecrivains, qui tous ne parlent que des *Lépreux* à qui les biens de cet Hôpital appartenoient principalement.

Quoique dans tous ces titres il ne ſoit parlé que des Lépreux, on ne peut cependant point diſconvenir que la Maiſon de S. Lazare n'ait eu le titre de *Prieuré* dès les commencemens, & que celui qui avoit la qualité de Prieur, n'eut la ſupériorité & le gouvernement de cette Maiſon. Dans la Charte par laquelle le Roi Louis VII. dit le Jeune, fonda en 1174. un Monaſtere de l'Ordre de Grandmont à Vincennes, il eſt dit que le Prieur & le Couvent de S. Lazare vouloient bien, en faveur de ce nouvel établiſſement & à la priere du Roi, céder le droit d'uſage qu'ils avoient auparavant dans le bois de Vincennes.

Un titre du Cartulaire de S. Martin des Champs, page 100. qui m'a été obligeamment indiqué par le R. P. *Pernot*,

Bibliothecaire de ce Monaſtere, fournit ſur ce ſujet de plus grandes particularités. Ce titre n'a point de date, mais on le croit de la fin du douzieme ſiecle. On y voyoit que le Prieur *Imbert*, & le Chapitre de S. Lazare, accordent à un nommé *Anquetin* trois quartiers de terre ſcis à S. Martin des Champs, ſous le cens & la redevance de ſix ſols, payable annuellement dans l'octave de S. Denis. Ce titre eſt ſouſcrit par *Albert*, *Renaud*, *Emard*, & *Guillaume*, Prêtres; *Guy*, *Richer* & *Durand*, Freres ſains, *Fratribus ſanis*; *Guillaume*, Celerier, *Philippe*, *Pierre*, *Jean*, *Ermenoud* & les autres Freres. Enſuite ſe liſent les ſouſcriptions de *Marie*, Prieure, d'*Ermene*, d'*Ermengarde*, de *Marguerite*, &c. Toutes ces perſonnes de différens ſexes & de différentes profeſſions, formoient ce qu'on appelloit le Couvent de S. Lazare. C'étoient comme autant de petites Communautés qui enſemble ne compoſoient qu'un tout, & étoient régies par un même chef qui étoit le Prieur. On voit encore dans ce même titre qu'en 1194. *Robert*, Prieur de S. Martin des Champs, & *Daniel*, Prieur de S. Lazare, tranſigerent du conſentement de leurs Chapitres, touchant les droits reſpectifs de cens qu'ils ſe retrocederent.

Les choſes demeurerent en cet état,

& il avoit encore un Prieur à S. Lazare en 1232. qui accorda avec ſa Communauté aux *Filles-Dieu* l'amortiſſement d'un terrein qu'elles avoient acheté de *Guillaume Barbette*, & où elles venoient de bâtir depuis peu. Dans la ſuite, juſqu'au ſeizieme ſiecle, il n'eſt plus parlé de *Prieurs* dans les monumens qui nous reſtent, & ceux qui gouvernerent cette maiſon pendant ce temps-là, ſe contenterent de la qualité de *Maîtres de Saint Lazare*. Ce changement fut apparemment l'effet de quelque réforme introduite dans cette maiſon, de laquelle cependant l'Hiſtoire ne nous a laiſſé aucuns veſtiges.

La qualité de *Prieur* reparut enſuite dans les ſtatuts manuſcrits qui ſont dans la Bibliotheque de ſaint Martin des Champs, & qui concernent la réforme que depuis peu on avoit introduite à S. Lazare. Ces ſtatuts, à la vérité, ne ſont ni ſignés ni datés, mais le P. Dom *Pernot* croit être fondé à en placer l'époque un peu avant l'an 1536. Le premier article parle de la maniere d'établir le *Prieur*. Il y eſt dit qu'il ſeroit à propos que le Chapitre général, ou même le Chapitre particulier, lorſque celui-là ne ſe tient pas, fit choix de deux ou trois Freres d'un mérite reconnu, & pris de la même réforme, pour être enſuite pré-

ſentés à l'Evêque qui en nommeroit un à qui il confieroit l'adminiſtration. Mais pour cimenter cette réforme, & la rendre plus durable, l'on inſiſte pour que S. Lazare ſoit uni aux autres maiſons de la réforme des Chanoines Réguliers, & ſoumis au même gouvernement.

Des neuf articles qui concerne les *malades* ou les *infirmes*, il n'y a que le premier qui ſoit un peu curieux. Le voici dans les termes qu'il eſt conçu : *Quod non omnes Leproſi indifferenter ſuſcipiantur, ſed hi duntaxat ad quorum ſublevationem Domus ipſa ordinata eſt; Videlicet qui ex urbe Pariſienſi, & intra quatuor antiquas Urbis Portas nati dinoſcuntur ex altero parente.*

La raiſon qui a déterminé Dom Pernot à placer l'époque de ces ſtatuts avant l'an 1536. eſt que ce fut en ce temps-là qu'on tira de S. Lazare des Chanoines Réguliers pour les mettre à l'Hôtel-Dieu de Paris, où le Doyen & le Chapitre de Notre-Dame introduiſirent la réforme.

Selon *Sauval*, ce n'étoient pas ſeulement les *Ladres* ou *Mezaux* nés à Paris qu'on étoit obligé de recevoir dans cet Hôpital, on devoit auſſi y recevoir les *Tameliers* ou Boulangers de Paris, leurs femmes & leurs enfans ladres, quoiqu'ils ne fuſſent pas nés dans cette Ville, parce qu'ils avoient ſecouru de pain

& d'argent ledit Hôpital pendant une grande famine ; & que d'ailleurs leſdits *Tameliers* s'étoient obligés de bailler par chacune ſemaine un pain de ſemeſtre, ainſi qu'on le voit dans une Sentence rendue contre le Prieur de cet Hôpital, par laquelle il fut condamné en 1390. à recevoir une *Boulangere Mazelle*.

Nous apprenons d'une Charte de Louis le Jeune de l'an 1147. que les Lépreux de S. Lazare avoient droit de faire choiſir dans les caves de Paris, où étoit le vin du Roi, dix muids de vin par an ; & qu'enſuite on leur donna en échange la piece de bœuf royal, avec ſix pains & quelques bouteilles de vin.

Lorſque nos Rois vouloient faire leur entrée ſolemnelle dans Paris, ils ſe rendoient autrefois à S. Lazare, où ils recevoient le ſerment de fidélité & d'obéiſſance de tous les ordres de la Ville, puis la cavalcade partoit de là, comme elle part depuis quelque temps du fauxbourg S. Antoine. C'étoit auſſi à S. Lazare qu'on mettoit en dépôt les corps des Rois & des Reines de France, avant de les porter à S. Denis pour y être inhumés ; & c'eſt ici que tous les Prélats du Royaume ſe trouvoient entre les deux portes de ce Prieuré, & chantoient ſur le corps le pſeaume *de Profundis*, & les autres prieres accoutumées, & y don-

noient de l'eau benite ſelon leur rang ; & enſuite le corps étoit porté à S. Denis par les vingt-quatre porteurs de ſel Jurés de cette Ville.

Les Lépreux ont demeuré dans l'Hôpital de S. Lazare au moins juſqu'à la fin du ſeizieme ſiecle, car par Arrêt de reglement rendu le 9. de Février de l'an 1566. le tiers du revenu de cette maiſon eſt affecté à leur ſubſiſtance. La lepre ayant ceſſé en France, ou du moins ayant pris un autre nom, & les guerres de Religion étant ſurvenues, cet Hôpital ſe reſſentit du dérangement qu'elles cauſerent dans tous les ordres de l'Etat. Non ſeulement il n'y avoit plus de ladres dans cette maiſon, mais même plus de diſcipline pour le ſpirituel, ni d'économie pour le temporel. Le Royaume étant enſuite devenu plus tranquile, on ſongea à rétablir l'ordre & la régularité dans les maiſons religieuſes d'où on les avoit bannis, & l'on réſolut de donner à M. *Vincent de Paul* & à la Congrégation qu'il avoit inſtitué en 1625. la Maiſon & Hôpital de S. Lazare dont *Adrien le Bon*, Chanoine Régulier de S. Auguſtin, étoit pour lors Prieur. Comme c'étoit un homme vertueux, qui gémiſſoit de l'état pitoyable où cette maiſon étoit réduite, il l'offrit lui-même à M. *Vincent de Paul* qui refuſa ſes offres

pendant le cours d'une année, & qui ne les accepta que lorſqu'il y fut déterminé par *André du Val* Docteur de Sorbonne en qui il avoit beaucoup de confiance.

Le Concordat entre M. *le Bon* & ſes Religieux d'une part, M. *Vincent* & ſes Prêtres de la Miſſion de l'autre, fut ſigné le 7. de Janvier 1632. M. *Vincent* ſe chargea non-ſeulement des Religieux de cette maiſon, mais encore de quelques perſonnes foibles d'eſprit ou qui manquoient de conduite, que les parens avoient confiées à M. *le Bon*, & cet uſage a toujours continué depuis avec beaucoup d'utilité pour les familles, & ſouvent mêmes pour ces perſonnes enfermées qui y ont pris une conduite plus réguliere.

Dès que M. *Vincent* & ſes enfans furent en poſſeſſion de cette Maiſon, tout commença à y prendre une face nouvelle. La Maiſon qui menaçoit ruine de tous côtés fut réparée, en attendant qu'on en eut bâti une autre plus grande & plus convenable à une Communauté nombreuſe, & aux exercices de piété qu'on y devoit pratiquer dans la ſuite. Cette Maiſon eſt devenue le chef de la Congrégation de la Miſſion, & le lieu de la réſidence du Supérieur général. *Edme Joli*, troiſieme Général de la Congrégation, eſt celui qui a élevé la plûpart

de ces vaſtes & ſolides bâtimens qui compoſent aujourd'hui cette Maiſon, mais le grand corps qui donne du côté de la ville, eſt plus ancien que lui, & ne ſert qu'aux Exercitans. L'entrée de cette Maiſon eſt aſſez belle; le refectoir propre & ſi grand, qu'il s'y trouve quelquefois plus de deux cens perſonnes. L'Apotiquairerie & la Bibliotheque méritent d'être vues. L'enclos eſt le plus vaſte qu'il y ait à Paris & dans les fauxbourgs. En 1719 & 1720. les Prêtres de la Miſſion ont fait élever ſur le grand chemin qui conduit à S. Denis une longue ſuite de maiſons ſolidement conſtruite, qu'ils louent à des ſéculiers & autres externes, & qui ſont d'un grand raport.

Il ne reſte donc des anciens batimens de l'Hôpital de S. Lazare, que l'Egliſe, qui eſt gothique & trop petite pour la Communauté de cette Maiſon. On l'a reblanchie & embellie en dedans autant qu'il a été poſſible.

Dès que M. *Vincent de Paul* eut été béatifié, on orna cette Egliſe de pluſieurs grands tableaux qui repréſentent les principales actions de la vie de ce ſaint Inſtituteur.

Dans la nef eſt le plus grand de tous. Il y a quatorze pieds de hauteur, ſur dix de largeur, & eſt du *Frere André*, Pa-

riſien, & Religieux Dominicain du Noviciat, & certainement un des plus habiles Peintres qu'il y ait en France. Ce tableau repréſente l'Apothéoſe de *Vincent de Paul* qui donne ſa bénédiction aux Supérieurs généraux qui depuis lui ont gouverné cette Congrégation, & qui ſont ici à genoux. Dans le fond du tableau, on voit les Sœurs de la Charité dont ce ſaint homme a été auſſi l'Inſtituteur. Elles ont à leur tête Madame *le Gras*, qui coopera à l'établiſſement de ces filles, & qui en fut la premiere Supérieure.

Il y en a huit dans le chœur qui ſont tous fort beaux & de diférens Peintres. Dans le premier on voit S. *Vincent de Paul* dans un fauteuil, prêchant aux pauvres de l'Hôpital du nom de Jeſus qu'il avoit auſſi inſtitué. Ce tableau qui a dix pieds de hauteur, ſur huit ou neuf de largeur, eſt auſſi du *Frere André*, & n'eſt pas moins eſtimé que celui qui eſt dans la nef.

Le 2. le 3. le 4. & le 5. ſont de Monſieur *de Troy* qui a repréſenté dans l'un le ſaint homme qui étant pour lors Curé fait une miſſion aux gens de la campagne; un autre exprime la mort du Roi Louis XIII. qui fut aſſiſté par *Vincent de Paul*, ainſi que ce Prince l'avoit ſouhaité; le troiſieme fait voir ce ſaint préſidant à

une conférence d'Eccléſiaſtiques ; & le quatrieme repréſente le conſeil de conſcience d'Anne d'Autriche, Reine & Régente de France, qui voulut que M. *Vincent* fut un des Conſeillers de ce conſeil. Ces tableaux ſont dignes du pinceau & de la réputation *de Troy*.

Le ſixieme eſt de *Reſtou* qui fait voir M. *Vincent* prêchant aux Galeriens.

Le ſeptieme eſt de *Baptiſte*, & repréſente *Vincent de Paul* qui préſente à Dieu les Prêtres de ſa Congrégation, & les deſtine à avoir ſoin du corps & de l'ame des ſoldats, ainſi que le Roi l'avoit ſouhaité.

Et le huitieme eſt de *Galloche*, & nous fait voir M. *Vincent de Paul* au milieu d'une aſſemblée de Dames qu'il exhore à faire des charités aux Enfans Trouvés.

Sur le premier pilier de cette Egliſe, en entrant dans le chœur à gauche, eſt une table de marbre noir, ſur laquelle eſt l'inſcription ſuivante.

Illuſtriſſimus & Reverendiſſimus in Chriſto Pater ac Dominus D. JOANNES FRANCISCUS DE GONDI, *primus Pariſienſis Archiepiſcopus, &c. Zelo divinæ gloriæ, ſalutiſque animarum ſibi commiſſarum permotus, hanc ſancti Lazari domum, cum proventibus ſuis, annuentibus atque requirentibus Reverendis hujus loci*

Priore, Religioſis, ac de conſenſu D. Præpoſiti Mercatorum, ſeu Scabinorum, pro hac urbe Pariſienſi ſtipulantium, Congregationi Presbyterorum Miſſionis, de ſua gratia, ſuis patentibus litteris datis Pariſiis die ultima Decembris anno Domini 1632. *attribuit, atque univit; idque ea mente, ut in eadem domo Sacerdotes ejuſdem Congregationis ſaltem duodecim reſideant, qui fundationibus aliiſque dictæ domûs oneribus ſatisfaciant, & ſpeciatim efficiant, ut divina officia in choro celebrentur; Leproſi pauperes Pariſini tam ſuburbani quam urbani ſuſcipiantur; Miſſiones quot annis in aliquibus hujuſce Diœceſis Pariſienſis pagis aut oppidis; prædicationi catechiſmo, & confeſſionum generalium auditioni operam dando, tempore & modo dictæ Congregationi conſuetis exerceantur; ordinandique Diœceſani, ſtatutis Ordinationum ſolemnium temporibus, ad conſueta admittantur exercitia, quibus ad ipſos Ordines ritè ſuſcipiendos, & ad virtutes, ac functiones eccleſiaſticas debitè exercendas inſtituantur. Quamquidem unionem Rex Chriſtianiſſimus* Ludovicus XIII. *deinde Supremus Senatus Pariſienſis; denique Summi Pontifices* Urbanus VIII. & Alexander VII. *authenticis diplomatibus approbavere, atque confirmavere; in quorum omnium*

præfatorum perpetuam memoriam, ac perenne erga præfatum illuſtriſſimum ac reverendiſſimum D. D. Archiepiſcopum benefactorem, grati animi monumentum, necnon & juge pro ejus animâ preces fundendi incitamentum, ejuſdem Congregationis Miſſionis Sacerdotes, hanc ex marmore tabulam poſuere, poſt felicem ipſius obitum, qui Pariſiis contigit anno Domini 1654. die vero 21. Martii.

Cette inſcription m'a paru d'autant plus digne d'être ici tranſcrite, qu'elle conrient les principales conditions auſquelles l'Hôpital de S. Lazare a été donné à M. *Vincent de Paul*, & à la Congrégation des Prêtres dont il a été l'Inſtituteur.

Au pilier qui eſt vis-à-vis, de l'autre côté du chœur, eſt un chaſſis auſſi de marbre, dans lequel eſt renfermé le portrait d'un Religieux, dont l'inſcription qui eſt au-deſſous fait connoître le nom, la profeſſion & la vertu.

D. O. M.

Qui jacet hic, non hic jacet, alto vivit in axe;
Tantum animæ tumulum liquit in hoc tumulo.

Venerabili Viro D. ADRIANO LE BON, *novi caſtelli Diœceſis Rothomagenſis*

Presbytero, Canonico Regulari Ordinis ſancti Auguſtini, hujus Domûs quondam Priori, qui cleri juvandi, & procurandæ pauperum ruricolarum ſalutis accenſus deſiderio, nos Congregationis Miſſionis Sacerdotes in hujuſce Domûs poſſeſſionem accivit, an. ſalut. humanæ 1632. 6. idus Januarii.

Tanti beneficii memores, benefactori noſtro de nobis optimè merito hocce grati animi perenne monimentum ereximus. Fuit ejus pietas erga beatam Virginem non vulgaris; in pauperes liberalitas verè chriſtiana; zelus animarum non mediocris; ſtudium miſſionum ſingulare; quarum in opere eximia ipſi commendatio eſt. Corpus exuit 5°. idus April. 1651. ætatis 74.

Dic bona verba BONO *pia dicas oſſa quieſcant,*
Hoc tibi qui dicat, protinus alter erit.

Les quatre vers qu'on vient de lire, ſont de *Jacques de la Foſſe*, né à Paris, & Prêtre de la Congrégation de la Miſſion. On dit qu'il avoit fait plus de trente mille vers que per modeſtie il ne voulut jamais donner au Public, quoique *Senteul*, qui étoit un excellent juge ſur cette matiere, les crut très-dignes d'être imprimés.

Au milieu du chœur, proche l'aigle, étoit une tombe plate ſur laquelle on liſoit :

HIC JACET

Venerabilis Vir VINCENTIUS A PAULO, *Presbyter, Fundator ſeu Inſtitutor & primus Superior Generalis Congregationis Miſſionis, necnon Puellarum Charitatis. Obiit die* 26. *Septembris anno* 1660. *ætatis vero ſuæ* 84.

Vincent de Paul ayant été béatifié par le Pape Innocent XIII. le 13. d'Août 1729. le 25. Septembre ſuivant, ſon corps fut exhumé en préſence de l'Archevêque de Paris, & fut mis depuis dans une châſſe d'argent qui eſt placée ſur l'Autel de la Chapelle de S. Lazare.

Au côté droit de la tombe de ce ſaint homme, il y en a une autre ſur laquelle eſt écrit :

HIC JACET

R. D. RENATUS ALMERAS, *Congregationis Miſſionis ſecundus Superior generalis. Obiit die* 2. *Septembris anno Domini* 1672. *ætatis ſuæ* 60. *ſuperioritatis* 12.

Au côté gauche de la tombe de ſaint *Vincent de Paul*, eſt celle de feu M. *Joly*, ſur laquelle eſt écrit :

HIC JACET

R. D. EDMUNDUS JOLY, *Congregationis Miſſionis tertius Superior generalis. Obiit die 26. Martii, anno Domini 1697. ætatis ſuæ 75. ſuperioritatis 25.*

Dans ce même chœur ont été auſſi inhumés le corps de *Nicolas Pierron*, quatrieme Supérieur général de la Miſſion, mort le 27. Août 1703. & celui de *François Watel*, cinquieme Supérieur général, mort le 3. d'Octobre de l'an 1710. de *Jean Bonnet*, ſixieme Supérieur général, mort le 3. de Septembre 1735. dans la ſoixante-douzieme année de ſon âge; mais les derniers Généraux n'ont ni Epitaphes ni inſcriptions ſur leurs tombes.

Au-delà de la tombe de *S. Vincent*, au milieu du chœur, en allant vers le Maître-Autel, eſt encore une autre tombe, ſur laquelle eſt cette inſcription :

HIC JACET

Illuſtriſſimus & Reverendiſſimus. LUDOVICUS DE BASSOMPIERRE, *Epiſcopus Santonenſis. Obiit Pariſiis Kalendis Julii* 1676.

Louis de Baſſompierre, Evêque de Saintes, étoit fils naturel de François de Baſſompierre Maréchal de France, &

de *Marie de Balzac*. Il fut auſſi Abbé de S. Voluſien de Foix, de S. Georges de Boſcherville, & premier Aumônier de Gaſton de France Duc d'Orléans.

Auprès de cette tombe il y en a une autre qui touche au marche-pied de l'Autel, & dont l'inſcription eſt ainſi conçue :

HIC JACET

Illuſtriſſimus & Reverendiſſimus D. D. NICOLAUS DE SEVIN, *Epiſcopus, Baro, & Comes Cadurcenſis. Obiit Pariſiis die 9. Novembris anno Domini* 1678.

Cet Evêque de Cahors avoit été Auguſtin, & avoit prêché avec ſuccès à la Ville & à la Cour. La Reine Anne d'Autriche qui l'honoroit de ſon eſtime, le fit d'abord nommer à l'Evêché de Sarlat, & enſuite à celui de Cahors.

Au ſecond pilier à gauche, & vis-à-vis la Chapelle de la Vierge, il y a une table de marbre ſur laquelle on lit :

D. O. M.

HIC JACET

Nobililis Vir ANTONIUS HENNEQUIN, *Dominus de Vinci, Presbyter, qui cùm in variantis Aulæ viciſſitudinibus, non ſine gratia Principum & favore Regum, in honoribus multis, & dignitatibus permanſiſſet, tandem ad quietioris vitæ por-*

zum feliciter enatavit. Anno ætatis ſuæ 50. *Sacerdos factus, bona pauperibus elargiendo ; ruſticanos Miſſionibus inſtruendo ; Congregationi noſtræ benefaciendo ; ita cæteris apud nos virtutibus enituit, ut beatitudinis ſuæ ſpem, nobis omnibus reliquerit ſanè non vulgarem. Obiit anno ætatis* 65. *Domini* 1645.

Dans la Chapelle *des Anges*, a été inhumé *M. Abelly*, Docteur de Sorbonne, qui fut nommé à l'Evêché de Rhodès lorſque M. *de Pereſixe* fut nommé à l'Archevêché de Paris, & qui après avoir gardé cet Evêché pendant quelques années, en donna ſa démiſſion, & ſe retira dans la Maiſon de S. Lazare pour laquelle il avoit beaucoup d'affection. On lit ſur ſa tombe,

HIC JACET

Illuſtriſſimus & Reverediſſimus D. D. LUDOVICUS ABELLY, *Epiſcopus Ruthenenſis antiquus. Obiit Pariſius die* 4. *Octobris anno Domini* 1691. *ætatis vero ſuæ* 88.

A un des bouts de l'enclos de S. Lazare, ſur le grand chemin de Paris à S. Denis, eſt un corps de bâtiment ſéparé qui fait partie de S. Lazare, & qu'on nomme le *Séminaire de S. Charles.*

C'eſt

C'eſt ici qu'on envoye ordinairement les Prêtres de la Miſſion de la Communauté de S. Lazare lorſqu'ils ſont convaleſcens. On y a vû auſſi quelquefois des Prélats qui venoient s'y mettre en retraite.

Dès que *Vincent de Paul* eut pris poſſeſſion de S. Lazare, il en ouvrit la porte aux Eccléſiaſtiques & aux Laïques qui vouloient paſſer quelques jours dans les exercices de la retraite ſpirituelle; & on compte que depuis 1635. juſqu'en 1660. il y reçut de vingt mille perſonnes, c'eſt-à-dire environ ſix cens par année.

On a toujours continué depuis à les y recevoir. A chaque Ordination, ceux qui ſont admis à recevoir les Ordres, peuvent y venir faire une retraite de huit jours, & ces retraites commencent toujours les ſamedis au ſoir.

Les Laïques y ſont auſſi reçus *gratis* pour faire des retraites de huit jours. Ces exercices commencent les mardis au ſoir, pourvu qu'ils ne ſe rencontrent point dans les ſemaines des grandes retraites dont je vais parler.

Une perſonne qui par humilité n'a pas voulu être connue, a donné une ſomme conſidérable à la Maiſon de S. Lazare, à condition qu'on recevroit pour quatre retraites quatre cens Curés ou Prêtres deſſervans du Diocèſe de Paris qui voudroient ſe recueillir pendant quelques

jours. Ces retraites ſe font après Pâques, dans les ſemaines où il ne ſe rencontre point de fêtes, & elles commencent le Dimanche au ſoir.

Comme l'objet principal de l'inſtitution de la Congrégation de la Miſſion, eſt de faire des courſes Evangeliques pour l'inſtruction & le ſalut des pauvres gens de la Campagne, il y a des Prêtres de la Maiſons de S. Lazare qui s'occupent continuellement à faire des Miſſions aux environs de Paris; & depuis 1632. juſqu'en 1660. La Maiſon de S. Lazare en fit près de ſept cens, à pluſieurs deſquelles *Vincent de Paul* avoit lui-même aſſiſté. On a toujours continué ces Miſſions juſqu'à préſent avec le même zele & le même ſuccès.

Quoique la Maiſon de S. Lazare n'ait pas été le berceau de la Congrégation de la Miſſion, cependant comme elle en eſt devenue le chef, je crois qu'il eſt à propos de dire ici quelque choſe de l'Inſtituteur, & de l'origine de cette Congrégation.

Vincent de Paul qui en a été l'Inſtituteur, nâquit le 24. d'Avril de l'an 1576. à *Ranquines*, petit hameau du vilage de *Poy* au Diocèſe d'Acqs. Il employa les premieres années de ſon adoleſcence à garder les beſtiaux de ſon pere qui étoit un Laboureur de ce vilage, mais qui

s'étant apperçu que ce fils pouvoit faire quelque choſe de mieux, fit un effort pour payer une penſion très-modique aux Cordeliers d'Acqs, chez leſquels il le mit pour apprendre la langue latine. Ce fut vers l'an 1588. que *Vincent de Paul* entra chez ces Peres, & il s'y appliqua avec tant de ſuccès, qu'au bout de quatre ans il en ſçut aſſez pour en être Précepteur des enfans d'un Avocat d'Acqs où il continua ſes études ſans qu'il en coûtat rien à ſon pere. Il y reçut la tonſure & les ordres mineurs au mois de Septembre 1596. & quitta pour lors ſon pays pour aller étudier en Théologie à Toulouſe. Il paſſa enſuite à Saragoſſe, puis revint à Toulouſe où il reçut le Soudiaconat à l'ordination du mois de Février 1598. le Diaconat à celle de Décembre de la même année, & la Prêtriſe au mois de Septembre 1600. Il avoit étudié ſept ans en Théologie dans l'Univerſité de cette Ville, lorſqu'il fut reçu Bachelier en 1604.

Après avoir été conduit à Tunis par Pirates qui l'avoient fait priſonnier, être reveuu en France, & avoir fait un voyage à Rome en 1607. il vint enfin à Paris en 1608. Peu de temps après qu'il fut arrivé dans cette Capitale, il eut le bonheur d'être connu du Cardinal *de Berulle* qui dans la ſuite voulut bien le

retirer pendant près de deux ans dans la Maiſon des PP. de l'Oratoire qu'il venoit d'inſtituer. M. *de Bérulle* lui ayant conſeillé de prendre la Cure de Clichi, dont le *P. Bourgoin* jugea à propos de ſe démetre, *Vincent de Paul* s'y acquitta des devoirs d'un zélé Paſteur, & par ſes paroles, & par ſes exemples, il fit ſi bien entrer ſes Paroiſſiens dans le chemin de la vertu, que la plûpart vivoient comme des Anges. La même main qui l'avoit placé dans cette Paroiſſe l'en retira ; M. *de Berulle* ayant cru qu'il feroit encore plus de bien ailleurs, le fit entrer dans la Maiſon d'*Emmanuel de Gondi*, Comte de Joigni, Général des Galeres de France, pour être Précepteur des trois enfans de ce Seigneur. Peu après le Cardinal *de Berulle* le fit nommer à la Cure de *Châtillon-lez-Dombes*, qu'il lui fit abandonner ſix mois après pour le faire rentrer dans la maiſon de *Gondi*. Il y revint, & ne s'y tint pas oiſif. Il en parcourut les terres, & y fit des Miſſions. En 1622. il alla à Marſeille pour viſiter les Galeres dont le Roi l'avoit fait *Aumônier Réal*, & donna aux Forçats tous les ſecours ſpirituels qui dépendoient de lui. L'année ſuivante il alla viſiter les Galeres qui étoient à Bourdeaux, & il eut la conſolatioa d'y convertir un Turc. L'année 1625. fut très-avantageuſe à

l'Egliſe par le deſſein que conçut *la Comteſſe de Joigni* de fonder une Congrégation qui fit ſa principale occupation de faire des Miſſions à la Campagne. Elle avoit déja offert pluſieurs fois aux Jeſuites & aux Peres de l'Oratoire, la ſomme de ſix mille livres pour faire de cinq en cinq ans des Miſſions dans ſes terres, mais aucune de ces ſociétés n'avoit voulu ſe charger de cette fondation. Elle conçut donc un projet infiniment plus vaſte, mais dont l'exécution fut cependant plus facile. Elle le communiqua au Comte *de Joigni* ſon mari, & à *Jean François de Gondi*, Archevêque de Paris ſon frere, qui voulurent auſſi entrer en part de cette fondation. Ce dernier deſtina à cette Congrégation le College des Bons Enfans qu'il avoit à ſa diſpoſition, pour le logement de ces Prêtres. Ils en firent la propoſition à *Vincent de Paul* qui l'accepta; & le 17 Avril de l'an 1625, les proviſions de Principal de ce College lui furent expédiées.

Le Comte & la Comteſſe de *Joigni* lui donnerent en même temps la ſomme de quarante mille livres pour commencer cet établiſſement, avec pouvoir de choiſir tels Eccléſiaſtiques qu'il jugeroit à propos, & qui ſeroient ſous ſa direction pendant ſa vie. Cette Congrégation ne commença d'abord que par quatre

Prêtres ſuſquels ſe joignirent quatre autres peu de temps après; & le 24. d'Avril 1626. l'Archevêque de Paris approuva cette Congrégation naiſſante. Le Roi par ſes Lettres Patentes du mois de Mai 1627. en permit l'établiſſement. Le nombre de ces Miſſionnaires augmentant chaque jour, le Pape Urbain VIII. par une Bulle expreſſe du mois de Janvier de l'an 1632. érigea cette Compagnie en Congrégation ſous le titre de *la Miſſion*, & permit à l'Inſtituteur de faire des reglemens pour y maintenir le bon ordre.

Ce fut auſſi dans ce temps-là que les Prêtres de la Congrégation de la Miſſion entrerent dans le Prieuré de S. Lazare lez-Paris appartenant pour lors à des Chanoines Réguliers de S. Auguſtin qui le leur cederent aux conditions portées par le Concordat fait entre eux. Dès que la Congrégation de la Miſſion eut pris poſſeſſion de la Maiſon de S. Lazare, M. *Vincent* y fixa le ſiege du Supérieur général, & en fit le chef-lieu d'une Congrégation dont la propagation a été ſi rapide, qu'elle a des établiſſemens en France, en Italie, en Pologne, en Savoye, en Piémont & en Lorraine. Le ſoin d'établir & de former une Congrégation ſemble demander un homme tout entier, mais la charité & le grand zele

de M. *Vincent*, faiſoient qu'il étoit tout à tous. De ſon temps il ne ſe fit preſque pas d'établiſſement de piété, où il n'entrât pour quelque choſe. Il aſſiſta Louis XIII. à la mort, & devint même enſuite homme d'Etat; car la Reine Regente l'admit au Conſeil Royal des affaires Eccléſiaſtiques dont il fut chargé pendant dix ans. Il mourut à S. Lazare le 27. de Septembre de l'an 1660. vers les quatre heures & demie du matin, âgé de 84. ans. Son corps fut enterré dans le chœur de l'Egliſe de S. Lazare. Le lendemain 28. le Prince de *Conti*, M. *Picolomini* Nonce du Pape, la Ducheſſe *d'Aiguillon*, pluſieurs Prélats & autres perſonnes de diſtinction aſſiſterent à ſes obſeques. Il a été béatifié par un decret du Pape Benoît XIII. donné le 13. d'Août de l'an 1729. & enfin canoniſé par le Pape Clement XII. le 26. Juin de l'an 1737. Ce Pape a ordonné par la Bulle de Canoniſation que le 19. Juillet de chaque année on en fera la mémoire comme d'un Saint Confeſſeur non Pontife.

Les Prêtres de la Miſſion font, après deux ans de probation, ou de Seminaire quatre vœux ſimples, de *pauvreté*, d'*obéiſſance*, de *chaſteté* & de *ſtabilité*, dont ils ne peuvent être diſpenſés que par le Pape, du moins quant aux trois premiers; car pour le quatrieme, le Supé-

rieur Général le leur remet quand il lui plaît. CesPrêtres ſont ainſi engagés à la Congrégation, ſans qu'elle le ſoit à leur égard, pouvant les congédier quand elle le juge à propos.

MAISON DES FILLES DE LA CHARITÉ, *Servantes des Pauvres Malades.*

Cette maiſon eſt vis-à-vis celle de S. Lazare, & a été auſſi inſtituée par M. *Vincent de Paul.* Si ce n'eſt pas le plus brillant établiſſement de Filles qu'il y ait en France, on peut au moins aſſurer que c'eſt le plus utile. M. *Vincent de Paul*, conjointement avec Madame *Louiſe de Marillac*, veuve de M. *le Gras*, Secretaire des Commandemens de la Reine Marie de Medicis, inſtitua vers l'an 1633. La Compagnie des *Filles de la Charité*, *Servantes des Pauvres Malades*, par le moyen deſquelles il a fait, & fait encore tous les jours des biens infinies, tant pour le ſoulagement des malades, que pour l'aſſiſtance des Pauvres & l'éducation des jeunes filles, &c. Cette pieuſe veuve étoit né à Paris, de *Louis de Marillac* ſieur de Ferrieres, & de Marguerite *le Camus*, le 12. d'Août de l'an 1591. Elle fut mariée à l'âge de vingt-deux ans, au mois de Février de l'an 1613. à *Antoine le Gras*, natif de Montferrand en Auvergne. Celui-ci

étant mort la nuit du 21. de Décembre de l'année 1625. ſa veuve fut miſe par *Jean-Pierre Camus*, Evêque de Belley, ſous la conduite de M. *Vincent de Paul*, qui l'employa au ſervice des Pauvres dans les Confreries de Charité. Ce ſaint homme ayant réſolu d'établir ſous la conduite d'une Superieure, une Communauté de filles que l'on formeroit aux exercices de Charité, il ne trouva perſonne qui fût plus digne de cet employ que Madame *le Gras*. Ce fut donc à elle que M. *Vincent de Paul* confia le ſoin de former cette Compagnie, & de la conduire. Cette Dame demeuroit pour lors ſur la Paroiſſe de S. Nicolas du Chardonnet, & commença à raſſembler ces Filles dans ſa maiſon le 29. Novembre 1633. Mais le nombre s'en étant conſidérablement augmenté, la maiſon ſe trouva trop petite, & l'on fut obligé de les transferer au village de la Chapelle, entre Paris & S. Denis, où M^e *le Gras* ſe tranſporta avec ſa Communauté, au mois de Mai de l'an 1636. Elles étoient là fort au large, mais elles étoient trop éloignées des ſecours ſpirituels qu'elles reçoivent de la maiſon de S. Lazare; c'eſt pourquoi en 1642. elles revinrent ſur leurs pas, & s'établirent au fauxbourg S. Lazare dans la Maiſon où elles ſont préſentement. M. *Vincent de Paul* leur donna des Re-

gles & des Conſtitutions, qui furent approuvées le 18 du mois de Janvier 1655. par le *Cardinal de Rets* Archevêque de Paris, & en conſéquence le Roi leur accorda des Lettres Patentes au mois de Novembre 1658. qui furent regiſtrées au Parlement le 16. Décembre de la même année. Par ces Regles & ces Conſtitutions, ces filles ſont ſous la direction perpétuelle du Général de la Miſſion, & leur Superieure eſt élûe tous les trois ans. Il n'y a eu que *Mᵉ. le Gras*, leur fondatrice, qui à la priere de M. *Vincent de Paul*, leur Inſtituteur, fut Supérieure de cette ſocieté pendant le reſte de ſa vie. Elle mourut le 15. Mars 1660. âgée de 68. ans.

Les Filles ou Sœurs de la Charité, Servantes des Pauvres, ne ſont point de vœux, & peuvent quitter quand elles veulent. On les nomme *Sœurs Griſes*, à cauſe de la couleur de la ſerge dont elles ſont vêtues. Elle ont ſoin des malades, des Pauvres, & d'apprendre à de jeunes filles à lire, à écrire & à faire des ouvrages pour gagner leur vie : elles ſe ſont diſperſées en diférens lieux du Royaume, & même dans les Pays étrangers. Elles ont deux cens quatre-vingt-ſix Etabliſſemens, dont il y a environ ſix vingt Hôpitaux, & toutes leurs Maiſons ont relation à celle de Paris. Il y a quarante de ces

Filles aux Invalides, vingt aux Incurables, & plus de quatre-vingt dans les principales Paroiſſe de Paris.

LA FOIRE DE S. LAURENT.

A la ſuite de ces deux maiſons de piété, eſt placée la *Foire S. Laurent* qui apporte un revenu conſidérable à la maiſon de S. Lazare. J'ai remarqué ci-deſſus que le Roi Louis VI. avoit accordé une Foire aux Prieur & Religieux de S. Lazare, que Philippe-Auguſte la réunit à ſon Domaine, & la transfera au lieu dit *Champeaux*, où ſont à préſent les Halles.

Ajoûtons ici que le même Philippe-Auguſte donna en échange aux Prieur & Religieux de S. Lazare une rente de trois cens livres à prendre ſur ſon Domaine, & qu'enfin au lieu de cette rente, il leur donna une autre Foire, nommée *la Foire S. Laurent*, qui ſe tenoit pour lors, comme elle ſe tient encore aujourd'hui le long du chemin & de la rue du fauxbourg de ce nom, & ne duroit que le jour de S. Laurent. Ce jourlà le ſoleil étoit-il à peine couché, que les Sergens de la douzaine du Roi au Châtelet, venoient fondre ſur les loges. Philippe de Valois en augmenta la durée de quelques momens ; car par ſes Lettres des années 1344. & 1345. Il permit *aux Freres & Sœurs, tant ſains que*

malades, de l'Hôpital de S. Lazare, de tenir la Foire de S. Laurent juſqu'à la nuit. Dans la ſuite la durée de cette Foire fut de huit jours, puis de quinze juſqu'en 1616. enfin après quelques interruptions & changemens arrivés juſqu'en 1662. elle a été rétablie, & la maiſon de S. Lazare lui a donné un emplacement de cinq arpens entourés de murs, a fait bâtir des loges, & planter des arbres dans les rues qui ſont pavées, ce qui la rend à préſent très-agréable. L'ouverture de cette Foire eſt ordinairement annoncée ſur la fin du mois de Juin par une Ordonnance de Police que l'on affiche dans les places publiques, puis l'ouverture s'en fait le 28. de ce même mois, veille de S. Pierre, par le Lieutenant Général de Police, qui va tenir ce jour-là une Audience de grande Police dans la maiſon de S. Lazare. Cette Foire ne finit qu'avec le mois de Septembre, ainſi elle dure trois mois entiers.

X. *Le Quartier de S. Martin.*

LE Quartier de S. MARTIN eſt borné à l'Orient, par les rues Bar-du-Bec, de Sainte-Avoye, & du Temple excluſivement; au Septentrion, par les extrémités des fauxbourgs incluſivement, à l'Occident, par la rue S. Mar-

tin & par la grande rue du fauxbourg incluſivement ; & au Midi, par la rue de la Verrerie incluſivement, depuis le coin de la rue S. Martin, juſqu'au coin de la rue Bar-du-Bec.

Saint Mederic, que ſelon l'uſage on nomme aujourd'hui *S. Merri*, eſt une Egliſe Collégiale & Paroiſſiale, qui n'étoit anciennement qu'une petite Chapelle ſous l'invocation de ſaint Pierre. Saint Merri étoit d'une famille noble d'Autun, & dès l'âge de treize ans fut offert par ſes parens au Monaſtere de S. Martin que la Reine Brunehaud y avoit fondé, & duquel on dit qu'il devint Abbé dans la ſuite. *Uſuard*, dans ſon Martyrologe, ne lui donne cependant que la qualité de Prêtre. *Frodulphe*, Filleul & un des Diſciples de S. Merri, lui ayant perſuadé de faire un voyage de dévotion à Paris, au tombeau de S. Denis & à celui de S. Germain dont le nom & la ſainteté étoient ſi connus à Autun, ils y vinrent, & ſe logerent dans un fauxbourg au nord de la Ville auprès d'un Oratoire ou Chapelle qui étoit ſous l'invocation de S. Pierre. S. Merri y vécut deux ans & neuf mois, & y mourut ſaintement le 29 d'Août de l'an 700. Son corps fut inhumé dans cette Chapelle, mais l'an 884. un Prêtre nommé *Theodebert* qui deſſervoit cet Oratoire, pria

Gozlin, ſon Evêque, de vouloit bien permettre qu'on levât de terre le corps de S. Mederic, pour le mettre en un lieu plus honorable. Cette tranſlation ſe fit avec grande ſolemnité à pareil jour qu'on fait la fête de ce ſaint, & Gozlin n'ayant pû ſe trouver à cette cérémonie, à cauſe des grandes affaires qui lui ſurvinrent, il envoya ſes Archidiacres à ſa place.

Vers l'an 1010. Renaud de Vendoſme, Evêque de Paris, donna cette Chapelle au Chapitre de ſa Cathédrale, qui y envoya ſept Eccléſiaſtiques pour y faire le Service Divin, & pour y vivre *ſecundùm Canones* ; & c'eſt là l'origine du Chapitre de S. Merri. En 1200. on bâtit une Egliſe en la place de cette Chapelle, & on l'érigea en Paroiſſe. Dès lors le nom de S. Mederic ou Merri prit le deſſus, & on ne donna plus celui de S. Pierre à cette Egliſe. Les Chanoines y firent d'abord alternativement les fonctions Curiales, mais en 1219. un Paroiſſien étant mort ſans Sacremens, parce que le Chanoine qui étoit de ſemaine étoit abſent, les Chanoines d'un commun accord donnerent l'adminiſtration ou Cure de la Paroiſſe, au plus ancien d'entre eux, ſe reſervant ſeulement les droits de Curés primitifs & une ſomme que le Curé s'obligea de leur payer, ce qui fut confirmé par le Chapitre de l'Egliſe de

Paris. Le nombre des Paroiſſiens s'étant prodigîeuſement multiplié après un certain temps, le Curé repréſenta qu'il ne pouvoit pas ſuffire aux fonctions Curiales, & demanda un Coadjuteur, ce qui lui fut accordé en 1300. Il y eut donc alors deux Curés ou Chefciers, qui ont fait alternativement les fonctions Curiales pendant pluſieurs ſiecles, & ont ſubſiſté juſqu'en 1683. que par un Traité paſſé le 12. d'Avril entre *Adrien Rollin*, premier Chefcier, Chanoine & Curé de S. Merri, & *Nicolas Blampignon*, ſecond Chefcier, Chanoine & Curé de de la même Egliſe, les deux Cures furent réunies en la perſonne de ce dernier, à la charge de payer au ſieur Rollin une penſion de trois mille ſix cens livres. Cette Tranſaction fut confirmée par des Lettres Patentes données au mois d'Avril 1685. qui furent regiſtrées au Parlement le 25. Mai de la même année.

Au mois de Janvier de l'an 1273. Philippe III. dit le Hardi, fit un accord avec le Chapitre de S. Merri, qui prétendoit avoir la Juſtice ſur toute la terre de ſon Egliſe, ce qui lui étoit conteſté par les Gens du Roi. Par cet accord, Philippe le Hardi ſe réſerva la Haute Juſtice, & donna au Chapitre en échange quelques rentes & quelques privileges.

La même raiſon qui en 1300. avoit

donné lieu à l'établiſſement de deux Curés, fut cauſe que ſous François I. on fut obligé de faire bâtir ici une Egliſe aſſez grande pour contenir les Paroiſſiens. On en jetta donc les fondemens; & elle fut continuée juſqu'en 1612. qu'elle fut entierement achevée.

Lorſqu'on démolit l'Autel de l'ancienne Egliſe, on trouva dans un tombeau de pierre le corps de ſon Fondateur ayant des botines de cuir doré aux jambes, mais ce corps tomba en pouſſiere dès qu'il eut été expoſé à l'air. On y trouva auſſi un écrit où étoit le nom de ce Fondateur, mais on n'en a jamais pû lire la date. On mit ces cendres au milieu du chœur de l'Egliſe d'aujourd'hui; avec cette inſcription telle qu'elle fut trouvée dans ce tombeau.

HIC JACET

Vir bonæ memoriæ
ODO FALCONARIUS,
Fundator hujus Eccleſiæ.

La plus grande partie du corps de ſaint Merri repoſe ici dans une châſſe d'argent expoſée au-deſſus du Maître-Autel. L'exterieur de cette châſſe eſt orné de pluſieurs figures auſſi d'argent & relevées en boſſe. Celles de la Vierge & de S. Mederic ſont aux deux bouts, & tout le long des deux côtés ſont celles des

douze Apôtres. On ne porte cette châſſe que lorſque l'on fait quelque Proceſſion générale pour les néceſſités publiques, & ce ſont pour lors les Corroyeurs qui la portent par un droit qu'ils ont de temps immemorial. Au-deſſus de la châſſe de S. Merri, il y en a deux autres auſſi d'argent : dans l'une eſt le corps de *S. Leger*, & dans l'autre celui de *ſaint Frodulphe*, que le peuple appelle *ſaint Frou*, diſciple & compagnon de ſaint Merri.

Dans une Chapelle qui eſt à droite en entrant dans cette Egliſe, on voit un tableau qui eſt unique dans ſon eſpece : c'eſt un morceau de Moſaïque, qui ſur un fond doré, repréſente *la ſainte Vierge & l'Enfant Jeſus*, accompagnés de *pluſieurs Anges*. Au bas de ce tableau ſont ces deux Inſcriptions, qui font connoître les noms de celui qui l'a fait, & de celui qui l'a donné à cette Egliſe.

OPUS MAGISTRI DAVIDIS
FLORENTINI,
ANNO M. CCCC. LXXXXVI.

Dominus JOANNES DE GANAY,
Preſidens Pariſienſis Primus
adduxit de Italia Pariſium hoc opus
Muſaiacum.

Ce *Jean de Ganay* avoit accompagné

le Roi Charles VIII. à la conquête du Royaume de Naples, & rapporta ce tableau de ſon voyage. Il en orna cette Chapelle qu'il avoit fondée, & dans laquelle il fut inhumé. Il n'étoit qu'Avocat au Parlement en 1478. & Conſeiller en la Cour des Généraux des Aydes le 30. Octobre 1481. Il fut reçu quatrieme Préſident au Parlement le 27. Juin 1490. puis Premier Préſident en 1505. La Charge de Chancelier de France étant vacante par la mort de *Guy de Rochefort*, il en fut pourvû par Lettres données à Blois le 31. Janvier 1507. Il mourut à Blois avant le mois de Juin de l'an 1512. d'où ſon corps fut apporté à Paris, & inhumé dans cette Chapelle le 4. Juin de ladite année.

Voici les noms & les Epitaphes de quelques autres perſonnes illuſtres qui ont été inhumées dans cette Egliſe.

Simon Marion étoit natif de Nevers, & fit de grands progrès dans la Juriſprudence, dans les Langues ſçavantes & dans les belles Lettres. Il étoit naturellement éloquent, avoit une imagination féconde & brillante, & une mémoire ſi fidele, qu'il n'oublia jamais rien de ce qu'il avoit appris. Il ſignala ſes talens dans le Parlement de Paris où il fut Avocat en 1548. Conſeiller en 1596. Préſident de la ſeconde Chambre des Enquê-

tes, & enfin Avocat Général. Le Cardinal du Perron qui n'étoit pas prodigue de louanges, dit *que c'étoit un grand Orateur, & avoit cette partie, qu'en diſcourant il perſuadoit fort, & n'emouvoit pas moins, mettant par écrit..... C'eſt le premier du Palais qui ait bien écrit..... & que depuis Ciceron il n'y a pas eu un Avocat tel que lui.* Ce ſçavant Magiſtrat mourut dans ſa maiſon à Paris, au mois d'Octobre 1605. âgé de ſoixante-quatre ans & trois mois. Son corps fut inhumé dans cette Egliſe ſa Paroiſſe. Le Cardinal du Perron qui étoit pour lors à Rome, lui fit cette Epitaphe :

Sous ce tombeau paré de mainte ſorte
D'honneurs muets, giſt l'éloquence morte ;
Car MARION *du Sénat l'ornement,*
Et du Barreau l'oracle ſuprême,
N'eſt pas le nom d'un homme ſeulement ;
Mais c'eſt le nom de l'éloquence même.

Marion laiſſa pluſieurs enfans, entr'autres *Catherine Marion*, femme d'Antoine Arnaud, Conſeiller d'Etat & Avocat Général de la Reine Catherine de Medicis. Quant à ſa poſtériré maſculine, elle a ſubſiſté juſqu'à nos jours, & ne s'eſt pas moins diſtinguée par les armes, que ſon chef s'étoit diſtingué par l'éloquence & par le ſçavoir ; elle a fini en la perſonne de *Jean-Baptiſte Marion*, Comte *de*

Duy, Brigadier des Armées du Roi, Lieutenant de la premiere Compagnie des Gardes du Corps du Roi, mort à Paris le 19. d'Octobre de l'an 1729. âgé de cinquante-huit ans, ou environ.

Au premier pilier qui eſt à main gauche du Crucifix, il y a une table de marbre blanc, dans un châſſis de marbre noir, ſur laquelle on lit :

HIERONYMO TARTERON

Regi à Conſiliis,
Et in curia rationum Regiarum Magiſtro :
qui in tractandis negotiis
ſolers æquè ac integer :
ſumma humanitate omnibus gratus ;
de amicis omni officiorum genere
optime meritus ;
eodem ſemper vitæ tenore,
præter cæteras virtutes eximias,
modeſtiam ſtudioſiſſimè coluit.
Obiit anno 1669. prid. Cal. Apriles.
Mortuo quietem precare.

Ce Jerôme Tarteron étoit pere du feu *P. Tarteron* Jeſuite, à qui le Public eſt redevable des traductions d'*Horace*, de *Juvenal* & de *Perſe*.

Jean Chapelain de l'Académie Françoiſe, nâquit à Paris le 4. Décembre de l'an 1595. de *Sebaſtien Chapelain*, Notaire au Châtelet, & de Jeanne Corbiere. Ç'a été le bel eſprit de ſon temps, le

plus loué, le mieux renté, & le plus critiqué. On trouve dans un grand nombre d'écrits ce qu'on a penſé pour & contre lui. Je me contenterai de rapporter l'Epitaphe qu'on lit à S. Merri, au pilier qui eſt derriere l'œuvre : elle eſt un peu ridicule par l'excès des louanges dont *Chapelain* eſt accablé.

D. O. M. S.

ET MEMORIÆ SEMPITERNÆ,

D. Clar. JOANNIS CHAPELAIN
Regi à Conſiliis ;
qui præter exquiſitam rei Paëticæ
cognitionem,
ſcriptis immortalibus abundè Publico
teſtatum,
tot tentaſque dotes animo
complectebatur,
ut univerſum virtutis, bonarumque
artium nomen
quam latè diffunditur,
hic collegiſſe ſemet,
ac fixiſſe ſedem videri poſſet.
Prudentiæ ſingularis, comitatis,
candoris, integritatis,
ſtudii in demerendis non minus exteris,
quam popularibus ſuis,
præſertim ab diſciplina liberaliori.
inſtructis quibuſcumque,
ut nunquam non parati ;

ſed ſic prorſus indefeſſi,
rariſſimo & amabili planè exemplo.
Is Principum tempeſtatis ſuæ virorum,
ac in hiſce maximorum Regum
LUDOVICI utriuſque, Patris & Filii;
ARMANDI *adhæc* RICHELII,
tùm JULII MAZARINI,
principuè verò Longavillæi Ducis,
munificum favorem ſolidè conſecutus
cùm eſſet,
hac omni prærogativa tamen adeo ſibi
moderatè utendum eſt arbitratus,
ut intra privati laris auguſtias adfluentis
ultro fortunæ,
atque ad majora identidem invitantis
auram modeſtus coerceret.
Hæredes animum uti par erat profeſſi
gratum, benemerenti poſuerunt.
Vixit an. 78. *menſ.* 2. *dies* 18.
Obiit Lutetiæ natali in ſolo an. 1674.
die 22. *Februarii.*

Dans une Chapelle qui eſt auprès de la Sacriſtie, eſt un monument qui a beaucoup plus d'apparence que de beauté : c'eſt le tombeau de feu M. *de Pomponne*, mort Miniſtre d'Etat. Outre que la Chapelle eſt trop petite pour la quantité de figures & d'ornemens qui l'accompagnent, ce monument, tant pour la compoſition, que pour l'exécution, n'a rien que de médiocre. Il eſt de *Barthelemi*

Raſtrelli, Sculpteur Italien, qui apparemment a fait ce morceau pour déſabuſer ceux qui croyent que la ſculpture eſt aujourd'hui auſſi floriſſante en Italie qu'elle l'a été autrefois.

Quant à celui dont ce tombeau renferme la cendre, c'étoit un Miniſtre d'un grand mérite, que l'eſprit, la ſageſſe & la vertu éleverent aux grands emplois, & le conſolerent lorſqu'il en fut privé. Il étoit fils du fameux M. *Arnaud d'Andilly*, & dès l'âge de 23. ans fut employé en des négociations très-importantes. Il alla en Suede en 1665. en qualité d'Ambaſſadeur Extraodinaire, & y demeura trois ans. Il fut envoyé enſuite en Hollande avec la même qualité. Il fut encore renvoyé en Suede en 1671. mais le Roi l'en fit revenir la même année pour lui donner l'emploi de Miniſtre * & de Se-

* Lorſque M. de Pomponne fut élevé au miniſtere, un homme d'eſprit fit ſon éloge d'une maniere très-ingénieuſe dans les vers ſuivans.

Elevé dans la vertu
Et malheureux avec elle,
Je diſois à quoi ſers tu
Pauvre & ſterile vertu ?
Ta droiture & tout ton zele
Tout compté, tout rabbatu
Ne valent pas un fétu.
Mais voyant que l'on couronne
Aujourd'hui le grand Pompone,
Auſſitôt je me ſuis tu,
A quelque choſe elle eſt bonne.

cretaire d'Etat pour les affaires étrangeres, qui étoit vacant par la mort de M. *de Lionne*. Il ſervit l'Etat & le Roi dans ce poſte juſqu'en 1679. qu'il remit au Roi le brevet de ſa charge. En 1691. le Roi croyant avoir beſoin de ſes conſeils, le rappella pour ſervir en qualité de Miniſtre d'Etat : ce fut dans cette dignité qu'il finit ſa carriere, le 27. Septembre 1699. Voici ſon Epitaphe :

D. O. M.

HIC JACET

SIMON ARNAUD DE POMPONNE,
Eques, *Marchio* DE POMPONNE,
Dominus, *Baro* de Ferrieres,
Chambrois, Auguinville, *&c.*
Antiquâ inter Arvernos
& nobili proſapiâ.
Neapolim & Mantuam annum vix
dum agens
XXII. *Reipubl. cauſa miſſus.*
Unâ apud Batavos, duplici apud Suecos
legatione functus.
Inde à LUDOVICO MAGNO
ultro adſcitus
ipſi ut eſſet à ſanctioribus conſiliis &
mandatis ſecretis, & ad exteras
gentes epiſtolis.
Regni Adminiſter, cursûs publici
Præfectus.

Clarus

Clarus fide, Religionis ſtudioſus,
Res ſecundas æquo animo,
adverſas fortiter tulit.
Vixit annos LXXX. *menſes.* X. *dies* XXVI.
Obiit apud fontem Bellaquæum Regi,
univerſi Regni ordinibus,
& exteris æque carus,
die XXVII. *Septembris anno* M. DC. XCIX.

CATHARINA LAVOCAT,
uxor amantiſſima Monumentum hoc,
quo & ipſa inferri voluit,
conjugi cariſſimo mœrens poſuit.
Obiit illa, die XXXI. *Decembris*
anno Domini M. DCC. XI.
Vixit annos LXXVI.

A côté du chœur, à main droite en entrant, eſt une Chapelle bien décorée, où il y a un monument de marbre, qui eſt de bon goût, & de l'ouvrage de *le Pautre*, Sculpteur. L'Inſcription qu'on y lit, eſt ainſi conçue :

D. O. M.

Excelſus vir & potens
JOANNES AUBERI
Claudii filius & hæres,
Marchio de Vaſtan, *Regi à Conſiliis,*
Caſtellanus Dominus
de Vilneuve ſous Barillon ;
du Puy S. Laurian,

de Loges, de Fleurigni, de Trye,
Baro de Cervieres
in Provincia Aurelianenſi,
Bleſenſis, Dunenſis, Ambacienſis,
Vindocinenſis agri
pro Rege Legatus.
Obiit 29. Auguſti. anno D. 1711.
ætatis ſuæ 50.

Clarus ingenio,
ſua in Deum Religione,
fide in conjugem,
in liberos caritate,
in pauperes munificentiâ ſpectatiſſimus.
Hoc ipſi Monumentum
MAGDALENA LUDOVICA DE BAILLEUL
mœrens uxor ſuaviſſimæ
per duos & viginti annos ſocietatis
deſiderio perenne,
amoris ſui pignus erexit.
In Sacello tribus ab hinc ſæculis
DOMINIS AUBERI *oppignorato:*
quod ipſa novo ſuis ſumptibus
cultu decoratum
propriam in ſepulturam elegit:
ut qui cum vixiſſet conjunctiſſimè,
neque ab eodem mortua develleretur.
Obiit ipſa, &c.

La famille d'*Auberi*, ou d'*Aubri*, eſt ancienne à Paris, & illuſtrée depuis longtemps dans la Robe, & dans l'Or-

dre de Malte. Il y a trois cens ans qu'elle a acquis la Chapelle qui fait le ſujet de cet article ; & il y en a environ deux cent qu'il y avoit un Auberi Lieutenant Civil au Châtelet de Paris , & grand Négociateur.

Auberi porte pour armes , *d'or à cinq faſces de gueules*.

La Cure de S. Merri , de même que les Canonicats , ſont à la collation de l'Archevêque de Paris.

DESCRIPTION DU NOUVEAU CHŒUR DE SAINT MERRI.

On n'avoit point encore porté dans les ſiecles précédens, la décoration interieure des Egliſes au point de magnificence où on les voit aujourd'hui : mais cette décoration ſi recherchée & ſi riche, fait regretter aux vrais fideles la majeſtueuſe ſimplicité des anciennes ſi convenables à des temples. Il eſt peu d'abus auſſi oppoſés à la religion de Jeſus-Chriſt , que celui du luxe dans le lieu ſaint. *S. Eſtienne* Abbé de Cluny , fut le premier dans le onzieme ſiecle qui travailla à le réformer , en ſubſtituant aux habits ſacerdotaux chargés de perles & de broderie , & aux vaſes d'or & d'argent enrichis de pierres précieuſes des ornemens propres, mais ſans richeſſes. Il ne garda de vaſes dorés que les

Calices, les Ciboires, & les Soleils : toutes les richeſſes immenſes de ſon Egliſe, données par les Rois & les Princes, furent vendues & employées à faire ſubſiſter les Chrétiens indigens. Les Moines de ſon Abbaye oppoſés à une ſi ſage réforme, penſerent exciter une revolte par leurs cris contre ce ſaint Abbé. Mais *S. Bernard* en prit la défenſe, & voici ce qu'il leur écrivit. *Si les Poëtes payens de l'antiquité ſe ſont moqués de la richeſſe des ſtatues de leurs fauſſes divinités, en diſant que ce n'étoit ni l'or, ni l'argent qui faiſoient les Dieux, mais ſeulement ceux qui les prioient, à plus forte raiſon nos temples conſacrés par la majeſté du vrai Dieu, qui n'y fait ſa demeure que pour y recevoir nos adorations, & y exaucer nos humbles prieres, doivent-ils être denués de tous ces ornemens de ſi grand prix, & étrangers à la piété & à l'humilité. Quel avantage la Religion retire-t-elle de la magnificence de nos temples, ſinon d'exciter la curioſité des voyageurs, & la diſtraction des fideles dans leurs prieres, ſur-tout celle du peuple attaché ſervillement à tous ce qui frappe les ſens. Toutes ces riches ſculptures ſont-elles faites dans l'intention d'inſpirer aux Chrétiens un eſprit de componction & de pénitence? O vanité? O folie*, s'écrie toujours le même Pere!

Jamais nos Egliſes ne furent ſi ornées, & jamais on n'y vit moins de piété, & moins de ſolides inſtructions : jamais on ne fut jamais moins libéral envers les pauvres. Les curieux y trouvent de quoi ſe ſatisfaire, & les miſérables meurent de faim, & gémiſſent de voir leur patrimoine attaché aux murs, ou renfermé dans des armoires où la vanité arrange ces richeſſes pour l'admiration frivole des étrangers.

Nous avons les mêmes raiſons de nous recrier aujourd'hui à ce ſujet que du temps de *S. Bernard*. Combien de bonnes familles tombées dans l'indigence, auroit-on ſoutenues ou relevées ! de combien de néceſſiteux eut on appaiſé les cris, de tout l'or qui couvre cet amas de rayons & de cherubins au Maître-Autel de S. Merri ! Combien plus encore avec celui qui eſt jetté avec tant de profuſion ſur ces rayons matériel & énormes au-deſſus de l'Autel de la Vierge à S. Roch ? Combien de la figure d'argent maſſif à S. Sulpice ? n'en peut-on pas dire autant des dorures & du marbre mis en pure perte au pitoyable baldaquin des PP. de l'Oratoire, & de la riche gloire qui le couronne, & dont l'inutile depenſe n'a ſervi qu'à défigurer la belle architecture de cette Egliſe, bien loin de l'orner ? Mais venons à notre ſujet, & parlons du nouveau chœur de ſaint Merri.

Les douze arcades qui renferment ce chœur, & les piliers qui les ſoutiennent ont été revêtus d'un ſtuc qui imite pluſieurs eſpeces de marbre, entr'autres le verd de Campan dans les pilaſtres. Celui du deſſus des arcades eſt un marbre très-laid & qui n'exiſte plus nulle part. Ces pilaſtres ont leurs ravalemens, & ſont terminés par des têtes de cherubins en place de chapiteau, dont les ſaillies portent une foible moulure, ſur laquelle eſt poſé un ſecond ordre de pilaſtres de mêmême largeur que ceux du deſſous, mais de moindre hauteur. Ils ſéparent les bandeaux des arcades qui ſont en vouſſures revêtues du même ſtuc, & en ceintres ſurbaiſſés. Au-deſſus de leur ceintre & de la place de la clé ſont poſés des cartouches dorés avec leurs ornemens d'un goût de deſſein très-mediocre. Les trois premieres arcades du côté de la nef, étant moins élevées que celles du ſanctuaire, on a voulu racheter cette inégalité par une eſpece de baluſtrade formée par des entrelas, & peinte d'une couleur nullement analogue au ton général, & interrompue contre toutes les regles par les pilaſtres du ſecond ordre. Les grilles qui ferment ces arcades ſont trop baſſes, & leur couronnement auſſi bien que leur deſſein eſt d'un goût pauvre & meſquin. Les baſes des

piliers revêtus de ſtuc de la hauteur de quatre pieds ſont d'un véritable marbre & d'un aſſés beau choix, auſſi-bien que les deux tables aux côtés du Maître-Autel, qui ſervent de credence, dont le marbre eſt rare. Le grand Autel eſt iſolé en forme de tombeau, orné de conſoles de bronze doré dans la face & dans les encognures. Quatre anges de grandeur naturelle & de couleur de bronze, ſont placés derriere l'Autel contre les piliers des arcades, & élevés à ſix pieds de hauteur ſur des ſocles circulaires qui ne portent point de fond. L'arcade du milieu du chevet eſt fermée dans le haut par une gloire très dorée & très rayonnante avec des têtes de chérubins. Cette maſſe de dorure fait une confuſion qui fatigue les yeux ſans ſatisfaire le goût, & c'eſt-là qu'eſt placée la ſuſpenſion. A l'autre extrémité du chœur, au bas des piliers de la derniere arcade ſont menagées dans l'angle deux eſpaces fort petits & circulaires élevés de quelques marches, & pavés de marbre, deſtinés l'un à la lecture de l'Epitre & l'autre de l'Evangile. Deux anges de grandeur naturelle & de couleur de bronze, fort peu élevés ſont adoſſés à ces deux derniers piliers en dedans du chœur, dont l'architecture eſt liée en retour aux deux Chapelles adoſſées aux mêmes piliers au dedans de

la nef. Leur architecture qui eſt d'aſſés bon goût eſt compoſée de quatre colonnes iſolées, & d'un ſtuc qui imite le Portor. L'une de ces quatre colonnes forme l'encoignure du chœur & de la nef; leur entablement eſt terminé par un fronton, le tout de couleur de bronze. Les tableaux de ces Chapelles, & celle de deux autres qui ſont ſur la même ligne de la croiſée, ſont de *Carle Vanloe*, l'un repreſente *S. Charles Borromée* à genoux devant le S. Sacrement, figure imitée du S. Charles de *le Brun* dans ſa Chapelle de S. Nicolas du Chardonnet: dans l'autre tableau eſt une Vierge avec Jeſus enfant. Ces deux tableaux ſont très-bien coloriés, mais la tête de la Vierge n'a point la dignité convenable à ſon caractere divin, qui a été ſi bien rendu par le *Guide*, *Mignard*, *le Brun*, & pluſieurs autres. On a oublié de dire que le pavé du chœur qui eſt en compartiment de dez ſans fond, & celui du ſanctuaire ſont en marbre & très-bien éxécutés.

Les embelliſſemens de ce chœur, ont couté à la fabrique plus de 50 mille écus, ce qui l'a endettée au point de ne pouvoir s'aquiter d'un grand nombre d'années.

Un autre dépenſe qui eſt encore plus choquante, c'eſt celle d'un ſoleil d'argent de la hauteur ſinguliere de cinq

pieds, & du poids de 290 marcs, ce qui monte à près de 15 mille livres avec la façon. Deux hommes le ſupportent avec peine ; il a été deſſiné & exécuté par le ſieur *Roettiers*. Sa compoſition eſt non-ſeulement ſans génie, mais encore oppoſée au bon ſens. Le haut eſt formé par des rayons de gloire qui deſcendent plus bas que le milieu de cette maſſe énorme avec des têtes d'anges & des grapes de raiſins. Le bas eſt compoſé de rochers dont on ne ſauroit deviner l'intention ; ils n'ont aucune liaiſon avec la partie ſupérieure, qui par là ſe trouve en l'air, n'y ayant point de tige dans le milieu du corps, elle n'eſt ſoutenue que par des montans de fer cachés derriere les rayons ; ce qui eſt ſans raiſonnement comme ſans exemple. On auroit ſagement fait de profiter de l'occaſion qui s'eſt préſentée en 1759. pour envoyer cette lourde maſſe à la monnoie.

Paſſons à préſent à la Chapelle de la Communion qui a été conſtruite en 1754 ſur les deſſeins du ſieur *Richard* Architecte. Le premier défaut qui choque la vûe, c'eſt d'avoir placé dans le plan d'un quarré très-long, l'autel dans le milieu d'un des côtés qui auroit dû être naturellement dans l'une des deux extrémités. Son tableau, qui a de la beauté, eſt du ſieur *Reſtout* ; il repréſente J. C. conſa-

crant le pain en préſence des pelerins d'Emmaüs. L'autel eſt en tombeau de marbre. Deux anges en guaine & dorés, portent deux grandes girandoles à trois branches. Le bandeau du tableau de l'Autel qui eſt ceintré & qui ſert de bordure, eſt en ſtuc de verd de Campan. Cette Chapelle eſt décorée d'un grand nombre d'arcades, dont il y en a deux qui traverſent le platfond en arcs doubleaux ornés de ſculpture & de ſtuc. Le platfond eſt ouvert en trois endroits vitrés qui éclairent cette Chapelle. Les murs ſont décorés de pilaſtres d'ordre corinthien avec des reſſauts d'entablement qui portent les bandeaux des arcades, & qui ſont placés dans les angles & dans les milieux pour ſoutenir la retombée des deux arcs doubleaux. Les deux murs du fond ſont ornés chacun d'une porte quarrée, ſurmontée de bas reliefs de la main du feu ſieur *Slodz*, qui a donné tous les deſſeins du nouveau chœur, & qui a préſidé à l'exécution. On peut dire avec vérité que quoiqu'il y ait de la nouveauté dans la compoſition de cette Chapelle, l'effet de l'enſemble n'eſt ni heureux, ni ſatisfaiſant pour les connoiſſeurs.

Derriere l'Egliſe de S. Merri, eſt l'*Hôtel des Conſuls*, ou *la Maiſon Conſulaire*. On voit ſur la porte une ſtatue

de *Louis le Grand*, de *Simon Guilain*, qui n'eſt pas trop bonne : c'eſt dans cet Hôtel que les *Juges* & *Conſuls* de Paris tiennent leur Siege, & y donnent audience trois jours de la ſemaine, matin & ſoir, le lundi, le mercredi & le vendredi. Il y a dans cette juriſdiction un Juge & quatre Conſuls.

La premiere Juriſdiction des Conſuls qui ait été établie en France, eſt celle de Toulouſe, qui le fut par Edit du mois de Juillet 1549. ſous le Regne de Henri II. Celle de Paris ne fut créée qu'au mois de Novembre 1563. par Edit de Charles IX. Le premier Juge doit avoir quarante ans au moins, & les Conſuls vingt-ſept, à peine de nullité de leurs élections. J'ai parlé aſſez emplement de la Juriſdiction des Juge & Conſuls dans le premier tome de la Deſcription de la France.

Il y a dans ce quartier quelques rues qui ont des noms ſinguliers.

La rue de *la Pierre-au-lard* ſe nommoit en 1273. ſelon Sauval, *vicus Petri Diliart* : en 1300. la rue *Pierre-Alart* : en 1386. la rue *Pierre-aulard*, qui eſt le nom qu'elle porte aujourd'hui, & qui apparemment corrompu de *Pierre Liard*, qui peut-être étoit un Bourgeois qui y demeuroit. elle aboutit d'un côté à la rue neuve S. Merri, & de l'autre à celle du Poirier.

La rue *Simon le Franc* a pris ſon nom d'un Bourgeois, nommé *Simon Franque*, mort avant l'an 1211. Elle aboutit d'un côté à la rue ſainte Avoye, & de l'autre à la rue Maubué.

La rue *des Meneſtriers* a pris ſon nom des Joueurs d'inſtrumens qui y demeuroient, & qui avoient leur Chapelle tout auprès, & de laquelle voici l'hiſtoire.

S. JULIEN DES MENESTRIERS.

Deux Joueurs d'inſtrumens qui étoient unis par une étroite amitié, dont l'un nommé *Jacques Grare*, dit *Lappe*, étoit de Piſtoye, & l'autre nommé *Huët*, étoit Lorrain, firent bâtir en 1331. dans la rue S. Martin un Hôpital pour les pauvres de leur profeſſion, & une Chapelle ſous l'invocation de *S. Julien*; & depuis ce temps-là on a toujours appellé cette Chapelle *S. Julien des Meneſtriers*, car c'eſt ainſi que pour lors, & long-temps après, on appelloit les Joueurs d'inſtrumens, les danſeurs, &c. *Miniſterales*, *Miniſtrelli*, d'où on fit le nom de *Meneſtrels*, & enfin celui de *Meneſtriers*.

Au commencent de l'an 1344. les fondateurs obtinrent du Pape Clement VI. Une bulle qui leur permit de doter cette Chapelle de *vingt livres de rente* pour y entretenir un Chapelain qui y célébreroit perpetuellement l'Office Di-

vin, & qui ſeroit nommé, préſenté & choiſi par deux des Meneſtriers qui ſeroient nommés à la Jurande toutes les fois que la vacance arriveroit. A cet effet les Joueurs d'inſtrumens acheterent vingt livres de rente à prendre ſur le domaine de Corbeil, laquelle ils firent amortir. Ils obtinrent auſſi des Lettres Patentes pour faire faire l'érection de ladite Chapelle, laquelle érection fut faite le 10. de Juillet de la même année 1344. par *Foulques de Chanac*, Evêque de Paris. Depuis ce temps-là, les Joueurs d'inſtrumens, à meſure qu'ils ſont parvenus à la Jurande, & que la vacance de la Chapelle eſt arrivée, y ont toujours nommé juſqu'en 1644.

Avant que de rapporter ce qui arriva pour lors, j'objerverai que vers l'an 1630. les Prêtres Réguliers Conventuels, connus ſous le titre de *Peres de la Doctrine Chrétienne*, s'introduiſirent par le moyen d'un de leurs Peres qui avoit de l'accès auprès de la Reine Anne d'Autriche, dans la maiſon où ils ſont actuellement, & qui étoit celle du Chapelain : ce Religieux fit entendre à la Reine que cet Hôpital étoit devenu un lieu de débauche, & une retraite de voleurs. Quelque temps après, les Peres de la Doctrine Chrétienne s'arrangerent avec les Meneſtriers, en leur faiſant en-

tendre qu'il ſeroient toujours les maîtres du Bénéfice, & qu'il devoit leur être indiférent d'y nommer un Prêtre ſéculier, ou un dès leurs, ce qu'ils obtinrent par un Arrêt du Conſeil le 24. Décembre de l'an 1644. Cet Arrêt fut détruit par un autre du 13. Juillet 1658. D'ailleurs le premier n'avoit point eu d'exécution pendant l'eſpace de temps qu'il y eut entre leſdits deux Arrêts; car le ſieur *Favier* Chapelain, pourvû ſur la nomination des Joueurs d'inſtrumens, a vécu longtemps après. Cependant les Doctrinaires qui ne perdoient point leur objet de vûe, intenterent un nouveau procès aux Joueurs d'inſtrumens; mais la veille qu'il devoit être jugé, ils propoſerent un accommodement, tranſigerent avec le ſieur *Favier* & avec la Communauté des Joueurs d'inſtumens. Cette tranſaction fut paſſée le 6. d'Avril de l'an 1664. & eſt conforme à l'Arrêt de l'an 1658. Le ſieur *Favier* étant mort, les Joueurs d'inſtrumens nommerent à ſa place le ſieur *Bezé*, qui avoit deux freres dans la Congrégation de la Doctrine Chrétienne, & qui par ſa trop grande facilité, ſervit beauconp dans la ſuite aux deſſeins des Doctrinaires.

Le Roi ayant créé des charges de Jurés en titre d'office dans chaque Corps, celles des Maîtres à danſer & Joueurs

d'inſtrumens furent achetées par les nommés *du Cheſne* & *Aubert*, gens mal famès, & par deux autres. Les Doctrinaires crurent alors que le moment étoit venu d'exécuter le deſſein qu'ils avoient conçu depuis longtemps. Ils convinrent avec ces quatre Jurés de leur donner mille écus, à condition qu'ils conſentiroient à l'union du Bénéfice du Chapelain, à la menſe des Doctrinaires. Le ſuccès leur fut d'abord favorable; car ayant demandé à l'Archévêque de Paris, tant en leur nom, qu'en celui des quatre Jurés, l'homologation de l'acte d'abandonnement, conſenti par les Jurés & par le ſieur Bezé Chapelain, l'Archevêque ayant fait informer *de commodo & incommodo*, donna un decret d'union, ſur lequel furent obtenues des Lettres Patentes, qui furent homologuées au Parlement ſur la fin de l'année 1697.

Le Roi ayant dans la ſuite réuni les charges de Jurés aux Corps des Communautés, la Communauté des Maîtres à danſer & Joueurs d'inſtrumens de la ville & fauxbourgs de Paris, après avoir élû des Jurés à la pluralité des voix, s'aſſembla extraordinairement, & par un acte ſigné de deux cens quatre-vingt Maîtres, réſolut de ſe faire reſtituer, & obtint le 10. Décembre 1710. des Lettres

de reſciſion contre tout ce qui avoit été fait en faveur des Doctrinaires par les Jurés en charge.

Après huit ans de procès, le ſieur Bezé étant mort en 1715. pendant le cours de l'inſtance, les Joueurs d'inſtrumens uſans toujours de leur droit, nommerent à la deſſerte de leur Chapelle le ſieur *Charles-Hugues Galand*, Bachelier en Théologie de la Faculté de Paris, & ancien Curé de Magni. Ce procès qui duroit depuis ſi longtemps, fut enfin jugé au rapport de M. l'*Abbé Pucelle*; & la Cour de Parlement par ſon Arrêt du 7. Mars 1718. ayant égard à l'intervention dudit *Galand*, & aux Lettres de reſciſion deſdits Maîtres à danſer & Joueurs d'inſtrumens de la ville & fauxbourgs de Paris, & icelles entérinant, remit les Parties en l'état qu'elles étoient avant les actes des 18. & 25. Mars 1695. & en conſéquence reçut leſdits Maîtres à danſer & Joueurs d'inſtumens oppoſans à l'exécution des Arrêts des 21. Juin & 29. d'Août 1692. & à l'enregiſtrement des Lettres Patentes obtenues par leſdits Religieux de la Doctrine Chrétienne de S. Julien des Meneſtriers, au mois de Mai 1698. débouta leſdits Religieux de leur demande en entérinement deſdites Lettres; ce faiſant, maintint & garda ledit *Galand*, nommé & repréſenté à la

Chapelle de S. Julien par les Jurés & Communauté deſdits Maîtres à danſer & Joueurs d'inſtrumens, en la poſſeſſion & jouiſſance de ladite Chapelle, & c.

Un Réglement que le Roi fit pour être obſervé par les Agens de Change, & qui étoit annexé à l'Arrêt du Conſeil du 30. Août 1720. donna encore lieu à un nouveau procès; car il eſt dit dans l'article premier, *qu'ils feront célébrer le premier jour ouvrable de chaque année, à huit heures, une Meſſe ſolemnelle du S. Eſprit en l'Egliſe des Peres de la Doctrine, rue S. Martin, & que lorſque quelqu'un d'eux viendra à décéder, ils feront célébrer une Meſſe de* Requiem *en la même Egliſe au jour & heure marqués par le Syndic, qui en ſera avertir les Agens de Change.*

Cet article parut intéreſſer la Communauté des Maîtres à danſer & Joueurs d'inſtrumens de la ville & fauxbourgs de Paris, & leur Chapelain; c'eſt pourquoi les Jurés en charge de ladite Communauté, & *Charles-Hugues Galand* Chapelain de la Chapelle de ſaint Julien des Menoſtriers, préſenterent Requête au Roi en ſon Conſeil, tendante à ce qu'il fût fait défenſes à la Communauté des Agens de Change de faire dire, ni célébrer aucunes Meſſes, ni Prieres dans ladite Egliſe de S. Julien, que du con-

ſentement & avec la permiſſion expreſſ des Jurés en charge de la Communaut des Maîtres à danſer & Joueurs d'inſtru mens, laquelle permiſſion ils étoien prêts, & n'ont jamais refuſé de leur don ner; & qu'au cas que leſdits Agens d Change demandaſſent aux Supplians la dite permiſſion, qu'il fut ordonné qu leſdites Meſſes & Prieres ſeront célé brées en ladite Egliſe par le Chapelain des Supplians, & qu'il fut fait défenſe aux Peres de la Doctrine Chrétienne de donner ſur cela aucun trouble audit Chapelain. Le Roi en ſon Conſeil, adjugea aux Jurés & au Chapelain de leur Communauté, leurs concluſions par Arrêt du Conſeil d'Etat du 29. Octobre 1720. maintenant toujours ladite Communauté dans ſes droits attachés à la qualité de Patron & Fondateur de l'Egliſe de S. Julien des Meneſtriers; & en conſéquence ordonna qu'aucunes nouvelles Confreries ne pourroient y être établies que *de la permiſſion & conſentement de ladite Communauté*, & qu'en ce cas-là-même, *les Meſſes, Services, & Prieres, ſeroient dites & célébrés par le Chapelain titulaire de ladite Egliſe.*

L'Egliſe, ou Chapelle de S. Julien des Meneſtriers, n'a d'ailleurs rien qui la diſtingue, ni par ſon bâtiment, ni par ſes ornemens. Le Préſident *Fauchet*

a remarqué que parmi les figures en boſſe qui en ornent le portail, eſt celle d'un Jongleur qui tient une *Vielle*, ou inſtrument appellé *Rebec*; quoique l'archet de cet inſtrument ait été caſſé, on voit bien qu'il eſt fait pour en avoir un; ainſi la vielle de ce temps-là étoit fort différente de celle d'aujourd'hui.

Comme la maiſon du Chapelain de S. Julien des Meneſtriers eſt occupée par les Peres de la Doctrine Chrétienne, ils font audit Chapelain une rente fonciere de trois cens livres, & les Maîtres à danſer & les Joueurs d'inſtrumens de la ville & fauxbourgs de Paris, ſont en droit de la faire viſiter de temps en temps, pour voir ſi ces Religieux ont ſoin de la faire entretenir.

La rue de *la Cour du More* ſe nommoit en 1330. la rue *Palée*. Ces cours étoient, comme je l'ai dit ci-deſſus, des retraites de filoux & de voleurs. Les Bourgeois des environs de celle-ci obtinrent en 1559. du Prevôt des Marchands & des Echevins la permiſſion de la faire fermer par les deux bouts; & en 1568. *Robert Rouelle*, Conſeiller au Parlement, locataire à longues années de la maiſon ſituée au coin de la même rue, du côté de la rue S. Martin, obtint pour la ſomme de ſoixantes livres, permiſſion des Gouverneurs de l'Hôpital

de S. Julien, de faire bâtir ſur cette rue une chambre qui la couvre encore aujourd'hui, & qui va du premier étage de cette maiſon, au Jubé de l'Egliſe de ſaint Julien.

La rue *Grenier S. Lazare* a probablement pris ſon nom d'un Bourgeois qui ſe nommoit *Garnier de S. Lazare*, *Guernerius* ou *Garnerius à ſancto Lazaro*; mais le peuple qui eſtropie & corrompt les noms qu'il n'entend pas, corrompit bientôt celui-ci; car dès l'an 1300. & 1388. on l'appelloit la rue *Grenier Saint Lazare*. Sauval remonte même plus haut; car il dit avoir vû un titre dans le tréſor de S. Nicolas des Champs, de l'an 1274. qui porte que cette Egliſe donna à rente à des particuliers une place de la rue *Grenier S. Lazare*. Cette rue va de la rue S. Martin à la rue Michel-le-Comte.

La rue *de Montmorency* a pris ſon nom d'un Hôtel qu'il y avoit, & qui a été longtemps habité par les Seigneurs de cette maiſon. Cet Hôtel fut vendu en 1363. au Seigneur *de Hangeſt*, par un Prêtre nommé *Velvet*, qui étoit fondé en procuration de *Charles de Montmorency*, grand Pannetier & Marêchal de France, qui étoit pour lors priſonnier volontaire & ôtage en Angleterre, pendant la liberté du Roi Jean. Cette mai-

ſon conſerve encore le nom d'*Hôtel de Montmorency*, appartient au *Marquis de la Vieuville*, & ſert aujourd'hui d'Hôtel garni. Cette rue qui va de la rue S. Martin à la rue Court-au-vilain, dès l'an 1300. s'appelloit la rue *au Seigneur de Montmorency*.

La rue *Court-au-Vilain* ſe nommoit en 1580. la rue au *Vilain*.

L'Hôtel de *Vic* eſt dans la rue S. Martin, & vis-à-vis la rue de Montmorency. Cette maiſon a été bâtie par *Guillaume Budé*, un dès reſtaurateurs des Lettres, & Maîtres des Requêtes de l'Hôtel du Roi. Cet homme également ſçavant & illuſtre, y mourut en 1540. regretté des ſçavans & des gens de bien. Cet Hôtel qui, du temps de *Budé*, étoit un des plus grands & des plus beaux de Paris, appartint dans la ſuite à *Merri de Vic*, Garde des Sceaux de France, & frere de *Dominique de Vic*, connu ſous le nom de *Capitaine Sared*. Ils ſervirent très-utilement, l'un dans la robe, & l'autre dans les armes, les Rois Henri III. & Henri IV. *Merri de Vic* ſervit même Louis XIII. qui, le 24. Décembre 1621. lui donna les Sceaux de France. Cet Hôtel porte encore ſon nom. Cette maiſon eſt ordinairement occupée par des gens de fortune. Le ſeul homme de nom que j'y aye vû demeurer, eſt

feu M. de *S. Conteſt*, Conſeiller d'Etat, & Plénipotentiaire au Congrès de Bade & de Cambrai. Elle appartient aujourd'hui à M. Maſſe Secretaire du Roi, qui y a fait des changemens conſidérables.

La rue du Cimetiere a été ainſi nommée du Cimetiere de S. Nicolas des Champs. Elle conduit de la rue S. Martin à la rue *Chapon*, au coin de laquelle on voit le Couvent des Carmelites.

Catherine d'Orléans, Demoiſelle de Longueville, qui avoit contribué à l'établiſſement des Carmelites du fauxbourg S. Jacques, voulut encore être la principale Fondatrice de leur Couvent de la rue Chapon.

Dans ce deſſein, elle fit acheter l'Hôtel des Evêques de Châlons, ſitué devant le cimetiere de S. Nicolas des Champs. Cet Hôtel, très-conſidérable par ſon étendue, fut vendu cent vingt mille livres par *Coſme Clauſſe*, pour lors Evêque de Châlons. Les Carmelites y entrerent en 1619. mais le contrat de vente n'en fut paſſé qu'en 1621. L'Egliſe de ce Couvent aſſez ornée. Le tableau du Grand Autel eſt de *Simon Vouët*, mais ce n'eſt pas le meilleur qu'il ait fait.

Il y a dans la rue S. Martin, une bonne boucherie, qui en 1426. étoit renfermée au coin de la rue au Maire, dans une maiſon qui tombant en ruine, fu

réparée par le moyen d'une ſomme de ſeize cens livres que le Premier Préſident de *Morvilliers* avoit léguée aux Religieux de S. Martin pour diférentes fondations. On l'agrandit enſuite d'une place que le Roi leur donna après l'avoir amortie. En 1586. & 1598. il fut permis à la Fabrique de S. Nicolas des Champs de l'augmenter à ſon profit de deux étaux. En 1632. & 1650. le Roi permit d'y en ajoûter deux autres, l'un au profit de la veuve *le Guai*, & l'autre en faveur *d'Anne Garain*, nourrice de *Philippe de France* Duc d'Orléans, frere du Roi Louis XIV. Depuis ce temps-là, on y en a établi encore pluſieurs autres à diférentes repriſes.

Fin du tome troiſieme

Digitized by Google

ADDITIONS
ET CORRECTIONS
DU TOME TROISIEME.

PAGE 5, *ligne* 21. Vingt hommes aſſis autour d'une table, &c. Ce ſont là de ces faits que l'on ne riſque rien d'avancer, dès que l'on n'en ſauroit venir à la preuve.

Page 10, *ligne* 11. Ces Peres ont manqué en cette occaſion d'obſerver leur regle, qui les oblige à la plus grande ſimplicité, & à l'excluſion de toute décoration d'Architecture, ſoit intérieure, ſoit extérieure.

Page 24, *ligne* 18. Ce Chœur eſt le plus vaſte & le mieux décoré qui ſoit dans aucun Monaſtere de Religieuſes dans Paris, par le grand nombre de ſtalles, hautes & baſſes, & par les peintures de ſon plafond, qui eſt fort élevé, & dont les beautés ſont perdues pour le Public.

Page 30, *au bas de la page*. Cette Egliſe groſſiere & trop petite pour le nombre des Paroiſſiens, va être abattue & rebâtie magnifiquement ſur un emplacement nouveau, d'après les deſſeins

du ſieur *Contant*, Architecte de Monſeigneur le Duc d'*Orléans*. Elle formera un point de vue à la Statue équeſtre de *Louis XV*, dans la nouvelle Place. La premiere pierre en a été poſée au mois d'Avril de cette année 1764.

Page 51, *ligne* 15. Madame la Marquiſe de *Pompadour* a fait conſtruire une Chapelle dans cette Egliſe, qui y ajoute un nouvel ornement. L'architecture de l'Autel eſt très-ſimple & ſans aucune nouveauté. Les colonnes & les pilaſtres ſont d'ordre corinthien avec un fronton. Ce qui les fait remarquer, c'eſt leur parfaite imitation du vrai marbre, par une compoſition de ſtuc, qui imite une eſpece de breche fond brun, avec de grandes taches blanches irrégulieres, mais ſemées avec trop d'art pour paroître naturelles. Les murs & toutes les moulures de leurs compartimens ſont revêtus de différens marbres de la même compoſition, qui n'eſt connue ici que depuis quelques années. Elle a tout l'éclat du vrai, & ſa froideur au tact. Vis-à-vis de l'Autel eſt une porte de menuiſerie, percée de glaces, au moyen de laquelle cette Dame, ſans être apperçue, pouvoit entendre la Meſſe d'un appartement qu'elle s'étoit approprié dans une partie du bâtiment de ces Religieuſes.

A la place de cette porte, l'on doit conſtruire un mauſolée pour cette Dame, qui a été enterrée dans cette même Chapelle au mois d'Avril 1764.

Page 59, *au bas de la page*. La plus grande partie de cette vaſte & belle Maiſon va être démolie, parce qu'elle menace ruine dans l'intérieur. C'étoit anciennement l'Hôtel du grand *Colbert*.

Page 62, *ligne* 20. Ce monument eſt très-négligé, & le beau grouppe du Roi & de la Victoire n'a point été redoré depuis ſa poſition, quoique le Maréchal ait laiſſé des fonds plus que ſuffiſans pour l'être tous les vingt ans. Les quatre eſclaves qui ſont enchaînés au bas du piedeſtal, & qui ont ſi fort indiſpoſé contre nous tous nos voiſins avec quelque fondement, ſont d'une proportion trop coloſſale pour leur place. Le deſſein d'ailleurs en eſt d'un très-bon gout & parfaitement exécuté.

Page 75, *ligne* 5. C'eſt aujourd'hui l'Hôtel de *Maſſiac*; Madame la veuve *Gourdan*, à qui il appartenoit, ayant épouſé M. le Marquis de *Maſſiac*, cidevant Miniſtre de la Marine.

Page 104, *ligne* 12. La compoſition de ce Portail eſt froide & ſans génie, & n'a rien de remarquable. Les ouvrages du ſieur *Cartaud*, qui en eſt l'Au-

teur, ſont dans des proportions exactes, mais ſans nulle invention.

Page 129, *ligne* 15. Cet Hôtel eſt d'une forme déſagréable, & compoſé de pluſieurs corps de logis ſans ſymmétrie. Il vient d'être vendu à une compagnie de Particuliers, pour être abattu, & pour continuer la rue Sainte-Anne juſques ſur le rempart; ce qui ſera un embelliſſement pour la Ville, & une commodité pour le Public. C'eſt le ſieur *Louis*, Architecte du Roi, & qui a de la réputation, qui eſt chargé de la décoration des façades des Maiſons & des Hôtels qui ſeront conſtruits des deux côtés de cette rue.

Page 132, *ligne derniere*. Ce trophée militaire, qui étoit excellemment bien compoſé & exécuté, ayant été peint dans l'abſence du Maréchal de *Richelieu*, il l'a fait effacer à ſon retour, comme un tableau trop faſtueux de ſes exploits militaires.

Page 133, *ligne* 12. Dans l'intérieur de cet Hôtel, on a détruit & refait dans le gout regnant, c'eſt-à-dire, petit & meſquin, la décoration des pieces, qui étoit grande & majeſtueuſe. Telle étoit une alcove, dont le plafond étoit porté par des colonnes & des pilaſtres très-exhauſſés, parfaitement ſculptés, & dont

la dorure étoit infiniment ſupérieure à celle d'aujourd'hui, par l'éclat & pour la durée. Les panneaux de vieux laque & leur peinture chinoiſe, dont étoient revêtus les murs d'un ſallon, ont été, à la vérité, conſervés ; mais beaucoup moins bien diſtribués.

Page 134, *ligne* 27. Fort & rigoureux, *liſez* vigoureux.

Page 136, *lig.* 1, ptés, *liſez* ſculptés.

Page 145, *ligne* 11. Il faut ajouter ce qui ſuit, à ce qui a été dit dans le précédent Volume, article du Louvre, à la Tour de la Librairie, *page* 239.

Saint *Louis* fit, par ſon Teſtament, quatre portions égales des livres de ſa Bibliotheque, qu'il légua aux quatre Maiſons religieuſes qu'il affectionnoit le plus, aux Jacobins & aux Cordeliers de Paris, à l'Abbaye de Royaumont, & aux Jacobins de Compiegne. Ce n'eſt que ſous les Rois, ſes Succeſſeurs, que l'on doit chercher l'époque du premier établiſſement d'une Bibliotheque Royale, fixe, permanente, inaliénable & à l'uſage du Public, & comme une des plus précieuſes portions des meubles de la Couronne. Toutes les richeſſes du Roi *Jean* ayant paſſé à ſon Succeſſeur, elles formerent le fonds de la Bibliotheque Royale que *Charles V* fonda dans la ſuite,

& que l'on peut regarder comme l'origine de la belle Bibliotheque du Roi. Elle fut tranſportée en 1721, de la rue Vivienne dans celle de Richelieu, où elle eſt aujourd'hui: c'étoit ci-devant l'Hôtel de Nevers, où avoit été la Banque. On y arrive par un bel eſcalier, dont le plafond a été peint par *Peregrini*, Peintre Italien. On y voit du génie & de l'invention; mais beaucoup de confuſion dans l'ordonnance d'une trop grande multiplicité d'objets. La rampe de l'eſcalier doit être remarquée par le travail, qui en eſt admirable. Cette immenſe Bibliotheque eſt compoſée aujourd'hui de cent cinquante mille Volumes imprimés, & de plus de quatre-vingt mille Volumes manuſcrits, & par-là ſupérieure à toutes les Bibliotheques de l'Europe, & principalement à celle du Vatican, qui n'eſt que de trente-cinq mille, mais dont les manuſcrits ſont en très-grand nombre & de la plus haute antiquité. Les principaux accroiſſemens qu'elle a reçus ſous ce regne ci, ſont celui de la Bibliotheque du grand *Colbert*, achetée cent mille écus de ſes Héritiers, par le Roi, & dix mille Volumes choiſis dans la Bibliotheque de M. *Falconnet*, Docteur en Médecine & Membre de l'Académie des Belles-Lettres, & légués par ce Savant à Sa Majeſté.

M. *Capperonier*, de l'Académie des Inſcriptions & Belles-Lettres, a ſuccédé à M. l'Abbé *Sallier*, dans la garde des Livres imprimés. C'eſt un Savant très-eſtimable, & qui s'attire la bienveillance de tous les Gens de Lettres, François & Etrangers, par la façon noble & obligeante avec laquelle il fait part des tréſors que le Roi lui a confiés.

Cette Bibliotheque communique, par ſon extrêmité, avec le Cabinet des Médailles, dont il eſt à propos de faire ici la deſcription, qui a été omiſe dans les précédentes éditions.

Ce Cabinet eſt, ſans contredit, le plus beau de tous ceux de ce genre connus dans l'Europe. Il eſt diviſé en deux parties principales, le Moderne & l'Antique. La premiere comprend trois ſuites conſidérables; celle des Médailles frappées dans les divers Etats de l'Europe; celle des Monnoies qui ont cours chez différens Peuples du monde; celle des Jetons frappés, ſur-tout en France, dans toutes les occaſions qui donnent lieu à cette eſpece de monument. L'Antique renferme, 1°. les Médailles connues ſous le nom de Médailles de Villes: telles ſont celles d'Athenes, de Lacédémone, de Corinthe, &c. 2°. Les Médailles des Rois de Macédoine, d'E-

gypte, de Syrie & des autres Monarchies anciennes. 3°. Les Médailles des familles Romaines, frappées pour la plupart dans les derniers temps de la République. 4°. Les Médaillons & Médailles en or des Empereurs Romains, depuis *Jules Céſar*, juſqu'aux derniers Empereurs de Conſtantinople. 5°. Les Médaillons & Médailles en argent de ces mêmes Princes, frappées dans le même intervalle de temps. 6°. Leurs Médailles en bronze, diviſées en quatre ſuites, qui ſont les Médaillons, les Médailles en grand bronze, moyen bronze & petit bronze. Il n'eſt aucune de ces ſuites qui ne mérite attention par la conſervation, le nombre & la rareté des Médailles qu'elle contient. Elles forment, par leur réunion un dépôt immenſe, & ouvert depuis plus d'un ſiecle à tous les Savans de l'Europe. C'eſt là que les *Vaillant*, les *Morel*, les *Spanheim*, & preſque tous ceux qui ont travaillé ſur les Médailles, ont puiſé la plus grande partie des connoiſſances répandues dans leurs Ouvrages.

A ce précieux dépôt eſt jointe une collection conſidérable de vaſes, de figures & de toutes ſortes de monumens antiques, parmi leſquels on diſtingue le tombeau de *Childéric*, Roi de Fran-

ce, découvert à Tournai en 1653, & deux eſpeces de grands boucliers en argent, dont l'un connu ſous le nom de *Bouclier de Scipion*, eſt devenu très-célebre, & a été gravé pluſieurs fois.

Quelle fortune pour les Curieux & les ſavans Antiquaires, lorſqu'un ſi rare tréſor leur eſt ouvert & confié aux mains d'une perſonne auſſi ſavante & auſſi communicative que M. l'Abbé *Barthelemi*, de l'Académie des Inſcriptions & Belles-Lettres? C'eſt lui que le Roi a choiſi pour ſuccéder à M. de *Boze*, ſi connu dans toute l'Europe, & pour lui donner la garde de ce Cabinet, dont on ne ſauroit apprécier la valeur, & qui ne peut qu'augmenter par ſon zele & l'étendue de ſes connoiſſances.

Après avoir parlé de cette vaſte Bibliotheque, dont la grandeur étonne & annonce ſi magnifiquement celle du Souverain, & du Cabinet de ſes Médailles, on ne peut ſe diſpenſer de donner une idée du *Cabinet de ſes Eſtampes*, qui en fait une partie conſidérable, & dont il n'avoit point été parlé juſqu'à préſent.

Ce riche Cabinet, qui doit ſon origine à *Louis XIV*, eſt diviſé en pluſieurs claſſes, dont la premiere eſt celle d'un recueil immenſe d'Eſtampes, depuis la

naiſſance de la Gravure, en 1460, juſqu'à celle d'aujourd'hui. Ce recueil eſt diſtribué par écoles, & chaque école par œuvres de Maître, & compoſe plus de ſix cens Volumes grands *in-folio*.

Un ſecond recueil bien intéreſſant qui s'y trouve, eſt celui des Portraits des Hommes célebres dans l'Europe, de tous états & de tout ſexe, dont le nombre excede celui de trente mille, & dont une grande partie a rapport à l'Hiſtoire de France.

Dans une troiſieme collection d'environ deux cens volumes, l'on voit les plans & les élévations d'un grand nombre d'édifices anciens & modernes, ſacrés & profanes, des Palais gothiques de nos Rois, de leurs Châteaux, de ceux de leurs Seigneurs contemporains, ou de riches Particuliers, enfin des Villes les plus célebres. Ce corps typographique contient auſſi pluſieurs monumens Grecs & Romains.

Un quatrieme recueil très-curieux, eſt celui des habillemens de nos Ancêtres, coëffures, vêtemens, modes des deux ſexes, depuis *Clovis* juſqu'à *Louis XIV*.

Mais voici le cinquieme recueil, qui eſt le plus complet & le plus précieux, qui appartient à la Botanique. Il a été

commencé ſous *Louis XIII*, & contient une Hiſtoire naturelle des Plantes, Oiſeaux, Quadrupedes, Poiſſons, Inſectes, &c. peints ſur vélins, & dont le nombre aujourd'hui monte à ſix mille, eſtimés, pour leur perfection, avoir couté aux Rois *Louis XIII*, *XIV* & *XV*, ſix cens mille livres. Cette belle & riche collection a été continuée, ſous *Louis XV*, par la Demoiſelle *Baſſeporte*, très-habile dans la peinture de tout ce qui concerne l'Hiſtoire naturelle. Elle eſt penſionnée du Roi, & logée au Jardin Royal des Plantes.

La Géographie forme un ſixieme recueil, & renferme toutes les Cartes géographiques les plus exactes, & faites par les plus Savans en ce genre ſi utile.

Un ſeptieme recueil eſt celui de plus de douze cens Planches de cuivre gravées, dont la gravure a couté des ſommes conſidérables, & qui a commencé ſous *Louis XIV*, par celles des batailles d'*Alexandre*, gravées par *Gérard Audran*, Lyonnois, & peintes par le fameux le *Brun*, ſous les yeux de *Louis XIV*. Ce Monarque, le Mécene des beaux Arts, fit enſuite graver ſes plus beaux Tableaux, ſes Médailles, ſes Palais, ſes Jardins, ſon Hiſtoire militaire, ſes Fêtes magnifiques, par les plus

excellens Graveurs de ſon regne, & qui n'étoient pas en petit nombre, pour faire des préſens aux Souverains & à leurs Ambaſſadeurs.

Outre les précieux recueils dont on vient de parler, ce Cabinet, que l'on doit eſtimer le plus riche de l'Europe, contient encore une quantité conſidérable de Livres mixtes, c'eſt-à-dire, des Livres qui ſont néceſſaires pour l'intelligence de l'Ouvrage. Ces Livres traitent de l'Hiſtoire ſacrée & profane, des Antiquités, & ſur-tout des Arts, comme Architecture civile & militaire, Hydraulique, Méchanique, l'Art du Tour, &c.

Mais ce qui ajoute beaucoup au mérite de ce riche Cabinet, ce ſont les façons nobles & prévenantes avec leſquelles les Nationaux & encore plus les Etrangers y ſont reçus par M. *Joly*, qui en a la garde. Il eſt ouvert, comme la Bibliotheque, deux jours de la ſemaine, le Mardi & le Vendredi.

Page 245, *ligne* 10. *Deſcription d'une Halle aux grains, bâtie nouvellement dans l'Hôtel de Soiſſons.*

La Ville s'étant enfin déterminée, après plus de vingt ans de délai, de tirer quelque utilité d'un terrein auſſi précieux que celui de cet Hôtel, a formé le deſ-

ſein, en 1763, d'y faire conſtruire une Halle aux grains dont voici le plan.

Ce terrein contient en tout quatre cens ſoixante-cinq toiſes. L'enceinte de cet emplacement eſt formé par un cercle de deux cens quatre-vingt-huit pieds de diametre, qui ſera entouré de maiſons pour des Particuliers, & percé en ſa circonférence de ſix rues de vingt-quatre pieds de largeur, tendantes au centre de la place, par autant de carrefours. La décoration intérieure ſera formée par des arcades, au-deſſus deſquelles ſeront placées des fenêtres en attique, couronnées d'un entablement. Les pieces de ce bâtiment étant doubles en profondeur & voûtées, ces voûtes ſeront portées par des colonnes toſcanes de deux pieds de diametre.

Dans les deux travées extérieures ſeront placés deux grands eſcaliers, pour communiquer à la Halle haute, où ſeront entrepoſés les menus grains dans des corridors voûtés & conſtruits en briques, pour prévenir tout incendie. Les vingt-cinq arcades intérieures & extérieures ſeront fermées par des grilles pour la ſûreté & la conſervation des grains, ce bâtiment étant iſolé & à l'abri des injures de l'air. La rue circulaire autour de cet édifice, a trente-neuf

pieds de largeur, & portera le nom du Prévôt des Marchands, & les ſix autres rues, ceux des quatre Echevins, du Lieutenant-Général de Police & du Procureur de la Ville.

On ne ſauroit diſconvenir que quelques parties de cette Halle ne ſoient convenables à ſa deſtination. Mais tout le Public a crié hautement contre la petiteſſe de la place circulaire du milieu, qui devoit être l'objet eſſentiel & principal de ce bâtiment, & qui auroit dû avoir au moins le double de la grandeur qu'on lui a donnée, non-ſeulement pour la dignité d'un édifice public, mais principalement pour la liberté du grand nombre de voitures qui ſe choqueront & feront embarras dans un lieu auſſi reſſerré.

Qui ne ſera pas indigné de voir qu'un ſi vil intérêt que celui du loyer de quelques maiſons, l'a emporté ſur la perfection de cet édifice public, & ſur les facilités néceſſaires pour les voitures qui apportent dans Paris une denrée auſſi précieuſe que celle du bled, pour la ſubſiſtance de ſes habitans ? Si ceux qui ont préſidé à ce bâtiment, & approuvé un plan auſſi défectueux, avoient pris quelque intérêt à la ſanté des Citoyens, euſſent-ils laiſſé couvrir de maiſons un

emplacement, dont le vuide étoit ſi important pour donner de l'air à un quartier des plus peuplés de Paris, & pour laiſſer reſpirer librement ceux qui l'habitent & qui y ſont preſque étouffés? Euſſent-ils permis que l'on eût élevé des maiſons de trois & quatre étages, tandis que deux au plus étoient de trop dans un ſi petit eſpace? Mais tout ce qui peut contribuer au bonheur & à l'avantage des Citoyens, ne ſauroit balancer aujourd'hui l'avidité du gain & de l'enrichiſſement des Propriétaires par toutes ſortes de voies, pour fournir aux dépenſes exceſſives d'un luxe ſans bornes, & qui entraînera infailliblement la ruine entiere de cet Etat.

La Colonne aſtronomique de cet Hôtel, élevée en 1572, par la Reine *Catherine de Médicis*, & que M. de *Bachaumont* a ſauvée des mains barbares des Entrepreneurs, en l'achetant lorſqu'ils étoient ſur le point de l'abattre, devoit être tranſportée dans le milieu de cette place, deux habiles Méchaniciens s'étant offerts pour ſon tranſport ſans aucun dommage, & dont ils répondoient ſur leurs têtes. C'étoit la ſeule occaſion de rendre ce monument utile au Public, en le faiſant ſervir de gnomon ou ſtyle d'un cadran circulaire tracé

ſur le pavé. Cette colonne eût été terminée par un globe percé & par où l'image du Soleil, en paſſant, eût marqué les heures décrites ſur le pavé, ce qui eût fait une Horloge ſolaire infiniment plus juſte que toutes nos méridiennes tracées ſur des murs, dont l'inclinaiſon, par leur affaiſſement & le peu de ſolidité d'une tringle de fer pour ſtyle, néceſſite un mouvement preſque inévitable.

Enfin, le ſeul monument de cette eſpece, qui exiſte dans toute la France, & qui eût fait un embelliſſement à la Ville, & eût attiré la curioſité des Etrangers, étant iſolé & placé de façon à ne pouvoir être apperçu, eſt aujourd'hui rendu preſque inviſible, étant relégué dans un coin de cette Halle, & dont l'on ne pourra voir que la partie qui ſurpaſſera les toits des hautes maiſons qui l'environnent. La dépenſe que l'on fait pour regratter cette colonne, eſt inutile & très-mal imaginée. Tous les monumens qui ont quelque ancienneté, loin d'acquérir aucun mérite par la blancheur, qui ne plaît qu'aux yeux du vulgaire ignorant, perdent beaucoup aux yeux des Amateurs, qui lui préferent le rembruni du coloris antique.

Mais ce qui afflige encore le vrai Ci-

toyen ſenſible aux difformités de ſa Patrie, & zélé pour ſa décoration, ce ſont les façades des nouveaux bâtimens qui enferment cette mauſſade Halle, ſans regle, ſans ſymmétrie, & conformes au gout de celui qui a dirigé l'intérieur. Tant qu'il n'y aura point d'Inſpecteur-Général capable, plus jaloux du bien public, que de ſon propre intérêt, choiſi & autoriſé par le miniſtere pour préſider aux édifices publics, & s'oppoſer vigoureuſement aux caprices des Entrepreneurs, & aux formes bizarres des façades des maiſons qu'ils élevent, on ne verra jamais, dans les rues de Paris, que des bâtimens, dont l'extérieur choquera la raiſon, & les habitations des Citoyens de la premiere Ville du Royaume, l'objet du mépris des Etrangers, par le défaut d'ordonnance ; on verra toujours le plus vil intérêt d'un Propriétaire l'emporter ſur les réglemens des alignemens, & acheter leur inexécution, &, par conſéquent, des rues toujours étroites mettre la vie des gens de pied dans un continuel danger par le nombre des voitures & des carroſſes qui augmente tous les jours.

Pendant qu'on imprime ceci, on travaille à conſtruire un Cadran cylindrique ſur le haut de la colonne dont on vient de

parler. M. *Pingré*, Chanoine Régulier & Bibliothécaire de Sainte-Genevieve, de l'Académie Royale des Sciences, & Aſtronome Géographe de la Marine, a été chargé de cette opération. Ce ſavant Académicien vient de publier à ce ſujet, un petit Ouvrage intitulé, *Mémoire ſur la colonne de la Halle aux bleds, & ſur le Cadran cylindrique que l'on conſtruit ſur le haut de cette colonne.* On en trouve des exemplaires chez *Barois*, Quai des Auguſtins.

FIN DES ADDITIONS.

SUPPLÉMENT
AUX ADDITIONS DU TOME III.

PAGE 51, *ligne* 25. Hôtel du Contrôleur-Général. Cet Hôtel mérite une deſcription plus étendue. L'architecture dont il eſt orné eſt du ſieur *Levau*, premier Architecte de *Louis XIV*, qui a eu en ſon temps de la réputation, & l'a méritée par pluſieurs bons Ouvrages. La façade extérieure de la porte de cet Hôtel, a été élevée depuis ſa mort; elle eſt groſſiere & de mauvais gout. Le deſſein de la même porte au-dedans de la cour ne ſe lie point avec la décoration de ſon intérieur d'un ordre dorique, d'un bon genre & bien traité. La face principale du bâtiment eſt décorée d'un grand balcon porté par quatre colonnes; mais la corniche de l'entablement eſt maigre & n'a point aſſez de ſaillie; elle eſt encore écraſée par un comble d'une hauteur exceſſive & d'une forme déſagréable. L'entrée de cet Hôtel eſt décorée d'un veſtibule remarquable. On a placé au bas de l'eſcalier un corps d'architecture compoſé de colonnes & de pilaſtres ioniques cannelés, dont l'ordonnance a de la grandeur

& de la majeſté, malgré la poſition irréguliere des deux premieres colonnes & des niches. L'eſcalier ne répond point à la magnificence de ſon entrée par ſon grand défaut d'être trop étroit & trop roide. Un autre auſſi inexcuſable, c'eſt que le veſtibule du premier étage, où il conduit, devoit avoir quelque rapport à la richeſſe de celui du rez-de-chauſſée, & l'on n'y trouve que des murailles nues & ſans aucun ornement. C'eſt par ce veſtibule que l'on entre dans un très-grand ſallon, dont le plafond eſt peint & décoré d'une architecture à colonnes, que l'on doit éviter dans les plafonds qui ont de l'étendue, en ce qu'elles ne peuvent jamais paroître à plomb par le changement des points de vue. Ces peintures & celles des autres plafonds de cet Hôtel, ſont de *Michel Colonne*, natif de Bologne, éleve d'*Annibal Carrache*, dont il a cherché la maniere avec quelque ſuccès. Le Jardin de cet Hôtel a de la grandeur, & répond à celle du bâtiment ; mais il a le déſagrément d'un égout qui le termine à gauche dans toute ſa longueur, & qui, quoique revêtu de grandes pierres de taille poſées en hau- oblige quelquefois de s'en éloigner dans les grandes chaleurs.

Cet Hôtel eſt occupé aujourd'hui par

BIBLIOT. ACADEM. PARIS
LIBERTAS ET PATRIA

M. de *Laverdy*, Contrôleur-Général, que le Roi a choiſi dans ſon Parlement pour ſon intégrité & ſa Religion. Le pere de Madame ſon épouſe eſt généralement eſtimé, non par des titres faſtueux, mais par une ſucceſſion d'aïeux diſtingués par leur probité, & Madame de *Laverdy* jouit d'une conſidération qu'elle ne doit point à ſa place, mais à ſa modeſtie & à ſa piété.

FIN DU TOME III.

Digitized by Google
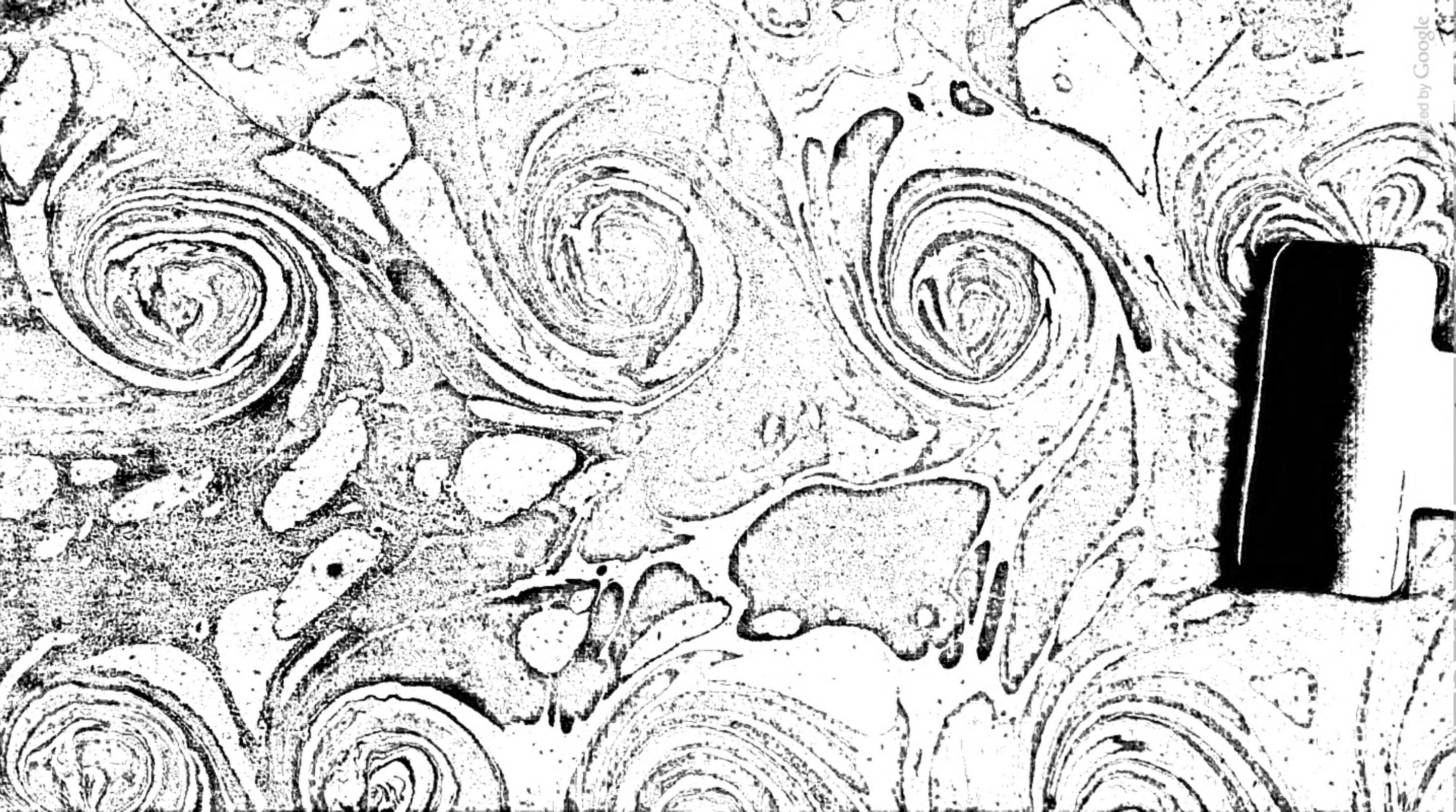
Digitized by Google